

*Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)

*Programme De Développement Rural – PDR Grand’Anse*

**DIAGNOSTIC AGRICOLE ET PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT  
DU SECTEUR AGRICOLE DANS LA GRAND’ANSE**

**Rapport final**

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

GARDEL, avril 2005

## **Tables des matières**

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

<i>Liste des Tableaux</i>	<i>10</i>
<i>Liste des photos</i>	<i>12</i>
<i>Avant Propos</i>	<i>14</i>
<i>Liste des sigles</i>	<i>15</i>
<b>1. Justification et contexte de réalisation</b>	<b>17</b>
<b>2. Approche méthodologique</b>	<b>18</b>
<b>2.1. Les principes</b>	<b>18</b>
<b>2.2. Les sources d’informations</b>	<b>18</b>
<b>2.3. Séquence méthodologique</b>	<b>18</b>
2.3.1. La phase de préparation	19
2.3.1.1. Une visite exploratoire dans la zone de travail.	19
2.3.1.2. L’analyse de la documentation et la préparation des rencontres de terrain.	20
2.3.2. La phase de collecte d’informations sur le terrain	21
2.3.2.1. Des rencontres communales et intercommunales	21
2.3.2.2. Des réunions spécifiques.	22
2.3.3. La phase de finalisation	23
<b>3. Présentation générale de la Grand’Anse</b>	<b>24</b>
<b>3.1. Les divisions administratives.</b>	<b>24</b>
<b>3.2. La dynamique de la population.</b>	<b>24</b>
3.2.1. L’évolution de la population.	24
3.2.2. La densité de la population	26
3.2.3. La population rurale.	28
3.2.4. Répartition de la population par sexe	31
3.2.5. La migration	31
<b>3.3. Les pratiques associatives</b>	<b>32</b>
3.3.1. Les anciennes associations de travail.	32
3.3.1.1. Celles ayant un effectif réduit, autour de 5 à 10 membres « sori, escouade »	32
3.3.1.2. Celles ayant plus d’une vingtaine de membres « kòve, société, atribisyon »	33
3.3.1.2.1. Les atribisyons.	33
3.3.1.2.2. les corvées proprement dites	33
3.3.1.2.3. les corvées-rara	35
3.3.2. Les organisations à portée communautaire plus récentes.	35
3.3.2.1. Considérations générales sur la problématique organisationnelle	36
<b>3.4. Le paysage institutionnel</b>	<b>39</b>
3.4.1. Les principales institutions rencontrées	39
3.4.2. Le déploiement des agents de la fonction publique sur le terrain	41
<b>3.5. Les voies de communication</b>	<b>41</b>

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

3.5.1. Le réseau routier	42
3.5.1.1. Etat des routes dans la Grand’Anse	44
3.5.1.2. Réseau de routes secondaires	45
3.5.1.3. Principaux circuits intérieurs	51
3.5.2. Voie Maritime	52
3.5.2.1. Port de Jérémie	52
3.5.2.2. Port d’Anse d’Hainault	53
3.5.2.3. Port de Corail	53
3.5.2.4. Port de Pestel	53
3.5.3. Voie aérienne	55
<b>3.6. Télécommunications</b>	<b>56</b>
<b>3.7. Les infrastructures sociales.</b>	<b>56</b>
<b><i>Le milieu biophysique</i></b>	<b>59</b>
<b>3.8. Caractéristiques géomorphologiques générales de la Grand’Anse</b>	<b>59</b>
<b>3.9. Sol et géologie</b>	<b>60</b>
3.9.1. Potentialités des sols de la Grande et leur vocation	62
<b>3.10. Le climat de Grand’Anse</b>	<b>64</b>
3.10.1. Les facteurs influençant climatologie générale de la région Grand’Anse	64
3.10.1.1. Les caractéristiques de la pluviométrie de la Grand’Anse	66
3.10.2. La pluviométrie de la Grande	67
3.10.3. Hydrologie de la Grand’Anse	68
<b>3.11. Le zonage agro-écologique</b>	<b>70</b>
3.11.1. Les critères de base utilisés	70
3.11.2. Les zones identifiées	71
<b>3.12. L’occupation des sols</b>	<b>76</b>
<b>4. Quelques éléments de la situation foncière</b>	<b>79</b>
4.4.1. les propriétaires	79
4.4.2. les fermiers	79
4.4.3. les demwatye ou sosye.	80
4.4.4. les terres de l’État	82
<b>5. Les grands systèmes de mise en valeur agricole</b>	<b>83</b>
<b>5.1. Considérations générales</b>	<b>83</b>
5.1.1. La logique écologique : le poids du facteur température	84
5.1.2. Le poids des facteurs géo-morpho-pédologiques	84
5.1.3. Les facteurs d’ordre socio-économique liés à la colonisation des zones	84
5.1.4. Le poids de l’histoire	85
<b>5.2. Les systèmes forestiers</b>	<b>85</b>
<b>5.3. Les systèmes agro-forestiers</b>	<b>87</b>
5.3.1. Les systèmes agro-forestiers sans brûlis des gorges et fonds de vallée	87
5.3.2. Les systèmes agro-forestiers à base de caféier	88
5.3.3. Les systèmes agro-forestiers à base de cacaoyer	88

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

<b>5.4. Les systèmes avec des cultures annuelles ou saisonnières sans couverture arborée</b>	<b>90</b>
5.4.1. Les systèmes de polyculture avec des jachères longues _____	90
5.4.2. Les systèmes de polyculture avec des jachères courtes _____	91
5.4.3. Le système à base de canne à sucre _____	92
5.4.4. Les petits systèmes maraîchers _____	94
<b>5.5. Les campagnes agricoles dans la région sous étude _____</b>	<b>95</b>
<b>5.6. Les associations dominantes dans les différents systèmes de mise en valeur _____</b>	<b>95</b>
5.6.1. Les itinéraires techniques de conduite dans les systèmes de mise en valeur _____	96
<b>5.7. Les logiques des différents systèmes de mise en valeur agricole _____</b>	<b>97</b>
<b>5.8. Analyse de la dynamique des systèmes de mise en valeur agricole _____</b>	<b>98</b>
<b>5.9. Les principaux problèmes enregistrés au niveau des systèmes de cultures _____</b>	<b>100</b>
<b>6. Les systèmes d'élevage _____</b>	<b>105</b>
<b>6.1. Les espèces rencontrées et leur répartition _____</b>	<b>105</b>
<b>6.2. La conduite des animaux et leur alimentation _____</b>	<b>106</b>
<b>6.3. Rôle de l'élevage dans les exploitations agricoles dans la Grand'Anse _____</b>	<b>107</b>
<b>6.4. Analyse des différentes contraintes des systèmes d'élevage dans la Grand'Anse _____</b>	<b>108</b>
<b>7. Le secteur de la pêche _____</b>	<b>113</b>
<b>7.1. Caractéristiques et ressources océanographiques de la Grand'Anse _____</b>	<b>113</b>
<b>7.2. Rôle de la pêche dans la vie économique et sociale de la région _____</b>	<b>115</b>
<b>7.3. Zones traditionnelles de pêche et sites alternatifs d'exploitation _____</b>	<b>117</b>
<b>7.4. Périodes d'abondance relative des espèces capturées _____</b>	<b>117</b>
<b>7.5. Organisation des pêcheurs _____</b>	<b>118</b>
<b>7.6. Appui financier et encadrement technique _____</b>	<b>120</b>
7.6.1. Support du PNUD et de la FAO _____	121
7.6.2. Support du MARNDR et de la PADI _____	122
7.6.3. Support de l'Union Européenne _____	123
<b>7.7. Cadre général de financement des activités de pêche _____</b>	<b>124</b>
7.7.1. Le crédit <commerçant> _____	124
7.7.2. Le financement des fournisseurs _____	125
7.7.3. Le crédit usuraire _____	125
7.7.4. Autres moyens de financement _____	126
<b>7.8. Commercialisation des extrants halieutiques _____</b>	<b>127</b>
7.8.1. Classification des produits _____	127
7.8.2. Les circuits de commercialisation _____	128
7.8.3. Les arrangements commerciaux _____	130
7.8.4. Prix et marge de bénéfice _____	131

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

<b>7.9. Principaux problèmes et contraintes du secteur dans la région sous étude</b>	<b>133</b>
7.9.1. Faiblesse institutionnelle	133
7.9.2. Instabilité sociopolitique	134
7.9.3. Manque d’infrastructures de développement et de service	134
7.9.4. Manque de données scientifiques comme base de décision	134
7.9.5. Faible niveau économique des pêcheurs	135
7.9.6. Manque d’application de la législation régissant la pêche	135
7.9.7. Détérioration des conditions environnementales	136
<b>7.10. Les opportunités du secteur</b>	<b>136</b>
7.10.1. Alternatives d’exploitation et de gestion des ressources	136
7.10.2. Valorisation des produits halieutiques	138
<b>8. La problématique environnementale</b>	<b>139</b>
<b>8.1. Le département de la Grand’Anse, une région très fragile</b>	<b>139</b>
<b>8.2. Etat de la couverture végétale</b>	<b>141</b>
<b>8.3. Exploitation des ressources ligneuses</b>	<b>142</b>
<b>8.4. Commercialisation du bois et dérivés</b>	<b>143</b>
8.4.1. Circuit de commercialisation et marge bénéficiaire	144
<b>9. La commercialisation des produits agricoles</b>	<b>145</b>
<b>10. Le financement des activités agricoles</b>	<b>149</b>
<b>11. Les pôles de développement de la Grand’Anse</b>	<b>153</b>
<b>11.1. Le tourisme</b>	<b>153</b>
<b>11.2. L’agriculture</b>	<b>154</b>
<b>12. Les principales filières porteuses dans la Grand’Anse</b>	<b>155</b>
<b>12.1. La filière cacaoyère</b>	<b>155</b>
12.1.1. Sur le plan de la production (rappel)	155
12.1.2. Sur le plan du conditionnement et de la transformation du cacao	156
12.1.3. Sur le plan de la commercialisation	157
12.1.4. Les circuits de commercialisation	158
12.1.4.1. Les acteurs impliqués	158
12.1.4.2. Principales contraintes des circuits de commercialisation	158
12.1.5. Les recommandations principales	159
<b>12.2. La filière caféière</b>	<b>159</b>
12.2.1. Etat des lieux de la production (rappel)	159
12.2.2. La préparation et la transformation du café	160
12.2.3. La commercialisation du café	162
12.2.4. Les opportunités et les options	163
<b>12.3. Les filières fruitières dans la Grand’Anse</b>	<b>164</b>
12.3.1. Considérations générales	164
12.3.2. La production fruitière dans la Grand’Anse : Systèmes de production, distribution spatiale et volume de production	166
12.3.3. Sur le plan du conditionnement et de la transformation.	173
12.3.4. Sur le plan de la commercialisation des fruits dans la Grand’Anse	174

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

12.3.4.1. Les circuits de commercialisation des fruits dans la Grand’Anse	175
12.3.4.2. Les acteurs impliqués dans les filières fruitières	176
12.3.4.3. Principaux problèmes liés à la commercialisation des fruits	176
12.3.5. La crise des filières fruitières dans la Grand’Anse	177
<b>12.4. La filière canne à sucre dans la Grand’Anse</b>	<b>178</b>
12.4.1. La filière canne industrielle	178
12.4.1.1. Importance et zone de production	178
12.4.1.2. Systèmes de culture à base de canne à sucre dans la Grand’Anse	179
12.4.1.2.1. Les types de sol	179
12.4.1.2.2. Matériel végétal utilisé	180
12.4.1.2.3. Les problèmes affectant la production de la canne à sucre	181
12.4.1.3. La transformation de la canne à sucre dans la Grand’Anse	183
12.4.1.4. Les problèmes affectant la transformation de la canne	185
12.4.1.5. La commercialisation dans la filière canne à sucre	187
12.4.2. La filière canne de bouche	189
12.4.2.1. Sur le plan de la production	189
12.4.3. Les perspectives d’amélioration de la filière canne à sucre dans la Grande	191
<b>12.5. La filière igname</b>	<b>192</b>
12.5.1. La production d’igname: les systèmes de cultures à base d’igname	192
12.5.2. La transformation et la commercialisation de l’igname dans la Grand’Anse	195
<b>12.6. La filière bananière</b>	<b>196</b>
12.6.1. Importance économique et situation de la production	197
12.6.2. La commercialisation de la banane dans la Grand’Anse	200
<b>13. Les axes prioritaires d’intervention</b>	<b>202</b>
<b>13.1. Axe 1. - Valorisation de la production actuelle</b>	<b>202</b>
13.1.1. Améliorer les infrastructures de traitement post-récolte et de collecte des produits.	202
13.1.2. Faciliter les investissements privés visant la création de valeur ajoutée.	203
<b>13.2. Axe 2. Amélioration de la production actuelle et développement de nouvelles productions</b>	<b>203</b>
13.2.1. Résoudre les problèmes techniques	203
13.2.2. Élaborer et/ou diffuser des paquets techniques sur les filières porteuses	204
<b>13.3. Axe 3. Rationalisation de l’organisation et de l’encadrement du secteur agricole</b>	<b>204</b>
13.3.1. Renforcer les organisations de base et stimuler la création d’associations sectorielles	204
13.3.2. Redéployer le MARNDR	205
13.3.3. Renforcer la coopération et la coordination entre les institutions: ONG, État,, Écoles/Universités	206
<b>13.4. Axe 4. Axe à la fois transversal et spécifique: La protection de l’environnement</b>	<b>207</b>
13.4.1. Au niveau transversal	207
13.4.2. Au niveau spécifique	207

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

<b>14. Les conditions générales nécessaires pour la mise en œuvre du plan</b>	<b>207</b>
<b>15. Les programmes de développement du secteur agricole</b>	<b>210</b>
<b>15.1. La relance de la production de canne à sucre</b>	<b>212</b>
15.1.1. Justification	212
15.1.2. Objectifs	212
15.1.3. Les volets d’intervention	212
15.1.3.1. La canne de bouche	212
15.1.3.2. La canne industrielle	213
<b>15.2. Programme de régénération des systèmes caféiers</b>	<b>215</b>
15.2.1. Justification	215
15.2.2. Objectif	216
15.2.3. Zones prioritaires	216
15.2.4. Axes de travail	216
15.2.5. Éléments de stratégies	217
<b>15.3. Les filières fruitières</b>	<b>218</b>
15.3.1. Justification	218
15.3.2. Objectifs	219
15.3.3. Axes de travail	219
<b>15.4. Développement de la production vivrière</b>	<b>222</b>
15.4.1. Justification	222
15.4.2. Objectif	222
15.4.3. Axes de travail	222
15.4.3.1. Groupe I	223
15.4.3.2. Groupe II	224
<b>15.5. Intensification de la production cacaoyère</b>	<b>225</b>
15.5.1. Justification	225
15.5.2. Objectifs	225
15.5.3. Zones d’intensification	226
15.5.4. Axes de travail	226
15.5.5. Les acteurs et le montage institutionnel.	227
<b>15.6. Protection de l’environnement et de la biodiversité.</b>	<b>227</b>
15.6.1. Justification	227
15.6.2. Objectifs	227
15.6.3. Les axes	229
15.6.4. Le financement	231
15.6.5. Les acteurs et le montage institutionnel	232
<b>15.7. L’intensification de la pêche justification</b>	<b>232</b>
15.7.1. Justification	232
15.7.2. Objectifs	233
15.7.3. Les axes d’intervention	233
15.7.4. Éléments de stratégie	235
<b>16. Conclusion générale</b>	<b>236</b>
<b>Annexes I : Liste des participants aux ateliers communaux et restitution</b>	<b>240</b>
<b>Références Bibliographiques</b>	<b>241</b>

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **Liste des Tableaux**

<a href="#"><u>Tableau 1: Évolution de la population de la Grand’Anse</u></a>	21
<a href="#"><u>Tableau 2: Pourcentage de population rurale dans la Grand’Anse</u></a>	24
<a href="#"><u>Tableau 3: Répartition du réseau routier de la Grand’Anse par classe de route</u></a>	35
<a href="#"><u>Tableau 4: État des principaux axes routiers</u></a>	37
<a href="#"><u>Tableau 5: Réseau des routes rurales à construire ou à réhabiliter</u></a>	39
<a href="#"><u>Tableau 6 : Types de véhicules et prix des circuits</u></a>	41
<a href="#"><u>Tableau 7: Classes de potentialités des sols ?par communes ?</u></a>	50
<a href="#"><u>Tableau 8: Tableau d'occupation des sols dans la Grand’Anse</u></a>	63
<a href="#"><u>Tableau 9: Pourcentage de superficie par mode de tenure</u></a>	67
<a href="#"><u>Tableau 10: Principales caractéristiques des grands systèmes de mise en valeur agricole de la Grand’Anse</u></a>	82
<a href="#"><u>Tableau 11: Potentialités et contraintes</u></a>	88
<a href="#"><u>Tableau 12: Répartition des espèces animales dans les différentes communes de la Grand’Anse</u></a>	89
<a href="#"><u>Tableau 13: Liste des ONGs intervenant dans le sous secteur élevage</u></a>	93
<a href="#"><u>Tableau 14: Contraintes et atouts identifiés pour les différents élevages de la Grand’Anse</u></a>	94
<a href="#"><u>Tableau 15: Estimation du nombre de pêcheurs par commune côtière dans la Grand’Anse</u></a>	98
<a href="#"><u>Tableau 16: Groupes de pêcheurs organisés de la Grand’Anse</u></a>	100
<a href="#"><u>TABLEAU 17: Bilan des variations de prix des principaux produits de pêche par catégorie d'acteurs (en gourdes/ livre)</u></a>	112
<a href="#"><u>Tableau 18: Simulation des marges de bénéfice des différents agents des circuits des produits de la pêche</u></a>	113
<a href="#"><u>Tableau 19: Coupe de bois par étage écologique</u></a>	121
<a href="#"><u>Tableau 20: Marges bénéficiaires par type de produits</u></a>	123
<a href="#"><u>Tableau 21: Vue synthétique des principales institutions de financement présentes dans la Grand’Anse.</u></a>	131
<a href="#"><u>Tableau 22: Concentration spatiale des principales espèces fruitières dans la Grand’Anse</u></a>	145
<a href="#"><u>Tableau 23: Calendrier de disponibilité des fruits dans la Grand’Anse</u></a>	146
<a href="#"><u>Tableau 24: Commercialisation des fruits vers Port-au-Prince</u></a>	152

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

[Tableau 25: Caractéristiques des variétés d'igname les plus couramment cultivées dans la Grand’Anse](#)

167

[Tableau 26: Les variétés de banane et leurs caractéristiques.](#)

171

# *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

## Liste des photos

<a href="#"><u>Photo 1: Atelier Communal de Beaumont</u></a>	17
<a href="#"><u>Photo 2: Transport de passagers sur l'axe Pestel Beaumont et de marchandise sur l'axe Chambellan Jérémie. (Photos GARDEL)</u></a>	38
<a href="#"><u>Photo 4: À gauche : Bateau Motorisé; à droite : voilier chargé de charbon de bois assurant le transport Jérémie/Port-au-Prince (Photos GARDEL et PDR)</u></a>	43
<a href="#"><u>Photo 5: Petit avion atterrissant sur la piste de Jérémie (Photo GARDEL)</u></a>	44
<a href="#"><u>Photo 6: À g: Sous-sol calcaire dans l'axe Gébeau/Léon. À dr: Sous-sol basaltique sur l'axe Irois/Anse d'Hainault. (Photo GARDEL)</u></a>	49
<a href="#"><u>Photo 8: Mare d'eau stagnante utilisée pour la lessive et l'abreuvement des animaux (zone de Pestel). (Photo GARDEL)</u></a>	57
<a href="#"><u>Photo 9: Citerne construite par le PDR. Un investissement utile. (Photo GARDEL)</u></a>	57
<a href="#"><u>Photo 10: Zone côtière recouverte d'une forêt semi-humide ou mise en culture (manioc)</u></a>	59
<a href="#"><u>Photo 11 : Deux vues de la zone médiane basse: les moyennes montagnes de Sassier et la Vallée de la Grand'Anse. (Photos GARDEL)</u></a>	60
<a href="#"><u>Photo 12: Les Hauteurs de Léon (Photos GARDEL)</u></a>	61
<a href="#"><u>Photo 13: Manioc présentant un stress hydrique important; le cocotier, composante essentielle du système arboré en zone semi-aride. (Photos GARDEL)</u></a>	69
<a href="#"><u>Photo 14: Système forestier sec de la zone côtière. (Photo GARDEL)</u></a>	72
<a href="#"><u>Photo 15: systèmes agro-forestiers des fonds frais</u></a>	73
<a href="#"><u>Photo 16: À g. Système agro-forestier à base de café à Beaumont. (Photo GARDEL)</u></a>	74
<a href="#"><u>Photo 19: Systèmes de polycultures à jachère longue à bas d'igname ou de manioc. (Photos GARDEL)</u></a>	77
<a href="#"><u>Photo 20: Systèmes ouverts à base de maïs ou de Haricot. (Photos GARDEL)</u></a>	78
<a href="#"><u>Photo 21: Canne industrielle et canne de bouche. (Photos GARDEL)</u></a>	78
<a href="#"><u>Photo 23: L'élevage à la corde, une pratique très répandue dans la Grand'Anse. (Photos GARDEL)</u></a>	90
<a href="#"><u>Photo 26: Contraste entre les fonds de vallée boisés et les versants dénudés. (Photos GARDEL)</u></a>	120
<a href="#"><u>Photo 27: Avec ou sans brûlis, l'ouverture de l'espace pour les cultures constitue le principal facteur de régression du couvert boisé. (Photos GARDEL)</u></a>	122
<a href="#"><u>Photo 28: Bois et dérivés à l'embarquement. (Photos GARDEL)</u></a>	123

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

*Photo 29: Transport des produits agricoles des champs aux marchés locaux et régionaux. (Photos GARDEL)*

126

*Photo 30: Cacaoyer en production*

134

*Photo 31: Séchage du cacao : Industriel à gauche et Artisanal à droite. (Photos GARDEL)*

136

*Photo 32: Séchage de café lavé (à g.), et de café parche (à dr.) a Beaumont*

139

*Photo 33: Arbre véritable, cocotier, papaye, citrus, une large gamme d'espèces fruitières. (Photos GARDEL)*

143

*Photo 34: Paniers d'oranges (variété Tangelo) préparés par le GRAMIR. (Photo GARDEL)*

145

*Photo 35: Vente de fruits en petites quantités sur les marchés locaux. (Photos GARDEL)*

146

*Photo 39: Champs de Canne à sucre le long de la rivière Grand’Anse. (Photo GARDEL)*

154

*Photo 43 : Cycle de transformation de la canne en sirop et de sirop en clairin. (Photos GARDEL)*

159

*Photo 44: La canne de bouche, un circuit à forte marge commerciale. (Photos GARDEL)*

165

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## Avant Propos

Cette étude a été commanditée par le Programme de Développement Rural du Département de la Grand’Anse (PDR-GA), du Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). Elle a été réalisée par le Groupe d’Action et de Recherche en Développement Local, GARDEL.

Les consultants qui ont collaboré à la réalisation de cette étude sont les suivants :

- Carl **MONDÉ**, Chef de mission
- Fruck **DORSAINVIL**
- Jean Réno**l ÉLIE**
- Erick **BALTHAZAR**
- Wilson **CELESTIN**

Le Groupe d’Action de Recherche et de Développement tient à remercier d’une façon spéciale l’équipe du PDR-G’A pour sa collaboration ainsi que les cadres de la DDA, notamment les responsables des axes et responsables des bureaux agricoles communaux qui ont contribué à l’identification des acteurs importants du secteur agricole dans leur zone respective, à la planification et la réalisation des ateliers participatifs communaux.

Nous adressons nos sincères remerciements aux représentants des organisations et institutions privées et étatiques, particulièrement les représentants des collectivités territoriales qui ont participé aux rencontres thématiques et aux différentes présentations réalisées.

Leur apport a été considérable pour la compréhension du milieu par l’équipe de consultants. Ces discussions nous ont permis de formuler des recommandations à la hauteur des problématiques spécifiques de la région de la Grand’Anse.

Enfin, nous manifestons notre gratitude envers les producteurs, les éleveurs et associations paysannes, les commerçants, les camionneurs, les pêcheurs, en un mot, tous ceux qui ont consacré leurs journées aux discussions et aux ateliers communaux, nous permettant ainsi d’avoir une meilleure compréhension de la réalité.

*Personne de contact Responsable : Erick Balthazar*

*Adresse électronique : [Gardelbureau@yahoo.fr](mailto:Gardelbureau@yahoo.fr)*

*Phone 401 02 94*

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## Liste des sigles

PDR	Programme de Développement Rural
MARNDR	Ministère d'Agriculture Des Ressources Naturelles et de Développement Rural
ONG	Organisme Non Gouvernemental
DDA	Direction Départementale Agricole
BAC	Bureau Agricole Communal
IHSI	Institut Haïtien des Statistiques et d'Informatique
LGL SA	Lalonde Girard, Letendre, SA
AFSC	Association Friends
CRS	Catholic Relief Service
FACN	Fédération Association de Café Native
GRAMIR	Groupe de Recherche et Action en Milieu Rural
HAP	Hillside Agricultural project
MEDA	Menonite Economic Developemnt Agency
OIM	Organisation Internationale de la Migration
USAID	United States Agency for International Development
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
IICA	Institut inter-Américain de Coopération en Agriculture
PADF	Pan American Development Foundation
PRR	Programme de Réhabilitation Rurale
PADI	Plate-forme Alternative de Développement Intégré
FNG	Fondation Nouvelle Grand’Anse
PISAGA	Plate-forme des Institutions du Secteur Agricole de la Grand’Anse
PDR-GA	Programme de Développement Rural de la Grand’Anse
FNGA	Fondation Nouvelle Grand’Anse
APN	Autorité Portuaire Nationale
SEMANAH	Service Maritime National Haïtien
MSP	Ministère Santé Publique et de la Population
UTSIG	Unité de Télédétection et de Système Information Géographique
IDAI	Institut de Développement Agricole et Industriel
SHADA	Société Hatiano-Américaine de Développement Agricole
DDAGA	Direction Départementale Agricole de la Grand’Anse
GSB	Gwoup Sante Bet
FAO	Organisation Mondiale pour l’Agriculture
CPA SA	Compagnie de Pêche Antillaise, SA
DCP	Dispositif de Concentration de poisson
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
GREDI GA	Groupe de Réflexion et d’Intervention sur la Grand’Anse
UE	Union Européenne
FONKOZE	Fon Kole Zepol

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

BUH	Banque de l'Union Haïtienne
SERVICOOP	Coopérative de Service
PPK	Proje Plante Kafé
MPP	Mouvement Paysan Papaye
PFI	Petit Frère de l'Incarnation
SOE	Service Œcuménique d'entraide
FAMV	Faculté d'agronomie et de Médecine Vétérinaire
CRDA	Centre de Recherche et de Développement Agricole

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **1. Justification et contexte de réalisation**

L’État haïtien, avec l’assistance technique et financière de l’Union Européenne, a élaboré un projet visant la promotion de développement régional dans trois (3) zones du pays : Le Haut Plateau Central, le Département du Sud et celui de la Grand’Anse.

Ce programme mis en œuvre par le Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural a choisi le développement agricole durable comme axe stratégique prioritaire d’action, pour améliorer le bien être et la qualité de vie des populations rurales de ces zones.

Dans ce cadre, le PDR finance des projets d’investissement dans le secteur agricole. La plupart de ces projets sont proposés par les communautés ou des acteurs évoluant au sein des communautés.

Afin d’avoir une vision plus globale et plus rationnelle des actions à entreprendre en concertation étroite avec les communautés locales, le PDR et le MARNDR ont pris l’initiative de financer l’élaboration de « Plans Régionaux de Développement Agricole » qui tiennent compte des atouts et contraintes à la fois biophysiques et socio-économiques des différentes zones d’intervention. Tout en faisant l’objet d’un large consensus de la part des acteurs intéressés, les plans doivent s’inscrire, d’une part dans un cadre de développement économique global du pays et, d’autre part, dans une perspective de développement du secteur agricole sur le plan national.

Ce plan, répondant en partie au résultat 4 du Programme à savoir, « *une implication large, et coordonnée, des acteurs locaux est acquise dans l’identification, la formulation, l’exécution et l’évaluation des projets, ainsi qu’un rôle clé de ces derniers dans le cadre de l’élaboration d’une politique de développement régional* », se veut être un outil stratégique à la disposition des différents acteurs impliqués dans la problématique de développement des zones considérées. En ce sens, il devrait être un instrument de renforcement du processus de décentralisation en cours dans le pays.

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **2. Approche méthodologique**

L’approche méthodologique présentée ici concerne l’élaboration du plan de développement régionale du secteur agricole du département de la Grand’Anse.

### **2.1. Les principes**

La méthodologie utilisée pour réaliser ce travail repose sur trois principes de base :

***Le principe de la valorisation des connaissances accumulées*** : Il existe au niveau de la Grand’Anse divers travaux donnant lieu à une importante accumulation de connaissances et d’informations. Il est donc important de collecter ces informations et de les exploiter en profondeur.

***Le principe de l’élaboration et de la validation participative*** : la participation effective et réelle de tous les groupes sociaux et professionnels intéressés est l’élément de base de la démarche de travail adoptée. Ainsi, ont été impliqués à toutes les phases du travail, les différents acteurs du milieu : les instances étatiques, les organisations de base, les organisations professionnelles, les autorités locales et autres partenaires du développement (ONG, secteur privé, etc.). L’expression des groupes sociaux spécifiques (femmes, jeunes, catégories les plus défavorisées de la population) a été prise en compte.

***Le principe du consensus*** : tous les acteurs sont appelés à contribuer à la réalisation de ce plan. La méthodologie adoptée favorise la recherche du consensus le plus large possible au niveau des organisations et institutions, du secteur privé, des élus locaux et les représentants des services déconcentrés de l’État.

### **2.2. Les sources d’informations**

Trois sources principales d’informations sont mobilisées pour l’élaboration de ces plans :

- Les informations déjà codifiées : toute la documentation disponible a été mise à contribution. La collecte de ces informations est faite tant à Port-au-Prince que sur le terrain.
- Les observations directes au cours des séjours de terrain, des enquêtes informelles, des parcours de transect, etc.
- Les informations recueillies auprès des participants aux ateliers intercommunaux et thématiques, aux diverses rencontres avec les institutions, associations, organisations et autres personnes-ressources.

### **2.3. Séquence méthodologique**

Les activités se sont déroulées en 3 phases :

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

- La phase de préparation
- La phase de mise en cohérence sur le terrain
- La phase de finalisation

### **2.3.1. La phase de préparation**

Cette phase est celle de la mobilisation des communautés et des acteurs et aussi de la valorisation des connaissances et expériences accumulées. Elle comporte 2 étapes :

#### **2.3.1.1. Une visite exploratoire dans la zone de travail.**

Cette visite exploratoire a permis de réaliser les activités suivantes :

- **Des rencontres de clarification avec l'équipe du PDR et de la DDA.** Les premières discussions ont eu lieu avec le PDR et la Direction Départementale Agricole. Elles ont permis de préciser les attentes du PDR et du MARNDR et d'affiner la stratégie et le calendrier de mise en œuvre.  
À ces rencontres ont participé les principaux cadres de ces 2 instances : le Directeur Départemental Agricole, le Régisseur et le Co-Régisseur du PDRG'A, le responsable de suivi évaluation du PDRG'A, et l'ensemble des cadres de la DDA qui ont eu l'occasion d'exprimer leurs points de vue.
- **Une rencontre avec les structures de concertation.** Il s'agit là des structures locales réunissant plusieurs institutions autour d'objectifs et/ou de thématiques communs comme la « Plateforme des Institutions du Secteur Agricole de la Grand'Anse (PISAGA) ». En raison de contraintes de temps, une rencontre prévue avec la PISAGA n'a pu avoir lieu. Cependant, plusieurs institutions membres de la plateforme ont été rencontrées séparément. Ces rencontres ont été l'occasion de discuter des problèmes généraux du secteur agricole et des perspectives globales de développement, ainsi que des stratégies et actions spécifiques de chaque institution.
- **L'identification et la collecte de la documentation disponible sur le terrain.** Les consultants ont accordé une attention spéciale à la collecte d'informations codifiées sur la Grand'Anse tant au niveau du PDR et de la DDA, qu'auprès des institutions et des particuliers travaillant dans le département. Une sélection des documents les plus pertinents a été faite.
- **L'identification des principaux acteurs œuvrant dans la région.** Certains de ces acteurs ont été rencontrés au cours des visites exploratoires. D'autres ont été rencontrés au cours des phases ultérieures.
- **Une tournée de terrain** qui a permis de mieux comprendre les réalités des 7 communes et sections communales ainsi que de toutes les entités agro-écologiques. Cette tournée a été réalisée selon les trois axes suivants :

➤ Jérémie/Roseaux/Corail,

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- Jérémie/Moron/Chambellan/ Dame Marie/Anse d’Hainault/Les Irois,
- Jérémie/Bonbon/Abricot.

Les observations ont porté sur :

- Les grands ensembles agro-climatiques et géomorphologiques,
  - Les grands systèmes de mise en valeur,
  - L’état des infrastructures de base.
- **Une rencontre avec les Responsables des Bureaux Agricoles Communaux et/ou des Axes** dans le but principal de planifier les ateliers intercommunaux. Les critères de sélection des participants sont exposés aux directeurs de BACs et Responsables d’axes et un calendrier définitif fixé.

### **2.3.1.2. L’analyse de la documentation et la préparation des rencontres de terrain.**

En plus de la documentation collectée sur le terrain, il a été procédé à la collecte de documents à Port-au-Prince, particulièrement de documents démographiques, cartographiques et photographiques, auprès de certaines institutions telles que l’Institut Haïtien de Statistiques et d’informatique (**IHSI**), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, le Service de Géodésie et de Cartographie, la Faculté d’Agronomie et de médecine vétérinaire, le Bureau des Mines et de l’Énergie, le Ministère du Tourisme, l’autorité Portuaire Nationale, le Service de Navigation Maritime, le Ministère des Travaux Publics, Transport et communication, les ONGs, les firmes et sociétés privées intervenant dans la région sur les thèmes prioritaires identifiés.

Ces données ont été traitées de façon à permettre l’élaboration d’une première ébauche de cadre de développement. A partir de l’analyse du fond documentaire disponible et des différentes rencontres réalisées ainsi que des observations directes sur le terrain, des hypothèses sur les éléments moteurs susceptibles de conditionner le développement agricole du département ont été formulées. Un effort important est fait à cette phase pour comprendre les principaux éléments-clés autour desquels devrait s’articuler un plan de développement.

Des tableaux et cartes thématiques sont élaborés, en particulier :

- Des cartes de délimitations administratives et géographiques.
- Le découpage des bassins-versants,
- La carte de potentialité des sols
- Un zonage agro-écologique préliminaire
- La carte des classes de pentes
- Des cartes de sensibilité à l’érosion et d’occupation des sols.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- La carte du réseau hydrographique
- La carte du réseau routier

Avec tout ce matériel, les rencontres communales, intercommunales et thématiques ont été grandement facilitées.

### **2.3.2. La phase de collecte d’informations sur le terrain**

Des rencontres formelles ont été réalisées avec différents secteurs de la population.

#### **2.3.2.1. Des rencontres communales et intercommunales**

Dans un premier temps, il a été proposé de regrouper les communes en fonction de leur ressemblance agro-écologique et de leur proximité géographique. Cependant, en cours de réalisation des ateliers intercommunaux, il a été constaté certains problèmes de représentativité des participants. En effet, il s’est posé un conflit entre la nécessité d’avoir un nombre suffisant de participants par zone géographique et par thèmes d’intérêt et, l’effectif maximal recommandé pour assurer une participation réelle. Ainsi, même quand des communes sont réunies dans le même espace, la collecte d’information s’est faite de façon séparée.

Les participants à ces rencontres sont choisis en fonction de leur appartenance organisationnelle et institutionnelle, de leur localisation géographique (communes et sections), leurs centres d’intérêt, leurs responsabilités dans les filières agricoles, etc. Ces rencontres sont planifiées avec les responsables de Bureaux Agricoles communaux qui sont chargés de faire les invitations.

Les organisateurs de ces rencontres ont fait en sorte que les différents groupes sociaux (producteurs, usagers, commerçants, femmes, jeunes, catégories défavorisées, autorités locales, organisations locales, représentations ministérielles et institutionnelles, etc.) soient représentés. Un accent particulier est mis sur l’apport des femmes au développement du secteur agricole.

Le but de ces rencontres est de préciser les informations collectées, de vérifier la cohérence des options avancées et d’étudier les modalités de leur mise en œuvre.

Les rencontres sont subdivisées en quatre parties :

- **Une partie descriptive**, où les participants identifient les grands ensembles qui caractérisent leurs zones (Zonage agro-écologique) ainsi que les différentes formes de mise en valeur. La description porte aussi sur les infrastructures de base, le paysage institutionnel et organisationnel ainsi que l’environnement socio-économique de la production à savoir : les systèmes d’approvisionnement en intrants et de commercialisation de la production, la question foncière, l’accès au crédit agricole,

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- **Une partie analytique**, où les participants identifient les principaux problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs et autres acteurs du secteur, ainsi que les contraintes les plus importantes au développement de l’agriculture.
- **Une partie prospective**, où les participants identifient les atouts ou opportunités, ainsi que les filières porteuses qui peuvent constituer la base d’un développement de l’agriculture de la région. Les grandes orientations ainsi que les principales actions sont précisées à ce stade.
- **Une quatrième partie**, où sont étudiés les principaux éléments de stratégie de mise en œuvre des actions identifiées.

### **2.3.2.2. Des réunions spécifiques.**

En fonction des problématiques identifiées et des axes d’intervention retenus, des rencontres spécifiques sont réalisées avec des membres du secteur privé, des notables, des membres et responsables des coopératives cacaoyères et caféières, des organisations ou des groupes d’intérêt particuliers (pêcheurs, transporteurs, etc. ), pour collecter des informations plutôt qualitatives, sans toutefois écarter la possibilité de collecter des informations quantitatives. Ces réunions spécifiques ont mis en interaction des acteurs intéressés à un champ/secteur particulier.

#### **Photo 1 Atelier communal de Beaumont**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **2.3.3. La phase de finalisation**

Après les rencontres intercommunales ou communales, une synthèse est réalisée.

Un inventaire des informations manquantes et des points à approfondir est fait avec la participation de la DDA et du PDR.

Des missions de terrain sont alors organisées afin de collecter les informations complémentaires. Etant donné la nécessité de bien comprendre la dynamique régionale dans son ensemble, toutes les communes du département ont été visitées au cours de cette phase du travail.

Les données bibliographiques ont aussi été intégrées. Un plan définitif de traitement et de présentation du rapport final a été adopté.

Une fois la synthèse globale réalisée et le plan de présentation approuvé, le GARDEL prépare une version préliminaire du rapport qui est soumise pour commentaires et suggestions. Les commentaires produits sont pris en considération dans la formulation de la version finale du rapport.

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **3. Présentation générale de la Grand’Anse**

### **3.1. Les divisions administratives.**

La Grand’Anse est située dans la partie nord-ouest de la presqu’île du Sud. Elle est limitée au nord par le golfe de la Gonâve, au sud par le département du Sud duquel il est séparé par le massif de la Hotte, à l’est par le nouveau département des Nippes (Soulignons que les Nippes faisaient partie de la Grand’Anse jusqu’à l’année 2003), et à l’ouest par la mer (au niveau du canal de la Navase).

Le département de la Grand’Anse est divisé en 12 communes. La disposition en dents de peigne de ces communes fait que 75% d’entre elles ont un accès sur la mer d’un côté, et une zone d’altitude, de l’autre. Seules 3 communes, à savoir Chambellan, Moron et Beaumont ne disposent d’aucun accès sur la mer.

### **3.2. La dynamique de la population.**

#### **3.2.1. L’évolution de la population.**

Les chiffres de population sont tirés des résultats préliminaires du recensement de 2002. La population totale de la Grand’Anse s’élève à plus de 330.000 personnes. Jérémie est la commune la plus peuplée avec plus du quart de cette population. Bonbon représente la plus petite agglomération. Il est aussi très important de comprendre l’évolution de cette population.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Le tableau suivant nous permet d’apprécier l’évolution de la population dans les différentes communes du département

**Tableau 1: Évolution de la population de la Grand’Anse**

Communes	Population en 1950 Recensement	Population en 1971 Recensement	Population en 1982 Recensement IHSI	Population en 1998 Estimation IHSI	Population en 2002 Recensement IHSI
Abricots	19 920	27 926	26 661	34 329	24 555
Anse d’Hainault	16 991	14 539	20 291	30 549	23 185
Beaumont	-	-	10 694	15 201	12 486
Bonbon	7 502	14 749	7 714	8 879	6 754
Chambellan	-	-	15093	27 834	16 883
Corail	21 262	46 212	20 177	26 808	22 021
Dame-Marie	22 298	27 807	25 357	36 157	21 127
Jérémie	68 158	90 999	75 631	95 144	97 503
Les Irois	-	6 970	11 590	21 759	17 340
Moron	16 271	9 489	22 776	30 595	24 713
Pestel	21 674	29 623	33 611	47 039	34 978
Roseaux	20 578	22 395	24 886	30 244	28 811
TOTAL	214 654	290709	294 481	405 138	330 356
Pourcentage d’augmentation		35.43 %	1.30 %		12.18%

**Sources : recensements de 1950, 1971, 1982, 2002; estimation IHSI 1998**

Globalement, la dynamique de la population a été très variable selon la période et la sous région considérée. Toutes les communes ont connu une augmentation importante entre 1950 et 1971. La seule exception est la commune de l’Anse d’Hainault dont la situation de baisse s’explique par l’élévation des Irois au rang de commune en 1952, à partir de 3 sections communales de l’Anse d’Hainault. La croissance globale pour cette période est de l’ordre de 92%.

De 1971 à 1982, on observe un ralentissement très net de la croissance de la population et même pour certaines communes, une régression absolue. Cette période a été marquée pour tout le département, par une faible augmentation de la population : 1.30%.

Pour la période 1982 - 2002, la croissance a été de 12.18%; un rythme nettement en dessous des prévisions de l’IHSI, et très faible par rapport à la croissance nationale qui a été supérieure à 50% sur la même période.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Les données du tableau précédent nous disent que la population n’a pas augmenté de 1982 à 2002 dans les communes d’Abricots, de Bonbon, de Dame-Marie.

Ainsi, pour Abricots, une baisse de la population a été constatée en 1982; elle est passée de 27926 habitants en 1971 à 26661 habitants en 1982, soit une baisse de 4.5%. C’est aussi le cas pour Dame-Marie qui en 1971 accusait une population de 27807 contre 25357 en 1982.

Pour Bonbon, la hausse signalée en 1971 a été importante (de 7502 en 1950 à 14749 en 1971) et la baisse constatée en 1982 plus importante encore (de 14740 en 1971 à 7714 en 1982).

Ainsi, si on considère le bloc Abricots-Bonbon-Anse d’Hainault-Dame-Marie-Les Irois, la population est passée de 91013 en 1982, à 92361 en 2002 soit, une augmentation de seulement 2.14 % en 20 ans, alors qu’au niveau national l’augmentation est de 56% au cours de cette même période.

Roseaux et Corail de leur côté, ont connu des augmentations de population de l’ordre de 15.77% en 1982 et de 9.14% en 2002. Dans leur cas, le chiffre de population projeté pour 1998 est supérieur à celui obtenu en 2002; il semble difficile d’atteindre, dans ces communes ceux prévus pour 2004 (respectivement 31000 pour Roseaux et 29000 pour Corail).

A tous les recensements, l’IHSI a enregistré des augmentations de population pour Roseaux. Pour Corail, l’augmentation entre 1950 et 1971 a été spectaculaire (de 21262 à 46212, soit une augmentation de 117 %). La baisse entre 1971 et 1982 a également été spectaculaire (de 46212 à 20 177, soit une diminution de 56.7 %). Cette baisse enregistrée est due, pour une bonne part, à l’élévation de Beaumont au rang de commune en 1983.

Les estimations de populations faites en 1998 par l’IHSI sont loin d’être confirmées par le recensement de 2002. Les chiffres de population obtenus en 2002 sont nettement inférieurs à ceux avancés, par estimation pour 1998. Ceux obtenus en 2002 semblent montrer que les estimations pour 2004 présentées en 1998 ne peuvent correspondre à la réalité. **Tout cela semble indiquer que l’émigration est importante dans la région.**

Mais pourquoi une si grande différence entre le bloc de communes : Abricots, Bonbon, Dame-Marie, et le bloc : Anse d’Hainault, les Irois, Roseaux, Corail? Un premier élément d’explication peut être fourni par l’évolution des infrastructures de transport. On remarque, en effet, que Anse d’Hainault, et Corail ont bénéficié d’infrastructures maritimes au cours de cette période. La commune des Irois, d’un autre côté maintient un commerce actif avec la côte Sud. Mais, pour Roseaux, l’évolution semble plutôt résulter de son positionnement sur un axe routier majeur et sa proximité par rapport à Jérémie.

### **3.2.2. La densité de la population**

La Grand’Anse accuse une pression démographique moyenne d’environ 200 habitants au kilomètre carré. Cette densité est globalement faible par rapport à la moyenne nationale qui est supérieure à 350 habitants au km<sup>2</sup>. Cependant, une analyse plus approfondie (par sections communales) nous permet de constater une très grande variabilité dans la distribution de cette population sur le territoire concerné. La densité varie dans un rapport de 1 à 10, car certaines

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

zones présentent une densité de moins de 50 habitants au kilomètre carré alors que pour d’autres, elle atteint et même dépasse les 500 habitants.

Trois facteurs semblent intervenir dans cette distribution spatiale de la population :

- La distribution des moyens de communications. On observe une concentration de la population dans les zones disposant de moyens de communication maritimes et/ou terrestres. Ainsi, les zones côtières et les axes traversés par des routes importantes accusent une densité plus importante.
- Les facilités d’exploitation de l’espace. Les zones plates ou modérément accidentées, proches des rivières et autres cours d’eau, les fonds de vallées à sols profonds sont plus densément peuplés que les zones à topographie plus accidentée.
- Les pôles d’échange avec l’extérieur et de concentration de la production locale. Les plus fortes concentrations de population sont constatées dans les zones où les produits sont rassemblés en vue de leur redistribution.

La combinaison de ces trois facteurs permet d’expliquer en grande partie la distribution spatiale de la population. Ainsi, la section de Belair faisant partie de la commune des Irois et située dans les contreforts du massif de la Hotte, sans voies de pénétration et loin des centres commerciaux présente une densité de 45 habitants au kilomètre carré. Au contraire, la région de Chambellan située dans le couloir fertile et plat de la rivière Grand’Anse, traversée par la route Jérémie/Dame-Marie, utilisant la rivière pour le transport des marchandises et constituant un point de concentration de la production locale en transit vers Jérémie et Port-au-Prince accuse une pression de l’ordre de plus de 330 habitants au km<sup>2</sup>.



Cette variabilité de la pression démographique est un facteur essentiel dans la compréhension des systèmes d'exploitation de l'espace en jouant sur le niveau d'intensification des systèmes de culture, l'importance de la couverture boisée, ainsi que sur la durée des cycles de mise en cultures des terres.

### 3.2.3. La population rurale.

Généralement, l'IHSI divise la population des communes en population urbaine et population rurale. Souvent certaines agglomérations présentées comme urbaines ne le sont que sur le plan administratif. Si nous nous basons sur les occupations des habitants, sur les rapports qu'ils développent entre eux, sur le nombre et sur la densité de la population des localités considérées, elles ne répondent pas toujours à la définition d'une ville. Ou, pour mieux dire, beaucoup d'intéressés à la question (géographes ou sociologues) hésiteraient à les considérer comme des zones urbaines.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Tableau 2: Pourcentage de population rurale dans la Grand’Anse**

Communes	1950	1971	1982	2002
Abricots ↘	96.90 % ↗	97.42 % ↘	95.75 % ↗	95.90 %
Anse d’Hainault ↘	86.54 % ↘	74.69 % ↗	75.73 % ↘	72.49 %
Beaumont ↘	-	-	88.10 %	71.81 %
Bonbon ↘	92.73 % ↗	95.57 % ↘	91.78 % ↘	88.21 %
Chambellan ↘	-	-	93.37 %	90.11 %
Corail ↘	94.32 %	96.25 % ↘	90.29 % ↘	87.66 %
Dame-Marie ↗	91.40 % ↘	85.45 % ↘	83.14 % ↗	94.62 %
Jérémie ↘	83.79 % ↘	73.80 % ↗	75.08 % ↘	70.19 %
Les Irois ↘	-	71. % 02 ↗	79.52 % ↘	70. 11 %
Moron ↘	93.00 % ↘	73.66 % ↗	93.66 % ↘	91.47 %
Pestel ↗	96.67 %	97.22 %	97.15 %	96. 89 %
Roseaux ↘	97.98 % ↘	96.98 % ↘	98.13 % ↘	95. 28 %

Source : GARDEL

Mais, il reste certain que la zone considérée comme urbaine présente des caractéristiques différentes de celles des zones rurales ou considérées comme telles. Généralement, on accède plus facilement, dans les zones classées urbaines, à des services de base comme ceux de l’éducation, de la santé, de communications... Depuis la suppression du corps des chefs de section (police rurale), les seuls représentants de l’autorité de l’État siègent en zones urbaines. Légalement, la spéculation sur les denrées d’exportation n’est autorisée que dans les limites urbaines.

Tenant compte de la spécificité de ce travail, on est tenté de porter une attention particulière à la population rurale, même si une grande partie de la population considérée comme urbaine participe d’une manière ou d’une autre à la production agricole.

L’analyse des données démographiques montre une très faible tendance à l’urbanisation dans presque toutes les communes. La seule commune où la tendance à l’urbanisation est significative est l’Anse d’Hainault avec une augmentation de l’ordre de 15% du pourcentage de la population urbaine entre 1950 et 2002. Certaines communes comme Abricot et Dame Marie affichent même une tendance à un accroissement du pourcentage de la population rurale. Pour Pestel la même tendance à l’accroissement de la population rurale s’observe, de manière plus faible.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Pendant la période considérée, certaines petites agglomérations rurales, en passe de prendre le statut de quartier, peuvent avoir augmenté leur population. Mais, on ne les considère pas encore comme zones urbaines.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **3.2.4. Répartition de la population par sexe**

**Tableau 5: Populations masculines et féminines**

Communes	Population masculine 1982	Population féminine 1982	Population masculine 2002	Pourcentage population masculine	Population féminine 2002
Abricots	14 991	11 690	12 528	51.08	12 027
Anse d’Hainault	10 473	9 818	11 916	51.34	11 269
Beaumont	5341	5353	6 271	50.23	6 215
Bonbon	4 002	3 712	3 571	52.82	3 183
Chambellan	8396	6697	8 404	49.78	8 479
Corail	10 235	9 942	11 341	51.50	10 680
Dame-Marie	13 132	12 363	13 636	50.26	13 991
Jérémie	39 447	36 184	48 636	49.88	48 867
Les Irois	6 063	5 527	9 029	52.07	8 311
Moron	12 280	10 496	12 607	50.01	12 106
Pestel	17 184	16 623	18 474	51.12	17 663
Roseaux	12 742	12 139	15 064	52.28	13 747

Source : IHSI

D’une façon générale dans le pays, la population féminine compte plus de membres que la masculine. Or, les recensements de 1982 et de 2002 donnent des populations masculines supérieures aux populations féminines dans la majorité des communes de la Grand’Anse, sauf pour Chambellan et Jérémie où le chiffre de la population féminine dépasse celui de la population masculine et donc, se rapproche de la tendance nationale.

Deux éléments d’explication peuvent être avancés pour expliquer cette migration des femmes grand’anselaise. D’un côté, le commerce des vivres est pratiqué principalement par les femmes. Elles apportent leurs marchandises par bateau à Port-au-Prince. Elles tendraient à y rester beaucoup plus que les hommes. D’un autre côté, les systèmes agricoles dans la région comportent un fort pourcentage d’activités de défrichage de coupe d’arbres. Ces activités sont généralement réservées aux hommes. Les femmes auraient moins à faire dans cette région. D’ailleurs leur présence dans les associations de travail est relativement faible; en général, sur la vingtaine ou même la cinquantaine de membres des corvées, on trouve en moyenne deux femmes.

### **3.2.5. La migration**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Les participants aux ateliers nous informent que la région recevait autrefois des travailleurs agricoles saisonniers venant du Sud. Ils logeaient chez un exploitant pendant quelques temps (deux mois environ) et lui vendaient leur force de travail pendant ce laps de temps. **La région n’attire plus les travailleurs agricoles.**

Par contre les déplacements de membres de la population rurale sont nombreux; ils se déplacent pour pouvoir bénéficier de certains services. Des familles vont s’établir en ville ou dans les bourgs pour y faire étudier leurs enfants. Mais souvent elles continuent à s’occuper de leur exploitation agricole. Les membres de la famille font le va et vient entre la zone rurale et la zone urbaine.

Les membres des familles se rendent aussi à Port-au-Prince. Ils cessent alors de s’occuper de la production agricole. Généralement, ceux qui partent sont des jeunes à la recherche de facilités de formation ou de postes de travail. L’activité agricole intéresse de moins en moins les nouvelles générations. Parce qu’elle est dure, parce que l’outillage est archaïque ; parce que les exploitants disposent de peu et de moins en moins de terres d’où ils retirent un revenu de plus en plus faible en général.

### **3.3. Les pratiques associatives**

Distinguons :

- les anciennes associations de travail agricole dites associations traditionnelles
- les organisations à portée communautaire d’introduction plus récente

#### **3.3.1. Les anciennes associations de travail.**

Dans la région, nous rencontrons des noms divers : « eskwad, sori, attribisyon, kòve, société »... Les nuances locales sont nombreuses à travers la région. Les paysans organisent aussi des «konbit » et échangent des « konkou ».

Au niveau des anciennes associations de travail nous rencontrons deux types :

##### **3.3.1.1. Celles ayant un effectif réduit, autour de 5 à 10 membres « sori, escouade »**

Elles visent deux objectifs principaux : l’entraide ou solidarité et la recherche de revenu monétaire. L’entraide et la solidarité impliquent que les uns appuient les autres dans le travail agricole et que l’association apporte de l’aide aux membres qui connaissent des difficultés. Les membres vendent leur force travail, pour gagner de l’argent. Les deux objectifs n’ont pas toujours le même poids pour tous les membres. **Cependant, ces associations sont plutôt orientées vers la recherche de revenus immédiats. Ce sont assez souvent des associations éphémères dont la durée de vie dépasse rarement une saison agricole.**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **3.3.1.2. Celles ayant plus d’une vingtaine de membres « kòve, société, atribisyon »**

Appelées généralement « kòve », « atribisyons » ou « sociétés » elles visent aussi l’entraide, la solidarité, le revenu monétaire. Elles s’occupent aussi de travail agricole, de construction de maisons ou de travaux para-agricoles. Leur effectif peut atteindre une centaine de personnes. Elles présentent des différences importantes avec les premières organisations étudiées. **Ce sont des associations permanentes dont l’existence peut atteindre plusieurs dizaines d’années. La fonction solidarité est plus importante que celle de génération de revenus monétaires.** De plus en plus, elles assurent des fonctions liées à ce qu’on pourrait appeler une « sécurité sociale », car elles prennent en charge des frais de maladie ou même des catastrophes (incendies, inondation, etc.). D’ailleurs, la plupart d’entre elles développent des stratégies d’épargne et de capitalisation pour répondre à des besoins différés dans le temps comme des funérailles, des fêtes de fin d’année, etc.

*Les deux formes d’association sont donc complémentaires et répondent à une double nécessité de vivre au quotidien (sori, escouade) et de sécurité sociale (Corvée, attribution)*

Les grandes organisations présentent des différences de fonctionnement entre elles.

#### **3.3.1.2.1. Les atribisyons.**

Leurs membres pratiquent l’échange de travail. Ils vendent leurs services à des membres ou à d’autres personnes. Le tarif est plus bas pour les membres. **Ils vendent généralement leurs services à crédit.** Ils travaillent toute l’année, pour recevoir leur dû à la fin du mois de décembre. Ils se partagent la valeur reçue en tenant compte du travail fourni par chaque membre. Quand la maladie d’un membre a été constatée, on ne le considère pas comme absent au travail; il reçoit le salaire des jours d’indisponibilité. Généralement à partir de l’argent reçu, ils achètent un bœuf qu’ils abattent pour se partager la chair. Ils peuvent même offrir un morceau de bœuf à un fidèle utilisateur des services de l’association. Ils achètent aussi, dans certains cas, d’autres produits alimentaires, pour les membres. Ainsi, généralement, tous les membres disposent de provisions pour organiser les festivités de fin d’année ou de nouvel an.

#### **3.3.1.2.2. les corvées proprement dites**

Ce sont encore de grands groupes créés pour l’entraide, pour l’échange de travail. Une journée ou une demi-journée de travail, à tour de rôle, revient à chaque membre. Celui-ci peut la vendre à un membre du groupe ou à une autre personne. Le membre bénéficie d’un tarif plus bas. **Les journées de travail sont payées tout de suite après la réalisation de la tâche** ; souvent, le groupe reçoit la paie avant le travail. Ces groupes réalisent les funérailles du membre ou de ses proches du membre quand la situation se présente; ils retiennent : épouse ou époux et fils ou filles. Dans certains cas, on demande à chaque membre d’inscrire cinq proches sur la liste des personnes dont les funérailles sont couvertes par la corvée. Un membre qui a ainsi bénéficié des

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

services de la corvée reste attaché à l’organisation. S’il veut laisser le groupe, il doit rembourser toutes les dépenses occasionnées par les funérailles de ses proches.

Nous devons signaler aussi la présence des « fournisseurs des corvées ». Ceux-ci fournissent aux membres des corvées des provisions (sucre, savon, clairin, café, etc.) ou d’autres éléments (cercueils, habits, etc.) dont ils ont besoin dans les cas de décès d’un de leurs proches. Un fournisseur s’engage pour un ou pour plusieurs éléments nécessaires à l’organisation des funérailles. Les membres d’une corvée comptent souvent sur plusieurs fournisseurs. Les membres de l’association sont alors assurés de pouvoir organiser des funérailles décentes à leurs proches.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **3.3.1.2.3.les corvées-rara**

Certaines corvées sont réalisées pour préparer le rara, période qui remplace le carnaval en milieu rural. Les groupes de rara se manifestent durant la semaine sainte. Dès le mois de mai, ils s’organisent pour trouver le financement pour le mois d’avril de l’année suivante. Ils organisent donc un rara, à cette fin. La corvée-rara travaille généralement deux jours par semaine. Un jour pour les travailleurs (chaque membre, à tour de rôle), un jour pour la caisse du rara.

### **3.3.2. Les organisations à portée communautaire plus récentes.**

Elles s’appellent coopératives, organisations paysannes, organisations de développement, organisations pour la protection de l’environnement, etc. Leurs objectifs déclarés sont la poursuite d’intérêts collectifs ou communautaires. Elles interviennent dans l’agriculture, dans la protection de l’environnement, l’élevage, la santé communautaire, la santé animale, la commercialisation de produits agricoles, le crédit et l’appui aux petits commerces, l’aménagement de voies de pénétration, l’éducation civique. Mais, à discuter avec certains de leurs représentants, on peut croire que leur souci principal est de constituer une structure pour recevoir de l’aide. Elles attendent leur incorporation à des projets montés pour leur localité; elles espèrent trouver des organismes intéressés à financer leurs activités. Les coopératives n’échappent pas à cette ligne de préoccupations.

Effectivement, un grand nombre de ces organisations - qui d’ailleurs souvent se concurrencent et se méfient des unes des autres - bénéficient de l’appui d’ONGs ou d’organisations internationales. Généralement, les membres de ces organisations sont conscients de la faiblesse technique des agriculteurs, de l’archaïsme de leurs équipements et, ils ne croient pas pouvoir relever seuls le défi de faire changer leur situation. Tout leur espoir repose en général sur l’extérieur avec qui, les organisations essaient d’ailleurs de développer une espèce de « clientélisme » parfois « malsain » .

Au cours des ateliers, nous avons rencontré des membres de nombreuses organisations. Elles sont mixtes ou constituées seulement de femmes. Elles viennent de différentes localités. Certaines prétendent couvrir des zones assez larges. Certaines ont une expérience du terrain assez longue, d’autres sont plus jeunes.

La dynamique de création d’organisations à portée communautaire ou présentées comme telles continue. Un recensement réalisé à cette fin permettrait d’avoir une connaissance approfondie des organisations de la région. Nous retenons déjà :

- que les organisations travaillent sur des thèmes à considérer dans tous les programmes de développement de la région : production agricole, commercialisation de produits agricoles, transformation de produits agricoles, élevage (amélioration génétique, crédit

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

agricole, protection de l'environnement, santé animale, stockage de vivres, protection de sources, la pêche, formation civique, animation, alphabétisation, éducation, réparation de routes, justice...)

- que ces organisations ont souvent déjà l'habitude d'établir des partenariats avec des organismes tels que: AFSC, Ambassade du Japon, CARE, Caritas, Carrefour de Solidarité du Québec, Club Patrimoine, Communauté des Frères St Gabriel, CRS, FACN, Fonkoze, GRAMIR, HAP, MEDA, Ministère de l'Agriculture, MSH, , OIM, Peace Corp, PDR, PRED, USAID...

Nous remarquons aussi que :

- Certaines organisations ont tendance à embrasser de nombreux – peut être trop nombreux - domaines d'intervention;
- L'attentisme est fort chez la majorité des membres d'organisations rencontrés. Au moment des présentations, ils n'oublient jamais de dire que leur organisation ferait plus ou mieux si elle bénéficiait d'un appui plus consistant...

Un travail important est à faire avec ces organisations. Il serait bon de leur démontrer qu'elles ne peuvent tout faire et qu'elles doivent améliorer leurs compétences du point de vue technique, administrative et comptable.

### **3.3.2.1. Considérations générales sur la problématique organisationnelle**

Les « soris » ou escouades sont des groupes d'hommes, de femmes ou des groupes mixtes. Dans les « kòve », on rencontre généralement une ou deux femmes qui s'occupent surtout de la préparation des aliments pour les travailleurs. Elles reçoivent normalement leur tour de travail ou leur part aux gains comme les membres de sexe masculin.

Une association dite traditionnelle est toujours issue de l'initiative d'une personne ou d'un groupe réduit de personnes. Les initiateurs sont le plus souvent les responsables de ces groupes. Il n'y a pas de vote démocratique au sens occidental du terme. L'autorité des chefs est déterminée par leur notoriété, leur crédibilité, leur intégrité. Puis, le choix des membres se fait par cooptation sur la base de certains critères dont l'intégrité, la capacité à travailler.

Souvent, des gens se font membres des associations surtout pour disposer de la main d'œuvre à temps et à meilleur prix car, un membre peut acheter le tour d'un autre et il paie moins cher qu'une autre personne. Dans certains cas, des membres imposent comme condition de ne pas travailler pour d'autres personnes ; ils pourront ainsi acheter tous les tours de travail non utilisés par leurs titulaires. D'autres, pour ne pas travailler sur les terres de leurs associés préfèrent verser certaine valeur au groupe pour compenser leur absence. Des intéressés, extérieurs au groupe, versent à des membres des outils ou des produits alimentaires pendant la période de soudure, anticipant ainsi le paiement de tours de travail de membres des associations.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Les membres d’un « kòve » peuvent former des groupes plus petits (de trois ou quatre membres) appelés « soris » pour pratiquer l’entraide dans les premières heures du jour avant la réunion du «kòve ». Le petit groupe, dans ces cas, leur sert pour l’échange de travail; le grand pour vendre leur force de travail.

Quand l’effectif du groupe de travail est élevé, certains membres ne sont même pas assurés de pouvoir bénéficier d’une journée ou d’une demi-journée de travail pendant une campagne agricole car, dans l’établissement du calendrier, les plus forts se placent en premières positions. Les lésés sont les plus pauvres. Mais cela ne les empêche pas de participer aux corvées. Car, ils ne cherchent pas seulement l’échange de travail ou le revenu monétaire, ils visent aussi et surtout l’intégration communautaire et les services de sécurité sociale qu’offre la corvée. Quand ils tombent malades ou quand ils connaissent un deuil, ils sont assurés d’être entourés et de recevoir les aides nécessaires pour organiser des funérailles décentes à leurs proches. Dans la culture haïtienne, l’éclat des funérailles est très important pour les parents du défunt. Il augmente l’estime de soi. Savoir qu’on aura des funérailles bien organisées flatte l’orgueil du paysan.

Les anciennes associations paysannes comme les kòve, les atribisyon, les soris, les eskwad... sont créées et mises sur pied avec les seules ressources locales.

De l’autre côté, nous avons les associations « récentes » (« organisations » ou « projets d’organisations à portée communautaire » ou déclarés tel) assez nombreuses, appuyées/crées par des ONG, qui reçoivent ou attendent de l’aide d’institutions intéressées au développement de leur activité.

En général ces associations n’ont pas la vie longue et, sont souvent secouées par des crises, des dénonciations, des vols de fonds, des divisions. Il y règne souvent un climat de méfiance important. On y dénote souvent aussi une absence d’appropriation réelle des connaissances transmises par la structure d’accompagnement et, la non prise en compte des priorités et des aspects culturels profonds des membres de l’association.

Comparativement, les associations mises sur pied par les paysans eux-mêmes durent longtemps. Nous en avons trouvé qui fonctionnent depuis une vingtaine d’années mais qui restent assez « conservatrices » au niveau de leurs préoccupations tournées principalement autour de l’organisation des funérailles.

Les motivations des paysans à participer à ces organisations nouvelles sont diverses souvent c’est pour ne pas se démarquer du reste de la communauté. Leur contrôle sur les fonds reste dans ces conditions très limité car ils sont gérés en dehors d’elle le plus souvent.

Les paysans vivent dans une grande insécurité et se sentent en général mal compris, mal considérés. Ils prennent souvent toutes les dispositions pour protéger leurs organisations, supports de leur dignité et de leur « attachement à la communauté » qui doit en retour, les

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

sécuriser; ils établissent ainsi des sanctions contre ceux qui violent les règles (voir annexe 2) et prennent des dispositions pour faire respecter les décisions qui généralement, jouissent d’une légitimité suffisante au sein de la population.

La protection des associations, le maintien de la solidarité, le respect des engagements assure la dignité des membres de la communauté. Des participants à l’atelier de Jérémie ont déclaré que celui qui s’oppose à une sanction prise par les responsables d’une corvée contre un de ses membres ou contre un client de l’association, se mettrait dangereusement en face de la population.

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **3.4. Le paysage institutionnel**

### **3.4.1. Les principales institutions rencontrées**

Plusieurs représentants d’organisations de producteurs rencontrées ont déclarés qu’elles travaillent avec des partenaires comme MEDA, CARE, Ministère de l’Agriculture, Caritas, Fondation Haïti Partage, ACIDI, IICA, Fonkoze, AFSC, CRS, Peace Corp, Ambassade du Japon, USAID, HAP... Des représentants d’organisations déclarent aussi qu’ils reçoivent de l’aide de particuliers, pour la mise en place et la conduite d’activités d’organisations. Ils n’ont pas toujours voulu citer les noms des mécènes pour ne pas perdre leur couverture ou même, s’exposer à des représailles, surtout en cas de crise politique.

Parmi les institutions qui appuient des producteurs de la région, nous pouvons distinguer :

- *Des institutions d’État* comme par exemple, la Direction Départementale de l’Agriculture DDA. Elle couvre l’ensemble des communes de la Grand’Anse. Elle dispose d’un personnel formé principalement d’ingénieurs agronomes et aussi d’ingénieurs civils, de techniciens agricoles, d’infirmiers vétérinaires et d’animateurs devant encadrer des agriculteurs dans la région. D’autres institutions étatiques interviennent et ont un impact direct ou indirect sur le secteur agricole. Mentionnons notamment les Directions Départementales des Ministères suivants :
  - Le Ministère des Travaux publics, transport et communication qui peut jouer un rôle majeur dans le développement des infrastructures de transport, de communication et la fourniture d’énergie
  - Le Ministère de l’économie et des finances
  - Le Ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports
  - Le Ministère de la Santé publique et de la population
  - Le Ministère de la Planification et de la coopération externe
  - Le Ministère des affaires sociales
  - Le Ministère de la Justice

L’ensemble de ces structures départementales constitue, sous la coordination du Délégué Départemental, le Conseil Technique Départemental.

- *des ONGs ou des fondations* comme :
  - CRS qui travaille sur l’agriculture, l’assainissement, l’assistance alimentaire
  - CARE qui travaille sur l’environnement, sur l’assainissement, sur la sécuritaire, la nutrition, la santé
  - HAP qui s’occupe de la promotion de la culture du cacao. Il a introduit de nouvelles variétés

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- PADF qui intervient dans divers domaines comme l’agriculture, l’environnement....
- GRAMIR qui travaille à la production de plantules, à la formation de greffeurs pour améliorer la production fruitière, la protection de l’environnement...
- PRR qui s’occupe d’activités connexes à l’agriculture. Il s’intéresse à l’élevage, a expérimenté l’élevage de caprins. Il s’intéresse à la production de nourriture pour le bétail et dispose déjà pour cela d’une infrastructure importante : une usine de production et à l’amélioration génétique.
- PADI qui s’intéresse à l’organisation de pêcheurs et à l’augmentation du rendement de leur travail
- FNGA qui s’occupe de formation professionnelle dans la Grand’Anse

Certaines des institutions partenaires des organisations se regroupent au sein de la Plate-forme des Institutions du Secteur Agricole de la Grand’Anse, (PISAGA). Citons : ADES-GA, MEDA, PDR-GA, CAPAV, CARITAS, PRR-Jérémie, FNGA, CAPOCHA, CAPOTEB-Beaumont, CPCA, PADI, KDO, HAP, DDA, CARE-International, GRAMIR...

Créée en 2001, la PISAGA se propose d’assurer une (meilleure) coordination des interventions dans le secteur agricole, pour aboutir à une articulation harmonieuse des acteurs et à la rationalisation des investissements. Elle vise la promotion du développement économique et social de la région, en particulier la promotion du développement agricole, le développement de l’élevage, l’entrepreneuriat rural, la protection de l’environnement.

- *Des entreprises privées ou familiales* comme :
  - L’asbl. IMAGINE, avec son siège à Corail, dirigée par la famille « Papillon ». Elle s’occupe d’électrification de la ville de Corail, de fabrication et de commercialisation de glace dans la région, de radiocommunication, de télécommunication, de transport maritime,...
  - La CPA. SA, basée à Anse d’Hainault, dirigée par G. Simon. Elle s’adonne à la pêche, à la commercialisation de produits de la mer...
  - La « Maison Wiener » établie dans la zone depuis de longues années s’occupe de l’exportation de denrées comme le café et le cacao. Elle construit à Dame-Marie un centre de conditionnement du cacao. La denrée est amenée à Port-au-Prince, pour une dernière préparation et pour des tris avant son embarquement pour les États-Unis d’Amérique ou pour l’Europe.
  - Certains investisseurs privés commencent à s’intéresser à la sphère de la production (piment, bananes, ignames, etc.) et de la transformation (cacao, etc) des produits agricoles, ce qui peut représenter un atout majeur dans le développement de la région.

### **3.4.2. Le déploiement des agents de la fonction publique sur le terrain**

La DDA de la Grand’Anse adopte les structures de Bureaux Agricoles Communaux rencontrés dans tout le pays alors qu’elle ne dispose pas d’assez d’agronomes ou de techniciens agricoles pour pouvoir les occuper; aussi, certains BACs couvrent plus d’une commune.

Les différences entre les communes de la Grand’Anse en termes de superficies, de population ou de micro climat sont si importantes, qu’il est pratiquement impossible que les Bureaux Agricoles Communaux puissent donner des résultats significatifs en matière d’accompagnement beaucoup trop « timide » voir « absent » aux dires des participants des divers ateliers ; les mêmes personnes devraient couvrir des superficies trop importantes dans un milieu où les difficultés de communication sont évidentes.

La DDA divise son territoire en un certain nombre d’ « Axes ». Chaque axe regroupe des BACs et est placé sous la supervision d’un Agronome ou d’un Technicien assurant la liaison entre sa zone de travail et le bureau départemental. La distribution du personnel se fait avant tout sur une base géographique. Cependant, certains projets spécifiques disposent d’un personnel cadre affecté de façon permanente à leur suivi. Il en est ainsi de l’élevage caprin, de l’apiculture et du développement de la pêche.

La police est complètement absente du milieu rural, ce qui cause d’énormes problèmes de sécurité des biens et des personnes. Cette situation entrave le développement des activités agricoles car elle décourage les investissements tant au niveau de la production, qu’au niveau de la commercialisation et de la transformation. La situation est surtout grave aux Irois où, dans la commune, il n’y a pas de présence policière régulière depuis 1996. Cette absence de police compromet tout le fonctionnement du système de justice.

Certains regrettent aussi l’absence des anciens contrôleurs de denrées dans toute la région. Ces fonctionnaires qui dépendaient du MARNDR veillaient à la tenue des plantations de denrées d’exportation et à la préparation des produits. Ils dissuadaient les exploitants de les maltraiter ou les forçaient à bien les traiter. Ils soutiennent que l’action de ces contrôleurs de denrées aidait au maintien du niveau et de la qualité de la production des denrées.

### **3.5. Les voies de communication**

Le département est desservi par trois types de voies de communication :

- Terrestre
- Maritime
- Aérienne

**3.5.1. Le réseau routier**

Le réseau routier est composé de :

- La route nationale reliant la Grand’Anse au département de l’Ouest via le Sud et les Nippes
- Les voies intercommunales
- Les pistes vicinales entre les communes et les sections

Suivant une évaluation effectuée en 1987, par le Ministère des travaux publics par le biais de la direction des Transports, le réseau routier de la Grand’Anse est évalué à 548.1 Km soit 12% du réseau routier national. Le réseau est classé de la façon suivante :

**Tableau 3 : Répartition du réseau routier de la Grand’Anse par classe de route<sup>1</sup>**

Classe	Longueur (Km)	Pourcentage (%)
Nationale	34,2	6,2
Départementale	234,3	42,8
Pénétration	279,6	51

Source : Bureau des mines et de l’énergie

---

<sup>1</sup> Au moment de ces estimations, le département de la Grand’Anse comprenait le nouveau département des Nippes. Par conséquent, elle ne représente pas exactement le routier du nouveau département de la Grand’Anse appelée autrefois Grand’Anse/Ouest.

# Programme de Développement Rural – Grand'Anse



## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### 3.5.1.1. Etat des routes dans la Grand’Anse

Trois paramètres ont été retenus pour apprécier l'état des infrastructures routières : le temps mis pour relier deux extrémités d'un axe en véhicule 4x4, la longueur des routes et l'état de la bande de roulement.

Il se révèle que l'état des routes constitue un blocage majeur à la circulation des produits de la région vers les centres urbains et vers la capitale et vice versa.

**Tableau 4 : État des principaux axes routiers**

Axes	Longueur en Kms	Etat Actuel					Durée	Remarques spécifiques
		B	P	M	TM			
Jérémie/Bonbon/Abricot	25				*	2h	Mal drainé et défoncé par endroit surtout sur le tronçon Bonbon Abricot	
Jérémie/Moron/Chambellan/Dame-Marie	48		*			2h	Nécessité un entretien périodique surtout au niveau du tronçon reliant les hauteurs de Chambellan à Dame Marie	
Dame Marie/Anse d'Hainault/Irois	28		*	*		1h	Tronçon en bon état nécessitant de petites réparations par endroit surtout entre Anse d' Hainaut et Irois	
Jérémie/Roseaux/Carrefour Charles/Corail	42			*	*	2h	- Tronçon rocailleux mal drainé entre Carrefour Charles et Corail (la route sert de canaux de drainage par endroit) - Tronçon Roseaux Carrefour Charles nécessitant une réhabilitation	
Beaumont Pestel	18		*			25 mn		
Corail –Pestel	14				*	45mn	- Problème de drainage sur les 3 derniers kilomètres avant d'atteindre Corail, - Sols friables nécessitant des bandes maçonnées ne dépassant pas 1km de longueur	
Jérémie/Carrefour Charles/Cayes/P au P	280				*	8h-10h	- Tronçon entre carrefour Charles et Beaumont presque impraticable même en véhicule 4x4	

Source : GARDEL

Les axes routiers énumérés constituent l'essentiel du réseau routier de la Grand'Anse. Une première remarque est que ce réseau a été conçu dans une perspective de relier les centres urbains et bourgs entre eux et non, de faciliter l'écoulement de la production. D'autre part, la majorité des tronçons routiers visités sont en mauvais ou en très mauvais état. Une réhabilitation des tronçons les plus endommagés permettra une augmentation sensible du volume des échanges entre les différentes communes, et incitera du même coup la production agricole régionale.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Au niveau des axes, des remarques spécifiques permettent de mettre en évidence les problèmes majeurs des tronçons les plus affectés. Dans l’ensemble, le tableau nous permet de constater que les différents tronçons peuvent être améliorés par des interventions mineures, et maintenus en bon état avec la mise en place d’un système d’entretien permanent. Les principales actions à entreprendre consistent en la mise en place des réseaux de drainage efficaces permettant d’évacuer les eaux de pluie, et le traitement des zones à sols friables ou rocheux par des bandes maçonnées.

En revanche, certains tronçons tels que Bonbon/Abricot, Carrefour Charles/Corail, Carrefour Charles/Beaumont/Marceline méritent des interventions plus importantes en considérant leur état actuel. Ces actions peuvent s’inscrire dans le temps en fonction d’une planification visant à améliorer de façon globale le réseau routier.

### **3.5.1.2. Réseau de routes secondaires**

En ce qui a trait au réseau entre les sections et les centres des communes, il est presque inexistant et un plus grand effort sera nécessaire pour réhabiliter les tronçons existants et en créer d’autres pour faciliter le désenclavement des zones de production. Certaines de ces voies ont déjà un tracé mais d’autres, sont à créer. Dans un cas comme dans l’autre, des études seront nécessaires pour déterminer les tracés les moins coûteux et les plus durables.

Ces voies de pénétration, une fois réhabilitées, contribueront à faciliter l’acheminement des produits agricoles vers les centres urbains locaux afin d’être transportés par bateaux ou par camions vers les centres de consommation. Il ne s’agit pas de construire des routes qui bientôt vont être abandonnées, mais plutôt il faut établir un système d’entretien permanent impliquant la population des localités desservies pour, réduire leur coût d’entretien et favoriser leur maintien en état de fonctionnement en tout temps. Aussi longtemps que les produits ne peuvent être évacués des zones de production pour être commercialisés, les systèmes de production n’auront aucune rentabilité et l’agriculture ne pourra jamais attirer d’investissement privé productif.

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

**Photo 1: Transport de passagers sur l'axe Pestel Beaumont et de marchandise sur l'axe Chambellan Jérémie.  
(Photos GARDEL)**



# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Tableau 5: Réseau des routes rurales à construire ou à réhabiliter**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Tronçon	Longueur	Intervention		Intérêts des interventions
		Réhabilitation	Construction	
Abricot/Dame Marie			♦	
Abricot/Kalem			♦	Marché important
Abricot/Lafite/Chambellan		♦	♦	Maraîchères, Marché Lafitte Canne à sucre et dérivés
Désormeaux/Tapona/Dame Marie			♦	Production de Cacao
Duchity/Beaumont		♦		Café
Beaumont/Préval/Belance			♦	
Léon/Fonds cochon		♦		Vivres et café
Léon /Castillon		♦		Maraîchère, fruits (citrus)
Sassier – Léon		♦		Fruits
Gébeau-Latibolière-Previlé-Dahère		♦		Canne à sucre, fruits, haricot
Prévilé – Sassier – Latibolière		♦		Canne à sucre, fruits, haricot
Roseaux –Grand Vincent		♦		Manioc et fruits
Anse d’Hainault – Bourdon		♦		Gingembre et cacao
Marfranc – Castaches		♦		Canne à sucre
Moron – Ravine à Charles			♦	Zone caféière et fruitière
Beaumont –Moulines			♦	Zone caféière
Beaumont-Cassanette			♦	Café
Duchity-Desbarrieres			♦	Café
Beaumont - Chardonnet			♦	Café et fruits
Georgette –Tozia			♦	
Deriveaux – Lahatte Foucault		♦		Tronçon en mauvais état
Bernard- Cassavant			♦	
Pestel-Corail		♦		Route stratégique
Corail-Lacombe-Champy		♦		
Corail-Carrefour Charles		♦		
Corail-Chardonnette			♦	
Iles Blanches-Marfranc			♦	
Preville – Leon		♦		

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Bourbeuse-Castaches			♦	
Bordes-Fonds Rouge Torbeck-Castaches			♦	
Carrefour Bois Sec-Lopineau			♦	
Anse D’Hainault - Source Chaude (Shada) – vers Chambellan		♦		Production de Gingembre, cacao, café, gingembre et fruits
Dame Marie-Désormeau – Montagnac			♦	
Carrefour Ti ma – Fonds Bayard			♦	
Grand Vincent–Bois Sec			♦	

**Source : Enquête GARDEL**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **3.5.1.3. Principaux circuits intérieurs**

Les circuits intérieurs sont très peu fréquentés à l’exception de celui de l’axe Jérémie/ Chambellan/Dame Marie où, il existe un trafic régulier du type « Tap Tap ».

Cet état de fait, implique un faible échange entre les communes du département.

En terme de principaux échanges :

- la commune de Beaumont entretient des relations importantes avec les Cayes et Port-au-Prince par la route mais par contre, peu avec Jérémie.
- les communes de Corail, Pestel évacuent leurs productions directement par la mer sur la Capitale haïtienne,
- la commune des Irois écoule la majorité de ses produits vers le Sud.

Il est important de signaler que presque toutes les communes de la Grand’Anse produisent les mêmes denrées, avec des zones de concentration pour tels ou tels produits par conséquent, l’importance des échanges est relativement faible.

En résumé la configuration du trafic est tournée dans le sens de l’acheminement des produits vers les ports à partir des marchés de regroupement.

Notons qu’il existait aussi un circuit de Jérémie vers Abricot cependant, suite à la détérioration de la route entre Bonbon et Abricot, le trafic vers cette dernière commune s’arrête au niveau de l’Anse du Clerc.

Les circuits le plus fréquentés sont ceux entre Jérémie, Pestel, Dame-Marie et Port-au-Prince. Près d’une dizaine d’autobus les empruntent quotidiennement pour une capacité d’évacuation en passagers moyenne de 70 passagers par bus et par jour.

Les voies de pénétration entre les communes et les sections sont en mauvais état et, le seul moyen de transport sur ces circuits est le transport à dos d’animaux. Les produits sont transportés prioritairement par ce moyen pour atteindre les marchés de collecte et de regroupement de certaines sections telles que Haute Voldroque, Basse Voldroque (Léon, Bois sec).

Les conditions de transport représentent un véritable goulot d’étranglement pour l’évacuation des produits agricoles principalement les produits périssables tels que les fruits, dont l’abondance saute aux yeux. Seuls les produits à durée de conservation longue peuvent transiter par ces moyens de transport.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Les principaux circuits sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 6 : Types de véhicules et prix des circuits**

Circuit	Type de véhicule	Prix ( gdes)	Fréquence régularité
Jérémie/P-au-P	Auto bus	250-300	1 voyage/jour
Chambellan Moron- Jérémie	Tap-tap	50	
Jérémie –Bonbon	Camionnette	100	
Dame Marie/Anse d’Hainault/Irois	Camionnette	25	Plusieurs voyages par jour
Beaumont/Cayes	Autobus/ camion		
Pestel/ Pau p	Autobus	300	1 voyage/jour
Jérémie Roseaux	Motocyclette et Camion	25	Jour de marché
Corail Port-au-Prince	Bateau		
Anse d’Hainault - Dame Marie - Abricot- Port-au-Prince	Bateau		1/semaine

Source : Enquête GARDEL

### **3.5.2. Voie Maritime**

Neuf communes sur douze sont côtières offrant ainsi des possibilités intéressantes pour l’organisation du cabotage. Actuellement la région dispose de trois ports construits, réglementés et contrôlés par L’APN et la SEMANAH. Ce sont les ports de Jérémie, Corail et Anse d’Hainault. Ces trois ports sont directement contrôlés par l’APN qui perçoit des redevances. Il y a une jetée à Pestel qui n’est pas contrôlée par l’Autorité Portuaire Nationale. Selon le Service Maritime National Haïtien, environ une centaine de voiliers et six bateaux en fer motorisés de différentes capacités assurent le transport de la Grand’Anse vers Port-au-Prince.

#### **3.5.2.1. Port de Jérémie**



Le port de Jérémie offre un quai marginal avec un chenal d'accès réduit à 2 mètres de profondeur<sup>2</sup>. Ce port a été installé en décembre 1981, il remplace l'ancien wharf construit en 1927. Construit en béton sur une superficie de 850 m<sup>2</sup> avec une élévation de 1,70 mètre. Il dispose d'une piste de mouillage de 122 mètres de longueur. Il a douze bollards de 10 tonnes, 58 défenses en bois et environ 8,000 m<sup>2</sup> d'aire d'entreposage ouverte et un abri pour passagers de 230 m<sup>2</sup> de surface. La profondeur d'eau actuelle est de 2,10 mètres. L'accès à ce port est réduit à

cause de l'ensablement et de l'échouage de bateaux. L'APN, responsable du port, n'a pris, à date aucune mesure pour remédier à cette situation

### **3.5.2.2. Port d'Anse d'Hainault**

Ce port est composé d'une jetée, d'une aire d'entreposage à ciel ouvert, d'un petit édifice et d'un hangar de transit. Les installations d'amarrage consistent en une jetée d'une longueur de 51m où les bateaux peuvent accoster des deux cotés. Les chenaux d'accès au port ont été dragués à une profondeur de -3,3m. La jetée a un tablier en béton de 530m<sup>2</sup> de surface avec douze (12) bollards. L'aire d'entreposage ouverte mesure 3150m<sup>2</sup> environ.

### **3.5.2.3. Port de Corail**

Le port de Corail est constitué d'une jetée, d'une aire d'entreposage ouverte, d'un chenal d'accès et d'un bureau. Le chenal d'accès a été dragué à une profondeur de -3,3m. Il existe un bureau de l'APN mais il est éloigné du port, ce qui pose des problèmes de contrôle.

### **3.5.2.4. Port de Pestel**

Il y a une jetée en béton dont les caractéristiques ne sont pas mentionnées dans la littérature. L'aire d'entreposage est à ciel ouvert. Mentionnons que ce port ne se trouve pas sous le contrôle de l'APN.

---

<sup>2</sup> Cette profondeur est le résultat d'un processus d'ensablement rapide, la profondeur de départ étant de 4 mètres.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Ces deux derniers ports, Pestel et Corail, sont les mieux protégés et servent de lieux de protection en cas d’intempérie.

Il est important de mentionner un manque de coordination entre APN qui s’occupe de la gestion de l’infrastructure et le SEMANAH qui s’occupe du contrôle des navires. Cette dernière instance ne semble pas être opérationnelle sur le terrain, vu le niveau de surcharge constaté, l’absence de mesures de sécurité pour les passagers et les marchandises, l’absence de moteur de secours fonctionnel, etc.

À côté de ces ports principaux, il existe sur toute la zone côtière, **une multitude** de points d’embarquement et de débarquement de produits principalement du bois et dérivés. Ces points ne disposent d’aucune infrastructure et, ne sont pas contrôlés par les autorités compétentes.

Le trafic par bateau est très ancien dans la Grand’Anse. Des bateaux venant d’Europe ont l’habitude d’accoster au port de Jérémie avec des cargaisons importantes de marchandises. On signalait toutefois la présence de bateaux motorisés spécialisés dans le transport de passagers, qui faisaient le trafic entre Port-au-Prince et Jérémie. Ces bateaux faisaient le trajet en cinq à six heures. Pour le moment, les bateaux qui assurent le trafic sont d’anciens transporteurs qui faisaient le trafic Miami/Haïti, et qui transportaient essentiellement des marchandises. Ce mode de transport est principalement utilisé pour l’acheminement de marchandises et de personnes ; c’est aussi le moyen de transport le plus utilisé par les « Madan-sara ».

Les produits les plus résistants (comme le bois et ses dérivés) sont plutôt transportés par voiliers, tandis que les moins résistants et à plus forte valeur ajoutée (cacao) sont plutôt transportés sur des bateaux à moteur.

Les voiliers mettent entre 3 et 7 jours pour faire la traversée Grand’Anse/Port-au-Prince, dépendant des conditions météorologiques alors que les bateaux motorisés ne mettent que 12 heures.

Une analyse du transport maritime permet de faire ressortir trois problèmes importants :

- o La lenteur du processus d’embarquement et de débarquement qui se réalise essentiellement à la main, aucun port ne disposant d’équipement de levage
- o Le caractère épisodique du transport dû au fait qu’il n’existe qu’un nombre limité de bateaux à moteur, et qu’il existe des intervalles de plusieurs jours entre 2 départs
- o L’absence d’infrastructure et d’équipements dans la plupart des ports

Combinée à une capacité réduite d’acheminement des produits aux ports par voie terrestre, cette faible disponibilité de moyens de transport rapide entraîne qu’une faible partie de la production de la Grand’Anse, arrive à sortir de la région, particulièrement les produits périssables comme les fruits et légumes ainsi que la viande. Seul les fruits de mer bénéficient de facilités d’évacuation

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

avec des investissements en équipements de conservation et de transports spécialisés mis en place par les entrepreneurs privés évoluant dans cette filière.

**Photo 3: À gauche : Bateau Motorisé (Corail); à droite : voilier chargé de charbon de bois assurant le transport Grand’Anse/Port-au-Prince (Photos GARDEL et PDR)**



Il faut aussi signaler l’existence d’un axe de transport fluvial sur la partie aval de la Rivière Grand’Anse, de Jérémie jusque dans les hauteurs de Chambellan.

Cette voie peu profonde par endroits est essentiellement utilisée par des radeaux très légers communément appelés « pipirit » de faible contenance, construits en bambou. Le chargement utile de ces petites embarcations est inférieur à 500 kilos. Elles constituent un moyen pour aussi commercialiser le Bambou, car arrivés à Jérémie sur les berges de la rivière Grand’Anse, ces radeaux sont défaits et les tiges de bambous vendues pour construire des nasses ou utilisées dans la construction.

### **3.5.3. Voie aérienne**

**Photo 4: Petit avion atterrissant sur la piste de Jérémie (Photo GARDEL)**



Il y a une piste fonctionnelle à Jérémie. Elle orientée Est- Nord Est/Ouest –Sud-Ouest, 18°39’ de la latitude nord et 74°48’ de longitude Ouest. Elle se situe à une élévation de 9 mètres au-dessus du niveau de la mer et la surface est argileuse. Elle mesure 1200 mètres de long, 43 m de large avec une bande roulante de 11 mètres. Un petit chalet d’accueil, une station météorologique et un poste de radio à ondes courtes non fonctionnel complètent les installations qui reçoivent deux à trois vols par jour en provenance de Port-au-Prince, pour une moyenne quotidienne d’une centaine de passagers dans les 2 sens. C’est le

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

moyen le plus rapide d’atteindre Jérémie (35 à 45 minutes en venant de Port-au-Prince contre 7 à 10 heures par la route) mais le prix du billet reste prohibitif pour la grande couche de la population, (soit \$121 US aller-retour).

Ce circuit spécialisé dans le transport des passagers est assuré par de petits avions de 13 à 19 places de la compagnie Caribintair.

Il faut signaler aussi le mauvais état de la route reliant l’aéroport à Jérémie, et le fait que la zone ne dispose pas de moyen de communication du type téléphone portable. La radio de l’aéroport n’est pas toujours fonctionnelle avec Port-au-Prince d’où des problèmes de liaison et surtout de sécurité.

Il existe une autre piste d’atterrissage dans la région de Dame-Marie, mais elle n’est plus utilisée, faute de passagers pour ce circuit.

Actuellement, cette voie n’est pas utilisée pour le transport de marchandises. Son coût très élevé fait qu’il ne pourrait être considéré que pour des produits périssables à très forte marge commerciale par unité de volume. Dans une perspective de développement touristique, ce moyen de transport peut se révéler intéressant compte tenu de l’état actuel des routes, des conditions du transport maritime et du temps mis pour atteindre Jérémie par avion.

### **3.6. Télécommunications**

Seuls Jérémie - et parfois Corail, Beaumont - disposent d’une centrale téléphonique fonctionnelle.

Jérémie dispose d’un millier de lignes domiciliaires et Corail, d’une seule ligne.

Tous les centres d’appel installés dans le programme de téléphonie rurale ont vu leurs sources d’énergie volées et ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois.

Les services de communication sont assurés par des cybercafés. À Anse d’Hainault, une entreprise privée dispose d’un système de radiocommunication avec Port-au-Prince. Le coût d’un appel international est 5 à 6 fois plus élevé qu’un appel local. La plupart des communes ont un centre d’appel privé fonctionnant par l’intermédiaire de l’Internet. Notons qu’aucun système de téléphonie cellulaire n’est opérationnel dans la Grand’Anse.

### **3.7. Les infrastructures sociales.**

La Grand’Anse manque d’infrastructures sociales pour l’éducation, la santé, les loisirs, les sports, l’hébergement...

Dans toutes les communes on rencontre un certain nombre d’écoles (maternelles, primaires, secondaires). Généralement, le long des routes, on rencontre de nombreux élèves. Ils parcourent des distances relativement grandes pour arriver à leur école peu équipée et desservie par des enseignants peu réguliers. Ceux-ci habitent souvent loin de leur lieu de travail. Certaines écoles

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

de la région ont été construites avec des résidences pour enseignants. Mais on ne trouve pas encore les moyens de les porter à y rester cinq jours par semaine.

Beaucoup d’autres jeunes du même âge, vivant loin des routes et des agglomérations ne connaissent pas l’école dans la Grand’Anse.

Depuis quelques années, on rencontre une école secondaire dans chaque commune. Mais, dans certains bourgs, ces écoles ne disposent ni de locaux ni de mobiliers adéquats. Souvent, elles occupent ceux des écoles primaires durant l’après midi.

Ces écoles amènent rarement leurs élèves au niveau du baccalauréat.

Le manque d’école constitue, selon bon nombre de participants à nos ateliers, une cause de migration, dans la Grand’Anse.

La distribution des établissements de santé est aussi défectueuse que celle des écoles. À Jérémie, capitale de la Grand’Anse, on rencontre un hôpital avec les principaux services dignes d’un hôpital départemental mais, il n’attire pas tous les habitants du département à cause, selon certains, des déficiences du réseau routier. D’autres pensent que le niveau d’équipement ne correspond pas toujours à la vocation de ce centre.

Dans les chefs lieux des communes et dans d’autres agglomérations, fonctionnent des centres de santé ou des dispensaires mais, l’accès pose encore des difficultés pour les usagers. Le MSPP, depuis quelques années, compte sur un apport significatif de médecins cubains déployés sur le terrain dans le cadre d’un accord de coopération entre Cuba et Haïti.

Des sites touristiques de grande importance existent dans la région : anses magnifiques, belles plages, végétation abondante, espèces rares, grottes superbes, eaux thermales, ruines de constructions coloniales, etc. Des pratiques pittoresques attirent l’attention, tel les combats de coqs, le folklore, le transport de vivres alimentaires sur des radeaux appelés pipirites le long de la rivière Grand’Anse... Mais les routes menant à ces sites sont de mauvaise praticabilité, et la capacité d’accueil y est faible voir inexistante; on trouve quelques hôtels ou quelques pensions confortables à Jérémie mais qui ne disposent pas de tout le confort : pas d’air conditionné, problèmes d’approvisionnement en électricité, pas toujours d’eau courante, d’eau chaude, de toilette moderne, etc. A l’heure où l’on parle beaucoup de l’écotourisme, la Grand’Anse aurait dû être privilégiée compte tenu de ses richesses naturelles. Seule la ville de Pestel a une capacité d’accueil suffisante pour accueillir plus ou moins correctement les visiteurs lors de la fête de la mer durant la période de Paques de chaque année. Il faut le dire, les loisirs font généralement défaut à la population de la Grand’Anse.

Durant les vacances, des groupes de jeunes organisent des randonnées, des parties de sport, des fêtes théâtrales. Certains offrent des séances de cinéma à partir de vidéocassettes. Mais ces manifestations touchent peu de gens et se circonscrivent généralement dans les villes et bourgs désignés comme milieux urbains. L’époque des raras permet à beaucoup de gens de se distraire. mais, il ne faut pas oublier que pour beaucoup de gens, il s’agit plutôt d’accomplir un acte religieux.

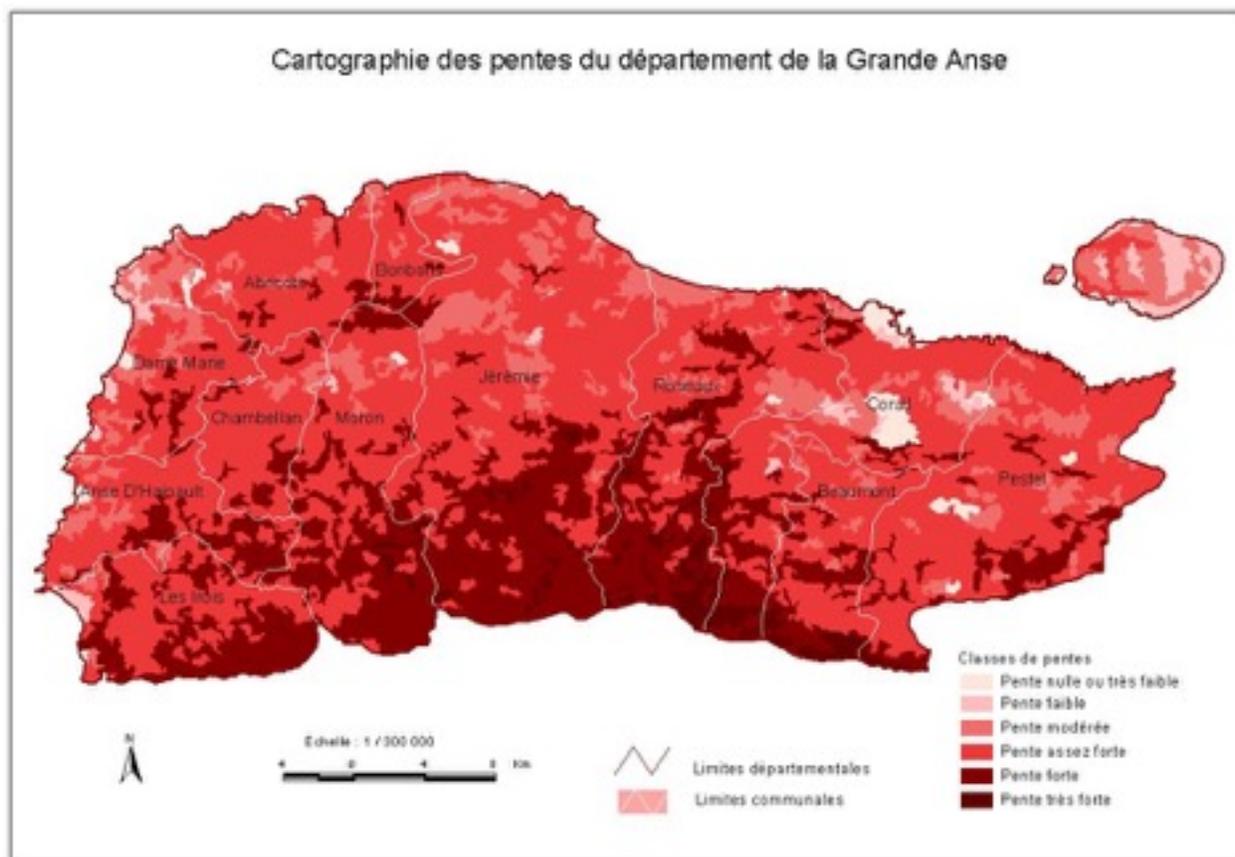
## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Le loisir qui paraît réunir le plus grand nombre de gens est la « gaguère », c’est à dire les combats de coqs. L’IHSI (1998, *Inventaire des ressources et potentialités d’Haïti*) a dénombré des nombreuses arènes pour les combats de coqs, dans toutes les communes du Département. La gaguère est un espace de loisir et d’affaires. C’est beaucoup plus un espace d’hommes que de femmes (même si de nombreuses petites marchandes y sont présentes). Dans les villes et particulièrement au niveau des jeunes, les activités sportives (football, jogging) sont très prisées.

## Le milieu biophysique

### 3.8. Caractéristiques géomorphologiques générales de la Grand’Anse

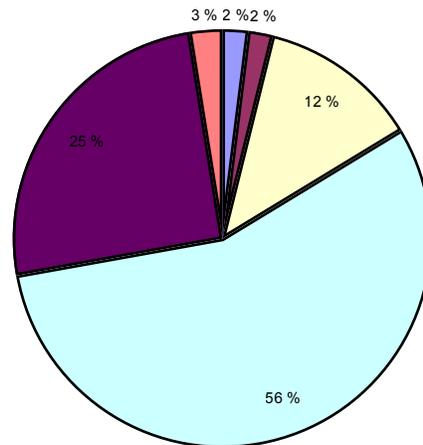
Le département de la Grand’Anse est le seul département du pays à avoir plus de 90 % de ses surfaces caractérisées par un relief très mouvementé. Il n’existe à proprement parler aucune grande plaine. L’encadrement du département au sud par le massif de Hotte et au nord par le mont Castaches lui confère un visage assez particulier. En effet, le département est positionné sur la frontière nord du massif de la Hotte<sup>3</sup>, dont le pic Macaya culmine à 2347 m d’altitude. Son relief porte clairement l’empreinte de ce massif caractérisé par des pentes très abruptes et dont la plupart sont inaccessibles. Plus 60 % des chaînes de montagnes qui traversent le département sont des « *embranchements ou nervures* » en provenance du massif de la Hotte. On retrouve, au nord-ouest la chaîne «des Castaches » qui délimite la vallée de la Grand’Anse et un joue un rôle important dans la distribution de l’humidité.



Il existe très peu de terres plates dans ce département, les rares plaines qui existent sont côtières ou situées dans les vallées. La figure suivante présente la distribution des classes de pentes.

<sup>3</sup> Voir carte géologique

Répartition des classes de pentes dans le Département de la Grande Anse



### 3.9. Sol et géologie

Sur le plan géologique, le sous sol de la Grand'Anse est dominé par deux grandes catégories de roches : les roches calcaires et les roches basaltiques. Ces roches sont évidemment à l'origine des différents types de sols rencontrés dans tout le département.

Les roches calcaires peuvent être séparées elles mêmes en :

- **Calcaires récifaux** organisés en terrasse. Elles sont, en importance, la troisième roche retrouvée dans la Grand'Anse. Ces roches affleurent préférentiellement au niveau des bandes côtières du département mais se concentrent majoritairement dans l'Axe Jérémie – Bonbon – Abricot – Dame Marie. Notons aussi que la roche mère de la quasi-totalité de la Grande Cayemite est concernée par cette roche ;
- **Calcaires crétacés** affleurant et qui sont de couleurs variées (blanche, crème, marron, grise). On les retrouve au sud-est de la commune de Jérémie et au sud-ouest de Corail au niveau ou à proximité du massif de la Hotte. Ces calcaires comportent généralement des filonets de calcite. Lorsqu'elles se prêtent au polissage, ces roches sont utilisées comme roches marbrières ;
- **Calcaires crayeux à lits et rognons**. Elles se retrouvent au niveau des communes de Jérémie, de Roseaux et sur une partie de Dame Marie. Mais ces roches sont concentrées majoritairement aux environs de Jérémie.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- **Calcaires stratifiés** allant du Paléocène Supérieur à l’Éocène Supérieur. Certains affleurements de marnes du miocène s’y trouvent regroupés. Ces roches dominent au niveau de l’ensemble du département. En effet, près de 80% des sols du département subit l’influence de ces types de roches.

**Photo 5: À g: Sous-sol calcaire dans l’axe Gébeau/Léon. À dr: Sous-sol basaltique sur l’axe Irois/Anse d’Hainault. (Photo GARDEL)**

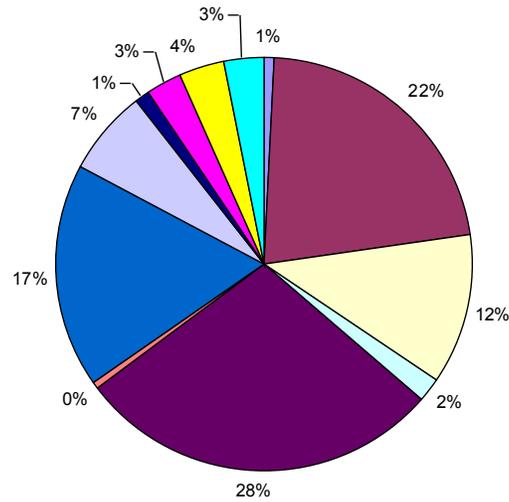


A côté des roches calcaires, il existe aussi les **roches basaltiques** (basaltes et dolérites crétacés) liées à un volcanisme tholéiitiques et qui seraient associées aux basaltes des bassins caraïbes. On estime que ces roches représente près de 15% du sous sol du département. Cela concerne une bonne partie de la commune d’Anse d’Hainault, la totalité de la commune des Irois et toute la partie sud de la commune de Moron. Ces roches mères ainsi que le climat humide d’une bonne portion des surfaces de la Grand’Anse font qu’en gros, le département est dominé par des sols ferrallitiques et des rendzines. Les rendzines dominant dans les zones de moyenne altitude et les sols ferrallitiques dans les zones de haute altitude. Cependant dans les nombreuses gorges (entre deux versants) et dans les zones de vallée, on est en présence de sols de type alluvionnaire affichant une certaine fertilité à la fois physique (ce sont des sols profonds ayant une réserve hydrique importante) et chimique (ils sont relativement riches en éléments minéraux, étant formés de matériaux provenant des couches de surface des sols d’amont, lesquelles couches sont réputées plus riches en matière organique). Sur les versant cependant, on retrouve majoritairement des sols peu profonds et sensibles à la sécheresse.

Compte tenu de la variabilité sur le plan géomorphologique du département de la Grand’Anse, on peut retrouver d’autres types de sols, mais ceux décrits plus haut sont les dominants pour ce département.

# Programme de Développement Rural – Grand’Anse

## Statistiques des formations géologiques rencontrées dans la Grande Anse



basaltes à dacites de la partie Ouest du Massif du Macaya	Complexe tholéitique et sédimentaire de la Presqu'île du Sud
calcaires pélagiques de la Presqu'île du Sud(fm.Macaya) et d	biomicrites pélagiques de la Presqu'île du Sud et du versant
conglomérats et grès volcanogènes du Massif de la Selle(fm.M	flysch grésopélagique du Plateau Central(fm.Madame Joie); g
marnes à Orbulines; marnes et sables du Plateau Central(fm.	craies et calcaires mameux de la Presqu'île du Sud(fm.Jérémie
marnes et sables, vieux cônes d'épandages(fm.Morne Delmas);m	marnes et calcaires mameux du Massif de la Selle(fm.Beloc);
alluvions, éboulis, mangroves	calcaires récifaux, terrasses d'abrasion marine

### 3.9.1. Potentialités des sols de la Grande et leur vocation

Les données concernant les potentialités et la vocation des sols de la région Grand’Anse sont répertoriées dans le tableau suivant.

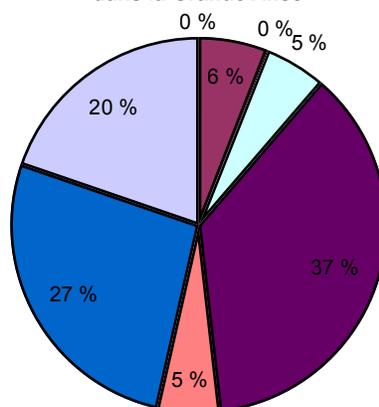
Tableau 7: Classes de potentialités des sols

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Classes de potentialités	Superficie	Pourcentage	Vocation
I- Excellentes	0.06	0.00	Grandes cultures mécanisées, irrigation. Productivité élevée
II- Très bonnes	101.22	5.29	Culture mécanisée, irrigation possible, petite mécanisation.
III- Bonnes	113.03	5.91	Petite mécanisation
IV- Moyennes	102.61	5.36	Difficilement mécanisable et irrigation
V- Médiocres	2.09	0.11	Marécages, culture de riz conditionnées par aménagement hydro agricole
<b>VI- Faibles</b>	<b>377.82</b>	<b>19.74</b>	<b>Agricultures de montagne, parcours forêts, fortes contraintes de pente</b>
<b>VII- Limitées</b>	<b>706.02</b>	<b>36.89</b>	<b>Parcours forêts, cultures arboricoles</b>
<b>VIII- Très limitées</b>	<b>510.98</b>	<b>26.70</b>	<b>Forêts, pas d'aptitude agricole</b>
<b>Total</b>	<b>1 913.82</b>	<b>100.00</b>	

Pour cette région, sept (7) classes de potentialité sont distinguées. Elles vont des sols avec des potentialités excellentes à très limitées. Les chiffres montrent que la majorité des superficies de la Grand’Anse connaissent de sévères limitations et ne sont pas adaptées à la culture sarclée. En effet, 80% des espaces sont rangés dans les trois dernières classes de potentialité qui vont de « faibles » à « très limitées ».

**Les classes de potentialité des sols dans la Grande Anse**



Ce sont des espaces avec des pentes très fortes et qui devraient être consacrées majoritairement aux cultures arboricoles, des parcours de forêts et à l’agriculture de montagne (utilisation de méthodes culturales anti-érosives). En effet, les renseignements consignés dans le tableau 11 indiquent qu’environ 80% des sols de la Grand’Anse possèdent des pentes comprises entre 12 et 60%.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

On note que pour l’ensemble du département, les terres sur lesquelles la mécanisation agricole et l’irrigation sont possibles sont très rares. Elles totalisent environ 11% de l’ensemble des superficies du département. Ces terres qui sont véritablement à vocation agricole sont localisées essentiellement dans les vallées alluviales et les quelques petites plaines, le plus souvent côtières, disséminées un peu partout dans le département. De manière générale, ces sols sont de texture argilo limoneuse de bonne qualité. Leur potentiel est cependant lié à la disponibilité de la pluie.

Les espaces qui devraient être réservées aux cultures arboricoles sont les plus importants du département, ils représentent à eux seuls près de 37 % des superficies.

### **3.10. Le climat de Grand’Anse**

#### **3.10.1. Les facteurs influençant climatologie générale de la région Grand’Anse**

Sur le plan climatologique, la région Grand’Anse a une réalité complexe sous l’influence de trois éléments majeurs :

- ***La direction des vents dominants.*** En fait, deux types de vents soufflent sur ce département :
  - o Les nordés qui soufflent pendant la saison fraîche (entre novembre et janvier) dans la direction Nord-ouest / Sud-est et qui affectent majoritairement les communes côtières situées dans la partie nord du département
  - o Les alizés ou vents d’Est qui soufflent pendant presque toute l’année dans la direction Sud-est / Nord-ouest. Ce sont ces derniers qui influencent le plus la pluviométrie de la région. Ces vents peuvent devenir violents en août –septembre
- ***le massif de la Hotte.*** Ce massif se trouve à l’extrémité Sud du département. Le positionnement et l’orientation du massif sont tels que les vents d’est le frappent selon un angle très important. **La hauteur des chaînes de montagnes** se trouvant sur le versant Nord du massif de la Hotte joue aussi dans la détermination du climat. La majorité de ces montagnes ont une altitude comprise entre 400 et plus 800 mètres.
- ***la position de la chaîne « les Castaches »*** située au nord-est de la Grand’Anse (donc relativement éloignée du massif de la Hotte et proche des zones côtières).

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

D'autres éléments comme les vents locaux (à l'origine des pluies d'orages en été faisant le lien

### **6 : Le massif de la Hotte**



entre les précipitations d'alizés et les nordés), la couverture végétale (notamment les grands arbres fruitiers et forestiers), l'exposition ou l'orientation des versants etc. sont importants pour bien appréhender la réalité sur le plan climatique.

Les vents du sud-est, les alizés, après un long parcours dans la mer des Caraïbes qui leur permet d'accumuler beaucoup d'humidité, traversent la plaine des Cayes et heurtent les contreforts montagneux du massif de la Hotte. Ces vents, après, produisent, par effet de fœhn, des pluies sur le

versant sud du massif. Théoriquement, le versant Nord du massif de la Hotte (partie concernée par la zone d'étude)<sup>4</sup>, étant une zone sous le vent devrait jouir d'un climat moins clément sur le plan de la pluviométrie (en vertu de la théorie de l'«effet de fœhn»<sup>5</sup>. Cependant, la configuration même du département (sur le plan du relief) est telle que la masse d'air humide (en provenance du sud-est) ne redescend pas rapidement au niveau de la mer. Vu que qu'une bonne partie du versant nord du massif se trouve en moyenne entre 400 et 800 mètres, ces zones reçoivent, à partir de cette même masse d'air une pluviométrie relativement importante.

L'orientation du massif joue aussi un rôle important dans la distribution de l'humidité au niveau de la région. Son orientation est – ouest est telle qu'il perd de l'altitude en allant vers l'ouest sur la frontière entre Tiburon et les Irois. Il existe donc un gradient d'humidité qui va décroissant dans la direction est-ouest. Cela expliquerait pourquoi la commune de Beaumont est plus humide que les Irois et Anse d'Hainault qui reçoivent annuellement entre 800 et 1200 mm.

La présence de la chaîne des Castaches joue aussi un rôle important dans la distribution de la pluviométrie dans la région. Elle est traversée majoritairement par les vents soufflant dans la direction Nord-ouest – Sud-ouest et permet une augmentation de l'hygrométrie de ces derniers. Le fait que l'altitude de cette chaîne ne soit pas trop importante (maximum 650 m), n'autorise pas une recharge en humidité très importante. Cela expliquerait pourquoi les communes de Bonbon et Abricot qui se situent dans le voisinage nord de cette chaîne et donc qui délimitent une zone au vent (pour les nordés) ne reçoivent pas annuellement une pluviométrie dépassant les

<sup>4</sup> Le versant Sud étant la plaine des Cayes

<sup>5</sup> Selon cette théorie, les vents en redescendant se seraient déchargés d'humidité et deviennent secs à faible altitude.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

1300 mm. Ces deux communes étant côtières et relativement éloignées du massif de la Hotte, en conséquence, leur climat subit relativement peu l’influence de ce dernier.

*Le climat de la Grand’Anse est donc principalement influencé par la présence du massif de la Hotte et les vents du Sud-est (en provenance de la mer des Caraïbes). La majorité des espaces du département constituent une vaste «pseudo zone sous le vent» qui, bénéficie d’une pluviométrie relativement abondante pendant toute l’année. Et, cela s’explique par le fait que l’altitude de ces espaces est telle que les vents du Sud-est ne se dépouillent pas encore totalement de leur humidité au moment de franchir ces espaces<sup>6</sup>. C’est cette humidité résiduelle qui est distribuée sur la majorité des communes de la Grand’Anse.*

*En terme de distribution d’humidité, les vents du nord-ouest (les nordés) ont une grande importance pendant l’hiver notamment pour la partie côtière des communes situées plus au nord (Corail, Roseaux, Jérémie, Bonbon, Abricot Dame Marie notamment)*

### **3.10.1.1. Les caractéristiques de la pluviométrie de la Grand’Anse**

La pluviométrie de la Grand’Anse présente deux caractéristiques importantes :

- ***Sur le plan de la distribution*** : La pluviométrie de la Grand’Anse est caractérisée par **une saisonnalité peu marquée**, contrairement à ce que l’on observe pour certaines régions du pays. Les nombreuses discussions en atelier et avec les personnes ressources ont fait ressortir clairement que la mise en place des cultures peut se faire pendant tous les mois de l’année grâce à une relative bonne distribution de la pluviométrie dans le temps<sup>7</sup>.
- ***Sur le plan de l’intensité*** : La moyenne mensuelle des pluies pour la plupart des zones de la Grand’Anse varie de 124 pour les zones de basse altitude à 257 mm pour les zones de montagnes humides. Il est possible d’enregistrer notamment en mai, en octobre et en janvier des pics variant entre 500 et 600 mm dans les zones humides et des quantités supérieures à 250 mm dans les zones moins bien arrosées. De plus, les pluies issues des vents du sud-est sont souvent accompagnées de beaucoup d’orages, lesquels orages pourraient augmenter les risques d’érosion notamment dans un contexte de milieux avec de fortes pentes. Mais la couverture végétale encore significative de cette région et la présence dans le sous sol des roches mères à dominante calcaire (fissuré par endroit) favorise l’infiltration des eaux et donc diminue par voie de conséquence les risques

---

<sup>6</sup> Il faut aussi souligner que compte tenu de l’altitude très élevée du massif de la Hotte, les vents se sont fortement enrichis en eau. Et, donc, peu après qu’ils commencent à descendre, ils sont encore très chargés d’eau.

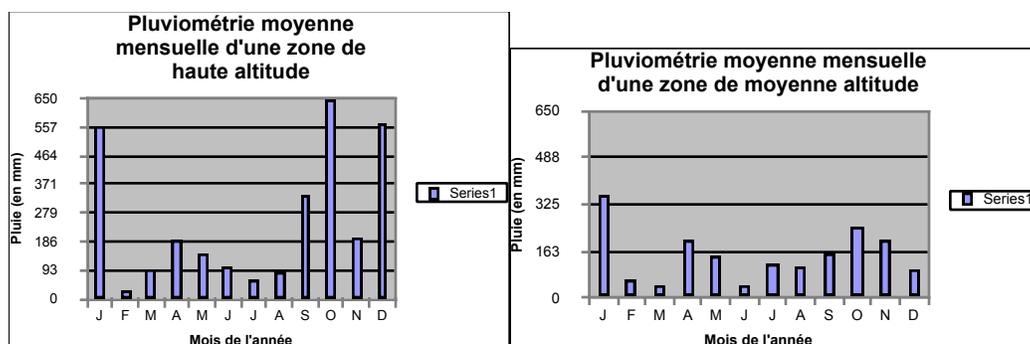
<sup>7</sup> Les participants ont aussi expliqué que dans les zones d’altitude où la couverture arborée est importante, il y a toujours une humidité résiduelle qui autorise la mise en terre des graines en attendant l’arrivée des premières pluies.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

d'érosion<sup>8</sup>. Cependant, dans les zones où les couches de sol travaillées reposent sur du basalte (roche moins dure évoluant très facilement), le problème se pose autrement. Les fortes précipitations couplées avec les pentes élevées et une absence de végétation peuvent entraîner un départ massif des sols. Cela explique pourquoi la commune des Irois dont les sols sont à dominantes basaltiques est si érodée.

### **3.10.2. La pluviométrie de la Grande**

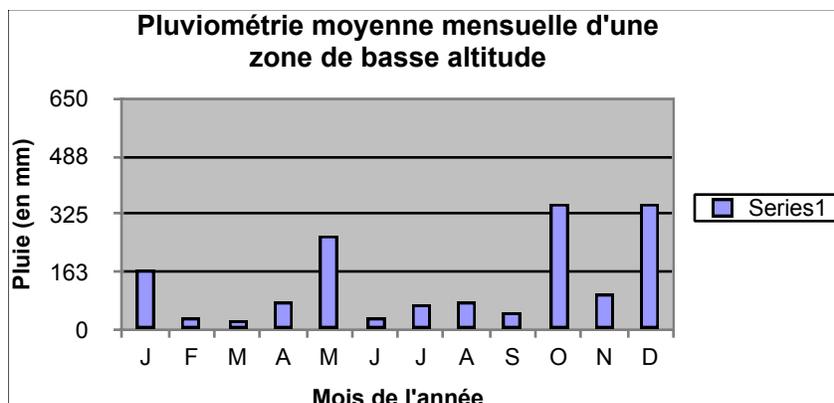
Sur le plan de la distribution de la pluie dans l'espace, le département est traversé par huit (8) isohyètes. Pour les zones situées à proximité des côtes, la pluviométrie peut baisser jusqu'à 800 mm, mais, en général, dans cette région, la pluviométrie des zones de basse altitude varie entre 800 et 1300 mm (avec cependant une médiane autour de 1200 mm). Dans les zones de moyenne altitude (350-400 m), la pluviométrie peut atteindre annuellement les 2000 mm (zone Léon, 15 km de Jérémie), on enregistre aussi par année à peu près la même quantité d'eau (1900 mm) dans les hauteurs de Beaumont (600 m) situé à 31 km de Jérémie. Enfin, dans les zones d'altitude supérieure, la pluviométrie varie de manière générale entre 2500 à 3500 mm par an (zone haute Voldroque et Haute Guinaudée).



L'enregistrement des pluies sur un nombre significatif d'années montre que la Grand'Anse reçoit de la pluie pendant presque tous les mois de l'année (très grand étalement des pluies). Cependant l'analyse de la distribution, permet de distinguer *grosso modo* deux saisons pluvieuses. La première commence en avril et se termine en mai ou en juin en fonction de la zone. La deuxième saison débute en juillet/août et se termine en décembre/janvier

<sup>8</sup> La dominance du calcaire dur dans les milieux est un atout qui joue contre la dégradation des sols dans la Grand'Anse. La dureté de ce matériau peut être telle que même en absence de toute végétation, l'érosion est faible, étant un matériau difficilement décomposable et donc évoluant moins facilement.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*



Dans les zones d'altitude, les mois les plus humides sont octobre et janvier. Dans les zones de basse altitude, ce sont durant les mois de mai, octobre et décembre que le taux d'humidité est le plus important. Les mois de février et mars sont en général plus secs.

Notons que le caractère très mouvementé du relief de la Grand'Anse fait qu'il existe de nombreuses nuances climatiques à l'intérieur d'une même zone.

### **3.10.3. Hydrologie de la Grand'Anse**

En plus du fait que la Grand'Anse jouit d'une abondante pluviométrie et relativement bien répartie à la fois dans l'espace et dans le temps, ce département possède un réseau hydrographique assez dense. Il possède de nombreux cours d'eau dont certains peuvent être aménagés à des fins d'irrigation (cas des plaines des Abricots et de la Grand'Anse).

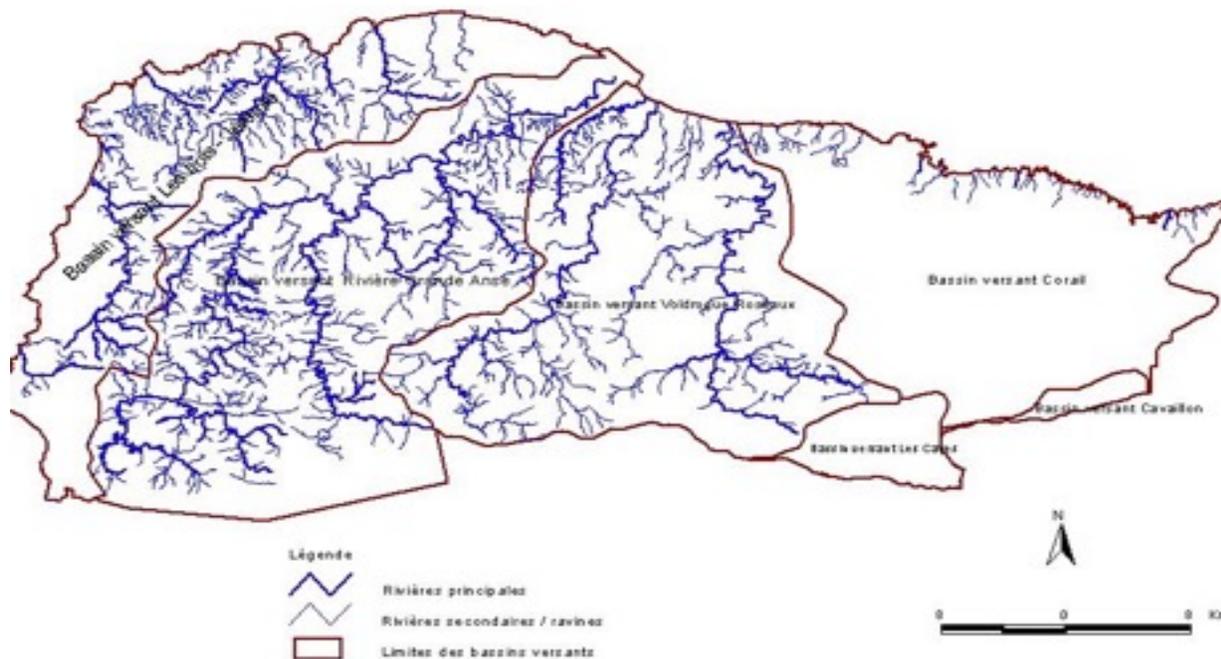
Les rivières Lacombe, Voldroque, Roseaux, Grand'Anse, Abricots, Dame Marie, Anse d'Hainault constituent les principales ressources hydriques de la région. Ces rivières varient en importance tant du point de vue de leur débit que de leur longueur. La plupart pourraient servir à de multiples fins, entre autres à fournir de l'énergie hydroélectrique.

Ces rivières délimitent quatre grands bassins versants pour la Grand'Anse : le bassin versant Les Irois/Jérémie, le bassin versant de la rivière Grand'Anse, le bassin versant Voldroque/Roseaux et le bassin versant de Corail.

La plupart de ces rivières prennent leur source directement dans le massif de la Hotte, notamment dans sa partie occidentale. La rivière Grand'Anse est la seconde rivière de la République d'Haïti. Grâce à une pluviométrie particulièrement élevée dans son bassin versant, son débit moyen journalier est de  $27 \text{ m}^3 / \text{s}$  à *passé ranja*. Son bassin d'alimentation est de l'ordre de  $550 \text{ km}^2$ . Si les débits de ces rivières sont variables, en revanche, ils sont pour la plupart à régime régulier.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Cartographie des réseaux hydrographiques du département de la Grande Anse



A côté de ces rivières, il existe un nombre important de ruisseaux (parfois à écoulement permanent au niveau des ravines) qui serpentent çà et là dans le département, ainsi qu'un certain nombre de sources (dont quelques-unes seulement sont captées) qui miasent un peu partout notamment dans les zones de moyennes et hautes altitudes.

La présence de roches karstiques détermine certaines caractéristiques du département sur le plan hydrogéologique. Au niveau du Bassin de Corail, la majorité de l'eau de pluie s'infiltré directement dans les cheminées karstiques et ne peuvent réapparaître qu'au niveau des lignes d'émergence des sources, lorsque le sous-sol karstique rencontre une formation plus dure. C'est ce qui explique la pauvreté de certaines zones comme la région de Pestel en eau de résurgence. Dans cette commune, en effet, l'approvisionnement en eau constitue un problème fondamental ; la population se voit en période de sécheresse obligée d'utiliser l'eau de mares stagnantes pour couvrir certains besoins domestiques. Dans ces régions, il pourrait être nécessaire d'entreprendre des programmes de construction de citernes, d'impluviums pour faciliter la récupération d'importantes quantités d'eau de pluie ou, d'entreprendre des travaux de captage des eaux souterraines dont notamment celles de la Rivière Glace resurgissant à Pestel, au niveau de la mer...

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

**Photo 7: Mare d'eau stagnante utilisée pour la lessive et l'abreuvement des animaux (zone de Pestel).  
(Photo GARDEL)**



**Photo 8: Citerne construite par le PDR. Un investissement utile. (Photo GARDEL)**



### **3.11. Le zonage agro-écologique**

L'existence de nombreux micro-écosystèmes au niveau du département font, qu'il est très difficile de le découper en ensembles agro-écologiques homogènes, c'est-à-dire, des zones ayant des caractéristiques communes sur le plan du climat, du relief et de la végétation ou de la mise en valeur.

#### **3.11.1. Les critères de base utilisés**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Nous avons combiné différents facteurs ou critères pour faire le découpage agro-écologique du département de la Grand’Anse. Les éléments considérés ont été les suivants :

- Le climat : pluviométrie et température,
- Le relief et l’altitude : les chaînes de montagnes présentes : positionnement, longueur, largeur, altitude, orientation etc. ;
- Les éléments de géomorphologie : classe de pente, exposition ou orientation des versants;
- L’existence ou non de système d’irrigation ;
- Les éléments de couverture végétale (notamment forestière et fruitière : les grands arbres en général) qui jouent un rôle déterminant dans la conservation de l’humidité;
- Enfin, les éléments relatifs à la dégradation en général de l’environnement (mais des sols en particulier).

Il existe beaucoup de liens entre les différents critères retenus. Certains s’expliquent les uns les autres, c’est le cas par exemple pour l’altitude, la pluviométrie et la température.

Dans le choix des critères, les cultures agricoles n’ont pas été retenues comme éléments de différenciation des zones agro-écologiques. L’occupation des espaces par les peuplements cultivés est considérée de préférence comme une conséquence des caractéristiques du milieu.

### **3.11.2. Les zones identifiées**

Sur la base des critères définis précédemment, nous avons découpé le département de la Grande en quatre zones agro-écologiques :

**Une zone de basse altitude** qui va du niveau de la mer jusqu’à une altitude de 200 mètres. Cette zone représente environ 20% des superficies de l’ensemble des communes sous référence. Cette zone est caractérisée par une pluviométrie qui varie de 800 à 1200 mm, avec une concentration autour de 1200 mm sauf dans la vallée de la Grand’Anse qui jouit d’un climat plus humide grâce à l’effet de son positionnement entre 2 chaînes de montagnes. Elle concerne toutes les plaines côtières, les vallées<sup>9</sup> des communes sous étude : plaine des Abricots (commune des Abricots), la partie plate retrouvée au niveau des 1<sup>ière</sup>, 2<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> section de Dame Marie, au niveau des 1<sup>ière</sup> et 4<sup>ième</sup> sections d’Anse d’Hainault, la plaine côtière au niveau de la 3<sup>ième</sup> section des Irois et une partie de la 4<sup>ième</sup> section de Roseaux et de la commune de Corail etc. La faiblesse de la pluviométrie fait que cette zone est la première à subir les effets d’une sécheresse prolongée, particulièrement dans les sols squelettiques et filtrants.

---

<sup>9</sup> La majorité superficies des vallées de la Grand’Anse se concentre dans cette tranche d’altitude, bien qu’elles puissent jouir d’un climat variable dépendant de leur positionnement par rapport au massif de la Hotte.

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

**Photo 9: Zone côtière recouverte d'une forêt semi-humide ou mise en culture (manioc)**



(Photo GARDEL)

Au niveau de ces zones de basse altitude, comme c'est aussi le cas pour toutes les autres zones agro-écologiques identifiées, on peut retrouver de nombreux micro milieux représentés par des gorges ou fonds frais, des zones inondées appelées lagon, des vallées fertiles grâce notamment à la présence de l'eau (les rivières).

La végétation naturelle est plutôt dominée par les espèces xérophytiques comme le bayahonde. Dans les plaines côtières, le cocotier est fortement représenté ainsi que des fruitiers de zone sèche comme le corossolier, le citron. On y rencontre majoritairement des cultures ayant une certaine résistance à la sécheresse ; le manioc, la patate douce et le maïs dominant. Le haricot y est cultivé en saison fraîche mais, cette culture est très risquée et est la première à subir les effets d'une éventuelle sécheresse.

Dans les zones plus humides ou disposant de sols plus profonds, la canne à sucre industrielle, la canne ananas (de bouche), la banane (plantain), sont dominants alors que l'arbre véritable est l'espèce arborée la plus importante.

**Une «zone médiane basse»**, d'altitude moyenne comprise entre 200 et 500 mètres au-dessus de la mer. Elle représente à peu près 35% des superficies couvertes par la zone sous contrat. Comme pour la zone agro-écologique précédente, elle est représentée dans toutes les communes étudiées. Elle contient beaucoup de fonds frais, intègre aussi une petite partie des superficies des vallées. Une partie des plateaux de moyenne altitude peut être répertoriée dans cette zone agro-écologique. Différentes classes de pentes peuvent être retrouvées dans les versants. De manière générale, elles ont les orientations suivantes sud – nord-est ou sud- nord,

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Photo 10 : Deux vues de la zone médiane basse: les moyennes montagnes de Sassier et la Vallée de la Grand’Anse. (Photos GARDEL)**



Ces zones ont une élévation plus importante que les zones précédentes. Elles ont une pluviométrie comprise entre 1300 et 1800 mm par an avec cependant, une certaine variabilité dans l’espace en fonction des différents facteurs évoqués précédemment (microclimat, orientation, proximité avec le massif de la Hotte, etc.).

Légèrement plus humide que la zone précédente, elle permet une gamme plus large de cultures sur une plus longue période de l’année. Le haricot devient plus important, surtout sur les sols très pierreux sur sous-sols karstiques. L’igname, et le café sont aussi très bien représentés. La végétation naturelle a tendance à être arborée plutôt qu’arbustive et les espèces xérophytiques sont moins importantes. Les espèces fruitières les plus communes sont l’arbre véritable, les citrus, et plus particulièrement le chadèque et les oranges douces et sures.

**Une zone médiane haute appelée de montagne humide.** Les surfaces concernées ont une altitude comprise entre 500 et 900 mètres avec cependant, une concentration dans la tranche 700-800 mètres. Cette zone agro-écologique représente à peu près 30% de l’ensemble des espaces étudiés. Elle diffère fondamentalement de la précédente sur le plan climatique. On est en présence d’un ensemble agro-écologique qui se rapproche du massif (en terme de positionnement) et, qui bénéficie des températures relativement fraîches pendant toute l’année et jouit d’une pluviométrie annuelle variant entre 1800 et 2200 mm.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Photo 11: Les Hauteurs de Léon (Photos GARDEL)



Une bonne partie des sols ferrallitiques (particulièrement dans les situations de faible pente) et des rendzines se retrouvent dans cette aire agro-écologique. Une autre partie importante est constituée de sols peu profonds sur sous-sol calcaire karstique. La végétation naturelle est franchement arborée avec des espèces fruitières dominées par les citrus de zones humides, particulièrement les chadèques. L'avocatier est aussi très bien représenté alors que l'arbre véritable devient plus rare.

Il y a aussi des différences avec les aires précédentes notamment, sur le plan de la mise en valeur des espaces. On observe une quasi-disparition du manioc alors que l'igname, le café, le haricot et le maïs deviennent tout à fait dominants. Le cycle du maïs s'allonge sensiblement ne permettant qu'une culture par année alors que le haricot, de cycle plus court, connaît jusqu'à trois saisons de culture. L'abondance de la pluviométrie entraîne une très faible différenciation des saisons de culture.

Enfin, une zone de haute montagne très humide située au-dessus de 900 mètres est localisée *grosso modo* au Sud du département à proximité du massif de la Hotte. Elle représente environ 15 % des communes étudiées. Cette aire agro-écologique se concentre à l'extrême Sud (est et ouest) des communes de Beaumont (1600 mètres), de Corail (2279 mètres) et des Roseaux (1800 mètres). Elle se retrouve aussi dans la partie Sud-Est des communes de Jérémie (1570 mètres), de Moron (1156 mètres) et des Irois (1150 mètres).

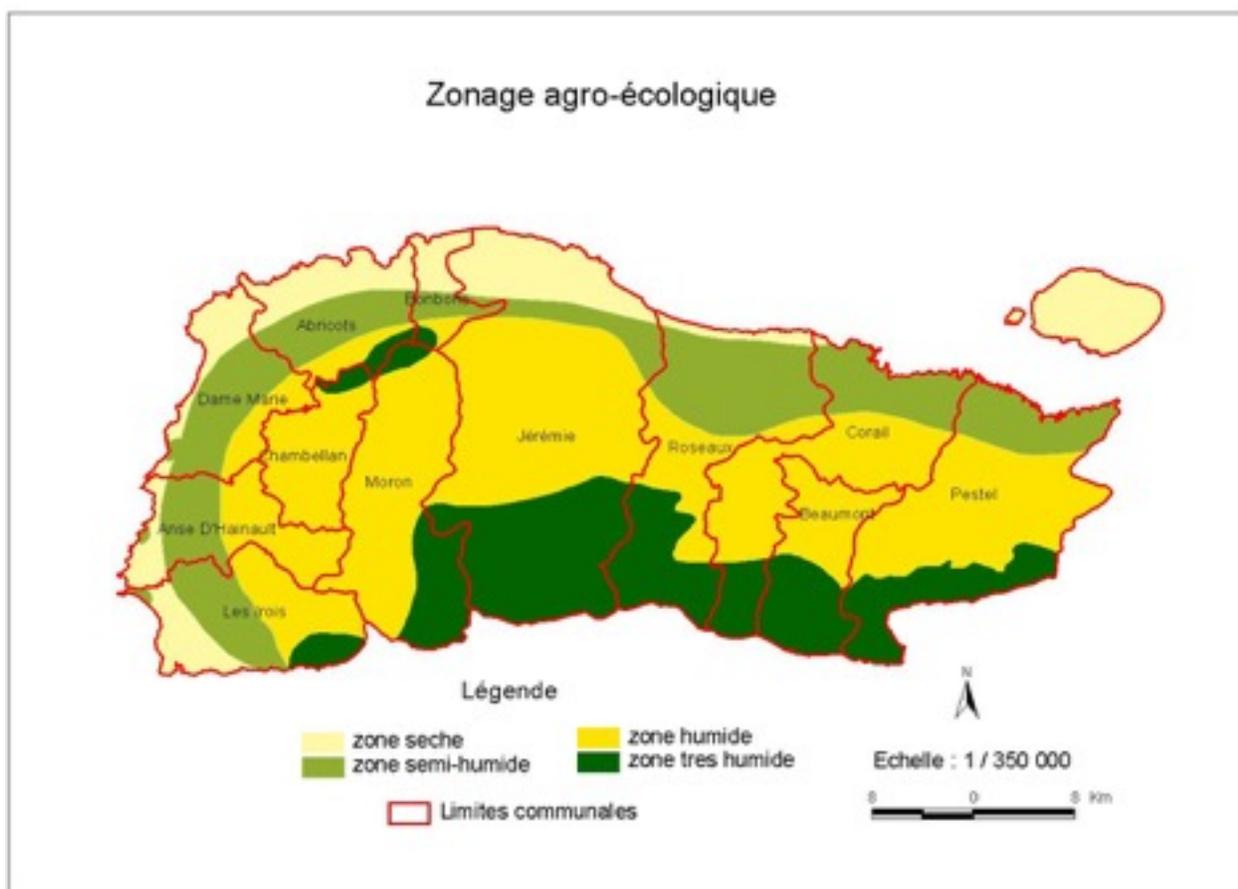
Cette aire agro-écologique est la mieux arrosée. La quantité de pluie annuelle dépasse en moyenne les 2000 mm et peut atteindre par endroit, les 3000 mm. Cette pluie est relativement bien répartie pendant toute l'année. Les températures de ces zones sont les plus basses de tout le département. Les sols sont à dominantes ferrallitiques. Par endroit, on retrouve aussi des rendzines.

Une partie de cette aire agro-écologique est valorisée sous forme de forêt. En effet, la majorité des espaces couverts en forêt dans la Grand'Anse est localisée précisément dans cette aire agro-écologique. La végétation naturelle est plutôt constituée d'arbres forestiers. Les cultures les plus importantes sont le café, le haricot et l'igname. La pluviométrie importante combinée à des

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

températures moyennes relativement fraîches, limitent la gamme des cultures possibles dans cette zone.

*Nous notons enfin qu’il n’existe aucun périmètre irrigué dans la Grand’Anse.* Les seules possibilités d’irrigation se situent dans la vallée de la Grand’Anse, la partie basse de la Vallée de la Voldrogue (particulièrement la Plaine Canon), la Plaine des Gommiers, entre La Voldrogue et Roseaux, la Plaine de Balisiers du côté des Abricots et, les petites plaines côtières entre Dame Marie et les Irois.



**3.12. L’occupation des sols**

Les données relatives à l’occupation des sols dans la Grand’Anse sont consignées dans le tableau suivant et la carte d’occupation des sols.

**Tableau 8: Tableau d'occupation des sols dans la Grand’Anse**

Classes	Description	Superficie en km <sup>2</sup>	%
11	Urbain continu	2. 70	0. 14
21	<b><i>Cultures agricoles denses</i></b>	<b>228. 35</b>	<b>11. 93</b>
22	<b><i>Systèmes agro-forestiers denses</i></b>	<b>853. 31</b>	<b>44. 59</b>
23	<b><i>Cultures agricoles moyennement denses</i></b>	<b>150. 27</b>	<b>7. 85</b>
31	Pâturages dominants	0. 85	0. 04
32	Pâturage avec présence d'autres occupations	6. 97	0. 36
33	<b><i>Savanes avec présence d'autres occupations</i></b>	<b>617. 89</b>	<b>32. 29</b>
41	Forêts	33. 85	1. 77
42	Savanes	4. 78	0. 25
43	Mangroves	6. 03	0. 32
51	Affleurement de roches et sols nus	0. 89	0. 05
53	Plages et dunes	0. 40	0. 02
55	Lits fluviaux et alluvions récentes	4. 18	0. 22
62	Zones humides	3. 34	0. 17
<b>Total</b>		<b>1913. 80</b>	<b>100. 00</b>

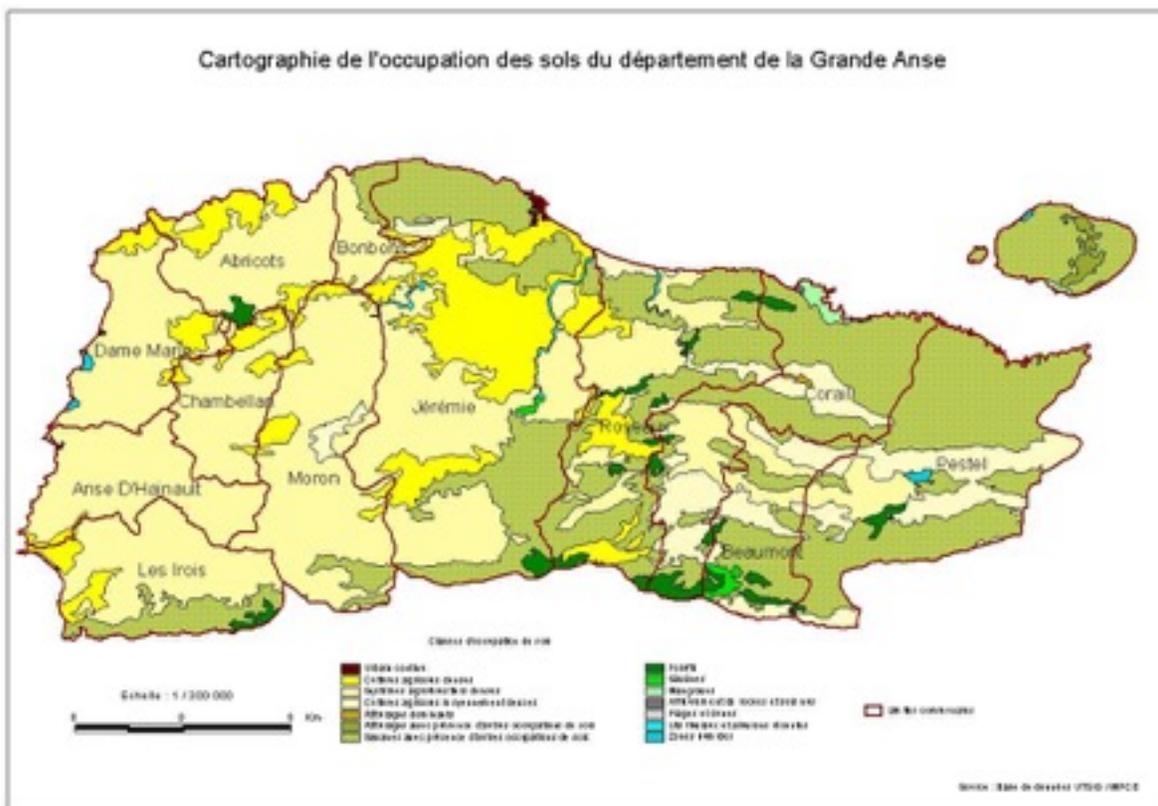
Sources UTSIG

En gros, dans la région dominant quatre (4) grands systèmes d’occupation des sols :

**Les systèmes agro-forestiers denses** qui dominant largement. Ils occupent près de la moitié des surfaces totales disponibles, soient 44.6%. Ces modes d’occupation ne sont pas confinés spécifiquement dans une zone mais, sont dispersés un peu partout dans la Grand’Anse (dans les

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

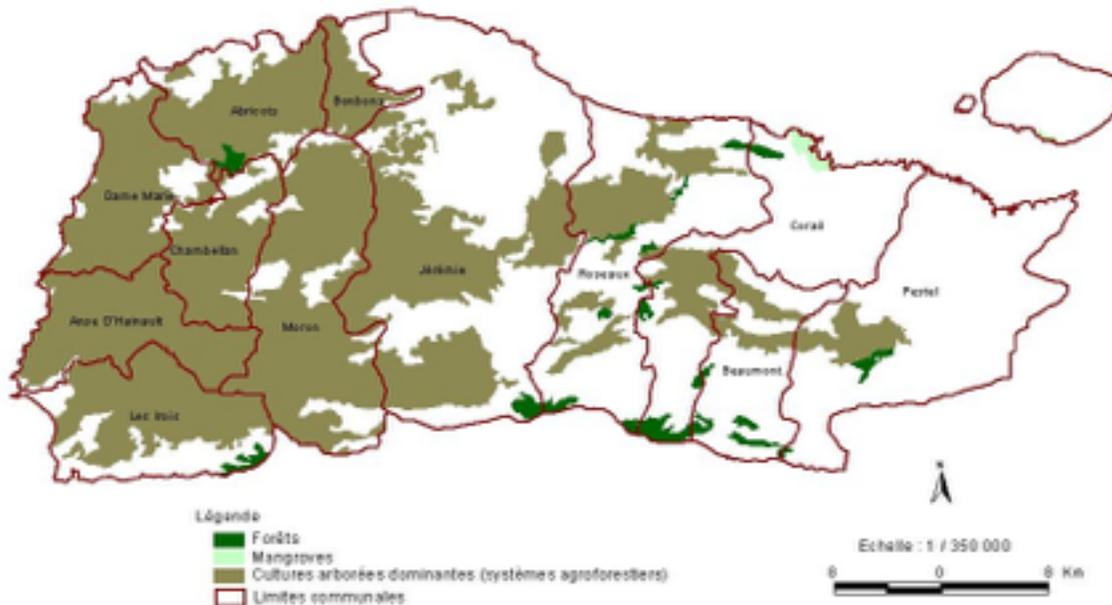
plaines, les vallées, les gorges, et même par endroit, dans les plateaux et les sommets des montagnes). Leur importance constitue une particularité de la Grand’Anse.



Les espaces occupés par des savanes (avec présence d'autres types d'occupations) viennent en deuxième position : 32,29 % des superficies totales. Ces modes d'occupation sont constitués par des racks, des végétations arbustives ou avec des forêts jeunes (en transition).

# Programme de Développement Rural – Grand’Anse

Carte de la Couverture boisée



Les cultures agricoles denses et moyennement denses partagent 20% des superficies totales. Elles représentent respectivement, environ 12 et 8% de l'ensemble de la région.

On rencontre aussi d'autres formes d'occupation de l'espace, mais la superficie occupée par l'ensemble est très faible, environ 5 %. On note que de ces 5%, près de 2% sont en forêt. En effet, des poches forestières peuvent être remarquées au niveau de certaines communes du département telles que Abricot, les Irois, Jérémie, Roseaux, Corail, Pestel, Beaumont.

Historiquement, les sols de la Grand'Anse ont toujours été dominés par ces formes d'occupation. L'analyse montre qu'il existe une bonne cohérence entre ces formes d'occupation et les données des tableaux renseignant sur les classes de pente et les classes de potentialités des sols. Cependant, les 20 à 25 dernières années ont marqué une certaine évolution dans les tendances. Des informations concordantes laissent croire en effet que, les superficies couvertes en forêts ont connu une certaine régression au profit des espaces où dominent les cultures agricoles. Si cela se confirme, on peut dire que cette tendance peut, à terme, poser un certain nombre de problèmes graves notamment, par rapport à la fragilité de la Grand'Anse sur le plan environnemental.

***Compte tenu des classes de pentes des sols et de l'abondance pluviométrique dont jouit le département, l'évolution des modes d'occupation de l'espace vers des systèmes où dominent les cultures sarclées serait une dérive grave pouvant engendrer des conséquences désastreuses pour l'environnement de la région.***

### **4. Quelques éléments de la situation foncière**

Les exploitants sont soit, propriétaires de leurs parcelles soit, utilisateurs sous fermage ou en **demwatye**.

#### **4.4.1. les propriétaires**

L’exploitation des terres en propriété est censée être la forme qui procure le niveau de sécurité le plus élevé. Dans la Grand’Anse, c’est le mode de tenure le plus courant même s’il n’a pas été possible, au cours de ce travail de chiffrer la proportion de chaque mode de tenure.<sup>10</sup> Cependant, cette affirmation doit être nuancée par le fait que, au niveau des propriétaires, l’indivision est très courante. Ceci semble être le résultat des frais relativement élevés de régularisation des titres de propriété, et d’arpentage. Ainsi, les propriétaires, surtout les petits, n’ont pas toujours une bonne sécurité de tenure. A tout moment un autre héritier potentiel peut mettre en discussion la possession de l’exploitant. Quand celui-ci est conscient que telle est sa situation, il ne s’investit pas à fond dans la mise en valeur ou dans la protection de la parcelle qu’il occupe.

#### **4.4.2. les fermiers**

Les fermiers travaillent les terres de l’État ou celles de particuliers.

Les fermiers de l’État jouissent d’une importante sécurité de tenure ; ils passent les parcelles occupées à leurs descendants. Mais, cela veut dire qu’on peut enregistrer sur ces parcelles des situations d’indivision aussi ; par exemple, quand l’un des héritiers ne prend pas seul en charge le paiement des redevances à l’État. Il arrive que des gens influents afferment des terres de l’État pour les sous-affermer ou les donner en « **demwatye** » à de petits exploitants. Ces pratiques couvrent potentiellement des conflits.

Les fermiers de particuliers sont généralement liés aux propriétaires par des contrats annuels. Dans certains cas, les parties s’entendent pour des durées allant de deux à cinq ans; ils parlent alors de « **pòtèk** ». C’est une pratique très courante, particulièrement sur les terrains ayant une couverture arbustive ou arborée. Ces contrats sont renouvelables; ils durent parfois toute la vie active d’un exploitant qui peut même le passer ses descendants. Mais, les exploitants ne sont pas, à l’avance, assurés du renouvellement du contrat. Dans ces conditions nous ne pouvons pas parler de sécurité de tenure élevée. La durée d’exploitation espérée ne permet pas à l’exploitant d’entreprendre des cultures pérennes ni, l’érection de coûteuses structures de protection des sols.

---

<sup>10</sup> Il serait important d’étudier de façon plus approfondie la question foncière, notamment son incidence sur la propension à investir dans la production.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Au niveau du droit coutumier, dans la région, il est important de souligner la possibilité pour le fermier de couper les arbres pour la production de charbon ; en effet, certains participants expliquent que les propriétaires n’acceptent généralement pas que les fermiers ou sous-fermiers s’adonnent à la coupe de bois sur leurs terres pour faire du charbon mais, la seule sanction envisagée est la rupture du contrat...Entre temps, l’exploitant a eu le temps de récolter son charbon et de le vendre... L’absentéisme des propriétaires est courant dans la région. Des exploitants, souvent, demandent à affermer une terre avec en tête comme principal objectif la production de charbon à partir d’arbres qu’elle porte. Le propriétaire s’en rendra compte trop tard.<sup>11</sup>

A noter que dans la région, le « fermage » ou le « pòtèk » peut concerner seulement des arbres fruitiers, sans le sol.

### **4.4.3. les demwatye ou sosye.**

Dans la région, ils disent « **demwatye** » ou « **sosye** », pour désigner un mode de tenure proche de celui que le Code Rural appelle « métayage ». En effet, le métayage suppose :

- la participation des propriétaires aux frais d’exploitation et le partage de la récolte en deux parties égales; l’une au travailleur et l’autre au propriétaire ou,
- si le propriétaire ne participe pas aux frais de production, le partage de la récolte en trois parties égales; deux au travailleur et une au propriétaire de la terre.

Dans toute la région, les propriétaires ne participent pas aux frais d’exploitation. Le propriétaire reçoit un quart ou un tiers de la récolte.

A noter que dans ces conditions une seule parcelle peut être l’objet d’une combinaison de modes de tenure : sol affermé et ensuite donné en « demwatye », arbres donnés en « pòtèk », par exemple. L’on comprend que l’exploitation de la parcelle n’est pas aisée, dans ces conditions.

Les recensements ne donnent pas d’informations sur la propriété du sol. Ils mentionnent généralement les exploitations et les parcelles. Mais, une grande propriété peut porter plusieurs exploitations ou plusieurs parcelles dépendant d’exploitations différentes...

Pour saisir la situation foncière, il est important de tenir compte des dimensions des parcelles et des exploitations, des modes de tenure des parcelles, des positions de celles-ci par rapport au lieu d’habitation de l’exploitation et, par rapport aux centres de services aux producteurs ou aux ouvrages d’infrastructure. La distribution des parcelles dans des microclimats nous aiderait aussi

---

<sup>11</sup> Il se développe même dans la région ce que l’un de nos interlocuteurs appelle le « charbon d’épaule ». Il désigne ainsi un charbon produit sur une parcelle occupée à partir d’arbres coupés sur une autre parcelle sans l’autorisation du propriétaire ni de l’occupant de celle-ci. Le bois est volé. On comprend aisément l’origine de l’expression : le bois est transporté à dos d’homme.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

à comprendre la situation foncière. Il faudrait un véritable recensement pour recueillir toutes ces données pour la Grand’Anse...

L’enquête sur les conditions de vie en Haïti donne certaines informations (des estimations) sur les modes de tenure, la superficie moyenne des parcelles en exploitation ou laissées en friche. Pour les modes de tenure, l’enquête a retenu les situations suivantes : héritage, héritage en indivision, achat, fermage, métayage.

**Tableau 9: Pourcentage de superficie par mode de tenure pour la Grand’Anse**

<b>Mode de tenure</b>	<b>Pourcentage de superficie</b>
Héritage	18.0
Héritage en indivision	27.7
Achat	29.5
Fermage	8.3
Métayage	11.9
Autres	4.5
NSP	0.2

**Source : IHSI**

La tenure des terres paraît plus ou moins sûre dans près de la moitié des cas. Dans ce pourcentage de superficie, les exploitants seraient intéressés à investir dans une mise en valeur à long terme et la protection de la terre. Ils pourraient aussi disposer de garanties permettant certaines innovations. Le pourcentage de fermage direct de terres de l’État pourrait dans le fermage faire monter le pourcentage de terres en tenure sûre. Le mode de partage des successions et la situation des terres achetées peuvent faire baisser ce pourcentage. ????????

La superficie moyenne des parcelles serait de 1.3 ha, soit 1 carreau de terre, selon l’Enquête sur les conditions de vie en Haïti. Mais, dans certaines zones, elle peut être très inférieure à ce chiffre.

L’étude de la LGL sur la plaine des Balisiers, par exemple, montre que la superficie agricole utile d’une parcelle, dans la zone étudiée est inférieure à 0.1 ha dans 19% des cas.

Pire, la superficie de l’exploitation peut être, dans 22% des cas inférieure à 0.1 ha. Cette étude montre aussi que la sécurité de tenure peut être très faible dans certains endroits. Dans la plaine de Balisiers, seulement 30% de la superficie sont exploités par les propriétaires des parcelles; 70% est exploitée en indivision, en fermage, en métayage ou en jouissance (usufruit).

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **4.4.4. les terres de l’État**

Une autre caractéristique de la Grand’Anse est une présence importante de terres de l’État. Ces terres se trouvent regroupées en blocs importants dans trois types de situation :

- o Dans la zone forestière de Macaya, la majorité des terres est propriété de l’État haïtien. Ces terres constituent la réserve de biodiversité de Macaya,
- o Sur la bande côtière entre Jérémie et Roseaux, il existe de vastes terrains appartenant à l’État. Une partie de ces terrains a été acquise par l’IDAI pour la réalisation de projets liés à la culture du coton,
- o Dans la vallée de la Grand’Anse, il existe plusieurs grandes propriétés appartenant à l’État, particulièrement dans l’Axe Jérémie/Marfranc/Moron,
- o Dans la région de l’Anse d’Hainault (ferme Francklin), et de Dame Marie (ferme Lesson), il existe d’anciennes plantations transformées en fermes d’État de plusieurs milliers de carreaux.

L’isolement de la Grand’Anse et la présence dans la région d’une rébellion armée durant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle (Goman et Accaau) semblent avoir protégé ce département des distributions massives de terres de l’État qu’ont connu les autres départements du pays, particulièrement l’Ouest et le Sud.

Cependant, il faut signaler que depuis les événements politiques de 1986 et surtout après l’accession au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide en 1991, on observe un important mouvement d’occupation des fermes d’État ; cette situation risque de réduire considérablement la marge de manœuvre des services publics, particulièrement du Ministère de l’Agriculture dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d’appui au développement du secteur agricole et de protection de l’environnement. Les informations sur l’importance réelle des terres de l’État dans la Grand’Anse ne sont pas disponibles actuellement. On ne connaît pas non plus l’ampleur de l’occupation opérée au cours des cinquante dernières années.

Dans la perspective d’une relance des fermes d’État et d’une éventuelle utilisation de ces espaces comme centres de recherche et de service aux producteurs agricoles, une mise à jour est plus que nécessaire.

À côté des terres de l’État, il existe de vastes superficies appartenant à certaines institutions comme l’église catholique, l’église méthodiste. Cependant, là encore, les informations exactes qui permettraient d’apprécier leur importance et leur éventuelle utilisation dans une stratégie de développement ne sont malheureusement pas accessibles/disponibles.

### **5. Les grands systèmes de mise en valeur agricole**

#### **5.1. Considérations générales**

L'analyse du climat (principalement la pluviométrie) permet de distinguer deux grandes réalités dans les systèmes de mise en valeur agricole des sols dans la Grand’Anse. La première réalité concerne les zones de basse altitude (à proximité des côtes) qui reçoivent en moyenne 1200 mm de pluie annuellement. Dans ces zones, le problème de la gestion de l'eau est l'élément central qui va jouer à la fois sur la distribution spatiale des systèmes de culture et sur leur performance. Des systèmes plus ou moins exigeants en eau vont être mis en place dans les endroits où il y a des poches d'humidité (lagons, gorges ou fonds frais, fond de vallée à proximité des rivières etc.), alors que dans les zones plus sèches, les systèmes vont évoluer vers des cultures (ou arbres) plus tolérantes à la sécheresse comme l'arachide, le sorgho, le cocotier etc.

**Photo 12: Manioc présentant un stress hydrique important; le cocotier, composante essentielle du système arboré en zone semi-aride. (Photos GARDEL)**



La deuxième grande réalité concerne le reste de la Grand’Anse qui elle, reçoit en moyenne entre 1600 et plus de 2000 mm par année et relativement bien répartie. Dans ces zones relativement bien arrosées, la gestion de l'eau ne sera plus le facteur déterminant dans la distribution spatiale des systèmes de culture et des systèmes arboricoles. En effet, dans ces zones, la pluviométrie est telle que toute la gamme de cultures rencontrées dans la Grand’Anse est possible.

Sauf cas exceptionnel, la répartition des systèmes de mise en valeur agricoles dans le reste de la Grand’Anse répond à d'autres logiques : la logique écologique (principalement la température), la logique géo-morpho-pédologique, la logique socio-économique, le poids historique etc.

### **5.1.1. La logique écologique : le poids du facteur température**

Certaines espèces comme par exemple le cacaoyer se concentre principalement dans la tranche d'altitude entre 0 et 400/500 mètres et, l'essentiel de la production se fait dans l'axe Dame Marie/Anse d'Hainault/Les Irois. On ne retrouve presque plus cette espèce dans les terrains situés à plus de 500 mètres d'altitude à cause des températures plus fraîches.

Le haricot domine dans les zones de montagnes humides de moyenne et haute altitude alors qu'il est marginal dans les zones de basse altitude.

En revanche, le maïs est présent dans la majorité des associations de cultures retrouvées dans les zones de basse et de moyenne altitude, il est par contre en retrait dans les zones de haute altitude (notamment pour certaines saisons).

La dernière illustration concerne le caféier qui a une valence écologique plus grande que le cacaoyer, il occupe une bonne partie des espaces à partir de 300-400 mètres et, on le retrouve même jusqu'à 2000 mètres

### **5.1.2. Le poids des facteurs géo-morpho-pédologiques**

La Grand'Anse présente un relief vallonné, ponctué par endroit de terrains accidentés et de vallées encaissées. Elle renferme beaucoup de versants qui ont des angles d'exposition très variables. Bien que la majorité des sols reposent sur du calcaire, ils sont très variables d'un point à un autre. La canne à sucre, par exemple, va bien se développer sur les sols issus de calcaires friables ou dans les fonds de vallée alors que, le haricot la remplace sur les sols issus de calcaire karstique. La ligne de démarcation est nette par exemple, dans les hauteurs de Gatineau. L'arachide va être dominant sur les sols basaltiques de la zone la moins arrosée des Irois.

### **5.1.3. Les facteurs d'ordre socio-économique liés à la colonisation des zones**

Les données existantes sur la démographie de la Grand'Anse montrent que la densité de population pour l'ensemble du département est de l'ordre de 200 habitants/km<sup>2</sup>. Cependant, cette moyenne cache une variation énorme qui mérite d'être bien comprise et analysée.

Les écarts par rapport à cette moyenne est très importante : ils varient entre 45 et 400 habitants/km<sup>2</sup>. L'analyse de la répartition de la population montre qu'il y a une forte concentration :

- Dans les zones offrant certaines facilités d'exploitation des milieux ; cas des zones avec des reliefs moins accidentés telles les zones de vallées,

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- Dans les zones situées à proximité des infrastructures de communication (axe routier, wharf etc. ),
- Dans les zones stratégiques de commercialisation, de concentration ou d’accumulation des produits agricoles en provenance des zones de production avant leur transport en direction de Port-au-Prince, par bateau ou par camion.

Cela explique pourquoi dans certaines zones, certains systèmes agricoles sont dominants alors que d’autres sont relégués au second plan. De plus, la forte concentration de la population dans une zone donnée, va influencer grandement à la fois les types de mise en valeur agricole des milieux mais aussi, va déterminer la fréquence des rotations au niveau d’une parcelle exploitée.

### **5.1.4. Le poids de l’histoire**

La concentration de la production cacaoyère dans l’axe Dame Marie/Anse d’Hainault- Les Irois, et de la production caféière dans l’axe Corail/Roseaux/Beaumont/Pestel ne peut pas être expliquée seulement par des considérations climatiques et géo-morpho-pédologique. Car, en réalité les deux axes offrent un environnement favorable à la croissance et au développement des deux plantes concernées.

Nous pensons qu’il existe un lien étroit entre l’histoire de la colonisation et de l’exploitation initiale des zones et la mise en valeur actuelle. Les communes réputées productrices de cacaoyer l’ont été depuis peu après l’introduction de cette espèce à Saint-Domingue dans la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle. Ceci est aussi à relier avec les efforts de la SHADA (Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole) au niveau de la ferme de Franklin (Anse d’Hainault) et de la ferme de Marfranc pour l’extension de cette culture. Historiquement le café a été introduit préférentiellement dans les régions de moyenne altitude

### **5.2. Les systèmes forestiers**

Il existe dans la Grand’Anse des espaces couverts complètement et presque exclusivement par des arbres forestiers. Ces superficies sont en réalité relativement faibles car, elles ne totalisent que 3330 ha, soit à peu près 1. 8 % de la superficie totale du département.

Nous avons distingué :

*Les systèmes forestiers humides* qui sont localisés dans les parties des communes situées dans les contreforts du massif de la Hotte. Ces forêts sont implantées sur des terres qui sont en principe

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

sous le contrôle de l'état haïtien. Ces derniers sont présents majoritairement dans la pointe Sud des communes de Beaumont et de Corail, dans l'extrême Sud-est de Jérémie et des Irois<sup>12</sup>.

Dans ces systèmes situés exclusivement dans les zones de haute altitude, le pin domine, même si le caractère pluvial de la forêt fait qu'on y trouve une grande diversité d'espèces. On y trouve en effet d'autres espèces comme le cèdre, le mombin, le laurier, la pomme rose, etc. Les forêts sont surtout exploitées à des fins de production de planches. Dans ces zones, l'exploitation de bois pour la production de planches est très forte. Ces systèmes sont fortement concurrencés par des cultures de lumière en particulier, le haricot. C'est la première culture installée dans les espaces ouverts (après abattu et défriché complètement le milieu).

Il y a une tendance à implanter un système agro-forestier à base de caféier dans les espaces déboisés, lequel système agro-forestier se concentre notamment à proximité immédiate des habitations. Mais ce dernier, est cependant marginal dans la mesure où pour le moment, il représente seulement des *taches* dans le paysage<sup>13</sup>.

**Les systèmes forestiers secs** qui se rencontrent dans les communes des Abricot, sur une partie de la zone côtière de la commune de Pestel. On les retrouve aussi dans la partie haute de la Voldrogue et de la Guinaudée ainsi que, sur l'axe Corail – Roseau etc.

Alors que les forêts humides s'installent sur des sols plutôt ferrallitiques, les forêts sèches poussent de préférence sur des sols calcaires récifaux très durs.

**Photo 13: Système forestier sec de la zone côtière. (Photo GARDEL)**



De plus, les espèces rencontrées sont plutôt à tendance xérophytique et fondamentalement différente de celles des forêts humides. Il en est de même de l'utilisation qui en est faite ; en effet, les espèces dominantes sont le bayahonde et le campêche. Il existe deux formes d'exploitation de ces arbres : la fabrication de charbon de bois (rencontrée dans toutes les zones où ces systèmes sont présents) et la production

<sup>12</sup> Toutes les communes concernées ont une partie commune avec le massif de la Hotte.

<sup>13</sup> En fait, les exploitants n'ont aucun intérêt à développer trop ce système dans la mesure où les terres ne leur appartiennent pas. Toutes ces terres appartiennent à l'Etat.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

d'états utilisés dans la construction. Ces deux produits vont à Port-au-Prince par bateaux (charbon et poteaux) et par camions (charbon). Souvent, ces forêts sèches qui prennent la forme de « rack » sont valorisées par l'élevage des cabris et de moutons.

*Les forêts de mangrove* que l'on retrouve sur certains points du littoral, particulièrement dans les régions de Corail et de Pestel.

### **5.3. Les systèmes agro-forestiers**

#### **5.3.1. Les systèmes agro-forestiers sans brûlis des gorges et fonds de vallée**

Ces systèmes ont un caractère très transversal. Ils sont présents dans toutes les zones agro-écologiques identifiées dans la Grand'Anse. Ils prennent cependant des formes différentes en fonction des caractéristiques de la zone concernée.

**Photo 14: systèmes agro-forestiers typique des fonds frais**



Mais quelle que soit la zone écologique où ces systèmes sont présents, leur dominance dans les gorges ou fonds frais, dans les fonds de vallées (cas de la vallée des Abricots et la bande de plaine dans la limite entre Dame Marie/Anse d'Hainault et au niveau des Irois) est une quasi constante. Ces systèmes sont très présents aussi dans les parties plates et vallées de l'axe Jérémie/Roseaux/Corail.

De manière générale, du niveau de la mer jusqu'à environ 600/700 mètres, l'arbre qui domine dans ces systèmes est l'« arbre véritable »<sup>14</sup>.

Cependant, au-delà de ces altitudes, on retrouve quasi le même système, avec cependant des variantes. Par exemple, il y a une plus grande diversification des arbres se trouvant dans les strates supérieures ; l'avocatier et les agrumes en général sont très présents dans les zones de montagnes humides et très humides. La culture de l'igname, du malanga et de la banane prend de l'importance dans les strates inférieures.

On est en présence ici d'un système d'exploitation intensive des ressources du milieu (lumière, eau et éléments minéraux). Les couverts sont généralement très fermés, particulièrement, dans les endroits où il y a une beaucoup d'accumulation de l'humidité et de la matière organique.

<sup>14</sup> L'arbre à pain est aussi très présent par endroit.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Cependant, à l’intérieur de ces mêmes systèmes,, il est possible d’avoir une certaine ouverture dans les couverts, en particulier, au fur et à mesure qu’on laisse les fonds de vallée et les gorges pour aller vers les versants (voir photo). Lorsque c’est le cas, il est possible de retrouver dans les systèmes des cultures de lumière comme le maïs, le pois de souche, etc.

### **5.3.2. Les systèmes agro-forestiers à base de caféier**

Ces systèmes couvrent une superficie relativement importante dans le département de plus, ils se retrouvent un peu partout grâce à la grande valence écologique de la plupart des espèces impliquées.

**Photo 15: À g. Système agro-forestier à base de café à Beaumont. (Photo GARDEL)**

Cependant, il y a une certaine prédominance de ces systèmes notamment dans l’axe constitué par le quadrilatère Roseaux, Corail, Beaumont et Pestel. Une bonne partie des hauteurs de Jérémie est aussi concernée par ces systèmes. En général, ces systèmes sont présents à partir de 300-400 mètres jusqu’à plus de 2000 mètres d’altitude.



Dans les strates supérieures de ces systèmes, on retrouve une gamme importante d’arbres servant de couverture au caféier. Dans les zones de basse et moyenne altitude, c’est l’arbre véritable qui domine les strates supérieures. En revanche, dans les zones de haute altitude, l’avocatier, les agrumes en général ont tendance à dominer dans ces systèmes. En dessous des grands arbres, on retrouve généralement le caféier, des îlots de bananier (notamment dans les espaces un peu plus ouverts à l’intérieur des couverts), l’igname et parfois le malanga. Dans les systèmes agro-forestiers très ouverts, le haricot et le maïs sont parfois présents mais, ces espèces sont semées à des densités très faibles.

### **5.3.3. Les systèmes agro-forestiers à base de cacaoyer**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Photo 16: Système cacaoyer à Dame Marie. Photo GARDEL**



Ces systèmes ont quasi les mêmes caractéristiques que les systèmes à base de caféier.

Cependant, il y a quelques différences fondamentales sur le plan de leur distribution spatiale et sur le plan de la nature même des espèces impliquées :

- o Ces systèmes sont rencontrés à partir du niveau de la mer et sont quasi inexistants au-delà de 450/500 mètres d’altitude,
- o Ils sont dominants dans les systèmes de mise en valeur des milieux des communes de l’axe Bonbon/Abriocot/Dame Marie/Anse d’Hainault/Les Irois
- o Dans les systèmes à base de cacaoyer, en particulier, dans les plantations anciennes où les arbres sont géants et les couverts bien fermés, la présence de culture de sous bois est très rare (mazombelle, malanga et bananier).

Il y a une certaine spécificité entre arbres de couverture et, caféier ou cacaoyer. Par exemple, le sucrin est plus couramment rencontré dans les systèmes caféiers plutôt que dans les systèmes cacaoyers. Il est important de souligner que même si le caféier est concentré dans certaines zones bien précises, il existe cependant un peu partout dans la Grand’Anse (même dans les zones où domine le cacaoyer), des reliques d’anciennes plantations caféières, le plus souvent localisées à proximité des maisons de résidence. L’inverse n’est cependant pas vraie : dans les zones où domine le caféier, le cacaoyer est généralement absent.

***Il est important de noter que ces systèmes agro-forestiers en général, constituent la forme de mise en valeur dominante dans la Grand’Anse. Ils constituent le pivot de la production des denrées d’exportation (café, cacao : source importante de revenu pour les exploitants). C’est***

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

*aussi de ces systèmes que provient l’essentiel de la production de banane, d’igname, de mazombelle et de malanga. Par ailleurs, ces systèmes sont les plus durables à la fois sur les plans agronomique, environnemental et les plus cohérents avec la réalité de la région sur le plan géo-morpho-pédoclimatique.*

### **5.4. Les systèmes avec des cultures annuelles ou saisonnières sans couverture arborée**

A côté des systèmes forestiers et agro-forestiers, il existe aussi d’autres formes de mise en valeur agricoles des terres basées en exclusivité sur des espèces annuelles ou saisonnières exigeantes en lumière, et se retrouvent donc majoritairement dans des milieux ouverts.

Le diagnostic et l’analyse de ces formes de mise en valeur des milieux permettent de caractériser deux types de systèmes de cultures : ceux à jachère de longue durée et ceux à jachère courte.

#### **5.4.1. Les systèmes de polyculture avec des jachères longues**

**Photo 17: Brûlis total avant la mise en culture. Photo GARDEL.**

Ces systèmes de cultures sont établis le plus souvent avec défriche, brûlis et prioritairement sur les flancs et les sommets des versants.

Au moment d’implanter ces systèmes, les arbres, pour la plupart forestiers, ainsi que les arbustes sont abattus (et utilisés pour la fabrication du charbon) avant de mettre le feu complètement à la végétation sauvage restante.

La première année, les agriculteurs implantent des cultures comme le haricot, le maïs, le manioc et parfois l’igname (en fonction des caractéristiques physiques des sols). Dans certaines zones,

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

on peut retrouver l’arachide, le pois congo, la patate etc. La plupart des sols sur lesquels sont implantés ces systèmes de culture sont érodés et souffrent de problèmes importants de fertilité.

*Cela explique pourquoi, généralement, dans ces systèmes, la fréquence de retour des cultures sur les parcelles est faible. En général après deux ou trois années de mise en valeur (ou d’exploitation) de ces espaces, les parcelles sont laissées en jachère, et, dépendant de la disponibilité en terre des exploitants, ces parcelles ne seront travaillées qu’après 5 ou 6 ans, juste le temps pour que se mette en place une « forêt jeune en transition ».*

*L’analyse de ces systèmes de mise en valeur du milieu montre, qu’ils sont parmi ceux qui menacent le plus l’environnement de la Grand’Anse. Non seulement ils sont mis en place sur des sols à forte pente et ayant une profondeur relativement faible, mais les espèces végétales (annuelles) utilisées exigent des pratiques culturales qui sont, par essence, érosives. De plus, malgré le caractère fragile de ces milieux, l’agriculture est pratiquée en absence de toute mesure de conservation des sols.*

Photo 18: Systèmes de polycultures à jachère longue à bas d’igname ou de manioc. (Photos GARDEL)



### **5.4.2. Les systèmes de polyculture avec des jachères courtes**

D’autres systèmes de cultures à dominante vivrière ont été aussi identifiés dans la Grand’Anse. Dans la partie haute de Voldroque (zone Despagnes), de Castillon jusqu’à la proximité du massif de la Hotte, une partie du mont Castaches, notamment le versant allant vers Bonbon, de Marfranc à Moron, (en général, dans la zone de Haute Guinaudée, Haute Voldroque, la zone Grand Vincent et une partie de Roseaux), on rencontre un système de polyculture où dominant essentiellement des espèces comme le haricot et le maïs.

Dans la région des Irois, l’arachide est souvent cultivée sur les sols basaltiques.

De plus, les milieux où sont implantés ces systèmes sont exploités de manière intensive.

La fréquence de retour des cultures sur les parcelles est élevée, en général moins de quatre mois, car on observe jusqu’à trois saisons de culture dans l’année (même si ce ne sont pas les mêmes

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

parcelles qui reçoivent les mêmes cultures chaque saison). Cela induit des temps de jachère très courts et une dégradation rapide de la fertilité des sols<sup>15</sup>.

Contrairement aux systèmes décrits précédemment et pour lesquels il est rare d’observer pour une zone donnée, beaucoup de parcelles limitrophes valorisées par les mêmes systèmes de culture<sup>16</sup>, ici, la distribution spatiale de ces cultures est telle qu’il est possible de les observer à perte de vue. On est vraiment dans un paysage complètement ouvert.

*Notons que cette forme de mise en valeur constitue une évolution récente des systèmes d’exploitation des milieux dans la Grand’Anse et, il faut le reconnaître, n’a aucune pertinence par rapport aux caractéristiques fragiles de la région sur le plan agro-géo-morpho-pédo-climatique. Ce ne sont en aucun cas des systèmes durables.*

**Photo 19: Systèmes ouverts à base de maïs ou de Haricot. (Photos GARDEL)**



Cependant, il faut reconnaître aussi que l’essentiel du volume de céréales (maïs), de légumineuses (haricot, pois congo, arachide, pois de souche) et d’une partie des racines et des tubercules (en particulier, le manioc et la patate), est produit à partir de ces systèmes de mis en valeur du milieu réputés gros consommateurs de fertilité et, dégradant pour le milieu, compte tenu des pratiques culturelles généralement qui accompagnent la conduite des cultures concernées.

### **5.4.3. Le système à base de canne à sucre**

---

<sup>15</sup>Tout porte à croire que la précarité foncière dans ces zones est l’un des facteurs à la base de cette utilisation intensive du milieu. En effet, selon les informations recueillies dans les ateliers, la plupart des exploitants qui mettent en valeur ces espaces ne le font qu’à titre de métayers ou de fermiers (louant des terres).

<sup>16</sup> En général, ce sont des tâches (ou clairières) de cultures sarclées à l’intérieur d’un ensemble plus vaste constitué par des forêts avec une végétation relativement jeune.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

La canne à sucre destinée à la consommation humaine (canne de bouche) et à la transformation (canne industrielle) constitue un système de culture spécial à côté des autres systèmes généralement rencontrés dans la Grand’Anse.

**Photo 20: Canne industrielle et canne de bouche. (Photos GARDEL)**



Sa production est concentrée à plus de 80 % dans la vallée Grand’Anse incluant une partie des territoires de la commune de Chambellan, de Moron, de Jérémie (toute la zone Latibolière, Gatineau, Doudouche, vers le plateau Sassier, vallée de la basse Voldrogue jusqu’à la plaine de Canon, la plaine de Balisiers aux Abricots, etc.) ainsi qu’une partie de la chaîne Castaches située au nord du département.

Par ailleurs, la canne de bouche se concentre surtout au niveau des communes de Moron et de Chambellan.

On peut aussi retrouver de la canne de bouche dans une partie de la plaine côtière allant de Dame Marie jusqu’aux Irois. En réalité, là où se concentre la canne de bouche, la production de canne industrielle est inexistante ou insignifiante.

Ce système spécial est implanté soit dans les fonds de vallées, sur des sols réputés plutôt fertiles, riches en éléments minéraux et ayant une bonne réserve hydrique (c’est le cas pour la vallée de la Grand’Anse), en revanche, dans les hauteurs de Castaches, au niveau de la zone Gatineau, Latibolière etc. ), la canne à sucre est implantée sur des sols calcaires à tendance crayeuse.

Dans les zones de montagnes en général, la canne à sucre a tendance à occuper les terrasses alluvionnaires, les piémonts, les sommets des montagnes et les versants. Elle constitue bien une option très intéressante de lutte contre l’érosion des sols, en particulier dans ces types de milieux. La canne est généralement cultivée en culture pure, sauf pendant la première année de plantation où elle peut être associée à diverses autres cultures.

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **5.4.4. Les petits systèmes maraîchers**



**Photo 21: Maraîchage à Despagnes. Photo GARDEL**

La Grand’Anse n’a pas la réputation de région productrice de produits maraîchers. De manière générale, les systèmes maraîchers sont marginaux dans ce département.

Cependant, dans certaines zones de montagnes humides et très humides, comme Despagnes et Castillon, il existe une certaine production maraîchère même si elle n’est pas très développée. Elle est surtout encouragée par certaines ONG travaillant dans la Grand’Anse, en particulier la CARE international, le PRR(EMDH), le PRED Caritas et aussi, par le

Ministère de l’Agriculture via la PDRGA. Dans les zones où ces systèmes existent, les espèces qui dominent sont le chou et la carotte, mais aussi la culture du thym, de l’oignon, du poireau, même si cela concerne des parcelles très petites.

En résumé, on peut dire qu’il existe 3 grands systèmes d’exploitation des milieux :

***Les systèmes forestiers qui sont partagés en systèmes forestiers secs et humides à côté des forêts de mangrove.***

***Les systèmes agro-forestiers dans lesquels il est possible de distinguer trois sous systèmes :***

- o Les systèmes agro-forestiers sans brûlis, établis dans les gorges et les fonds de vallée ;
- o Les systèmes agro-forestiers à base de caféier ;
- o Les systèmes agro-forestiers à base de cacaoyer.

***Les systèmes avec des espèces annuelles ou saisonnières sans couverture arborée qui comprennent quatre sous systèmes d’exploitation :***

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- o Les systèmes de polyculture avec des jachères longues ;
- o Les systèmes de polyculture avec des jachères courtes ;
- o Des systèmes de monoculture dont le plus important est la canne à sucre ;
- o Les petits systèmes maraîchers.

Certains systèmes sont transversaux dans la mesure où on peut les retrouver dans différentes aires agro-écologiques.

### **5.5. Les campagnes agricoles dans la région sous étude**

Dans les zones de basse et moyenne altitude, on rencontre deux campagnes agricoles : la première débute en mars/avril avec l’arrivée des premières pluies et la deuxième, débute en juillet/août. Cependant, dans certains micro-milieus, la mise en terre des graines peut se faire toute l’année grâce à une humidité résiduelle toujours suffisante.

Dans les zones de montagnes humides et très humides, trois grandes campagnes ont été identifiées. Les deux premières correspondent à celles déjà évoquées pour les zones de moyenne altitude auxquelles se rajoute une troisième qui débute en octobre/novembre.

Pendant la première saison, on installe le maïs, le haricot (ces deux cultures sont le plus souvent en association), le pois Congo, l’igname, le taro, etc. La majorité des cultures sont implantées pendant cette campagne.

Pendant la deuxième saison, on met aussi en place la quasi-totalité des cultures (sauf le maïs), Pour la troisième campagne, le haricot et les cultures maraîchères dominent les assolements (le haricot est fort souvent semé en pur pendant cette saison).

Dans ces zones élevées, le café, le haricot, l’igname (et à un degré moindre les cultures maraîchères) constituent les principales cultures de rente.

*Le fait de pouvoir mettre en place des cultures pendant la plupart des mois de l’année est un atout majeur dont bénéficie la région Grand’Anse (ou du moins la majorité de ses communes, sauf la partie basse). Cela permet un certain étalement du calendrier des récoltes et donc de la disponibilité alimentaire (en revanche, cela entraîne un besoin en main d’œuvre durant toute l’année).*

### **5.6. Les associations dominantes dans les différents systèmes de mise en valeur**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Les associations haricot/maïs, maïs/pois Congo, patate/maïs, caféier/igname/banane/malanga/mirliton dominant dans les zones de montagne humides et très humides. Dans les zones de basse et de moyenne altitude on est en présence d’associations très variées dont les plus courantes sont : manioc/arachide, maïs/pois Congo/pois de souche, maïs/pois Congo/patate, maïs/haricot/patate

### **5.6.1. Les itinéraires techniques de conduite dans les systèmes de mise en valeur**

L’agriculture de la Grand’Anse est une agriculture paysanne de très faible niveau technologique. Les itinéraires techniques de conduite des cultures sont simples. L’agriculture est pratiquée comme elle l’a été depuis déjà plus de 100 ans : aucune technicité, ni engrais, ni pesticide, ni semences améliorées, ni outils agricoles performants, pas même de labour à traction animale. Un programme de traction animale a été introduit récemment par le PDRGA dans certaines plaines côtières ou intérieures, mais à une échelle réduite. On trouve aussi quelques rares tracteurs dans la vallée de la Grand’Anse.

Dans les zones de montagnes humides, grâce à l’encadrement fourni par certaines ONG, un certain nombre d’agriculteurs pratiquent le maraîchage certains avec d’autres sans utilisation d’engrais et de pesticides.

Dans le temps, certaines firmes privées ont essayé sans grand succès de développer une clientèle pour les produits phytosanitaires ; le marché le plus porteur pour le moment semble être celui des fertilisants chimiques et des semences plus performantes.

Dans les différents systèmes décrits précédemment, à cause des différentes contraintes et de problèmes d’ordre agronomique, les rendements sont en deçà des normes.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Tableau 10: Principales caractéristiques des grands systèmes de mise en valeur agricole de la Grand’Anse**

<b>Critères</b>	<b>Montagnes humides et très humides</b>	<b>Zones humides de moyenne</b>	<b>Zones de basse altitude sèche et semi humide</b>
<b>Les cultures rencontrées</b>	Café, haricot, pois congo, maïs, igname patate, banane, cultures maraîchères (chou, carotte) / manguier, avocatier, oranger chadéquier, arbre véritable	Maïs, haricot, igname, pois congo, banane, pois de souche, manioc, cacaoyer, caféier /arbre véritable, arbre à pain, manguier, avocatier.	Arachide, manioc, pois congo, maïs, riz, cacaoyer / arbre véritable, arbre à pain, manguier, avocatier, anacardier
<b>Les principales cultures de rente</b>	Café, haricot, igname	Cacaoyer, caféier, haricot, igname	Arachide, manioc, riz, cacaoyer
<b>Les associations les plus courantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Café/banane/igname/arbres de couverture</li> <li>▪ Haricot / maïs</li> <li>▪ maïs / pois congo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Café - banane - igname</li> <li>▪ Maïs -pois congo</li> <li>▪ Maïs sorgho pois de souche</li> <li>▪ maïs/patate/manioc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arachide –maïs</li> <li>▪ Maïs - pois congo -pois de souche</li> </ul>
<b>Les itinéraires techniques pratiqués</b>	Ni engrais, ni pesticide, ni semences améliorées, ni culture attelée.	- Ni engrais, ni pesticide, ni semences améliorées, ni culture attelée.	Ni engrais, ni pesticide, ni semences améliorées, ni culture attelée.

### **5.7. Les logiques des différents systèmes de mise en valeur agricole**

- *La logique agropédoclimatique et géomorphologique qui explique le choix des cultures et associations de cultures en fonction des caractéristiques du milieu ;*
- *La logique de marché et de sécurité alimentaire : La mise en valeur agricole répond aussi à une logique de sécurité alimentaire très forte. Une part significative de certains produits comme le manioc, l’igname, la patate, la banane, le pois de souche le malanga et le mazombelle etc. est destinée à l’autoconsommation. De même, la production d’autres denrées est destinée majoritairement à la vente (café, cacao, haricot, une bonne partie du maïs, de l’igname, de la banane etc.).*
- *La logique de minimisation des risques : en fait, l’association sur une même parcelle des cultures à cycle court (pois inconnu, pois de souche, maïs) et à cycle long (manioc, igname, banane, pois congo etc. ) ainsi que les espèces pérennes en général au niveau des exploitations (en particulier les fruitiers) entre clairement dans une logique de minimisation ou d’évitement des risques climatiques pour garantir une certaine disponibilité en denrée de manière à être moins dépendant du marché, en particulier pour certaines denrées de base. Sur le plan de la minimisation des risques climatiques, par exemple, les cultures annuelles à cycle long présentent le grand avantage de mieux encaisser les à-coups climatiques. Elles ont la possibilité, par compensation, de rattraper*

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

une certaine croissance, si elles ont subi un stress hydrique ponctuel au cours de leur stade jeune de croissance. En fait, la totalité de la récolte peut ne pas être remise en cause dans le cas d’un déficit pluviométrique enregistré au cours de la croissance et du développement des espèces à cycle long. C’est aussi le cas pour les tubercules, en comparaison avec les espèces à grains. Les tubercules réduisent leur stockage durant la phase de tubérisation lors d’un stress hydrique par exemple pour mieux encaisser les à-coups climatiques. Les espèces à cycle long permettent donc de mieux tirer parti, certaines années, d’une mauvaise répartition des pluies.

Par ailleurs, l’essor que connaît actuellement la production de certaines denrées comme le haricot qui a tendance à être dominant dans les espaces fraîchement défrichés, en particulier dans les zones d’altitude (où le climat autorise jusqu’à trois périodes de production pour cette culture) est lié à sa demande sans cesse croissante sur le marché et au fait que cette denrée garantit un revenu important aux exploitants.

Pour la plupart des produits, on n’est plus dans une logique de subsistance, mais de préférence dans une logique d’intégration économique assez dynamique.

A l’inverse, la stagnation ou la tendance à la baisse des superficies plantées en café (et aussi en cacao) dans certaines zones, est à mettre en relation avec le faible niveau des prix de ces produits sur le marché et aux incertitudes en général qui accompagnent la vente de ces denrées, en particulier le café.

### **5.8. Analyse de la dynamique des systèmes de mise en valeur agricole**

L’analyse de la dynamique de mise en valeur des terres montre que de manière générale, les systèmes vivriers à base de maïs, haricot, manioc, arachide, patate etc. sont en concurrence forte avec les couverts boisés<sup>17</sup>. Par exemple, dans les zones de basse et de moyenne altitude, cette compétition concerne les espaces couverts par le caféier et par des forêts jeunes en transition. Dans les zones de haute altitude, c’est surtout le haricot qui, dans certains endroits, a tendance à faire reculer le couvert boisé et même la forêt.

Deux facteurs principaux déterminent cette dynamique : l’évolution des prix, avec une tendance à la baisse pour le café et à la hausse pour les cultures vivrières, et l’évolution de la population.

Les espaces couverts par des cultures vivrières, dont certaines comme le haricot, autorisent jusqu’à trois récoltes par année, ont tendance à augmenter avec l’augmentation de la population. En fait, les systèmes à base de caféier, de cacaoyer, les systèmes agro-forestiers en général et les espaces couverts par des forêts jeunes en transition jouent un rôle important dans la protection de

---

<sup>17</sup> Compétition entre systèmes à base d’espèces annuelles (le plus souvent qui sont des cultures sarclées donc érosives) et systèmes à base d’espèces pérennes (le plus souvent anti érosives).

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

l’environnement d’une région comme la Grand’Anse qui est très pluvieuse et qui possède un relief très accidenté et des sols avec des classes de pente très fortes le prédisposant à une érosion accrue.

*L’extension des cultures sarclées annuelles (donc de courte durée) sur des espaces avec des risques d’érosion aussi forts et dans un contexte d’agriculture minière est une dérive grave sur le plan de la mise en valeur agricole de la région. Cela augmente la fragilité des systèmes vis-à-vis des phénomènes naturels et peut à terme remettre en cause le rôle de grenier joué par la Grand’Anse pour le pays.*

La tendance observée dans l’orientation des systèmes de mise en valeur agricole n’est pas seulement problématique sur le plan strictement environnemental. Elle pose aussi de sérieux problèmes notamment sur le plan agronomique, de même qu’elle influence aussi fortement certains phénomènes sociaux.

L’extension des surfaces en cultures vivrières qui se traduit par une fréquence plus importante du retour des cultures sur les parcelles (et donc une utilisation plus intensive des sols) obéit à une logique forte qui est l’augmentation de la population (il y a plus de bouches à nourrir). Dans ces systèmes vivriers, les prélèvements en éléments fertilisants sont assez significatifs alors que les restitutions organiques sont relativement faibles (en tout cas plus faibles que celles fournies par les composantes des systèmes agro-forestiers)<sup>18</sup>. Il en résulte une baisse graduelle du niveau de fertilité des sols nécessitant l’introduction dans les systèmes de cultures d’espèces annuelles parfois moins exigeantes et donc plus capables de valoriser la fertilité en régression des sols<sup>19</sup>.

Si, de manière générale, on enregistre une augmentation (en volume) de la production (grâce à la mise en culture de plus d’espaces), la dégradation de la fertilité des sols est telle qu’elle entraîne une baisse significative de la productivité (les rendements sont plus faibles par unité de surface).

La tendance à l’augmentation des surfaces cultivées par les cultures vivrières et l’amenuisement progressif des espaces agro-forestiers est susceptible d’entraîner une certaine désarticulation entre l’agriculture et l’élevage. L’intégration entre l’agriculture et l’élevage a reçu un coup dur depuis la disparition du cheptel porcin dans la Grand’Anse. Ce département est l’un des rares du pays à n’avoir bénéficié que d’une faible reconstitution de ce cheptel malgré le fait qu’il dispose en quantité conséquente d’excédents de produits agricoles ou déchets pouvant servir à l’alimentation

---

<sup>18</sup> Dans les systèmes agro-forestiers, même s’il y a une certaine utilisation intensive des sols et l’absence de période de jachère (abondance des espèces pérennes et présence des espèces exigeantes en éléments fertilisants tels le malanga, la mazombelle, l’igname), les espèces pérennes présentes permettent une utilisation des couches profondes du sol. Les éléments fertilisants puisés en profondeur sont redistribués en surface par l’intermédiaire des feuilles et des branches, ce qui contribue à enrichir la couche superficielle du sol. Après humification et minéralisation des feuilles, les éléments fertilisants seront utilisés par les plantes annuelles cultivées sous couvert des arbres. Il se crée un micro climat humide qui réduit l’évapotranspiration. D’autre part, la forte proportion d’humus augmente la capacité de rétention d’eau et d’éléments minéraux du sol, ce qui réduit les risques liés à une sécheresse prolongée.

<sup>19</sup> Cela explique pourquoi dans certains endroits dans la Grand’Anse, comme par exemple les Irois, des espèces comme le sorgho commence à faire leur apparition.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

des porcs (avocat, mangues, arbre véritable, stipes de bananiers, fane de patate) alors que, justement, l'évolution même des systèmes agraires dans la Grand'Anse et son corollaire qui est la baisse de la fertilité des sols imposent une plus grande intégration entre l'agriculture et l'élevage.

### **5.9. Les principaux problèmes enregistrés au niveau des systèmes de cultures**

La diversification des formes d'exploitation des milieux (autorisée par la diversité des milieux et des microclimats), la prédominance des systèmes agro-forestiers et l'évolution récente des systèmes sans couverture arborée dans la Grand'Anse dominée par les cultures vivrières, font d'elle une région agricole particulière qui permet de la détacher de la plupart des autres régions agricoles du pays.

L'analyse de ces systèmes de mise en valeur des milieux permet de faire ressortir une série de faiblesses particulièrement au niveau de leur gestion technique (agronomique).

#### *L'exemple des systèmes agro-forestiers*

Dans les systèmes agro-forestiers, malgré l'utilisation intensive des sols (en absence de tout apport de fertilisants et de jachère), il y a une production abondante de matière organique qui permet à la fois d'augmenter la capacité de rétention en eau des sols et de maintenir leur fertilité à un certain niveau qui garantit la reproductibilité de ces systèmes. C'est d'ailleurs un des aspects importants de leur durabilité. Les couverts arborés et arbustifs entretiennent la fertilité et permettent également la rétention des sols, en particulier lorsque ces systèmes sont situés sur des versants à forte pente. Cependant, la conception et la gestion de ces systèmes par les paysans (le plus souvent en absence de tout encadrement technique) posent un certain nombre de problèmes qui font questionner notamment leur productivité.

En fait, dans de tels systèmes complexes que constituent les systèmes agro-forestiers, tels que pratiqués par les agriculteurs dans la Grand'Anse (ils peuvent associer jusqu'à 8 à 9 espèces ayant des cycles et des exigences différents), ***le premier gros nœud technique identifié et que les agriculteurs doivent gérer est la densité des couverts***<sup>20</sup>. Malheureusement, nous avons observé qu'il n'existe aucun contrôle rigoureux à la fois des densités et des structures des plantations dans ces couverts. Cela concerne à la fois les espèces pérennes (grands arbres de couverture et bananiers) et les espèces annuelles (igname, mazombelle, malanga et parfois le haricot et le maïs) se trouvant dans les strates inférieures (lorsque les couverts sont plus ouverts). Sur le plan de la densité et de la distribution des espèces dans l'espace (la parcelle), l'hétérogénéité intra et inter parcellaire est flagrante.

---

<sup>20</sup> Rappelons que la présence de ces systèmes entre à la fois dans une logique de subsistance (c'est le rôle de certaines espèces) et dans une logique marchande forte.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Dans la pratique, cela pose de gros problèmes sur le plan du fonctionnement des couverts. ***Le non contrôle des densités et des structures des plantations signifie aussi non contrôle de la pénétration de la lumière dans les couverts.*** Par exemple, une densité trop faible des espèces constituant les strates supérieures peut entraîner une pénétration trop importante des rayonnements pour les espèces ombrophiles se trouvant dans les strates inférieures. En revanche, une densité trop élevée peut générer un taux d’ombrage trop important pouvant ainsi nuire au bon fonctionnement de ces mêmes espèces. ***Le contrôle du taux d’ombrage dans les couverts des systèmes agro-forestiers est l’un des plus gros problèmes auquel doivent faire face les agriculteurs.*** Ce n’est pas nécessairement le plus spectaculaire. Il n’est pas aussi visible qu’une attaque de rongeurs ou d’insectes. Cependant, son effet sur les rendements est très important et durable. La solution exige un niveau de technicité lié à une augmentation générale du niveau de formation. De plus, elle oblige le producteur de passer d’une logique de <jardin> à une logique de <plantation>.

La gestion de la densité ne concerne pas seulement pas seulement les arbres de couverture. Les espèces des strates arbustives et herbacées sont aussi concernées. Le plus souvent on observe une sous-densité qui traduit une sous-valorisation de l’espace.

Aux problèmes de densité et des structures de plantations vient se greffer un déficit technique au niveau des pratiques culturales en général et en particulier celles relatives par exemple à la frondaison des couverts arborés : la pratique de la taille de formation et de rajeunissement ainsi que le greffage (notamment des fruitiers) qui pourraient permettre d’améliorer la productivité dans ces systèmes, ne sont pas des préoccupations courantes chez les agriculteurs.

Dans les systèmes agro-forestiers en général, les plantations des espèces pérennes sont très vieilles et cela est souvent associé à un certain nombre de maladies cryptogamiques qui ont des répercussions sur la plupart des autres espèces dans ces types de couverts. ***Le non rajeunissement des plantations dans les systèmes agro-forestiers dans la Grand’Anse est un facteur aggravant maintenant ces systèmes en dessous d’un certain optimum technique.***

*Malgré le fait que ces systèmes soient à la base des principales productions du département, leur gestion technique n’est pas toujours faite de manière rationnelle et rigoureuse. S’ils sont durables et ont une certaine cohérence avec le milieu, il faut reconnaître que tels qu’ils sont pratiqués, ils ne permettent pas une utilisation optimale de toutes les ressources du milieu, Leur productivité peut être augmentée si techniquement ils sont mieux gérés.*

*L’exemple des systèmes avec présence d’espèces annuelles sans couverture arborée*

*Cas des systèmes avec des jachères courtes*

L’extension graduelle de ces systèmes dans la Grand’Anse est un indicateur de l’augmentation de la démographie (avec un nombre de bouches à nourrir plus important) induisant une certaine

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

pression sur les terres agricoles. *Rappelons encore que ces systèmes constituent une évolution récente dans les formes d’exploitation des milieux dans cette région.*

L’un des problèmes fondamentaux posés par ces systèmes est la dégradation rapide de la fertilité (physique et chimique) des sols sur lesquels ils sont implantés. Dans la majorité des cas, et contrairement aux systèmes agro-forestiers, ces systèmes sont implantés sur des sols peu profonds qui ne sont pas toujours riches en matière organique. De plus, l’évapotranspiration des espèces annuelles est importante. Dans les périodes où la demande évaporatoire est importante et couplée avec une faible réserve hydrique des sols, il est fréquent d’observer des cas de stress hydrique ponctuel des plantes avec des répercussions néfastes sur leur rendement. Cela affecte souvent les plantes pendant des stades phénologiques où elles sont extrêmement sensibles à un déficit hydrique (période de creux pluviométrique en février/mars, correspondant à la floraison du haricot semé en janvier, en juin/juillet correspondant à la floraison du maïs). Cependant, à l’inverse, il est possible d’observer, en particulier en année d’abondance pluviométrique, un rallongement de la période pluvieuse engendrant ainsi des difficultés pour la récolte du haricot en particulier (risque de germination sur pied).

L’extension de ces systèmes fait qu’on est dans un processus de modification de l’équilibre écologique. On remplace graduellement un système forestier et agro-forestier par un système herbacé avec des cultures annuelles consommatrices de fertilité et de travail. Il y a régression constante des espèces pérennes au profit des espèces annuelles et donc des espèces arborées au profit d’espèces arbustives ou herbacées. Il s’agit donc d’une évolution régressive de la biomasse entraînant une fragilisation progressive des systèmes de production. La modification de cet équilibre s’accompagne de l’apparition d’un ensemble de problèmes nouveaux parfois difficilement contrôlables (par exemple, augmentation sans précédent des populations de limaces détruisant les plantations jeunes de haricot), d’autant qu’on est dans une agriculture de faible niveau technologique : les agriculteurs ont des connaissances techniques très limitées et les technologies généralement utilisées (sur le plan de l’outillage, des semences et des intrants) sont de très bas niveau.

### *Cas des systèmes avec des jachères longues*

Dans le cas des systèmes sans couvert arboré avec des jachères longues, la problématique de la fertilité est aussi centrale. Le faible niveau de fertilité de ces sols impose des périodes de jachère pouvant aller parfois jusqu’à 5 ans. *Toute la fertilité accumulée pendant la période de jachère est valorisée par une association complexe d’espèces pendant deux ou trois ans au plus (le rapport durée de mise en culture/durée de jachère est plus faible dans ces systèmes). Tout se passe comme s’il fallait jouir au plus vite et au maximum cette fertilité.* Là aussi, on estime que compte tenu de la précarité de sols (sur le plan physique et chimique), il n’y pas un raisonnement rigoureux au niveau des densités de plantations et du choix des espèces. La seule forme de gestion de la fertilité qui est perceptible est la pratique d’une jachère longue : aucun apport de

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

fertilisants (chimique ou organique).

Enfin, mis à part ces problèmes analysés spécifiquement pour deux des grands systèmes de mise en valeur agricole dans la Grand’Anse, la plupart des problèmes agronomiques affectant l’agriculture de la Grand’Anse se rapprochent des grands fléaux qui ravagent l’agriculture haïtienne en général. Par exemple, les problèmes de charançon (maroca) sur l’igname, le bananier, le malanga ; les problèmes de rongeurs sur les denrées d’exportations telles caféier et le cacaoyer ; le gros problème de vieillissement et de non rajeunissement des plantations de cacaoyer et de caféier et la quasi absence de soins à ces plantations ; les problèmes d’irrégularité et de manque de pluies notamment dans les zones sèches et semi humides, d’excès et surtout de prolongement de la période des pluies notamment dans les zones humides et très humides entraînant des difficultés soit pour récolter le haricot et pour le sécher et enfin ; les problèmes de baisse de la fertilité des sols notamment de ceux possédant de fortes pentes et qui sont sur du basalte.

Le tableau suivant récapitule les principales caractéristiques des systèmes de culture rencontrés :

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

**Tableau 11: Potentialités et contraintes**

<b>Zone agro-écologique</b>	<b>Potentialités</b>	<b>Contraintes</b>
Montagnes humides et très humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pluie abondante et plus ou moins bien répartie sur toute l'année.</li> <li>▪ Zone de production de café, de haricot et des cultures maraîchères (culture de rapport)</li> <li>▪ Couverture forestière et fruitière encore importante, notamment grâce à la présence du café ;</li> <li>▪ Zone à fort potentiel de production des agrumes (notamment orange, chadèque).</li> <li>▪ Potentiel pour le développement de l'élevage porcin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'encadrement technique et de centres de formation</li> <li>▪ Problèmes de charançons sur banane et igname,</li> <li>▪ Indisponibilité des intrants (semences de haricot au début de la campagne de mars si perte des récoltes de haricot à la dernière campagne) ;</li> <li>▪ Archaisme de l'outillage agricole et coût élevé et rareté de la main d'œuvre agricole (impossibilité d'utilisation de la charrue à cause du caractère accidenté des milieux) ;</li> <li>▪ Absence de financement des activités agricoles ;</li> <li>▪ Période pluvieuse trop longue entraînant parfois la germination du haricot sur pied et des difficultés pour sécher le café ;</li> <li>▪ Problèmes de chenilles sur maïs, chou et pois congo et d'autres pestes notamment sur les cultures maraîchères ;</li> <li>▪ Quasi inexistance des sources d'eau pendant la saison sèche ;</li> <li>▪ Insuffisance et mauvais état de voies de pénétration la plupart de ces zones d'altitude sont enclavées).</li> <li>▪ Gaspillage de la production fruitière (orange, chadèque, avocat).</li> <li>▪ Problème d'abreuvement des animaux : éloignement des points d'eau</li> </ul>
Zones intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Potentiel pour le développement de l'élevage porcin</li> <li>▪ Pluviométrie moyenne, relativement bien distribuée dans le temps et l'espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'encadrement technique ;</li> <li>▪ Problèmes de chenilles sur maïs, chou et pois congo ;</li> <li>▪ Absence de structures de financement des activités agricoles (pas de micro finance) ;</li> <li>▪ Rareté et coût élevé de la main d'œuvre agricole. (commun aux trois zones)</li> </ul>
Zones sèches et semi-humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Zones à potentialité variable</li> <li>▪ Potentiel pour le développement de l'élevage caprin (existence de zone de rack)</li> <li>▪ Potentiel élevé pour l'apiculture et l'apiculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Problématique centrale liée à l'eau car zone sèche ;</li> <li>▪ Absence d'encadrement technique ;</li> <li>▪ Problèmes de pestes de toutes sortes sur les cultures</li> <li>▪ Absence de structures de financement des activités agricoles (pas de micro finance) ;</li> <li>▪ Accélération du déboisement pour la fabrication du charbon dégradation de certains versants consécutive au déboisement ;</li> <li>▪ Faible et irrégularité des pluies faisant de la production agricole une activité risquée ;</li> <li>▪ Voie de pénétration en très mauvais état, faiblesse des infrastructures en général ;</li> </ul>

# Programme de Développement Rural – Grand’Anse

## 6. Les systèmes d'élevage

### 6.1. Les espèces rencontrées et leur répartition

Toutes les espèces animales rencontrées généralement en Haïti sont présentes dans les 12 communes de la Grand’Anse. On note que les bovins, les caprins, les porcins et les ovins sont les quatre espèces les plus rencontrées dans le département. L'élevage bovin vient en première position avec environ 78264<sup>21</sup> têtes, il est suivi par l'élevage caprin, porcine, ovin avec respectivement 75000, 68071 et 58144 têtes<sup>22</sup>. De manière générale, la charge de bétail à l'ha est très faible si l'on considère les données pour l'ensemble du département. Toutes les espèces sont aussi présentes dans toutes les aires agro écologiques identifiées dans le cadre de cette étude.

Tableau 12: Répartition des espèces animales dans les différentes communes de la Grand’Anse

Commune	Espèces					
	Bovin	Porcin	Caprin	Ovin	Équin	Cuniculas
Jérémie	14228	14074	10978	6237	8400	45
Moron	11000	10100	8000	6700	7800	107
Corail	10300	6500	9950	7900	5800	10
Irois	3700	2500	6700	1650	2650	20
Pestel	7630	7300	10485	4558	5380	100
Chambellan	2700	6100	3198	2984	2300	610
Beaumont	1000	1700	2050	800	1500	20
Bonbon	2000	3000	2000	400	800	350
Roseaux	5000	3750	4950	3500	2900	0
Anse d'Hainault	4660	2016	2662	3254	1785	106
Dame Marie	8668	7231	5628	9435	5670	425
Abricot	7378	6300	8399	10726	8000	300
<b>Total</b>	<b>78264</b>	<b>68071</b>	<b>75000</b>	<b>58144</b>	<b>51385</b>	<b>2093</b>

Source : Service de Santé animale, DDA GA

Il existe une relation très forte entre la superficie de la commune, le relief du milieu, sa forme de mise en valeur et la dominance de telle ou telle espèce animale.

<sup>21</sup> Chiffre fourni par la DDAGA

<sup>22</sup> Il est important de souligner que l'élevage ovin est relativement important dans la Grande en comparaison avec d'autres départements du pays.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Dans les communes ayant des zones très abruptes et possédant des superficies significatives couvertes en rack et relativement sèches, il y a une certaine dominance de l'élevage des cabris et des moutons. Dans les communes possédant des vallées, des plaines ou des terrains relativement moins accidentés et disposant d'une certaine production d'herbes pendant une bonne partie de l'année, l'élevage bovin tend à être prépondérant. Les équins sont en nombre plus important dans les zones d'accès très difficile et dans les zones dépourvues de voie de pénétration en général.

### **6.2. La conduite des animaux et leur alimentation**

*La conduite des animaux* à la corde semble être le type de conduite qui est le plus couramment rencontré dans la Grand’Anse. Dans ce type de conduite, les animaux sont attachés à un piquet (ou n'importe quel autre support) et sont déplacés une ou deux fois par jour (dépendant de la disponibilité en ressources fourragères). C'est un type de conduite qui consomme beaucoup de temps.

**Photo 22: L'élevage à la corde, une pratique très répandue dans la Grand’Anse. (Photos GARDEL)**



Dans les zones agro écologiques d'altitude (les montagnes humides et très humides) où il y a une certaine intensification de la production (sur le plan de la fréquence d'occupation de l'espace), ce type de conduite est de rigueur (sauf pour la zone du Parc Macaya où les animaux sont laissés libres car éloignés des zones d'habitation, ce qui d'ailleurs pose de sérieux problèmes à la

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

conservation de certaines espèces endémiques). En revanche, dans les zones relativement sèches (zones de basse altitude) et disposant beaucoup plus de superficies avec des végétations sauvages (rack), on observe une tendance à garder notamment les cabris et les moutons en liberté dans les racks pendant la journée, ces animaux sont ramenés le soir près des maisons d’habitations où ils sont attachés à la corde (les parcs à bestiaux sont relativement rares dans la Grand’Anse). Pour le cochon, l’attache au joug avec des apports réguliers est la règle.

*Pour ce qui concerne l’alimentation*, les animaux sont amenés sur les parcelles exploitées à la fin des récoltes pour valoriser les résidus de culture. Pendant les campagnes agricoles, les animaux (les herbivores en particulier) valorisent les herbes des espaces laissés en jachère ou qui sont réservés à l’alimentation du bétail. Les porcs sont nourris presque exclusivement avec des résidus de cuisine, des nombreux fruits tels avocat, mangue, goyave, arbre véritable etc.

### **6.3. Rôle de l’élevage dans les exploitations agricoles dans la Grand’Anse**

Le rôle joué par l’élevage pour les exploitants de la Grand’Anse est celui retrouvé traditionnellement dans la grande majorité des exploitations agricoles en Haïti : *c’est un rôle d’épargne sur pied essentiellement*. La pratique du gardiennage n’a pas une fonction de production au sens économique et financier du terme. Il n’existe dans la Grand’Anse actuellement aucune initiative (privée) dans le domaine de la production de porcs, de bœufs ou de n’importe quelle autre espèce animale. Les animaux sont considérés comme une forme d’épargne sur pieds immobilisée en prévision des grandes dépenses.

Contrairement à certaines régions comme le Plateau Central et la plaine des Cayes où les bœufs sont utilisés à de multiples services (culture attelée, fonctionnement des moulins à canne à sucre, transport, production de lait et de viande), les bœufs dans la Grand’Anse sont gardés presque uniquement à des fins de « *production* » de viande et de lait. L’apport en force de travail par les bœufs est faible ou quasi inexistant, sauf dans les moulins à canne qui ne sont pas extrêmement nombreux. C’est d’ailleurs l’une des raisons pour lesquelles, il n’existe pas véritablement d’amélioration dans les races bovines dans la Grand’Anse

De manière générale, cet élevage est pratiqué par les exploitants moyens et aisés disposant de surfaces suffisantes pour élever du gros bétail en plus de celles occupées par les cultures. Ces animaux représentent une grande immobilisation de capital qui n’est pas toujours à la portée des plus petits exploitants.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

L’essentiel du bétail bovin est vendu sur Port-au-Prince soit par voie maritime ou par un circuit dans lequel les bœufs sont amenés à pieds par des « mawoulé » après escale au niveau des Cayes (marché de Ducis).

En revanche, les élevages caprin et ovin sont accessibles à un plus grand nombre d’agriculteurs du fait des faibles exigences en alimentation, et du coût moyen moins élevé des animaux. Comme pour l’élevage bovin, ces élevages sont aussi une source de revenus monétaires qui peuvent être mobilisés tout le long de l’année, en particulier, pour couvrir certaines dépenses courantes (frais de scolarité, dépenses de santé, achat de semences etc. ).

Ces élevages souffrent beaucoup des problèmes de consanguinité et sont sévèrement limités entre autres par les attaques de chiens errants (en particulier lorsqu’ils sont gardés dans des zones de rack éloignées des maisons d’habitation).

Le PDR/GA, conscient des nombreux problèmes qui affectent ces élevages, est intervenu, à travers de petits projets d’élevage, pour conduire des actions visant notamment à améliorer le format et la performance du cheptel (notamment des cabris) en introduisant la race Boer en provenance de la République dominicaine.

Comme pour les autres élevages, les porcs sont élevés pour procurer des revenus monétaires aux exploitants aux moments les plus opportuns.

De manière générale, l’exigence en surfaces fourragères des équidés fait qu’il n’existe pas en grand nombre chez les agriculteurs les plus pauvres. Ces animaux détenus généralement en propriété supposent aussi une certaine immobilisation du capital. Ils sont utilisés pour le transport des produits agricoles, pour le petit commerce.

Logiquement, compte tenu de l’abondante production fruitière (en particulier de la production « véritable »), dans ce département, l’élevage porcin aurait du occuper une place importante, mais tel n’est pas véritablement le cas.

### **6.4. Analyse des différentes contraintes des systèmes d’élevage dans la Grand’Anse**

La plupart des contraintes limitant le développement des différents élevages dans la Grand’Anse sont synthétisées dans le tableau suivant. Certaines contraintes sont générales (ont un caractère transversal) et concernent la quasi-totalité des espèces rencontrées dans la région, d’autres sont spécifiques et donc n’affectent qu’une espèce en particulier.

Le problème de l’abreuvement pour les animaux et pour les bovins en particulier est crucial dans la Grand’Anse. Cela s’explique par le caractère montagneux et mouvementé du relief de la région. Mais paradoxalement, c’est au niveau des montagnes humides et très humides que ce

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

problème est plus important. En fait, dans ces zones, malgré l’abondante pluviométrie et l’existence de nombreux châteaux alimentant les différentes rivières dans la région, il n’existe pas beaucoup de points d’eau naturels ou artificiels qui pourraient servir de lieu d’abreuvement pour les animaux. Souvent, les exploitants se voient obligés de se déplacer sur une très grande distance pour amener les animaux aux lignes de sources ou de ruisseaux. Dans ces zones, l’apport de stipes de bananiers ne suffit pas pour pallier cet inconvénient.

Un deuxième problème important qui limite le potentiel de l’élevage des animaux dans le département est la consanguinité, la faible performance zootechnique et l’inexistence des possibilités d’amélioration des races par des croisements avec d’autres sangs. Pour l’élevage bovin, le contraste est saisissant entre le Sud et la Grand’Anse qui sont pourtant deux départements limitrophes.

Compte tenu de la charge relativement faible de bétail à l’hectare, la rusticité des races animales (exception faite pour l’espèce porcine) et la bonne répartition des pluies dans la Grand’Anse autorisant un certain étalement du calendrier fourrager, l’élevage des herbivores ne souffre pas de gros problèmes d’alimentation en herbes pendant la plus grande partie de l’année (à l’exception de la zone côtière où on enregistre parfois une sécheresse prolongée). Cependant, la conduite à la corde dans un milieu relativement pourvu en arbres exige un effort constant de la part des éleveurs, donc une disponibilité en force de travail qui leur fait défaut.

Il en est de même pour l’élevage des porcs valorisant les fruits et les résidus de cuisine. Cependant, après la période de récolte des fruits, la situation est relativement précaire pour ces animaux, les déchets de cuisine ne permettant pas à eux seuls de satisfaire leurs exigences. Or, non seulement le son de blé n’est pas toujours disponible, mais tous les exploitants n’ont pas les moyens d’acheter de grandes quantités de son et autres aliments pour leurs porcs (le son de blé coûte apparemment trop cher pour les petits exploitants, en comparaison avec les prix des animaux payés aux producteurs). Les agriculteurs les plus démunis ne peuvent pas non plus sacrifier une partie de leurs productions vivrières pour nourrir leurs cochons.

Un autre problème important est l’existence de certaines maladies non contrôlées. Pour les bovins, le charbon bactérien dans la partie basse comprise entre Bonbon et Roseaux constitue la principale préoccupation, d’autant que cette maladie est transmissible aux humains. La peste porcine classique est endémique dans la région. Les volailles, de leur côté, sont chaque année atteintes de la maladie de New Castle.

Enfin, il faut signaler le problème de l’accès aux soins vétérinaires, en cas de maladie du bétail. Il existe plusieurs institutions intervenant dans le sous secteur élevage dans la Grand’Anse, mais aucune d’entre elles ne travaille à partir d’un plan de développement global. Le tableau suivant présente de façon synthétique les ONGs œuvrant dans le domaine de l’élevage.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Tableau 13: Liste des ONGs intervenant dans le sous secteur élevage**

<b>Institution</b>	<b>Programme</b>	<b>Zone d’intervention</b>	<b>Activités</b>	<b>Personnel</b>
<b>CARE</b>	SECAL	Moron, Chambellan, Dame-Marie	Pharmacie vétérinaire, Formation	3 agronomes
<b>PRR</b>	Appui à Santé Animale	Jérémie, Roseaux	Diffusion de poulets, de porcelets	1 agronome
<b>PRED/CARITAS</b>		Jérémie	Diffusion de porcelets	2 agronomes
<b>AFSC</b>	Appui à l’élevage	Dame-Marie	Diffusion de porcelets Diffusion de males améliorés Boer	

Source DDA/GA

Le MARNDR a mis en place depuis quelques années les GSB (Gwoupman Sante bèt). Ce sont des associations d’éleveurs constituées au niveau des sections communales, conduites par un agent vétérinaire issu de la communauté et qui a reçu une formation de l’État. Il existe aujourd’hui environ 25 GSB fonctionnels sur un effectif potentiel de 46. L’analyse de cette structure, cependant, permet de faire ressortir un ensemble de problèmes limitant son efficacité, à savoir :

- Le problème fondamental de cette structure est la place même de l’élevage et la conduite du bétail dans les exploitations agricoles. Le bétail, n’étant pas considéré comme un investissement mais comme un facteur de capitalisation et d’épargne, les exploitants ne sont pas enclins à effectuer les dépenses nécessaires pour améliorer sa productivité.
- Dans le même ordre d’idées, la valeur monétaire du bétail est généralement faible par tête d’animal d’où un certain désintérêt à consulter une ressource spécialisée.
- D’un autre côté, la gestion du bétail est, au niveau de l’exploitation agricole, une activité purement individuelle qui contraste avec la gestion collective découlant du concept de GSB.

Il faudra réviser la conception générale du GSB. Les éléments d’orientation doivent inclure une diffusion plus large de la formation de base afin de permettre à chaque exploitant de pouvoir intervenir au niveau de son cheptel dans le maximum de cas possibles. Seuls les cas sérieux seraient référés à un spécialiste.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Tableau 14: Contraintes et atouts identifiés pour les différents élevages de la Grand’Anse**

<b>Type d'élevage</b>	<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<b>Bovin</b>	<p>Grande immobilisation de capital, source de revenus importante et une forme d'épargne sur pieds immobilisée en prévision des grandes dépenses ;</p> <p>Rôle majeur dans la dynamique d'évolution des exploitations agricoles.</p>	<p>Pas toujours accessible aux exploitants les plus démunis ;</p> <p>Exigent en espace fourrager ;</p> <p>Problème d'abreuvement notamment dans les zones d'altitude pendant la saison sèche ;</p> <p>Maladie du charbon, notamment à Corail, problèmes de parasites internes et externes, étranglements à la corde dans les parcelles très pentues ;</p> <p>Inexistence d'actions préventives contre les maladies car la prophylaxie des bovins coûte cher (achat de vaccins, vermifuges, vitamines</p> <p>Races créoles non améliorées ;</p> <p>Problème de marché.</p> <p>Problème de vol (Commun à toutes les espèces)</p> <p>Absence de centres de référence pour un élevage plus intensif (commun à toutes les espèces)</p>
<b>Caprin</b>	<p>Rusticité, prolificité ;</p> <p>Accessible à un grand nombre d'agriculteurs du fait notamment des moindres exigences en alimentation et du coût moyen moins élevé des animaux ;</p> <p>Source de revenus monétaires mobilisables tout au long de l'année, notamment pour couvrir certaines dépenses courantes (frais de scolarité, dépenses de santé, achat de semences etc. ).</p> <p>Existence d'espaces de « rack » adaptés à ce type d'élevage dans beaucoup d'endroits dans la GA.</p>	<p>Attaque fréquente par la maladie du charbon ;</p> <p>Races créoles non améliorées (format petit</p> <p>Problèmes de parasites internes et externes</p> <p>Grande sensibilité à la pluie notamment pour les plus jeunes ;</p> <p>Absence d'actions préventives contre les maladies ;</p> <p>Attaques de chiens errants détruisant les troupeaux;</p> <p>Gros problèmes de consanguinité limitant le potentiel de cet élevage ;</p> <p>Vols fréquents d'animaux.</p>
<b>Porcin</b>	<p>Source non négligeable de revenus monétaires en particulier aux moments les plus opportuns pour les agriculteurs ;</p> <p>Espèce valorisant les sous produits agricoles ;</p> <p>Abondante production de fruits dans la région.</p>	<p>Caractère saisonnier de la production fruitière (faible disponibilité en nourriture pendant les périodes de soudure) ;</p> <p>Gros problème de commercialisation du porc dans la région (inexistence de circuit de commercialisation du porc vers Port-au-Prince);</p> <p>Gros problème d'approvisionnement en son de blé et en concentré (cherté et rareté) ;</p> <p>Race d'animaux non adaptée aux conditions d'élevage des paysans ;</p> <p>Mauvaises conditions d'hygiène favorisant le développement de maladies de toutes les sortes ;</p> <p>Absence de soins préventifs (services vétérinaires)</p>

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

<b>Équin</b>	Permet de palier partiellement le problème de carence dans l'aménagement des routes vicinales reliant les différentes sections communales; Permet de transporter les produits agricoles et le commerce.	Exigent en espaces fourragers ; Exigent en temps ; Problème de parasites internes et externes, tétanos ; Absence d'actions préventives ; Blessures sur le garrot, la colonne vertébrale, les hanches et la zone de passage des sangles ;
<b>Volailles</b>	Commercialisation importante vers Port-au-Prince ; Satisfait les petits besoins monétaires (notamment en période de soudure) ; Peu exigeant en espaces, en alimentation et en travail.	Ravage causé par la maladie Newcastle notamment en fin de saison sèche Cherté et rareté des produits d'alimentation Techniques d'élevage archaïques

Sources : GARDEL, octobre 2004.

## **7. Le secteur de la pêche**

### **7.1. Caractéristiques et ressources océanographiques de la Grand’Anse**

La bande littorale du département de la Grand’Anse s’étend de Pestel aux Irois et mesure environ 186 km (incluant les 29 km du périmètre de Grande Cayemites en face de Pestel) : soit 11% de la longueur totale des côtes du pays estimée à 1700 km. Sa plate-forme continentale est évaluée à une superficie 87968 ha : soit environ 17,6% du total de 500000 ha pour le pays. Elle est particulièrement élargie (jusqu’à 13 à 27 km par rapport à la côte respectivement) autour de l’archipel des Cayemites et à la pointe de la péninsule sud notamment au large de Tiburon, Irois, Anse-d’Hainault et Dame-Marie (figure 1). Par contre, elle est très restreinte entre Roseaux et Bonbon : (soit quelque 5048 ha sur des distances variant de 0,5 à 1 km par rapport au littoral).

La portion de mangrove du département couvre à son tour, une aire de 603 ha correspondant à environ 2,7% de la superficie totale de 22.630 ha rapportée par THORBJARNARSON (1985) pour toute la zone côtière s’étendant de Anse à Pitre à la baie de Mancenille (Fort Liberté). Elle est répartie seulement sur deux (2) communes : les côtes de Corail (482 ha) et celles de Pestel (121 ha).

Quant à la température, elle ne connaît que de faibles variations annuelles allant de 26 °C en janvier à 29° C en septembre dans les eaux de surface, comme c’est le cas dans la plupart des autres régions du pays. Des élévations très localisées de l’ordre de 31 °C peuvent néanmoins être enregistrées notamment dans des baies ou des zones à mangroves plus ou moins encaissées, très ensoleillées et moins exposées aux échanges avec les eaux océaniques.

*Variations de l’extension du plateau continental de la République d’Haïti : portion en blanc au-delà du littoral (noter son élargissement au large des Irois, Anse d’Hainault, Dame-Marie et dans la zone de Pestel/Grande Cayemites. Source : ERLICH et al. (1985)*



La thermocline est observée plus au large, à des profondeurs de l’ordre de 40 m en janvier et de 90 m en août avec une température d’environ 17° C en dessous. Cela implique que la stratification thermique des eaux ne concerne que des profondeurs situées dans l’intervalle correspondant à celui du plateau continental plafonné à 200

m. Elle limite ainsi les échanges d’éléments faunistiques et nutritifs entre la communauté benthique du talus et les autres constituants de la biocénose du plateau et de la province néritique

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

située au-dessus de ce dernier. Cette limitation des échanges entraîne une sensibilité particulière des peuplements littoraux qui sont ainsi très vulnérables à la surexploitation.

Pour ce qui est de la salinité, elle se situe en général autour de 36‰ avec, comme pour la température et dans les mêmes conditions, des excédents de l’ordre de 40%.

La frange côtière en question a par ailleurs, l’avantage d’être jusqu’ici protégée de la pollution à outrance, parce qu’elle est surplombée par les bassins versants les moins déboisés du pays d’une part, et non côtoyée par la Route Nationale No. 2 d’autre part, contrairement à une bonne partie de la façade maritime du département de l’Ouest. Elle héberge ainsi une série de sites enclavés dont les éléments conservent quasiment leurs caractéristiques primitives pour n’avoir pas été soumis aux impacts négatifs du développement côtier (CELESTIN, 2003). Ce sont en particulier, des baies à fortes densités de palétuviers, bien invaginées et abritées, des falaises rocheuses, des prairies étendues d’herbiers marins constituées essentiellement de *Thalassia testudinum* entre 0 et 10 à 15 m de profondeur et de *Syringodium filiforme* au-delà, des formations coralliennes dispersées, des îlots, des marais et des systèmes lagunaires bien garnis ou bordés de mangroves).

L’un de ces sites, unique en son genre, est celui circonscrit par la baie des Baradères et l’archipel des Cayemites. Il présente un décor spectaculaire avec plus de 1200 ha de mangroves rien que sur l’arc formé par la baie. L’ensemble donne lieu à une très grande biodiversité sub-aquatique dont les ressources récifales ont été classées, selon ERLICH et al. (1985) parmi les plus riches et les plus fantastiques de la Caraïbe. ***Ce site a été aussi désigné prioritaire parmi ceux qui mériteraient une attention spéciale au cas où un processus de mise en réserve serait envisagé pour préserver le patrimoine marin côtier du pays***, [les autres sites visés à cette même fin étant : *les îlots des Arcadins* entre le village de pêche de Lully et l’Île de la Gonâve dans le département de l’ouest, *les baies Labadie/Cadrasse* dans le département du nord et le triangle formé par *la baie de Saint-Louis du sud, l’Île à Vache et la baie des Cayes* dans le département du sud].

De même, un peu plus en retrait de la frontière entre les départements de Nippes et de la Grand’Anse, il y a l’*Îlet Rochelois*, sorte d’île corallienne apparentée à un atoll. Il est localisé à environ 13 km au large de Petite Rivière de Nippes et fréquenté souvent par les pêcheurs et les plongeurs à la fois pour la plongée de surface et la plongée sous-marine. Le récif s’installe en forme de cercle à moins de 500 m autour de l’atoll entre 0 et 180 m de profondeur. Ses eaux claires à l’abri du ruissellement continental favorisent le développement et la croissance de vastes surfaces de formations coralliennes incluant une ceinture incrustée de coraux d’une beauté rare à la limite du plateau continental.

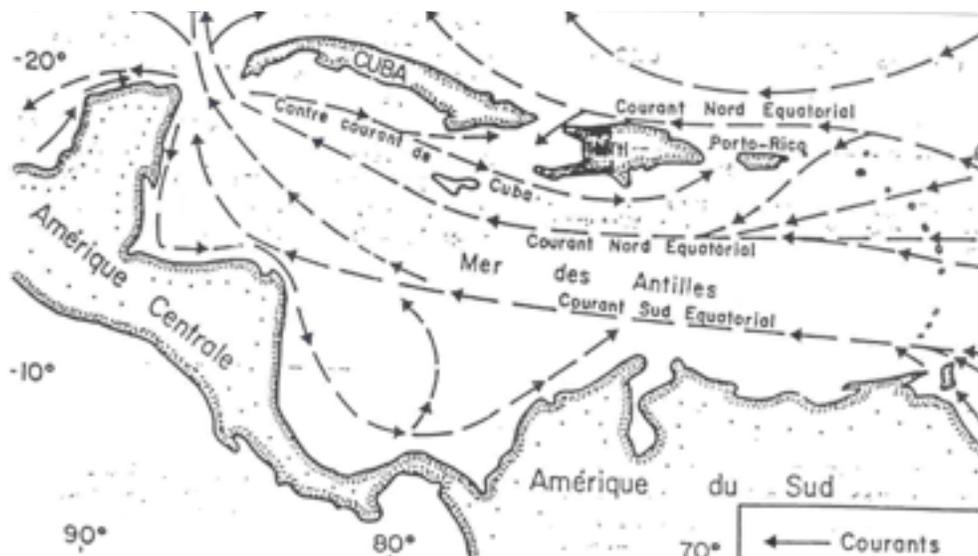
Pour toutes ces raisons, les eaux du département de la Grand’Anse ont toujours eu, toute proportion gardée dans le temps, la réputation d’être la zone de pêche la plus productive d’Haïti. Cette richesse relative à la fois en fruits de mer et en poissons est particulièrement marquée dans l’aire du cap formé à l’ouest de Jérémie entre Dame-Marie et Tiburon (FAO, 1983).

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Par ailleurs, en plus des conditions locales précédemment décrites qui favorisent une productivité relativement élevée des eaux, il y a lieu de noter le passage des bancs de poissons migrateurs qui agrémentent, ne serait-ce que saisonnièrement, le stock du plateau et du talus (les grands pélagiques océaniques : thon, bonite, balaou ou espadon, dorade, etc.) et les petits pélagiques côtiers de moins en moins abondants de nos jours : carangue, sardine, anchois. Eu égard aux eaux qui circulent dans la zone, ces poissons sont véhiculés par une ramification non moins importante du courant nord équatorial et de son contre-courant résultant formé par effet Coriolis à partir des côtes de Cuba (figure 2). Large d’environ 5 km, ce courant part en direction ouest dans le canal du vent à quelque 20 milles marins de la côte nord d’Haïti. A la rencontre du contre-courant de Cuba, il forme avec ce dernier un mouvement tourbillonnaire dans le golfe de la Gonâve de novembre à mars (BRETHES et RIOUX, 1986).

### **7.2. Rôle de la pêche dans la vie économique et sociale de la région**

La pêche maritime demeure l’une des activités les plus importantes pour les habitants de la Grand’Anse soit, comme exploitants directs soit, comme bénéficiaires indirects. Elle permet aux populations locales de s’approvisionner en poissons et fruits de mer qui constituent en général des aliments de haute valeur biologique. Elle représente en outre, l’une des principales sources de revenus permettant la prise de certaines décisions d’importance vitale telle que l’augmentation de la taille de l’entreprise de pêche, l’extension des exploitations agricoles, l’éducation des enfants, ainsi que la possibilité de faire face aux débours financiers occasionnés par des événements sociaux comme les fêtes nationales et religieuses, le mariage d’un membre de la famille, les funérailles d’un proche parent etc.



## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Figure 2. Circulation des courants marins au long des côtes de la République d’Haïti (source : BRETHES et RIOUX, 1996)**

Le nombre approximatif de pêcheurs est estimé à environ 6000 pour tout le département, soit près de 20 à 25% du nombre total de 25000 à 30000 distribué le long des 1700 km de côte de la République (BREUIL, 1999). Il est réparti entre les neuf (9) communes visitées, selon les proportions indiquées dans le tableau ci-après ; 60 à 70% de l’effectif régional pratique la pêche à temps plein. L’âge des gens engagés dans cette activité situe entre 12 et 65 ans avec une majorité (environ 70%) ne dépassant pas 45 ans.

Dans le même ordre d’idée, on estime qu’un nombre de paysans comparable à celui des pêcheurs, dépend en grande partie de l’halieutique en fournissant aux pêcheurs les matériels locaux tels que les nasses et les écorces utilisés comme flotteurs dans la fabrication des filets maillants.

**Tableau 15: Estimation du nombre de pêcheurs par commune côtière dans la Grand’Anse**

<b>Communes</b>	<b>Nombre approximatif de pêcheurs</b>	<b>Pourcentage approximatif au niveau départemental</b>
Irois	700	12
Anse-d’Hainault	900	15
Dame-Marie	500	8
Bonbon	400	7
Abricots	600	10
Jérémie	600	10
Roseaux	700	12
Corail	800	13
Pestel	800	13
<b>Total</b>	<b>6. 000</b>	<b>100</b>

Source : Estimation Gardel

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Il convient de signaler que certains agents notamment quelques grossistes et même la plupart des communautés "d'exploitants directs de la mer" pensent que les effectifs des populations régionale et territoriale de pêcheurs sont sous-estimés. En attendant qu'un recensement systématique soit réalisé à ce sujet, il y a lieu d'indiquer que certaines informations compilées pour aboutir à l'estimation pour la Grand'Anse résultent d'une enquête conduite dans les communes d'Anse d'Hainault, de Dame-Marie et des Irois par PADI (Plateforme pour l'Amélioration de la pêche artisanale et le Développement Intégré) après le passage du cyclone Ivan au cours du mois de septembre 2004.

### **7.3. Zones traditionnelles de pêche et sites alternatifs d'exploitation**

Les axes caractérisés par des portions étendues de plateau continental (Irois, Anse-d'Hainault, Dame-Marie, Archipel des Cayemites) constituent les principales zones traditionnelles de pêche. Cela est dû à des motifs combinés d'accessibilité relative au faible rayon d'action de la grande majorité des embarcations et d'absence d'engins adaptés aux captures de masse. Aujourd'hui, il est généralement admis que cet espace n'est plus en mesure de répondre à un effort de pêche plus ou moins intense en raison de la surexploitation et de la dégradation relative des habitats (avis partagé par le principal opérateur privé de ce secteur, la Compagnie de Pêche Antillaise - CPA. S. A). La reconstitution des stocks de la plateforme et des eaux néritiques associées (recrutement des espèces sédentaires et migratrices) est possible moyennant une diminution de la pression de pêche sur ce site et la mise en œuvre de mesures appropriées pour arrêter le processus de détérioration de l'environnement de la zone côtière. Dans l'intervalle, la multiplication des DCP et le développement ainsi que l'apprentissage de techniques de pêche appropriées au niveau du talus continental peuvent offrir d'autres alternatives d'exploitation.

Le talus représente en effet, un système de fond potentiellement riche (comme c'est le cas dans toute la Caraïbe) mais encore très mal connu du point de vue de productivité halieutique et peu exploité en Haïti. Pour être durables, ces opportunités exigent évidemment un comportement beaucoup plus responsable de la part des exploitants et des instances de contrôle vis à vis de la ressource ainsi que des innovations technologiques portant aussi bien sur les embarcations que sur les engins de pêche, ces derniers devant être ajustés à la fois en termes de catégorie et de sélectivité.

### **7.4. Périodes d'abondance relative des espèces capturées**

En dépit du fait que les eaux de cette partie de la péninsule soient encore reconnues comme étant relativement riches en ressources halieutiques, il est aussi admis par les acteurs opérant dans la zone que les prises ont considérablement diminué par rapport à ce qu'elles étaient jusque vers la première moitié des années 70. Cependant, il existe, en plus du passage des bancs de poissons en migration, certains sites spécifiques jusqu'ici réputés dans cet environnement pour leur abondance relative en espèces démersales et benthiques. Ce sont pour la plupart, des *hauts-*

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

*fonds* (de moins de 16 à 20 brasses<sup>1</sup> de profondeur), des *accors* (20-25 brasses) et des *bancs* (proches de 100 brasses) dénommés respectivement "*sèk*", "*lèkò*" et "*gran fon*" dans le jargon des pêcheurs. C'est dans ces habitats du relief marin (incluant les récifs, les herbiers et les mangliers) que sont pêchés les langoustes (improprement appelées homards), les crevettes, les lambis, la plupart des poissons colorés (*kola*, *balbaren*, *kaptenn*, *vivano*, *paròkèt*, *sad*, *kadino* etc.) faisant partie des espèces de grande valeur commerciale très recherchés par les consommateurs, et bien d'autres.

A bien comprendre certaines informations fournies par les pêcheurs, ce qu'on pourrait interpréter comme périodes d'abondance ou de rareté des produits de pêche le long d'une année se réfère plutôt aux niveaux de variation des captures qui sont déterminés essentiellement par les sites accessibles aux pêcheurs et la fréquence relative des sorties en mer. Ceux-ci dépendent, à leur tour, des conditions météorologiques dont en particulier l'absence ou de la présence de vents et dans ce dernier cas, du sens d'orientation de ces vents par rapport à la précarité des équipements dont disposent les pêcheurs (embarcations et engins).

Ainsi, les prises les plus importantes de poissons migrateurs : grands pélagiques océaniques "*dorad*, *ton*, *bonit*, *balaou*, *tchara*"... ainsi que les requins, et petits pélagiques côtiers "*taza*, *karang*, *jòfi*, *sadin*, *janchwa*"... sont réalisées en condition de vents favorables entre juin et septembre (même si elles peuvent s'étendre jusqu'en avril). Cette pêche est surtout pratiquée à la ligne simple et aux palangres ou lignes multiples (dérivants ou de traîne). Pour les grands pélagiques, elle est généralement effectuée un peu à la limite entre les provinces néritique et océanique et porte ainsi le nom local de "pèch kanal"

Par contre, les poissons démersaux (*kola*, *piranpi*, *grandyèl*, *nèg*, *balbaren*, *mèlan*, *bekin*, *kaptenn*, *pave*, *vivano*, *pawòkèt*, *sad*, *ajante*, *bwochè*, *wodo*, *kwokwo*, *kadino*...) sont plutôt capturés dans les habitats de la plateforme et du talus au moyen de nasses, de filets maillants simples et multiples (trémails), de sennes de plage, de harpons ainsi que de lignes simples et multiples. Il en est de même des crustacés (langouste, crevette, cigale de mer...), des mollusques (lambi, casque, triton) des céphalopodes (pieuvre, seiche etc.). Dans ce cas, les activités peuvent avoir lieu à n'importe quel moment de l'année dépendant des caractéristiques du temps. Cependant, l'effort de pêche a tendance à s'intensifier pendant la période allant du mois de mars au mois d'août. Par ailleurs, celle s'étendant de novembre à mars est particulièrement fructueuse en termes de capture de langoustes.

### **7.5. Organisation des pêcheurs**

Il existe dans chaque communauté de pêcheurs contactée (celle de Pestel exceptée), un ou plusieurs groupes organisés. Ces derniers utilisent soit le titre de coopérative, organisation supposée être à vocation essentiellement économique, soit celui d'association qui devrait à son

---

<sup>1</sup> 1 brasse = 1,60 m

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

tour, émerger de la dynamique même du milieu en réponse à des problèmes confrontés par les communautés concernées. Cependant, la grande majorité des pêcheurs opèrent de façon isolée.

**Tableau 16: Groupes de pêcheurs organisés de la Grand’Anse**

<b>Organisations</b>	<b>Année de création</b>	<b>Nombre de membres</b>	<b>Remarques/Statut</b>
Assoc. de Pêcheurs des Abricots (APA)	1987	Plus de 100 pêcheurs	Reconnue par MAS en l’année 2000
Assoc. Des Pêcheurs Locaux de Bonbon (APLB)	Août 1998	73 pêcheurs	Rec. par MAS en 2000: No. Enreg. STQ1-00331
Assoc. Des Marins Pêcheurs d’Anse-d’Hainault (AMPA)	?	?	?
Assoc. Des Pêcheurs de Griffon (ASPEG) : aux Irois	1996	35 pêcheurs	Démarches de reconnaissance en cours
Coopérative des Pêcheurs de Rouslin (COPERO) : à Dame-Marie	Sept. 2002	93 pêcheurs	-
Groupement des Pêcheurs de Dame-Marie (GPD)	Sept. 2004	?	Créé à l’occasion du cyclone Ivan
Assoc. Des Pêcheurs de Rouslin (APR) : à Dame-Marie	?	?	?
Assoc. Des Coopératives de Pêche de Corail (ACPC)	-	Environ 500 pêcheurs	Reconnue en janvier 2001 par MAS
Assoc. Des Pêcheurs de Roseaux (ASSOPERO)	2000	33 pêcheurs	?
Assoc. Des Pêcheurs de Gommiers (ASSOPEGO)	?	?	?
ANGRANJAN : à Gommiers (Commune des Roseaux)	1998	45 pêcheurs	-
Assoc. Des Pêcheurs de Basse Ville : à Jérémie	1994	200 pêcheurs	?
Assoc. Des Pêcheurs de la Pointe : à Jérémie	1997	75 pêcheurs	?
Assoc. Des Pêcheurs de Testas : à Jérémie	1997	50 pêcheurs	?

En principe, les objectifs formulés par ces différentes organisations visent dans l’ensemble, l’amélioration des conditions socio-économiques de leurs membres et de celles de l’activité de pêche en soi. Cependant, la plupart d’entre elles n’existent que de nom au sens qu’elles ne partagent pour la plupart, aucun actif en tant que groupement constitué, sinon la tenue de quelques réunions sporadiques. En fait, une certaine attitude d’attentisme a été observée dans plusieurs cas lors des entretiens. D’ailleurs, la majorité d’entre elles ont été mises en place ou stimulées à devenir plus actives, dans la mouvance des initiatives du Bureau de la Présidence de la République qui, dans le cadre de la mission cubaine de coopération en matière de pêche, voulait encourager la mise sur pied d’une fédération nationale des associations de pêcheurs au cours de la 2<sup>e</sup> moitié des années 90. En d’autres termes, leur création n’a pas été le résultat

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

d’une motivation au niveau local sur la problématique du secteur et d’une conviction assortie vers les voies et moyens d’y apporter des solutions durables à partir d’initiatives également locales. Néanmoins, il y a lieu de noter certains niveaux d’exception comme :

- *AMPA* : créée pour la gestion des acquis d’un projet d’encadrement mis en œuvre par PADI avec les pêcheurs d’Anse-d’Hainault, de Dame-Marie, des Irois, et financé par l’Union Européenne dans le cadre du PDRGA : montage, installation, surveillance de DCP (dispositifs de concentration de poissons) et contrôle des activités de pêche sur ces sites ;
- *APA* : possession en communauté de 2 canots, d’un local et d’un terrain ;
- *ACPC* : ayant 10 embarcations (*bois fouillés*), quelques filets maillants (trémails) comme actifs en commun.

Un autre fait important à signaler concerne les relations existant entre la plupart des structures organisationnelles de la Grand’Anse et le mouvement fédératif des organisations de pêcheurs, notamment la branche du Département de l’Ouest basée à Lully, non loin de ville de l’Arcahaie. Engagé à partir de 1997-98, ce mouvement à caractère syndical compte actuellement deux (2) fédérations : celle de l’Ouest et celle de l’Artibonite. Il est issu de la mouvance organisationnelle revendicative et animé d’une très grande ambition : celle de rassembler tous les pêcheurs dans un grand mouvement qui ferait d’eux des acteurs dont il faut tenir compte dans les décisions relatives au développement du secteur. Le naufrage du navire "Fierté Gonâvienne", les catastrophes écologiques dont la dégradation en particulier des habitats marins côtiers constituant le système de support de la vie aquatique (mangroves, herbiers de Phanérogames, récifs coralliens), les conditions précaires de navigation des pêcheurs mais aussi et surtout l’indifférence des responsables de l’État vis à vis de ce secteur porteur sont autant de motifs qui justifient ce sursaut.

En termes d’objectifs, la démarche vise :

- La modernisation de la pêche ;
- Le renforcement structurel et organisationnel à la base ;
- Les démarches et attitudes en regard de l’État et des organismes de financement par rapport à la participation des pêcheurs ;
- L’encadrement technique et la formation;
- Le respect de la législation sur la pêche ;
- La solidarité intersectorielle

### **7.6. Appui financier et encadrement technique**

Les pêcheurs comptent parmi les opérateurs du secteur primaire les plus défavorisés d’une façon générale dans le pays en matière d’appui financier et d’encadrement technique. Cependant, la

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

région de la Grand’Anse fait partie des quelques rares zones qui ont pu bénéficier, ne serait-ce que de façon très limitée, d’un certain apport dans ce domaine à travers le temps.

### **7.6.1. Support du PNUD et de la FAO**

Le support de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture) était initié, il y a environ 20 ans, par une assistance technique de cette organisation multilatérale au gouvernement haïtien à travers deux (2) projets : le PNUD/FAO/FI:UNO/HAI/001/STD et le PNUD/FAO/FI:DP/HAI/85/006.

- *Projet PNUD/FAO/FI:UNO/HAI/001/STD : Amélioration de la production des pêches par la recherche et le développement dans le domaine de la biologie et de l’hydrologie.* Ce projet d’un budget de 256100 \$US financé par le PNUD (Programme des Nations des Nations Unies pour le Développement), était mis en oeuvre sur une période de 2 ans entre 1982 et 1985. Ses objectifs et activités fixés initialement étaient multiples, et certainement trop ambitieux compte tenu du temps et des moyens prévus (évaluation des ressources, analyse des méthodes de pêche, appui institutionnel, études de pré investissement, protection de l’environnement). Ainsi, ils ont été réorientés par la suite, vers les domaines plus techniques suivants : création de 2 unités pilotes de pêche artisanale à Anse-d’Hainault et au Môle Saint Nicolas (mais seule la zone de Anse-d’Hainault avait finalement bénéficié du projet) et collecte de données technico-économiques destinées à promouvoir des investissements futurs dans le secteur de la pêche artisanale.

Globalement, les résultats attendus ne semblent pas avoir été atteints certainement en raison du manque de continuité et des retards dans l’exécution des activités, des difficultés de fonctionnement (transport, collecte de données), et probablement aussi à cause de l’approche relativement interventionniste qui a été utilisée (BREUIL 1990). Cela avait conduit le projet à recommander la formation d’agents publics destinés à encadrer, motiver et conseiller les pêcheurs sur les techniques de pêche. C’est sur cette base et avec l’appui de ce premier projet que le second ci-après avait été formulé et adopté.

- *Projet PNUD/FAO/FI:DP/HAI/85/006 : Formation professionnelle en pêche artisanale.* Il s’agit d’un projet de 4 ans exécuté au bénéfice des communautés de pêcheurs de Anse-d’Hainault et Dame-Marie entre 1986 et 1990 avec un budget de 696661 \$US (financement PNUD). Les objectifs, nombreux, comprenaient : la création d’une école de pêche à Dame-Marie pour la formation des pêcheurs dans les techniques de l’halieutique, la formation des femmes dans le traitement et la commercialisation du poisson, la mise en place de système de crédit pour l’achat d’équipement à travers une coopérative, le suivi statistique, des démonstrations de pêche pélagiques (senne tournante, lignes), la formation sur le tas à de nouvelles techniques de capture et de transformation (installation de DCP, transformation du poisson, mise en place d’une fabrique de glace etc. ) et des expérimentations de pêche

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

artisanale pélagique (senne tournante, lignes sur les DCP) dans le but de mieux planifier leur développement.

Le projet semble avoir obtenu des résultats satisfaisants par rapport aux objectifs fixés. Cependant, le constat global est qu’il n’y avait pas eu d’impact durable notamment en ce qui a trait à l’organisation des pêcheurs et la diversification des techniques. En outre, l’absence de systèmes fiables de suivi, pendant et après le projet, a empêché toute évaluation objective de l’impact réel du projet. Les expérimentations de la pêche pélagique avec des DCP n’ont pas été poursuivies, mais aujourd’hui encore, soit environ 15 ans plus tard, ce concept est en voie d’être repris par les opérateurs privés et perçu par les pêcheurs eux-mêmes comme une alternative très prometteuse pour l’avenir de la pêche artisanale haïtienne.

Parmi les problèmes rencontrés par le projet, il y a lieu de signaler : les insuffisances au moment de sa formulation (ex. Choix du site<sup>23</sup>, approche retenue en termes de méthodes et de programmes de formation, évaluation insuffisante de l’état des ressources halieutiques, expérimentation tardive des DCP etc.), le manque d’implication de l’Administration Centrale de Pêche dans le suivi du projet notamment, suite à la réorientation des activités accordant plus de priorité à la formation pratique (cf. Rapport final du projet) entraînant, des difficultés à posteriori dans le déroulement des activités, la multitude et la dispersion des activités et les divers problèmes d’ordre socio-économique (méfiance, hostilité, refus de rembourser des crédits, manque d’incitation à diversifier les techniques en raison des conditions relativement favorables de la pêche au moment du projet etc.). Ces derniers peuvent être imputés notamment au manque de sensibilisation et d’information des groupes cibles, sur les objectifs du projet, au manque de coopération des partenaires commerciaux de la filière aux activités, et peut-être aussi, aux difficultés à appréhender toutes les réalités de la complexité du contexte sociologique et politique de la pêche en Haïti. Ces problèmes avaient certainement contribué à l’échec relatif des essais de pêche aux DCP (dégradation et sabotage rapide des dispositifs).

### **7.6.2. Support du MARNDR et de la PADI**

En 1997, le *PADI* avait pris la relève en matière d’effort d’encadrement, par la mise en oeuvre de l’unique projet public financé jusqu’ici directement par l’État haïtien via le Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) dans la zone sous étude. Ayant pour titre : *Valorisation de la pêche dans les communes d’Anse-d’Hainault, de Dame-Marie et des Irois*, ce projet d’une durée de 2 ans a été conduit par une structure de gestion mixte. Celle-ci associait sur des bases contractuelles, la Mairie de Anse-d’Hainault et le Groupe de Réflexion et d’Intervention sur la Grand’Anse (GREDI-GA), une organisation comprenant notamment certains représentants

---

<sup>23</sup> La pêche pélagique ne pouvait être pratiquée à proximité de Dame-Marie dont le site était plutôt adapté à la pêche des poissons démersaux (FAO, 1992 rapporté par BREUIL 1999)

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

des sociétés de grossistes. D’autres institutions y étaient également impliquées comme le Ministère Cubain de l’Industrie de la Pêche à travers la SCP/ACPA (Société Cubaine de Porciculture de l’Association Cubaine de Production Animale) pour une assistance technique ponctuelle et, la CPA. SA.

On peut noter que le MARNDR, quoique membre du Conseil d’Administration du montage institutionnel de gestion, à travers son délégué du Bureau Agricole Communal (BAC) de Dame-Marie, a été, dans la pratique, très peu impliqué dans l’exécution et le suivi du projet.

A l’origine, le projet contenait deux (2) volets principaux dont l’un, dédié à la vente à crédit et à prix subventionné (50%) de moteurs hors-bord de 15 CV (environ 50 unités) via un magasin de matériels de pêche relayé par un atelier de réparation et d’entretien de ces moteurs et l’autre, à la formation. Ce dernier volet ayant été abandonné, le projet s’était finalement concentré sur celui de la vente des moteurs dont le nombre a été augmenté à 70 unités pour une valeur d’environ 100000 \$US. La gestion du système de crédit a été assurée par les grossistes qui, contrôlant les filières de distribution des produits, arrivaient également à intervenir avec efficacité dans ce domaine et obtenir ainsi, un taux de remboursement tout à fait satisfaisant.

Comme résultat de la motorisation des canots, les pêcheurs avaient pratiquement triplé leur effort de pêche, passant de 6-7 heures pour se rendre sur les sites à la voile, à 2-3 heures avec les moteurs (BREUIL, 1999). Il en découlait une augmentation considérable des captures en dépit de l’utilisation des mêmes techniques (principalement les nasses).

Le fait par le MARNDR de n’avoir pas collecté de statistiques n’a pas permis d’évaluer si cet accroissement des prises à la limite du plateau continental a été durable. Quoiqu’il en soit, ce projet a eu un impact économique immédiat pour quelques pêcheurs d’Anse-d’Hainault, ce qui était peut-être l’un des objectifs recherchés, et les investissements ont pu être recouverts.

### **7.6.3. Support de l’Union Européenne**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Dans le même ordre d’idée, le PADI a exécuté cinq ans plus tard (2001-2002) un deuxième projet intitulé : "*Renforcement de la pêche artisanale dans l’arrondissement de l’Anse-d’Hainault*" avec une assistance financière de l’*Union Européenne (UE)* dans le cadre du PDR-GA. Bénéficiant en outre, de l’appui logistique et technique de la CPA. SA, ce projet a couvert les communes des Irois, de Dame-Marie et de Anse-d’Hainault, avec une concentration des interventions au niveau de cette dernière. Les activités envisagées ont été : le montage et mouillage de 10 DCP au large de Anse-d’Hainault, la création d’un fonds de crédit de 240000 et 300000 gourdes respectivement pour les marchandes de poissons et les pêcheurs, la constitution d’un fonds de roulement de 250000 gourdes pour renforcer le magasin de matériels de pêche, la formation de 150 pêcheurs et 80 marchandes, et le renforcement des associations de pêcheurs concernées par le projet.

Il y a eu un certain retard dans le lancement du volet crédit. Néanmoins, plusieurs moteurs de 10 à 15 CV ont été acquis dont plus de 50% par les pêcheurs de Anse-d’Hainault. Une fois de plus, l’utilisation des DCP s’était révélée payante avec une augmentation appréciable du volume des prises à très court terme (soit 1 à 2 mois après leur installation).

Par ailleurs, un séminaire de 3 jours de formation a été organisé dans le cadre de ce projet à l’intention d’autres associations de pêcheurs de la région notamment de Roseaux, de Gommiers, des Abricots, de Bonbon et de Jérémie, à la demande des responsables du PDR-GA. Le but était de permettre aux pêcheurs concernés d’apprécier le travail d’encadrement fourni par le PADI aux bénéficiaires du projet précédent. Ce séminaire était suivi d’une visite des participants sur les sites d’intervention. Suite au constat des acquis, les invités avaient exprimé leur souhait de travailler à leur tour en partenariat avec le PADI. Le suivi qui en résultait a donné lieu à l’élaboration d’un nouveau dossier de projet dont la mise en œuvre au bénéfice des communautés de pêcheurs est en cours.

### **7.7. Cadre général de financement des activités de pêche**

La pêche représente aussi l’un des sous-secteurs les moins pourvus en moyens de financement en Haïti. A l’instar des autres tronçons de la région côtière, elle est desservie dans la Grand’Anse principalement par le *financement informel*. Celui-ci comprend : le crédit commerçant, le financement des fournisseurs et le crédit usuraire.

#### **7.7.1. Le crédit <commerçant>**

Les marchandes, ou "madan-sara", qui achète certaines catégories de produits directement des pêcheurs interviennent souvent comme « agence de financement » de ces derniers. Elles leur avancent des fonds non porteurs d’intérêts et destinés à l’entretien ou au remplacement des matériels de pêche, ainsi que des provisions alimentaires pour leurs familles en cas de sortie en mer de 2 à 3 jours de durée (pêche à la Navase par exemple) ou en cas de rupture de

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

stock pendant les jours d'inactivité occasionnée par les intempéries. Ces investissements répétés de l'ordre d'une centaine de gourdes où plus à la fois, font partie des stratégies de la marchande pour entretenir des relations harmonieuses avec le pêcheur et l'engager pour s'assurer de l'approvisionnement en extrants de pêche dont une partie sert en général à l'acquittement de la dette.

### **7.7.2. Le financement des fournisseurs**

Les fournisseurs appelés aussi "agences" interviennent également pour une part importante dans l'achat des produits halieutiques. Ils sont dans la plupart des cas, les principaux pourvoyeurs de moyens financiers aux pêcheurs. Leur apport peut être fourni en nature et en espèces. Comme la marchande, l'agence donne des prêts en cash au pêcheur pendant les moments difficiles et aux mêmes fins. Selon NORIAC (1999), ce sont des montants relativement élevés pouvant dépasser parfois le double du fonds de roulement du fournisseur. En effet, les périodes de mauvais temps prolongées sont généralement catastrophiques pour les pêcheurs qui, dans de telles circonstances, se voient obligés de recourir à ces transactions pour survivre.

Comme dans le cas précédent, ces prêts ou avances ne sont assujettis à aucune condition, sinon l'obligation morale du bénéficiaire de régler ses créances. Généralement, le remboursement se fait en nature (poissons et fruits de mer). Néanmoins, dans ce cas aussi, le fournisseur cherche à maintenir cette pratique dans le but d'établir des rapports de clientélisme entre lui et le pêcheur.

Pour ce qui a trait à l'appui en nature de la part de l'agence, celle-ci dispose souvent d'une flottille de pêche qu'elle peut confier à des pêcheurs. Les captures qui en résultent sont alors distribuées à part égale entre elle et l'équipage, ce dernier étant contraint en retour de lui vendre sa portion avec une marge inférieure au prix courant (2 à 3 gourdes de moins par livre).

Par ailleurs, quelques fournisseurs et grossistes quand ils sont présents, font occasionnellement des dons en certains matériels (lignes, hameçons, fils, cordages, bouées etc.) à des pêcheurs qui leur sont proches pour, en plus de l'aspect de clientélisme, familiariser ces derniers à l'usage de certains équipements non encore courants dans leurs zones.

### **7.7.3. Le crédit usuraire**

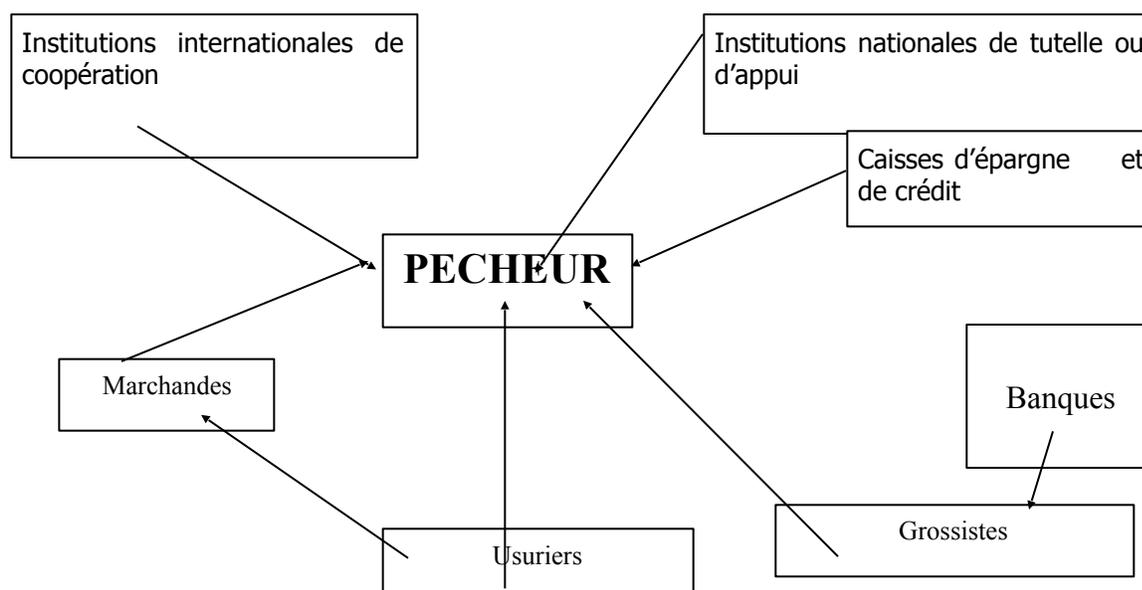
Ce type de crédit est aussi très présent dans le système de financement informel. En effet, la plupart des pêcheurs ainsi que des marchandes se réfèrent à des particuliers de la place qui acceptent de leur prêter de l'argent à un taux d'intérêt de l'ordre de 20% le mois... Ces prêts

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

sont sollicités essentiellement pour faire face à des obligations familiales du côté des pêcheurs. Par contre, les marchandes les utilisent surtout dans le commerce.

### **7.7.4. Autres moyens de financement**

En dehors de la voie informelle, l'autofinancement est le moyen de base utilisé en général par les "exploitants de la mer" pour entrer en affaire en matière de pêche. En effet, le jeune pêcheur acquiert ses premiers équipements personnels à partir des épargnes cumulées comme marin accompagnant d'autres pêcheurs plus expérimentés. C'est le cas également pour certains fournisseurs qui sont parvenus à cette promotion grâce aux économies de leur vie active de pêcheur. Dans le même ordre d'idée, les structures collectives adoptent plusieurs stratégies d'autofinancement : paiement de cotisations, de parts sociales, d'intérêts sur les opérations de crédits, de marges à partir des captures sur DCP (5 à 15% suivant qu'on soit membre ou non de l'organisation qui a pris l'initiative les installer ; il en existe au large d'Anse-d'Hainault).



### ***Réseau de financement des activités de pêche dans la Grand’Anse (flux de crédit, dons et subventions)***

Dans l'ensemble, on peut considérer qu'il y a un mécanisme qui permet aux détenteurs d'embarcations, d'engins et d'autres accessoires de réserver entre 20 à 50% de la valeur des prises, pour l'entretien et/ou le remplacement de ces matériels.

L'argent épargné à cette fin est souvent investi ne serait-ce que partiellement dans l'agriculture, l'élevage, le commerce ou tout autre métier acquis par la plupart des agro pêcheurs. Il faut toutefois signaler que la pratique des jeux de hasard présents dans toutes les communautés, dévie une partie non négligeable de ces épargnes et réduit en conséquence de façon considérable, les capacités d'investissement des acteurs concernés.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Comme dernier moyen utilisé dans la Grand’Anse, il y a aussi *le financement institutionnel*, quoique très limité. Il est représenté par :

- La Caisse Populaire Concorde (CPC) qui, en accord avec la Caisse Populaire pour le Développement de Jérémie (CAPAJ) a récemment financé un crédit pour l’achat de DCP et de moteurs hors-bord, pour des pêcheurs appartenant à certaines associations ou formant des groupes solidaires de 3 à 4 personnes, dans le cadre du projet exécuté par PADI
- Des institutions internationales et nationales comme la FAO, l’UE et le MARNDR qui ont, dans le cadre de certains projets du passé ou du présent, ont également financé des équipements sous forme de dons ou de subventions.

Par ailleurs, les banques et les institutions pourvoyeuses de micro crédits comme les ONGs, n’ont jusqu’à présent pas manifesté d’intérêt à financer les pêcheurs de la région.

### **7.8. Commercialisation des extrants halieutiques**

Parallèlement à la pêche précédemment signalée comme occupation de premier ordre des agglomérations du littoral, la commercialisation des produits résultants représente l’une des principales transactions au niveau des villages côtiers et des communautés continentales avoisinantes. Celle-ci met en scène un ensemble d’agents économiques qui tissent entre eux des relations complexes permettant l’injection d’un flux monétaire considérable dans le système.

#### **7.8.1. Classification des produits**

Pour les besoins de la commercialisation, les principaux produits de pêche entrant dans le circuit sont classés suivant les groupes zoologiques auxquels ils appartiennent, et pour un groupe donné, parfois suivant la taille des individus capturés, les marchés auxquels ils sont destinés et les préférences des consommateurs. Ainsi distingue-t-on :

- *les grandes langoustes (size "big ")* généralement destinées à l’exportation.
- *les petites langoustes (size "small ")* destinées surtout au marché de Port-au-prince et au marché local de la Grand’Anse,
- *les poissons de 1<sup>ère</sup> classe* constitués essentiellement d’espèces colorées appelées généralement "poissons roses" dans les milieux de la pêche [ex. *kola ou lake, piranpi, grandyèl, nèg, balbaren, kaptenn, vivano ou zòrèy nwè, fenfen, paròkèt woz, sad woz, kadino...*], et de quelques espèces non colorées [ex. *ajante, bwochè, taza, sad griz...*] ; la taille individuelle peut varier d’un demi (½) à environ 10 livres;
- *Les poissons de 2<sup>ème</sup> classe* comprenant surtout les espèces suivantes : [*wodo, mèlan, bekin, karang, kwokwo, jòfi, pave, tchara ou waou, balaou, reken, ton, dorad, marlen,*

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

*mèbalaou*] et bien d'autres ; ces poissons sont de tailles très variables (allant d'une centaine de grammes à plusieurs centaines de livres), les plus gros étant en général les requins et les 4 derniers groupes appartenant à la catégorie des grands pélagiques océaniques.

- *les mollusques univalves* incluant : les strombes, les petits lambis appelés communément "*brigo*" par les pêcheurs, les casques, les fasciolaires ou fuseaux et les tritons, mais tous réunis sous le seul vocable de "*lambis*" ;
- *les crevettes* regroupant des espèces comme : la crevette royale rose, la crevette liguban du sud, la crevette gambri jaune... ;
- *les crabes* : plusieurs espèces de différentes valeurs commerciales dont le crabe bleu dit "*sirik*" ;
- *les mollusques céphalopodes* (poules, pieuvres, calmars ou seiches).

### **7.8.2. Les circuits de commercialisation**

Les transactions commerciales à l'intérieur des communautés concernées et vers l'extérieur font intervenir les agents suivants : les *pêcheurs*, les *secrétaires* ou "*zombi*", les *agences* (ou *fournisseurs* ou *spéculateurs*), les *grossistes* (ou *compagnies*), les *marchandes* (ou *madan-sara*), les *détaillants* et les *consommateurs* c'est-à-dire les particuliers, les hôtels et restaurants.

Une fois les captures effectuées, celles-ci sont vendues en mer ou sur le rivage par les *pêcheurs* à des agences, des grossistes ou des marchandes. Les agents portant le nom de "*zombi*" ou *secrétaire* sont en général des jeunes plus ou moins oisifs commissionnés comme intermédiaires par certains fournisseurs (en cas de distances plus ou moins importantes entre leurs résidences et les débarcadères), pour collecter les produits à leur compte auprès des pêcheurs contre paiement du montant des transactions.

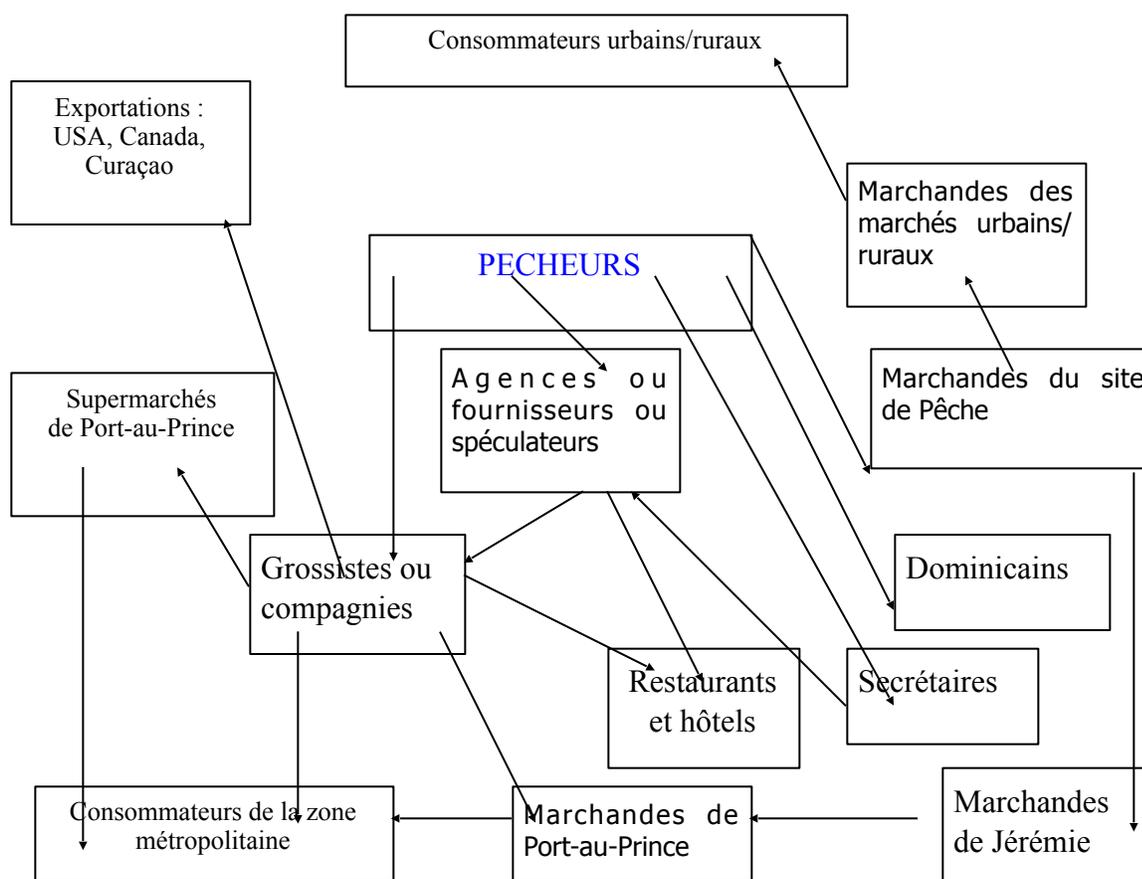
Les *agences* peuvent aussi acheter et prendre livraison directement des pêcheurs quand ils habitent à proximité des points de débarquement. Ils revendent à des grossistes de Port-au-Prince (compagnies d'exportation et de distribution dans la région métropolitaine) ou fonctionnent en partenariat avec eux. La plupart d'entre elles jouent aussi le rôle de fournisseurs directs à certains grands restaurants et hôtels. Le nombre d'agences varie de 3 à 12 par site visité.

Quant aux *grossistes*, ils disposent pour la plupart d'équipement de conservation (chambres froides, congélateurs à gaz) en certains points stratégiques de la zone côtière et s'approvisionnent

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

au moins une fois par semaine partiellement à partir des agences et aussi directement de leurs clients pêcheurs.

Les langoustes, les poissons de 1<sup>ère</sup> classe, une bonne partie de ceux de la 2<sup>ème</sup> classe et de lambis ainsi qu’une quantité limitée de crevettes (pour le tronçon côtier sous étude) sont achetés au poids essentiellement par les grossistes et les agences. L’acheminement des marchandises vers Port-au-Prince se fait par bateau à partir de Anse-d’Hainault, de Jérémie et de la Grande Cayemites ou par la route à partir de Petit Trou de Nippes.



*Réseau de commercialisation des produits halieutiques de la Grand’Anse*

Au débarquement, une partie est livrée en gros directement aux hôtels et restaurants de haute gamme (poissons de 1<sup>ère</sup> classe surtout), et aux supermarchés (poissons de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe). L’autre partie, la plus importante, est entreposée dans une installation frigorifique. De celle-là, la portion destinée à l’exportation (les grandes queues de langoustes surtout) reste congelée jusqu’à

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

destination aux États-unis, Canada et Curaçao, tandis que celle devant être consommée par le marché local est vendue en gros et en détail aux hôtels et restaurants de moyenne gamme, aux particuliers (*consommateurs*) et aux marchandes (*détaillants*). Celles-ci achètent généralement les poissons de taille réduite (toutes catégories confondues), les stockent avec de la glace dans contenants isothermes et les écoulent 2 à 3 jours par semaine dans les différents marchés publics de la zone métropolitaine. Notons que quelques gros poissons de la deuxième catégorie peuvent être tranchés ou subir une légère transformation (fabrication de filets de poisson) avant d’être écoulés.

Les produits halieutiques de la Grand’Anse suivent aussi un second circuit de commercialisation qui se décrit comme suit :

Le *pêcheur* débarque ses prises sur le rivage. Celles-ci sont achetées par des "*madan-sara*" locales (épouses de pêcheurs ou autres commerçantes de la place) non sur une base pondérale, comme c’était le cas pour les agences, mais au lot dont le prix est négocié généralement à l’avantage de l’acheteuse compte tenu de la non possession de moyens de conservation par le pêcheur. Les produits concernés comprennent à la fois les poissons de petite et de moyenne taille mais aussi et surtout ceux de grande et de très grande taille qui, souvent, dépassent de loin les capacités des instruments de pesage disponibles. En dehors d’une quantité relativement faible qui peut être revendue sur place et au frais à des *consommateurs* locaux, ils sont en majorité conservés par salage et par séchage pour être expédiés par voie maritime ou routière à des fins d’écoulement vers les marchés de Port-au-Prince, de Jérémie, d’autres communes continentales du département ainsi que certains marchés ruraux avoisinants, par les "*madan-sara*" elles-mêmes ou par l’entremise d’autres marchandes (*détaillants* de second degré).

Eu égard aux produits faisant partie des autres catégories (crabes, mollusques céphalopodes), ils sont généralement capturés en quantité réduite et consommés sur le marché local.

On estime par ailleurs, qu’environ 80% des prises totales du département sont acheminés à Port-au-Prince pour desservir les marchés de l’environnement métropolitain et ceux de l’exportation, tandis que les 20% restants sont écoulés au niveau de la région.

### **7.8.3. Les arrangements commerciaux**

Le flux commercial des produits de pêche est organisé sur la base d’un réseau de rapports et d’accords tacites ou pouvant avoir un caractère formel, dépendant de l’importance des transactions. Ces rapports s’établissent évidemment entre les différents agents des circuits.

- Accords entre agences, grossistes et autres clients. - Les accords entre les agences, les compagnies, les restaurants et les hôtels prennent en compte les types de produits sollicités, les quantités, les prix ainsi que les fréquences et les lieux de livraison. Suivant l’importance

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

des transactions, le fournisseur reçoit en général une provision de glace de la part du client à chaque livraison. Il est possible que ce dernier contribue également au frais de transport surtout lorsque la zone de collecte est très isolée. Dans certains cas, des matériels de communication sont fournis aux spéculateurs par les grossistes afin de dynamiser le processus et de le rendre plus efficace. Ce sont des accords verbaux mais fermes, qui peuvent être formalisés dans le temps.

- **Accords entre agences et secrétaires ou "zombie".** - La plus importante partie des produits de pêche destinée à Port-au-Prince et à l'exportation est collecté à travers les secrétaires. Ces derniers sont ainsi considérés comme un maillon vital de la chaîne de distribution. Ils peuvent bénéficier pour leurs opérations : des avances de fonds et du matériel d'entreposage (un contenant isotherme). Ils ont droit également à un quota de glace à chaque livraison (une à 2 fois par semaine). En termes de rémunération, le "zombi" peut, dépendant des conditions de travail, recevoir un salaire à la quinzaine ou être récompensé suivant les bénéfices et la générosité du spéculateur. On estime que ses indemnités varient actuellement dans l'ordre de 2 à 3 gourdes par livre de produits collectés.
- **Accords entre agences et pêcheurs.** - La modalité de ce type d'arrangement est que le pêcheur qui accepte d'utiliser les matériels et équipements de pêche appartenant à un fournisseur, admet en même temps que sa part de capture lui soit vendue à un prix à la livre réduit de 2 à 3 gourdes par rapport au prix courant.
- **Accords entre marchandes et pêcheurs.** - Dans ce genre d'accord, les marchandes garantissent leur approvisionnement en produits halieutiques en engageant moralement beaucoup de pêcheurs par des avances en espèces et en nature. En retour, ces avances permettent aux bénéficiaires de résoudre certains problèmes ponctuels.

### **7.8.4. Prix et marge de bénéfice**

Le prix des poissons et des fruits de mer varie d'une commune à l'autre suivant des facteurs tels que : l'accessibilité relative du site, la complexité du processus d'approvisionnement dans le réseau de distribution (par exemple, une compagnie pouvant acheter en même temps du pêcheur et d'un spéculateur intermédiaire évidemment à des prix différents), la proximité d'autres centres urbains, les catégories de produits et le nombre de spéculateurs présents. Comme signalé précédemment, les opérations d'achat et de vente sont effectuées par livre et par lot respectivement pour le circuit **pêcheur/grossiste** emprunté en priorité par les produits de luxe ou de grande valeur commerciale (langoustes, poissons de 1<sup>ère</sup> classe, crevettes) et le circuit **pêcheur/marchande** suivi essentiellement par les poissons de 2<sup>e</sup> classe.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**TABLEAU 17: Bilan des variations de prix des principaux produits de pêche par catégorie d'acteurs (en gourdes/livre)**

A gents économiques	Poissons		Langoustes		Queues de crevettes	Lambis
	1 <sup>e</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	Grandes	Petites		
Pêcheur	40-45	25	210-230	100	70-90*	35-50
Agence	45-50	25-35	230-260	110-120	80-100*	50-60
Grossiste : PAP	75	35-50	460 : export	250-280: PAP	150-160	75-80
Marchande	35-50		-	-	-	-

Source : GARDEL

\*Crevettes entières

Comme signalé précédemment, les opérations d’achat et de vente sont effectuées par livre et par lot respectivement pour le circuit pêcheur/grossiste emprunté en priorité par les produits de luxe ou de grande valeur commerciale (langoustes, poissons de 1<sup>ère</sup> classe, crevettes) et le circuit pêcheur/marchande suivi essentiellement par les poissons de 2<sup>e</sup> classe. Ceci dit, les variations des prix de vente indiquées pour les marchandes sont des estimations auxquelles il faut attribuer une valeur indicative.

Il convient de noter que le prix de la langouste qui plafonne au niveau pêcheur actuellement à 100 et 210-230 gourdes la livre respectivement pour la petite et la grande taille est le résultat d’une chute récente. En effet, la livre atteignait, il y a quelques mois, les seuils de 300 à 450 gourdes comme conséquence d’une concurrence entre les 4 à 5 compagnies de grossistes qui contrôlent en général le marché des produits de pêche dans le pays. Comme la langouste est un produit à risque sur le plan des normes de qualité, ces entreprises d’exportation se sont donc entendues pour trouver un consensus qui a ramené le prix au niveau constaté présentement.

Par ailleurs, au niveau des grossistes, la livre des autres produits commercialisés en quantité moins importante s’achète et se vend comme suit :

- Crabe bleu entier : achat 20 à 30 gourdes - vente : 35 à 40 gourdes
- Pinces d’autres crabes: achat 25 à 30 gourdes - vente : 50 à 60 gourdes
- Céphalopodes : achat 20 à 25 gourdes - vente : 50 à 60 gourdes

Pour ce qui a trait aux marges de bénéfice, elles peuvent être estimées sur la base des résultats obtenus pour ce paramètre par NORIAC (1999) qui avait inclus Anse-d’Hainault parmi ses sites d’enquête. Ces résultats sont répartis comme suit : 4,40-16,85 gourdes/kg pour les pêcheurs,

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

3,80-12 gourdes/kg pour les agences, 15,60-18,40 gourdes/kg pour les compagnies de grossistes et 2,45-9,30 gourdes/kg pour les marchandes.

En comparant les variations de prix de 1999 à celles de la présente étude, on constate qu’après environ 5 ans, les augmentations ont varié dans les intervalles de 105 à 230% pour les pêcheurs, de 95 à 185% pour les agences, de 88 à 123% pour les compagnies grossistes et de 100 à 108% pour les marchandes.

Si l’on admet que ces accroissements sont dus à l’inflation et que celle-ci influence les prix dans des proportions similaires au niveau des différents segments des circuits de commercialisation, on peut déduire que les marges actuelles peuvent varier dans les limites indiquées dans le tableau suivant :

**Tableau 18: Simulation des marges de bénéfice des différents agents des circuits des produits de la pêche**

<b>Agents économiques</b>	<b>Variations des marges bénéficiaires</b>
Pêcheur	21,70-35,00
Agence	15,60-22,80
Grossiste : PAP	32,00-38,00
Marchande: GA	14,00-15,00

**Source : Enquête GARDEL**

Selon les estimations de certains grossistes rencontrés, les activités de pêche de la région absorbent un chiffre d’affaire à la production de l’ordre de 2.5 à 3 millions \$US. Ce montant compte pour environ 16 à 19% de l’équivalent total évalué à 16 millions \$US pour toute la région côtière du territoire (BREUIL 1999).

### **7.9. Principaux problèmes et contraintes du secteur dans la région sous étude**

Les contraintes majeures au développement de la pêche dans la Grand’Anse s’apparentent à celles confrontées par le secteur de façon globale dans le pays. Elles sont d’ordre institutionnel, politique, sociale, économique, structurel, technique, juridique, éducationnel et environnemental.

#### **7.9.1. Faiblesse institutionnelle**

Le Service des Pêches et d’Aquaculture (SPA) a été pendant très longtemps responsable de l’application de la politique du MARNDR en matière de pêche. Ce Service a été tout récemment élevé à l’échelle de **Direction**. Celle-ci a son siège à Port-au-Prince et n’est toujours ni représentée dans les structures déconcentrées du Ministère, ni dotée de ressources humaines, matérielles et financières adéquates pour encadrer les opérateurs oeuvrant dans le secteur.

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **7.9.2. Instabilité sociopolitique**

Au cours des 15 dernières années et aujourd’hui encore, le pays a connu une situation très fluctuante sur le plan politique et social. Les conséquences économiques qui en résultent sont désastreuses. En effet, cette instabilité a considérablement affaibli l’ensemble des institutions publiques et privées y compris celles qui sont appelées à se prononcer sur les accords financiers entre l’État et les agences de coopération. Elle ralentit en outre, le cours des investissements en créant un climat d’incertitude et d’hésitation chez les bailleurs de fonds et le secteur des affaires. Il en est de même des opportunités de développement touristique qui pourraient contribuer à l’émergence aux niveaux local et national, de créneaux spécifiques pour certaines catégories de produits comme les poissons géants de la 2<sup>e</sup> classe, les poulpes, les holothuries (trépan, concombre de mer) etc.

## **7.9.3. Manque d’infrastructures de développement et de service**

Les moyens de communication (routes pour la desserte rapide des marchés d’intrants et d’extrants, électricité, téléphone etc.) sont indispensables pour le développement et l’intensification des activités du secteur. Or, de telles opportunités font cruellement défaut dans le pays en général et dans la région sous étude en particulier. Cette situation va à l’encontre des avantages du pêcheur qui se voit souvent obligé de liquider une importante partie de ses prises dont les gros poissons principalement, en raison du caractère très périssable des produits de pêche. Dans le même ordre d’idée, l’inadéquation des moyens de conservation et des conditions de transport sont souvent à la base de pertes considérables de produits et d’argent enregistrés par les autres agents des circuits de commercialisation. En effet, en plus du problème de pesage, ces poissons de grande taille requièrent beaucoup plus de temps et d’énergie pour être congelés ou conservés par d’autres méthodes artisanales comme le salage et le séchage.

## **7.9.4. Manque de données scientifiques comme base de décision**

### **Photo 23: Fabrication artisanale de filet de pêche**

L’absence de rigueur scientifique et de continuité systématique dans la collecte des statistiques de pêche et des activités connexes, ainsi que dans certaines mesures conservatoires (ex. Celle interdisant l’exploitation d’une pêcherie stratégique comme la langouste entre avril et septembre) constitue un handicap majeur à l’exercice de diagnostics crédibles pour évaluer l’effort de pêche et les captures par unité d’effort.

Sur la base de ces diagnostics, véritables aides à la décision, on pourrait alors déduire les indices sur lesquels serait articulé le développement des pêcheries tels que : le niveau d’exploitation



## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

halieutique à recommander, la puissance de pêche à promouvoir, etc. Actuellement, le PDRGA dans la 2<sup>ième</sup> phase de financement du projet PADI sur les communes de Jérémie, Abricot, Bonbon et Roseaux effectue en concertation avec les pêcheurs une recherche qui permettra de connaître avec plus de précisions les quantités et types de poissons pêchés sur DCP au cours de l’année. C’est un premier pas pour qui permettra une analyse plus rationnelle des investissements consentis.

### **7.9.5. Faible niveau économique des pêcheurs**

**Photo 24: Fabrication de nasse pour la pêche à Dame Marie. Photo GARDEL**



En raison des faibles moyens économiques dont disposent les pêcheurs, ces derniers continuent encore à utiliser des embarcations à faible rayon d’action (canots traditionnels en bois de 4 à 6 m non ponté et peu ou pas motorisés, pirogues monoxyles dits "bois fouillés" ou "bois ronds" de longueur similaire en général) et des engins inadaptés aux captures de masse (casiers dits "nasses", filets maillants, lignes, harpons, sennes de plage). Ceci constitue un véritable facteur limitant pour l’acquisition d’équipements appropriés à une pêche responsable ainsi que

d’accessoires pour l’entretien et la réparation de ces équipements. Il se pose en outre, un sérieux problème de sécurité en mer pour les pêcheurs en raison non seulement de la précarité des moyens de navigation, mais aussi de l’absence de moyens de communication.

### **7.9.6. Manque d’application de la législation régissant la pêche**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

L’inefficacité du contrôle des activités halieutiques en Haïti ne saurait être attribuée à l’absence de réglementation. Plusieurs initiatives ont été prises à cet effet dans le passé. Le plus récent texte de lois en vigueur date de 1978. Celui-ci a besoin, selon les analyses, d’être réadapté.

### **7.9.7. Détérioration des conditions environnementales**

L’un des problèmes les plus sérieux auxquels fait face le secteur de la pêche est celui de la dégradation des conditions environnementales. Cette dégradation se manifeste sous plusieurs formes et prend naissance de plusieurs sources.

- L’érosion continentale de plus en plus importante transporte de grandes quantités de matériaux dans la mer et les mangroves, particulièrement au moment des crues fréquentes.
- La majorité des villes et bourgs sont localisés sur la région côtière. Du fait qu’aucune d’entre elles ne dispose d’un système d’assainissement adéquat, la mer constitue le principal pôle d’évacuation des eaux usées et des débris solides. Ceci entraîne une pollution organique importante, d’autant plus nuisible que les déchets sont souvent constitués de matières plastiques faiblement biodégradables.
- L’exploitation abusive des palétuviers de la zone côtière. Les mangliers sont de plus en plus utilisés pour la fabrication de charbon de bois et pour la production d’états (bois dur) utilisés dans la construction. Leur surexploitation peut avoir des conséquences fâcheuses sur la reproduction des poissons. Les mangroves, en effet, jouent un rôle important dans le cycle de reproduction de beaucoup d’espèces marines.
- Certaines pratiques non conservatrices de pêche affectent négativement les habitats du système de support de la vie aquatique.

Les préjudices causés se traduisent en général par l’augmentation du taux d’envasement, la destruction de certains sites d’abri naturel, d’alimentation et de frayage pour la biocénose, et la réduction de la biodiversité. Le pire est que leurs effets peuvent s’étendre au-delà des sites directement affectés.

### **7.10. Les opportunités du secteur**

En dépit de multiples contraintes qui viennent d’être signalées, il existe encore des opportunités dont on peut encore tirer avantage. Celles-ci peuvent être considérées en terme d’alternatives d’exploitation et de gestion des ressources, et de valorisation des produits.

#### **7.10.1. Alternatives d’exploitation et de gestion des ressources**

En matière d’alternative d’exploitation et de gestion des ressources, il y a lieu de signaler d’abord, l’établissement de la thermocline suivant deux paliers relevant des caractéristiques

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

saisonniers qui entraîne la distribution des ressources démersales suivant deux grands systèmes relativement isolés l’un de l’autre:

- Un système côtier plus accessible, fortement exploité sur le plateau continental (espèces très côtières de poissons, de crustacés et de mollusques) ; et
- Un système profond potentiellement riche comme dans beaucoup d’autres endroits de la mer des Caraïbes, *mais encore très mal connu du point de vue de productivité halieutique et peu ou pas exploité*, à la hauteur du talus et entre les isobathes 100 m et 350 m (BRETHES et RIOUX, 1986 ; BREUIL, 1999) par les filets maillants, lignes de fonds et autres nasses à poisson utilisés présentement sur la plate-forme continentale. Selon ROJAT (1982), les poissons démersaux du plateau continental appartiennent surtout aux familles des Lutjanidés et des Serranidés, et comprennent environ 150 espèces les plus recherchées pour leur valeur marchande, en particulier celles dites “colorées”, très appréciées en Haïti. *Ces ressources sont d’autant plus intéressantes pour la pêche artisanale haïtienne que le talus est souvent très proche du rivage, parfois à une distance maximale de 500m des côtes* (ex. le tronçon entre Roseaux et Jérémie). Ainsi, ces opportunités exigent pour être durables, un comportement beaucoup plus responsable de la part des exploitants vis à vis de la ressource ainsi que des innovations technologiques portant aussi bien sur les embarcations que sur les engins de pêche, ces derniers devant être ajustés à la fois en termes de catégorie et d’échelle de sélectivité.

Il s’agit ensuite de quelques stocks d’autres ressources démersales du plateau comme *les crevettes* dans des fonds de 10m maximum, et *les crabes* (sirik) faiblement exploités dans certaines baies sablo-vaseuses. Cependant, ils sont beaucoup plus importants dans d’autres départements.

Il y a aussi *les pélagiques, mais surtout ceux des eaux de la province océanique à la fois erratiques et saisonniers* à moins de 5 milles<sup>3</sup> des côtes, et pour lesquels l’efficacité de l’utilisation des DCP est déjà mise en évidence, mais encore à une échelle très marginale. Par contre, la forte abondance de petits pélagiques côtiers (orphies, balaous, thazards, sardines, harengs. .) tant décrite dans la documentation disponible sur la pêche en Haïti depuis plus de 30 ans, semble aujourd’hui être plus une chimère qu’une réalité car *l’abondance supposée de petits pélagiques est toute relative*. Parmi les facteurs probables à la base de ce constat, il y a lieu de signaler des pressions peut-être irréversibles subies par cette ressource à cause de la surpêche. (Surtout les sardines et les harengs). Évidemment, ces pressions ont rapport avec la dégradation des conditions de l’environnement côtier qui s’est traduite par des eaux de plus en plus turbides

---

<sup>3</sup> 1 mille = 1,6 km

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

provoquant la dissémination de ces espèces planctophages par nature ainsi que l’utilisation accrue et abusive des sennes de plage.

*Les poulpes et les holothuries* (trépan, concombres de mer) représentent également d’autres ressources d’intérêt commercial faiblement exploitées et pour lesquelles on ne dispose pas d’informations quantitatives suffisantes. Leur exploitation est encore très limitée en Haïti avec des exportations se situant aux alentours de 1T/an. Cependant, il existe des opportunités supplémentaires d’exportation pour ces produits vers les pays asiatiques et les Etats-Unis (BREUIL, 1999). Depuis peu, l’exploitation des holothuries a d’ailleurs commencé sur les Iles Cayemites par une compagnie taiwanaise.

Comme *ressource stratégique*, la langouste compte pour environ 80% des produits de pêche destinés à l’exportation : soit 200 à 250T/an correspondant à une quantité en équivalent frais de 600T/an. Cela indique une forte pression d’exploitation. PUGA et al. (1998) rapporte en effet, des captures composées de plus de 90% de juvéniles dans la baie d’Aquin. *Le lambi entre aussi dans cette catégorie*. Il subit la même contrainte relative à la surexploitation et fait l’objet d’une commercialisation très intense sur le marché national au point que les exportations de chair congelée sont présentement en nette baisse. Selon les estimations de WOOD (1995), les zones de Dame-Marie et d’Anse-d’Hainault produiraient à elles seules près de 21,7 T/an de chair de lambi pour le marché local. L’exportation des coquilles également active jusqu’au milieu des années 90 avec des chiffres de l’ordre d’une centaine de tonnes par an, avait déjà chuté de 1100 tonnes en 1977 à 273 tonnes en 1984, suite aux mesures restrictives de la CITES consistant en l’inscription du *Strombus gigas* (Lambi) à l’Annexe II de la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées.

### **7.10.2. Valorisation des produits halieutiques**

Sur le plan de la valorisation des produits de pêche, il est tout à fait surprenant de constater que les pélagiques océaniques de grande taille très recherchés à l’extérieur sous forme de filets de poissons ou de conserves appertisées, par les industries culinaires et touristiques, sont relégués en 2<sup>ème</sup> catégorie en Haïti. Une tentative d’exportation de ces poissons par une entreprise nationale a échoué pour des raisons probablement diverses : normes de qualité, quota exigé, forte compétition à l’échelle internationale, etc.

La mise en place de conditions adéquates pouvant favoriser une relance éventuelle de l’industrie touristique haïtienne peut être perçue comme une opportunité à moyen ou long terme pour créer une niche susceptible de valoriser au mieux ces produits. Entre temps, *il existe au moins un créneau potentiel dont le développement pourrait contribuer à éviter les pertes et combler le manque à gagner enregistré par les pêcheurs*. Ce marché est représenté notamment par les restaurants et hôtels de moyenne gamme, certaines institutions hospitalières, quelques cafétérias

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

desservant une clientèle plus ou moins nombreuse, les programmes de cantine scolaire ainsi que d’autres débouchés semblables.

Cette opportunité requiert toutefois des moyens de fonctionnement difficilement mobilisables à court terme par les associations de pêcheurs dans leur niveau actuel d’organisation. Ces moyens concernent essentiellement les équipements de conservation et éventuellement de transformation, les capacités de collection et de stockage et les possibilités d’acheminement des produits vers les centres urbains à desservir. Il faudrait pour cela, que ces organisations cherchent à se structurer et à développer un partenariat fonctionnel avec un ou plusieurs opérateurs dynamiques. En plus de devoir fournir la plus grande partie des moyens susmentionnés, ces opérateurs auront pour tâche d’établir les liens avec les différentes composantes du créneau pour dynamiser le marché, d’assurer leur coordination ainsi que celle de la livraison régulière des quotas de produits requis par ces dernières.

On pourrait envisager dans un premier temps de négocier le transport avec certains grossistes présentement en opération dans la zone tout en ayant pour objectif de s’en défaire à terme par des acquisitions propres, étant donné les possibilités de conflit d’intérêt.

### **8. La problématique environnementale**

La problématique environnementale de la Grand’Anse peut être analysée à travers la fragilité du milieu liée aux facteurs naturels et à certains paramètres socio-économiques conditionnant les interventions de l’homme sur le milieu.

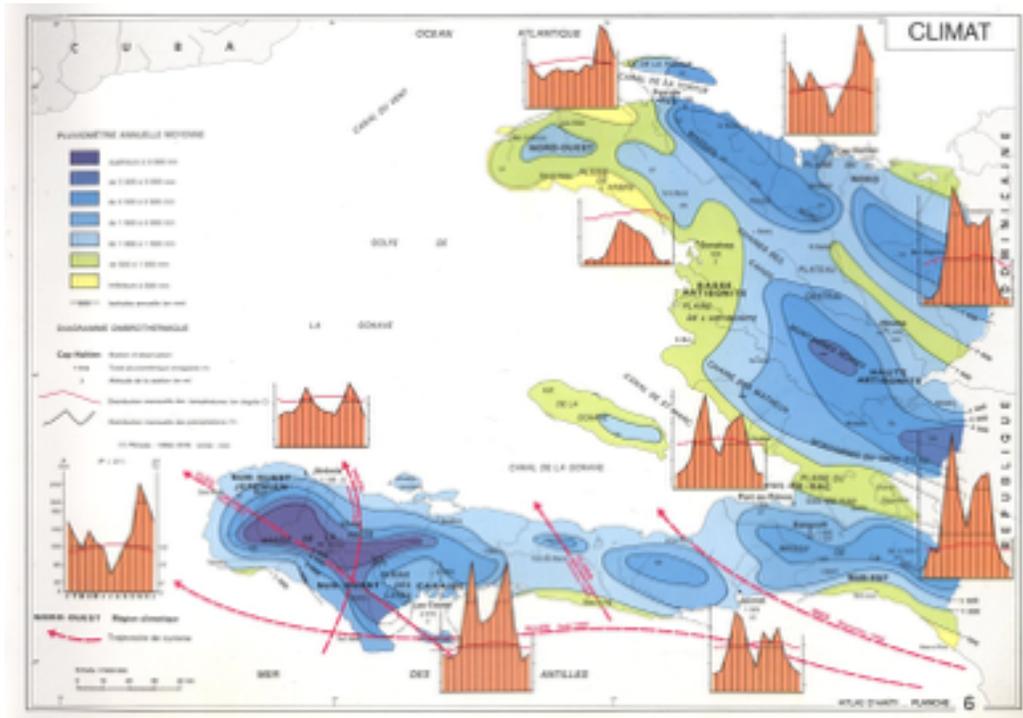
#### **8.1. Le département de la Grand’Anse, une région très fragile**

Plusieurs facteurs se combinent pour expliquer la grande fragilité écologique du département de la Grand’Anse. Ce sont des facteurs :

- Géomorphologiques avec une grande déclivité de la plupart des terres et la présence de calcaires karstiques, de calcaires friables et de basaltes.
- Climatiques avec une abondance des pluies, dépassant 1600 mm dans la majorité du département
- Edaphiques

Ajoutés à ces trois facteurs énumérés plus haut, de par sa position géographique le département est régulièrement frappé par des cyclones. En témoigne la carte retraçant la trajectoire des cyclones traversant Haïti.

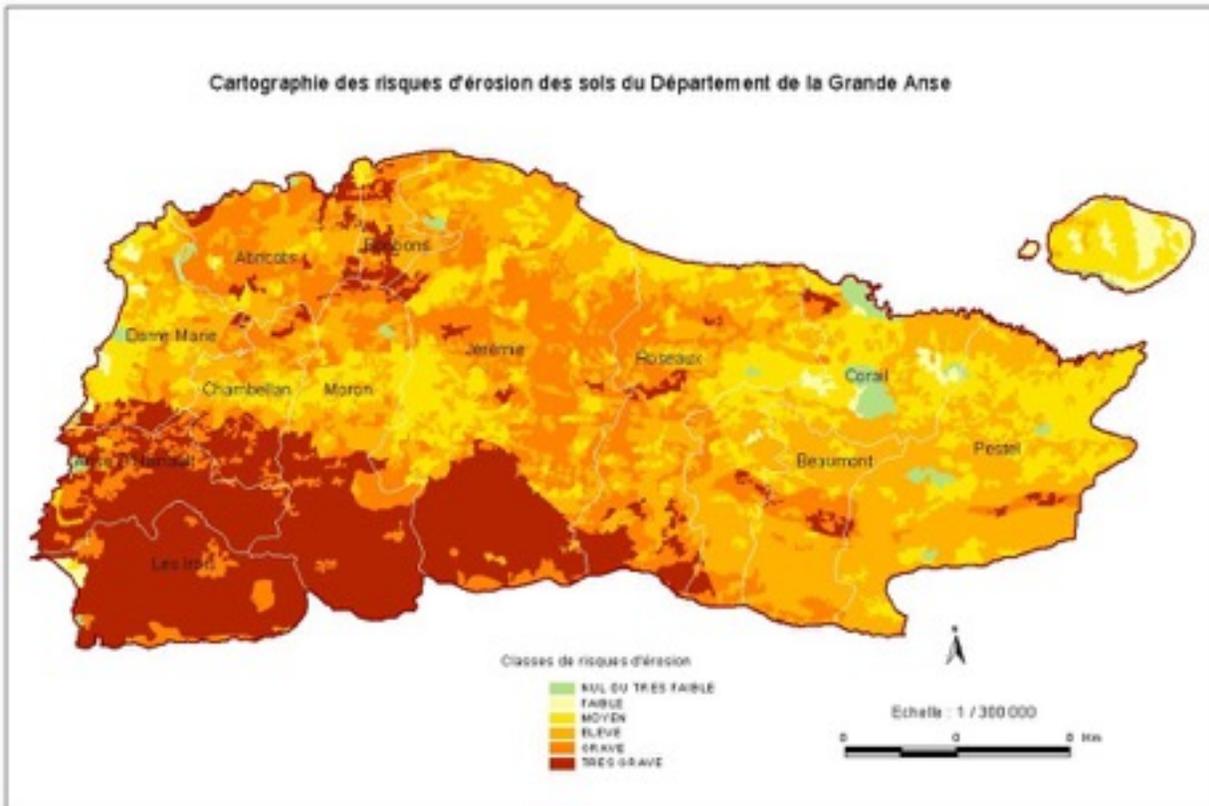
**Carte 1: Trajectoire des principaux cyclones ayant frappé Haïti**



L'ensemble de ces facteurs fait de la Grand'Anse une zone à fort risque d'érosion, comme en témoigne la carte à la page suivante.

Certains versants sont très érodés, témoignant d'une colonisation ancienne de ces espaces par des cultures sarclées saisonnières. C'est le cas du versant sud de la chaîne Castaches surplombant la Vallée de la Grand'Anse, de la cinquième section de Dame Marie, 3<sup>ème</sup> section de Irois, 1<sup>ère</sup> Roseaux, une bonne partie de la 4<sup>ème</sup> section et 3<sup>ème</sup> Corail.

Cependant, la Grand'Anse dispose encore d'une certaine couverture végétale si ce n'est pas le département le mieux pourvu du pays. Ceci s'explique par la clémence du climat qui favorise une rapide génération (sauf pour les zones côtières sèches) de la couverture végétale et le cycle relativement long (3 à 5 ans) observé par les agriculteurs dans l'exploitation des parcelles.



## **8.2. Etat de la couverture végétale**

A première vue, la Grand’Anse présente une couverture végétale importante, particulièrement dans les fonds de vallées et les gorges. Cependant, une observation plus fine permet de se rendre compte que le phénomène de déboisement des versants dans la région de la Grand’Anse atteint une proportion alarmante.

**Photo 25: Contraste entre les fonds de vallée boisés et les versants dénudés. (Photos GARDEL)**



## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Les observations ont été confirmées dans les discussions avec les participants aux ateliers et les autorités locales qui essaient de prendre des mesures préventives, coercitives pour bloquer l’exploitation anarchique des espèces ligneuses dans certaines communes de la Grand’Anse.

### **8.3. Exploitation des ressources ligneuses**

Le processus de déboisement s’articule autour d’une logique d’exploitation à court terme pour répondre aux besoins les plus urgents. Il n’y a aucune planification, aucun souci de pérenniser les ressources. L’abattage des arbres et des arbustes qui se produit au niveau de tous les étages agro-écologiques représente une source importante de revenus pour les acteurs impliqués.

**Tableau 19: Coupe de bois par étage écologique**

<b>Acteurs</b>	<b>E t a g e a g r o - écologique</b>	<b>Zone de concentration</b>	<b>Produits</b>	<b>Type d’arbres</b>
Scieurs de long	Haute et moyenne altitude	Chadonnet, Mouline	Planches	Amandier, cèdre, Pin, Acajou, Laurier etc. .
Producteurs d’étais, bois de chauffe	Moyenne et basse altitude	Champi, Chadonnet 2 <sup>ème</sup> Fonds d’Icaque	Etais et bois de chauffe	Bois blanc, Frêne, Bois rose
Charbonniers	Haute, moyenne et basse altitude	5 <sup>ème</sup> Corail, Carrefour Charles, Renal, 5 <sup>ème</sup> Dame Marie, 1 <sup>ère</sup> Anse d’Hainault, Roseaux	Charbon	Sucrin mombin mapou avocatiers, mangroves et toutes les espèces

**Source : GARDEL**

Ce tableau donne une appréciation du phénomène par zone agro-écologique. Ces informations sont à titre indicatif car, les exploitants des ressources ligneuses opèrent au niveau de toutes les strates. Il est donc difficile de faire une délimitation exacte de leurs champs d’action.

Il ne faut pas ignorer non plus, l’avancée des cultures sarclées saisonnières (haricot, manioc, maïs, etc. .) qui participent à l’ouverture du milieu par la destruction de la couverture arborée. Le mode opératoire est assez simple, les agriculteurs coupent les arbres pour la fabrication du charbon ou de bois de chauffage ou d’étai. C’est ce qu’ils appellent un *bois neuf*. Ils mettent le feu pour détruire les mauvaises herbes et racines d’arbres qu’ils n’ont pas pu déraciner. Ce faisant, ils libèrent rapidement les éléments fertilisants qui sont immédiatement disponibles pour les plantes. Après une ou deux récoltes, cet espace est laissé en jachère et de nouveaux espaces sont mis en exploitation. Ce système s’apparente au système de *défriche-brûlis*. La parcelle laissée en jachère reconstitue progressivement sa couverture ligneuse. Cette reconstitution est plus ou moins rapide selon le milieu. Dans les parties les plus humides de la Grand’Anse, une période de 12 à 15 ans peut permettre une reconstitution presque totale. Dans les zones basses moins humides, la reconstitution totale sera plus longue. Cependant, sous l’influence de

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

l'augmentation de la pression démographique, le temps de jachère a tendance à se réduire, limitant du même coup la reconstitution du couvert ligneux. Ainsi, dans beaucoup de zones, seule une couverture arbustive a le temps de se développer car le cycle de remise en culture d'une même parcelle évolue vers une durée inférieure à 7 ans.

**Photo 26: Avec ou sans brûlis, l'ouverture de l'espace pour les cultures constitue le principal facteur de régression du couvert boisé. (Photos GARDEL)**



Etant donné que la mise à nu du sol se fait avant les premières pluies, le transport des sols va être maximum durant la saison pluvieuse. Suivant cette dynamique, les sols seront exploités jusqu'à épuisement des substances nutritives.

En résumé, le brûlis constitue la porte d'entrée pour réduire la couverture végétale de façon irréversible dans la mesure où cette forme d'exploitation va progresser d'année en année vers d'autres espaces boisés pour enfin aboutir à un espace totalement ouvert. Ce processus semble être beaucoup plus intense là où la pression démographique est plus élevée.

### **8.4. Commercialisation du bois et dérivés**

Le processus de déboisement est caractérisé par l'abattage systématique des arbres pour la fabrication de planches, de charbon mais aussi la coupe des arbustes de trois à cinq ans pour produire des bois de chauffage, d'étais ou de charbon. Cette exploitation quoique anarchique des ressources ligneuses de la Grand'Anse constitue l'une des filières non agricoles les plus rentables de la zone. On pourrait même penser à en faire une filière prioritaire pour la Grand'Anse. Cependant, les risques de dérapage demeurent trop importants dans la situation actuelle caractérisée par un affaiblissement de l'autorité de l'État.

## Programme de Développement Rural – Grand’Anse

Photo 27: Bois et dérivés à l'embarquement. (Photos GARDEL)



Le circuit de commercialisation est relativement simple, la production se fait dans tous les étages agro-écologiques et les produits sont acheminés vers des points de concentration situés soit sur la côte pour les communes côtières, soit sur le long de la route pour être envoyés à Port-au-Prince par bateau ou par camion. Le transport du charbon est assuré majoritairement par près d'une centaine de voiliers et des bateaux à moteurs tandis que le transport de bois et planches semble être plutôt assuré par camions. Avec une centaine de voiliers assurant en moyenne 1.5 voyages par mois et transportant environ 600 à 700 sacs par voyage, on peut estimer à environ 100.000 sacs le volume de charbon offert sur le marché de Port-au-Prince chaque mois. *Cela fait plus d'un million de sacs par année.* A cela il faut ajouter la quantité transportée par camion, principalement à partir de Beaumont.

Les intermédiaires et les transporteurs semblent tirer une grande part du profit de ce commerce.

### 8.4.1. Circuit de commercialisation et marge bénéficiaire

Tableau 20: Marges bénéficiaires par type de produits

Produits	Unité	Prix unitaire (gourdes)		Coût de distribution	Marge des Intermédiaires
		Marché local	Marché PAP		
Bois de coffrage	douzaine	40-50	75-100	12-15	23-35
Planche	douzaine	2000-4000	6000 – 10000		
Charbon de bois	Sac	50-100	250-300	50-60	140-150
Bois de chauffe	douzaine	12-15	50-60	12-15	26-30

Source : GARDEL, 2004

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Les principaux acteurs identifiés sont les producteurs (scieurs de long, charbonniers), les transporteurs (camions, bateaux et voiliers), les grossistes<sup>24</sup> (Sara ayant un dépôt à Port-au-Prince ou non) et détaillants qui vendent par sacs et ou par marmite.

L’intérêt ici n’est pas de décrire le circuit de commercialisation mais plutôt de mettre en évidence les profits tirés par ceux qui sont impliqués dans ce commerce et présenter sommairement l’organisation de cette branche d’activité. Ce commerce reste très attrayant par son niveau de profit.

### **9. La commercialisation des produits agricoles**

La commercialisation des produits agricoles, d’élevage et de pêche dans la Grand’Anse est articulée autour de quatre pôles :

- o Un pôle vers Port-au-Prince à partir des différents ports de cabotage situés le long de la côte,
- o Un pôle vers Port-au-Prince axé autour d’un système de transport terrestre opérant principalement dans l’axe Jérémie -Beaumont – Cayes - Port-au-Prince
- o Un pôle vers les Cayes à partir, d’une part du port de cabotage des Irois d’où partent des voiliers et d’autre part, d’un système de transport terrestre opérant dans l’axe Beaumont – Cayes.
- o Un pôle interne de redistribution de la production locale à travers un réseau de marchés locaux et régionaux

La figure à la page suivante synthétise les circuits de commercialisation d’ensemble. Dans le chapitre traitant des filières agricoles à développer, des détails seront présentés sur les circuits spécifiques de chaque produit.

L’étude des systèmes de commercialisation permet d’identifier trois catégories de marchés:

- o Les marchés de concentration. Quatre grands marchés de concentration sont dénombrés : Léon, Marfranc, Chambellan et Beaumont à l’intérieur des terres et d’autres marchés moins importants sont localisés sur la toute la zone côtière (Corail, Roseaux, Jérémie, Pestel, Abricots, Irois)
- o Les marchés relais qui permettent un premier regroupement de produits vers les marchés de concentration. Dans ce groupe, on trouve les marchés de Laffitte, de Kalèm, de Grand Vincent, Castillon, Privilé, Latibolière, Moron, Sassier, Dériveaux, Carrefour Zaboka,

---

<sup>24</sup> Les grossistes revendent par lots de 10 sacs sur le marché de PAP

## Programme de Développement Rural – Grand’Anse

- o Les marchés locaux disséminés à travers tout le territoire de la Grand’Anse. Ces marchés permettent des échanges restreints de produits.

Carte 2: Carte des circuits de commercialisation des produits agricoles



L'analyse des systèmes de commercialisation permet de faire ressortir les aspects suivants :

- o Il existe une faible circulation interne des produits agricoles. Contrairement à d'autres régions du pays où, les conditions locales entraînent des différences agro-écologiques plus nettes, la Grand'Anse est caractérisée par une faible différenciation agro-écologique. De ce fait, On retrouve presque tous les produits dans toutes les zones. Toutes les zones produisent de l'igname, du maïs, des haricots, etc. il y a donc très peu d'échanges inter-zones. On observe plutôt des flux destinés à amener les produits vers les points d'embarquement pour le transport vers les pôles décrits précédemment. Le seul produit qui suit en quelque sorte le circuit inverse est le poisson qui est redistribué dans toutes les zones intérieures par des madan-sara. Ce phénomène explique en partie le quasi absence d'un trafic régulier entre les différentes villes et les localités de la région.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- o Tous les marchés observés sont des marchés de détail. Il n’existe pas dans le département de la Grand’Anse de points de vente en gros des produits. Ceux-ci sont amenés en petites quantités par les producteurs eux-mêmes ou par les saras locales jusqu’aux marchés où ils sont rassemblés par les commerçants régionaux et les saras nationales. Il s’agit donc d’un système très atomisé, adapté au commerce de détail et à une économie de petite échelle mais pas à un développement de l’agriculture sur une base industrielle ou même semi-industrielle.
- o les principaux produits entrant dans les circuits longs (Grand’Anse/Cayes/ Port-au-Prince) sont des produits à conservation longue : maïs, haricot, igname, charbon, bois et planches et dans moindre mesure la banane ; ceci est dû à la lenteur des systèmes de transport. qui fonctionnent de telle façon telle qu’un produit peut difficilement atteindre son point de consommation finale en moins d’une semaine après avoir été récolté. Cette lenteur résulte de deux facteurs principaux :
  - ❑ La longue fréquence de voyage (une fois par semaine) et la durée (trois à quatre jours) d’embarquement des bateaux
  - ❑ La durée du voyage sur les voiliers variant de 3 à 7 jours

**Photo 28: Transport des produits agricoles des champs aux marchés locaux et régionaux. (Photos GARDEL)**



La commercialisation des produits agricoles est confrontée à un ensemble de contraintes qui limitent la capacité d’exportation des produits de la zone. Les principales contraintes auxquelles les producteurs agricoles doivent faire face dans la mise en marché de leurs produits sont les suivantes :

- La faible densité du réseau interne de routes permettant d’acheminer les produits des parcelles aux points de concentration où ils seront embarqués vers les centres de consommation. Plusieurs sections communales sont complètement dépourvues de voies carrossables.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- Là où elles existent, les routes agricoles sont en général dans un état lamentable dû à l’absence totale d’entretien. Or, dans une zone à pluviométrie élevée et à topographie mouvementée, les routes en terre battue, réalisées à la main, ne peuvent tenir que quelques semaines si elles ne sont pas très régulièrement entretenues.
- A cause des deux facteurs précédents, on observe un volume de circulation très réduit sur la plus grande partie de la Grand’Anse. Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des régions du pays où se développe un trafic intense, la Grand’Anse se caractérise par une pénurie marquée en matière de transport. Actuellement, il n’y a aucun trafic terrestre régulier entre Corail et Jérémie ou entre Abricot et Jérémie.
- L’absence quasi complète d’infrastructure facilitant la concentration et le pré-conditionnement des produits agricoles. Tous les produits récoltés sont directement transportés au marché le plus proche où l’acheteur doit s’occuper lui-même de la mise en sac ou de toute autre forme de conditionnement. Ce travail se fait généralement à même le sol, sans eau, dans des conditions d’hygiène qui laissent à désirer et qui ont un effet négatif sur la qualité et la présentation des produits, d’où une perte de valeur marchande.
- L’absence quasi complète d’infrastructures d’entreposage et de conservation des produits agricoles. Il n’y a aucun entrepôt aménagé permettant de stocker les produits avant leur embarquement vers leurs lieux de commercialisation. Les unités frigorifiées n’existent pas. D’ailleurs il n’y a pratiquement pas d’électricité fournie sur une base régulière dans tout le département.
- L’insuffisance et l’exiguïté des infrastructures portuaires.
- Au niveau de Port-au-Prince, les infrastructures portuaires permettant la réception des bateaux à moteur et des voiliers en provenance de Jérémie sont inadéquates. De plus, elles sont situées dans une zone sujette depuis plusieurs années à une situation d’insécurité chronique : Cité Soleil.

Tous ces facteurs font du système de commercialisation des produits agricoles de la Grand’Anse un goulot d’étranglement qui freine le développement du secteur. Tous les produits, il est vrai, ne sont pas touchés de la même manière, avec la même acuité. Les produits périssables, en particulier les fruits et légumes sont les plus affectés. La plus grande partie des citrus (chadèques, oranges sures et douces), des avocats et des véritables n’est même pas récoltée alors qu’il existe un marché très demandeur à Port-au-Prince. C’est aussi ce qui peut expliquer le faible développement des cultures maraîchères alors qu’il existe, un potentiel de production intéressant pour certains légumes comme le chou (Castillon, Despagnes), la tomate et l’oignon (vallée de la Grand’Anse, Plaine Canon, Balisiers), le piment<sup>25</sup> (Corail).

D’autres produits, cependant, s’accommodent des contraintes physiques relatées antérieurement car ils peuvent être conservés sur une période plus longue. C’est le cas du maïs, du haricot, et de tous les produits non périssables.

---

<sup>25</sup> Une expérience de production de piment réalisée dans la région de Corail a dû être abandonnée à cause des difficultés d’acheminer le piment jusqu’à Port-au-Prince.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Les difficultés liées à la mise en marché des produits risquent d’entraver ou de réduire les performances de n’importe quel type d’intervention située au niveau de la production. Par exemple, le GRAMIR confronte de sérieux problèmes pour valoriser ses travaux dans le secteur de l’arboriculture fruitière. Tous les investissements réalisés pour la promotion de nouvelles variétés d’oranges, d’avocats, etc., dans la formation de greffeurs et leur organisation, sont hypothéqués par le goulot d’étranglement que constitue la mise en marché.

Il faut souligner enfin, que les institutions intervenant dans le secteur agricole ne semblent pas avoir pleinement conscience de l’acuité des problèmes liés à la commercialisation et de la nécessité de développer des actions et de mobiliser des ressources importantes. Elles ne mesurent pas l’impact à court terme d’une amélioration de la commercialisation sur le niveau de revenu de la population, sur la réduction des pertes agricoles, la sous-valorisation de la production, la protection de l’environnement.

### **10. Le financement des activités agricoles**

#### *Le secteur formel*

Un nombre très restreint d’institutions est impliquées dans le financement des activités agricoles; traditionnellement, l’agriculture est considérée comme un secteur à haut risque. La seule activité agricole qui a pu bénéficier de montants significatifs a été la commercialisation du café et du cacao. Là encore, les structures de financement formelles ont développé des relations particulières avec les commerçants en finançant notamment, les campagnes d’achat et non de production qui ont toujours été réalisées par les paysans producteurs avec leurs propres moyens.

L’État, avec L’IDAI, devenu par la suite BNDAI, et le Bureau de Crédit Agricole (BCA), n’a jamais joué un rôle important dans le financement du secteur agricole dans le département. Les premiers changements sont intervenus vers la fin des années 70 et le début des années 80, avec l’apparition des organisations non gouvernementales; le tableau suivant présente une vue synthétique des principales institutions intervenant dans le secteur du financement des activités économiques et à caractère agricole dans la Grand’Anse.

Des financements ont été accordés pour la production agricole par des institutions comme le PRED, le PRR. Cependant, on a vite observé un glissement vers les activités de petit commerce, moins risquées et à vitesse de rotation du capital plus rapide.

L’apparition, depuis environ une dizaine d’années de banques commerciales privées comme la UNIBANK et la BUH (Banque de l’Union Haïtienne) ou de banques d’Etat comme la Banque Nationale de Crédit (BNC) n’a pas véritablement changé la situation. Cependant, ces derniers temps, une ouverture commence à se faire vers les secteurs en voie de structuration comme la pêche. Ainsi, par exemple, la Banque de l’Union Haïtienne a récemment entamé des relations d’affaires avec des organisations dans le secteur de la pêche.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Actuellement, il existe un certain nombre d’institutions privées et communautaires qui fournissent différents types de crédit au secteur agricole. Cependant, la plupart d’entre elles ne finance pas réellement la sphère de la production. Il faut préciser par ailleurs que même quand le crédit est accordé pour le secteur agricole, il peut bien être utilisé à d’autres fins.

Enfin, les paysans bénéficient parfois de crédits usuraires qui leur sont octroyés par des particuliers avec la garantie de leurs récoltes. Les produits les plus utilisés comme garantie sont le café et l’igname. Cette forme de crédit à fort taux d’intérêt ne peut être assimilée à du crédit agricole car il sert prioritairement, à financer des dépenses de consommation. Au contraire, elle est l’un des facteurs les plus classiques de décapitalisation du monde rural.

Au niveau de ce secteur formel, l’enquête effectuée nous a permis d’inventorier les principales institutions impliquées ainsi que des éléments de leurs options de financement. Ces informations sont reprises dans le tableau 21. L’analyse de ce tableau nous permet de faire les observations suivantes :

- o CAPAJ et FONKOZE sont les principales structures de financement avec une clientèle respective de 4400 et 3500. Ces deux institutions représentent plus des deux tiers des bénéficiaires de crédit dans tout le département.
- o La majorité des institutions identifiées accorde différents types de crédit. Cependant, le crédit à la consommation et le crédit pour le petit commerce sont les plus couramment rencontrés. Très peu d’institutions ont une vocation directement agricole, encore moins une vocation d’investissement. La seule institution ayant un fonds spécifiquement destiné à l’agriculture est la CAPAJ et de façon substantielle le GRAMIR, qui accorde des prêts de l’ordre de 1000 à 2500 gourdes.
- o Le montant des prêts par individu reste très faible pour la majorité des institutions, ce qui traduit d’ailleurs une tendance à l’émiettement. La majorité des prêts de certaines institutions tourne autour de 5000 gourdes. Ce sont donc des montants qui ne peuvent couvrir que de façon très partielle les frais de fonctionnement ou des dépenses courantes d’exploitation des parcelles.
- o La quasi-totalité des institutions favorise soit les prêts « collectifs » soit, une garantie « collective » alors que le plus souvent l’utilisation de l’argent est « individuelle ».

En général, il n’y a pas d’investissement stratégique et pas de politique de crédit faisant partie d’une réelle stratégie de promotion du secteur agricole. Les priorités de crédit ne favorisent pas

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

le développement d’une classe d’entrepreneurs. *Seul le programme PDR, avec l’appui de l’Union Européenne exécute, à travers la CAPAJ un programme de crédit permettant de réels investissements dans le secteur agricole dans le domaine de la pêche, de la transformation, de l’élevage et de la production (crédit « semences », « intrants », etc.)*.

D’autres institutions bancaires (BNC, UNIBANK, BUH) fonctionnent dans la zone mais, se montrent réticentes à investir dans le secteur agricole, même à travers leur composante de « micro-crédit ».

### *Le secteur informel*

Le secteur agricole est aussi largement financé par le *crédit informel* qui est orienté vers deux types principaux d’utilisation :

- ***L’achat de semences.*** Beaucoup de paysans font appel au crédit informel pour faire l’acquisition des semences dont ils ont besoin pour leurs plantations. Il s’agit donc, d’un crédit monétaire qui servira à lever l’un des principaux goulots d’étranglement de l’investissement paysan et qui, sera remboursé soit en nature, soit en espèces au moment de la récolte.
- ***Le paiement de la main d’œuvre.*** Cette forme de crédit, quoique très développée dans la Grand’Anse est inédite et mériterait d’être étudiée plus en détail. Il s’agit du crédit octroyé par les associations traditionnelles de travail aux producteurs. Comme nous l’avons vu, dans le chapitre consacré aux dynamiques associatives, il existe deux formes traditionnelles de travail, à savoir les « attributions » et les « kové rara », qui travaillent à crédit pour des exploitants et qui, demandent un paiement différé (à la fin de l’année, pour les premiers, et à Pâques pour les second). Ces formules donnent la possibilité aux exploitants de financer l’une des rubriques les plus difficiles : la main d’œuvre agricole. Certains exploitants utilisent cette formule de façon systématique. Il s’agit d’un véritable système de financement car il touche des milliers de producteurs et porte sur des milliers de gourdes par hectare<sup>26</sup>. De plus, le taux de remboursement de ce crédit avoisine les 100% à cause de la pression sociale exercée sur le producteur.<sup>27</sup> Des indications sur l’existence de cette forme de crédit nous ont été fournies sur l’ensemble de la Grand’Anse, et toutes les catégories sociales peuvent y avoir accès en cas de besoin.

---

<sup>26</sup> Nous recommandons vivement la réalisation d’une véritable recherche sur le sujet

<sup>27</sup> Quand la date de paiement arrive, l’organisation réclame son paiement. En cas de défaillance, le groupe tout entier se rend à la résidence du producteur et le somme de payer tout de suite tout en chantant et en l’investivant. En cas d’impossibilité de paiement, le groupe peut procéder à la saisie de biens meubles (chaises, tables, etc.), ou même d’animaux qui peuvent être tués sur place et séparés entre les membres. De plus, le défaillant est automatiquement mis à l’index et ne pourra, pendant très longtemps (à moins de régler ses dettes et de demander pardon) avoir accès à cette forme de crédit.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Tableau 21: Vue synthétique des principales institutions de financement présentes dans la Grand’Anse.**

Institutions	Zones d'intervention	Types de crédit	Nombre de clients	Activités financées	Enveloppe globale	Montant moyen des prêts
<b>FONKOSE</b>	Jérémie – Marfranc– Moron chambellan – Dame-Marie Les Irois – Carrefour- Prince, Numéro2 , Léon	Commerce A g r o - industrie	3500	Guildive, S a r a Boutique Ébéniste	7,500.000	2500 – 50 000 individuel 50,000 à x
<b>FHD/JER FONDATION HAITIENNE DE DEVELOPPEMENT</b>	Jérémie, Marfranc, Moron, Chambellan Dame-Marie, Anse d'Hainault, Irois	Commerce Fabrication service A g r o - industrie	Environ 450		V a r i e entre 4 et 5000000 Gdes	Association chapeauté par IICA 1500---- x Individuel avec avaliste 1 5 0 0 ---- 7 5 0 0 g d e s hypothèque :7500 à x gdes
<b>P R E D / Caritas</b>	Beaumont, roseaux, Moron, Duchity, corail, Léon	Commerce	5 0 0 // année	Commerce individuel	1.000000	5000 à 10.000
<b>C.P.C.</b>	Anse d'Hainault Irois	Commerce Production Consommation	960	Épargne et Crédit		
<b>GRAMIR</b>	Jérémie, Roseaux	Production	1000	C r é d i t Agricole	1.000,000	1000 gdes/pers. (OPA) 2000-2500 gdes/pers (GPFA)
<b>CPDAM</b>	Dame-Marie	Commerce, Production	66	Commerce, Production	850000	2000 à 150.000
<b>CPC</b>	Anse d'Hainault	Production Commerce	140	P ê c h e , Agriculture Commerce individuel	2700,000	2500 à 150.000
<b>CAPAJ</b>	Jérémie Roseau, Abricot, Moron, Chambellan, Pestel, Irois, Bonbon, Beaumont	Consommation Production A g r o - industrie Commerce Construction	4400	M o u l i n canne, Commerce individuel Consommation	N/D	5000-500,000 hypothèque Cash Collatéral

Source : GARDEL

## **11. Les pôles de développement de la Grand’Anse**

L’analyse des potentialités de développement économique du département de la Grand’Anse autorise à identifier deux secteurs pouvant jouer le rôle de levier de développement. Il s’agit du tourisme et de l’agriculture.

Le développement économique de la Grand’Anse doit se faire à travers la valorisation des ressources locales pour la création de richesse et la création d’emplois. Le tourisme et l’agriculture représentent en effet les deux principaux pôles de création de richesse et d’emplois.

### **11.1. Le tourisme**

Le département de la Grand’Anse dispose d’atouts majeurs permettant d’envisager un développement touristique important. Sa végétation luxuriante, ses plages superbes, son histoire, sa richesse culturelle sont autant de facteurs qui peuvent être mis à profit. Plusieurs types d’activités touristiques sont envisageables.



o Un tourisme de masse capable de profiter des sites paradisiaques liés à la mer, la rivière, la montagne. Il s’agit là d’un potentiel. Cependant, compte tenu de la situation actuelle caractérisée par une absence d’infrastructures de base cette option n’est pas du tout envisageable à court terme.

o Un tourisme événementiel lié à des éléments culturels tels que, les fêtes patronales et à d’autres événements déjà existants comme, la fête de la mer à Pestel qui a connu un immense succès au cours des dix dernières années ou à des événements à

créer.

- o Un tourisme écologique et scientifique lié à la présence du Parc Macaya et à la réserve de biodiversité qu’il représente. Les deux dernières options semblent être les plus réalistes et surtout les plus adaptées aux conditions actuelles et aux exigences de préservation de l’environnement.

Un développement important mais contrôlé du tourisme, constitue un élément de diversification pouvant apporter des revenus supplémentaires et créer des emplois. Cependant, un développement touristique n’est possible qu’avec la réalisation d’investissements de base très

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

importants notamment en ce qui concerne les routes, l’électricité, les moyens de télécommunications, ainsi que les services de base en santé, eau potable, éducation et sécurité.

### **11.2.L’agriculture**

L’agriculture constitue le pôle de développement potentiel le plus important dans la région et le plus réaliste. Avec un climat favorable caractérisé notamment par une pluviométrie abondante et bien répartie sur l’année, une couverture boisée encore appréciable, une densité de population encore relativement faible, la Grand’Anse dispose d’une marge de rationalisation et d’intensification du secteur agricole. Cependant, il est clair que le développement de l’agriculture nécessite un changement d’orientation afin de l’inscrire dans un processus réel de modernisation. Il faut une rupture avec la petite production vivrière tournée vers l’autoconsommation qui a jusqu’à présent prédominé dans la mise en valeur de l’espace.

C’est dans ce contexte que certaines filières agricoles porteuses ont été identifiées, analysées pour dégager les axes d’intervention dans le cadre d’un développement agricole de la Grand’Anse.

- o Une coordination et une concertation des institutions d’appui et des différents acteurs autour de priorités communes.
- o Le développement d’un réseau organisationnel efficace et utile, orienté vers l’appui aux acteurs et non vers leur remplacement.
- o La création de conditions facilitant les investissements privés en amont et en aval de la production.

**Il faudra donc approcher les investissements en tant que filières et les programmes devraient éviter la dispersion et le saupoudrage. Cela nécessite une masse critique d’investissement capable d’avoir un effet d’entraînement sur un secteur, une filière tout en respectant les capacités de gestion locale.**

## **12. Les principales filières porteuses dans la Grand’Anse**

### **12.1. La filière cacaoyère**

#### **12.1.1. Sur le plan de la production (rappel)**

La Grand’Anse est l’une des principales zones de production du cacao en Haïti. En effet, ce département fournit à lui seul environ la moitié de la production annuelle (rappelons que selon certaines sources, en 2003, la production nationale annuelle se chiffrait entre 3500 et 4000 tonnes métriques de fèves séchées). La majeure partie de la production cacaoyère de la Grand’Anse se concentre dans la région de Dame Marie, Anse d’Hainault et Irois.

En général, dans ce département, la récolte de ce produit se fait en deux temps. La première période de récolte (la plus grande) va d’octobre à janvier et pendant cette période, 70 à 80% de la production est réalisée. La deuxième période de récolte concerne la période allant d’avril à juillet où l’on ramasse entre 20 à 30 % de la production. Annuellement, la production de cabosses varierait entre 51000000 à 59000000.

Dans la Grand’Anse, la production cacaoyère est concentrée dans les zones de basse et de moyenne altitude ne dépassant pas les 500 mètres avec une pluviométrie moyenne annuelle autour de 1500 mm et une température moyenne avoisinant les 21°C par année. Mises à part les trois communes précitées, on retrouve aussi cette denrée sur les versants Est de la Rivière Grand’Anse (allant de Chambellan à Marfranc). Il existe une production assez significative de cacao dans les vallées de la Grand’Anse, de la Voldrogue et de Guinaudée.

Les plantations cacaoyères dans la Grand’Anse sont dominées principalement par deux types : le cacao *peyi* qui représente 40 à 50% de cacaoyers retrouvés dans cette région et devrait représenter autant en terme de production ;

Photo 29: Cacaoyer en production

Le cacao *blan* qui regroupe plusieurs variétés et plusieurs sous types qui semble-t-il, auraient été introduits au fil des années depuis l’introduction de cette espèce en Haïti et plus précisément, dans la Grand’Anse.

En général, les plantations cacaoyères sont de petites parcelles qui dépassent rarement un hectare. Il en existe très peu qui ont une taille supérieure à deux ou trois hectares.



## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

La culture est intégrée dans un système agro-forestier comprenant de grands arbres tels avocats, manguiers, sucrons, sâmans, arbre à pain, arbre véritable. Sous ces grands arbres se développent des cacaoyers dont la taille peut atteindre 10 m.

L’analyse des itinéraires techniques de conduite des parcelles avec le système cacaoyer, montre que les plantations cacaoyères sont conduites de manière très extensive : ni fertilisation (chimique ou organique), ni traitement phytosanitaire, ni taille etc. En général, les plantations ne bénéficient que d’un entretien minimal. Et pourtant, cette denrée joue un rôle important dans la création de revenu. Il représenterait entre 50 et 70 % de l’ensemble des revenus des familles dans les zones où se concentre la production. La production cacaoyère est en butte à un ensemble de problèmes.

***Le vieillissement et le manque de soins fourni aux plantations cacaoyères sont certainement les deux raisons principales expliquant le faible niveau de rendement obtenu dans les plantations de cacao. Ce sont peut être les deux problèmes les plus importants en ce qui concerne la production de cette denrée.***

A cause des problèmes de trésorerie, les exploitants préfèrent adopter une logique d’exploitation immédiate des plantations (même si cela s’accompagne d’un manque à gagner) au lieu d’accepter d’investir sur le moyen terme.

Par ailleurs, l’un des importants problèmes agronomiques auxquels est confrontée la production cacaoyère est la quasi absence ou la difficulté de contrôler la luminosité ou le taux d’ombrage dans les couverts agro-forestiers à dominante cacaoyère. ***On estime que la plupart des plantations ont un taux d’ombrage qui dépasse parfois les 80 %. Les conséquences sur les rendements du cacaoyer et des autres espèces présentes sont de toute évidence inévitables.***

Des problèmes de maladies et de rongeurs dans les plantations cacaoyères sont aussi observés. Certaines plantations cacaoyères sont affectées par des maladies d’origine fongique (notamment pourriture brune de la cabosse (*Phytophthora palmivora*) et coloration bronze due au *Murram* sp et la maladie physiologique comme (*Cercospora wilt*) entraînant l’avortement du fruit. Les zones semi humides sont les plus concernées par ces problèmes. Les rats et les pics verts peuvent aussi causer des dégâts assez significatifs pouvant aller jusqu’à réduction de 30% de la production.

### **12.1.2. Sur le plan du conditionnement et de la transformation du cacao**

Le conditionnement et la transformation du cacao dans la Grand’Anse sont caractérisés en général par une certaine précarité. En raison des mauvaises conditions de séchage et d’une carence cruciale des infrastructures de conditionnement en général, l’humidité du produit est mal contrôlée (la teneur en eau résiduelle avoisine souvent les 20%, or, pour le cacao, le développement des moisissures est possible à partir de 10 % d’humidité). Par exemple, la

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

mauvaise préparation du produit entraîne des pertes pouvant atteindre les 30% du volume de cacao commercialisé dans la région de Dame Marie.

Il faut aussi signaler que la transformation du cacao dans la Grand’Anse est marginale et se fait de manière artisanale. La quantité transformée est très faible en comparaison avec le volume produit. Elle intéresse des boules ou tablettes de chocolat « amer » prêtes à cuire (chocolat peyi), de la liqueur de cacao, de la poudre de cacao lyophilisé après avoir été diluée dans de l’eau ou du lait.

**Photo 30: Séchage du cacao : Industriel à gauche et Artisanal à droite. (Photos GARDEL)**



Globalement, il existe peu d’investissements dans le domaine des infrastructures pour le conditionnement devant servir à la préparation des fèves et la transformation en général du cacao. Pour ce qui a trait aux structures de conditionnement, les efforts de la majorité des acteurs se résument au minimum.

### **12.1.3. Sur le plan de la commercialisation**

Les prix pratiqués connaissent des variations importantes intra et interannuelles. Pendant la saison des récoltes, les prix peuvent grimper jusqu’à 28 gourdes la livre, pour se stabiliser par la suite à 10 gourdes la livre. Mais depuis quelques années, à cause de la guerre civile en Côte d’Ivoire, premier pays producteur mondial de cacao, les prix du cacao sur le marché international subissent une certaine hausse.

Selon des chiffres disponibles au niveau du Ministère du Commerce pour la période allant d’octobre 2001 à septembre 2002, Haïti aurait exporté 3192 tonnes de cacao, pour un montant chiffré à 3741498 USD.

Les principaux exportateurs seraient Geo Weiner SA, Macaya Industries, Servicoop et l’Etablissement Novella (au Cap Haïtien).

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

La production est absorbée principalement par les pays suivants : Italie, la Suisse (avec 62% des exportations pour les années 1999-2000 et 2000-2001), la France, l’Espagne et les USA.

### **12.1.4. Les circuits de commercialisation**

#### **12.1.4.1. Les acteurs impliqués**

*Les exportateurs : quatre (4) exportateurs absorbent l’essentiel de la production de cacao dans la région : William Wutrich (7%), Macaya (7%), Servicoop (35%), et Geo Wiener (51%).*

*A l’exception de Wutrich qui exporte sur l’Europe, tous les autres exportateurs vendent presque exclusivement à la Compagnie américaine M&M qui fabrique les barres de chocolat <sup>TM</sup>Mars et <sup>TM</sup>Dove.*

Ces exportateurs achètent auprès des spéculateurs, des coopératives et des associations de producteurs de la région.

*Les spéculateurs s’approvisionnent soit directement auprès des producteurs ou bien auprès d’agents appelés localement « zombis »<sup>28</sup>. Le cacao collecté par les spéculateurs auprès des producteurs ou des zombis à un plus taux d’humidité avoisinant les 20%, ils sont obligés d’effectuer un séchage pour le ramener à environ 15% d’humidité.*

#### **12.1.4.2. Principales contraintes des circuits de commercialisation**

Nous avons noté cinq principales contraintes au niveau des circuits de commercialisation du cacao dans la Grand’Anse :

- o La situation de quasi monopole créée par un gros exportateur, Geo Weiner SA, qui contrôle (draine) à lui seul près de 50% du volume de cacao produit dans la région ;
- o Les problèmes de prix qui ne sont pas en faveur notamment des coopératives, qui font un effort énorme pour fournir aux entreprises d’exportation un cacao de qualité (bien trié, bien séché) ;
- o Grande méfiance entre les différents acteurs impliqués dans la filière (problème lié aux prix pratiqués),
- o Les conditions dans lesquelles le cacao est transporté (par camion) augmentent le risque de ré-humidification des fèves ;
- o La relative fragilité économique de certains acteurs de la filière, notamment les zombis.

---

<sup>28</sup> *Les zombis* : Ces sont des acheteurs ambulants non patentés qui achètent pour le compte de spéculateurs. Ils ont un contact direct avec les producteurs paysans.

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **12.1.5. Les recommandations principales**

L'amélioration de la filière cacaoyère passera nécessairement par un appui à la production visant à :

- inciter les producteurs à rajeunir (selon une stratégie par étape) leurs plantations et,
- adopter un itinéraire technique rigoureux, pouvant garantir une amélioration du niveau des rendements.

Mais parallèlement aussi, des efforts doivent être faits pour éliminer progressivement la situation de quasi monopole créée par le principal exportateur, Geo Weiner SA qui contrôle seul près de 50% du cacao commercialisé.

Cela pourrait se faire en encourageant d'autres exportateurs à investir dans le secteur ou en aidant les coopératives existantes (et en aidant à la création d'autres) à mettre le produit directement sur le marché international (comme c'est le cas pour le café avec les associations de la FACN).

## **12.2. La filière caféière**

### **12.2.1. Etat des lieux de la production (rappel)**

Dans la Grand'Anse, le caféier est présent à partir de 100 mètres jusqu'à des altitudes supérieures à 1800 mètres. Cette culture est présente à la fois dans les zones semi-humides et humides. La majorité de la production se concentre dans les zones humides et très humides d'altitude. Dans l'axe Beaumont, Pestel, Roseaux, cette production constitue l'une des principales activités agricoles et la principale culture commerciale pour les exploitants.

Dans les zones de haute altitude, le café domine nettement ; il est présent sur 73% des parcelles cultivées, contre 62% en basse altitude. Cultivé le plus souvent en association avec l'igname et la banane, il occuperait 33.8% de l'espace. Les associations dominées par le haricot et le maïs occuperaient 32.5% des associations alors que, celles à dominance d'igname occuperaient seulement 14% de l'espace.

En basse altitude, le café viendrait en troisième place (avec le maïs) après le haricot et l'igname. Dans ces mêmes zones, il n'occupe que 18% des terres et ne participe qu'à 10% dans la formation du revenu agricole, en revanche, dans les zones de hautes altitudes, il a un taux d'occupation de l'ordre de 4 % et contribue à hauteur de 24% dans le revenu agricole.

Selon des données fournies par le BAC de Beaumont et rapportées dans une étude conduite par Agricornp SA en 2003, «une superficie de 15000 ha en café donne environ une production

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

*moyenne annuelle de 60000 sacs de 60kg de café vert dans les communes de Beaumont, Pestel, Corail et de Roseau.*

La production de cette denrée qui autrefois constituerait la principale source de devises pour le pays, fait face à un ensemble de difficultés dans cette région.

- Les plantations caféières sont âgées et mal entretenues. Les travaux d’entretien sont le plus souvent réalisés dans l’objectif de faciliter la croissance des cultures associées au caféier mais non, dans un objectif de maximisation de la marge brute réalisée sur le café ;
- Les itinéraires techniques de conduite des parcelles de café facilitent le développement de certaines maladies cryptogamiques ainsi que des infestations d’insectes ; des attaques de scolytes sont déjà remarquées dans certaines zones caféières dans la Grand’Anse, notamment du côté de Beaumont. Ceci concourt à faire baisser les rendements obtenus par unité de surface.

L’application de paquets techniques permettant d’intensifier la culture du café pourrait se faire à partir de programmes de vulgarisation. Cependant, il faut être conscient qu’il sera extrêmement difficile de faire accepter par les producteurs un quelconque changement de leurs pratiques actuelles surtout, s’il faut un investissement supplémentaire dans les jardins caféiers en absence d’un système d’incitation satisfaisant débutant par une amélioration rapide des prix du café au producteur. L’expérience a montré que la plupart des interventions visant l’amélioration des revenus des producteurs<sup>29</sup> ont eu un impact trop léger. Il faut donc renforcer les mesures incitatives et redonner vigueur aux producteurs de café qui est sans aucun doute, le meilleur du pays.

### **12.2.2. La préparation et la transformation du café**

Il existe dans la Grand’Anse deux voies de préparation du café :

- *La voie traditionnelle* ou « *voie sèche* » qui donne ce qu’on appelle le café naturel (ou café pilé). Les cerises récoltées sont séchées (soit sur une dalle en ciment, sur le sol ou sur une natte) avant d’être écrasé dans un mortier et pilé pour enlever la coque extérieure sèche. C’est ce café qui est vendu aux spéculateurs. Cette voie de transformation demande relativement peu d’infrastructure, mis à part des glacis de séchage. Très peu de producteurs possèdent une telle structure.

---

<sup>29</sup> Au cours des 30 dernières années, au moins une vingtaine de projets de différentes natures (crédit, application de paquets techniques, réglementation, renforcement organisationnel, structuration du secteur, recherche de nouveaux créneaux, etc.) ont été mis en œuvre en remplacement aux actions coercitives, sans avoir réussi à modifier de façon significative le comportement des producteurs, ni à enrayer ce qui semble être la régression inexorable de la production.

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

Photo 31: Séchage de café lavé (à g.), et de café parche (à dr.) a Beaumont



La majorité de la production de café de la Grande Anse est mise en marché sous la forme de café pilé (environ 2/3 de la production) ;

- *Dans la seconde voie de transformation dite « voie humide », les cerises mûres de café sont lavées dans les 24 heures qui suivent leur récolte. Elles sont placées dans l'eau où elles fermentent pendant un temps donné et ensuite sont décortiquées. Elles sont placées ensuite à nouveau dans des bacs de fermentation, avant de subir un dernier lavage pour être ensuite séchées. Cette seconde voie de transformation donne ce qu'on appelle du « café lavé ». Elle exige un certain nombre d'investissement : existence d'une source d'eau fiable (installation de lavage équipée de bac de fermentation), existence d'un décortiqueur, de structures de séchage, etc.*

Actuellement, dans la Grand'Anse, le café lavé est produit sur l'initiative des associations de FACN qui mobilisent à elle seule environ 30% de la production de café.

Dans le but d'améliorer les revenus des producteurs de café, le projet PPK avait en 1994 mis en place des infrastructures dans le domaine de la préparation du café dans les zones productrices de café, notamment dans la région de Beaumont. Aujourd'hui, on compte dans les principales zones de production de café, 13 centres de dépulpage/fermentation et 40 postes d'achat. Ces installations sont gérées par les associations de la FACN. Cette dernière dispose d'un centre de préparation finale du café à Tombe Gâteau. Mais le volume de la production géré par les 13 associations du réseau FACN (environ 110. 000 livres) est presque marginal (moins de 10% de la production nationale) sur le plan quantitatif même si, l'initiative a le mérite de réussir l'implantation d'un label haïtien, le « Haïtian Blue ».

Au niveau de la transformation, il n'existe, dans la Grand'Anse, aucune unité de torréfaction. Les principaux torréfacteurs (Rébo, Claudja, Itala), sont localisés à Port-au-Prince. Il faut souligner que le marché du café torréfié en Haïti est très réduit et subit de plus, la concurrence de produits importés comme le café Bustello.

### **12.2.3. La commercialisation du café**

Dans la Grand’Anse, il existe deux circuits de commercialisation pour le café. Le circuit traditionnel (impliquant zombis, spéculateur, exportateur) absorbe près de 2/3 de la récolte et s’intéresse au café pilé, le reste est acheté par les associations de FACN qui se spécialisent dans du café lavé.

Il est extrêmement important de souligner qu’actuellement, dans la Grand’Anse la filière café pilé est en crise depuis que les principaux exportateurs (Reinbold, Kersaint, etc.) se sont pratiquement retirés du secteur et après la faillite de la maison Primex SA qui évoluait en situation de quasi-monopole. Sur Beaumont, par exemple, le nombre de spéculateurs est passé de 22 à 2 au cours des dix dernières années. L’absence des principaux exportateurs a complètement déstructuré le circuit de commercialisation du café pilé, en rompant la chaîne de financement. Aujourd’hui, en absence d’acheteurs locaux, le café emprunte le même circuit que les produits vivriers comme le haricot, le maïs, l’igname etc. qui sont achetés sur les marchés locaux par des « Madam Saras » pour être ensuite acheminés à Port-au-Prince, précisément au marché de la Croix des Bossales.

Le vide laissé par le principal acheteur du café naturel a entraîné une chute drastique des prix de la livre de café qui aujourd’hui oscille entre 5 et 6 gourdes. La marge obtenue par les spéculateurs devient plus faible (0.5 gourde/lb), ce qui démotive la plupart d’entre eux. Cela donne place à un nombre important de « voltigeurs » qui se voient obliger d’acheter de gros volumes pour réaliser un bénéfice conséquent.

Selon Agricorp SA (2003), « *il y aurait peu de liquidité disponible pour acheter du café. La faillite de la maison Primex a entraîné la déprime de l’ensemble de la filière ; le plus gros spéculateur de Beaumont n’est pas en mesure d’acheter du café car Primex lui doit 800.000 gourdes, l’essentiel de son fonds de roulement. Le marché local qui aurait pu absorber une partie de cette offre est semble-t-il saturé puisque toutes les régions de production alimentent les plus grandes zones d’achat : Port-au-Prince, les Cayes et Cap-Haïtien* ».

*La filière café lavé est aussi en crise* : Le vide laissé par la faillite de la maison Primex SA pourrait être comblé si le poids de la FACN n’était pas aussi faible sur les plans quantitatif et qualitatif. Actuellement, les associations FACN font face à un problème crucial de carence de liquidité bloquant tout achat alors qu’on est en pleine période de récolte. De plus, le volume le café préparé par les centres FACN accuse un taux de rejet très important (environ 30%). En réalité, ce n’est qu’une très faible partie du café traité qui part réellement sur le marché Haitian Blue (moins de 21% du café traité par FACN).

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Il existe donc un sérieux problème de maîtrise de la qualité du café depuis la réception des cerises jusqu’au séchage du café parche.

Un deuxième problème spécifique vient d’une certaine démotivation des producteurs membres de la FACN dans la mesure où ces derniers ne livrent qu’une part infirme de leur récolte à la FACN (25lbs en moyenne selon Agricorp SA, 2003). Cela s’explique par des problèmes de trésorerie des producteurs et du faible volume de fonds de roulement gérés par les centres FACN.

*La faiblesse des prix pratiqués, la faiblesse des infrastructures de transformation du café, les difficultés de commercialisation du café, la vieillesse des plantations et l’application des itinéraires techniques non rigoureux sont les principaux problèmes spécifiques de la caféiculture de la Grand’Anse.*

### **12.2.4. Les opportunités et les options**

Malgré ces difficultés, la demande pour du café Haïtien Blue est sans cesse croissante et ne peut être satisfaite. C’est une opportunité que les producteurs de café, notamment ceux dans les hauteurs de Beaumont,<sup>30</sup> pourraient saisir si une bonne partie de leur production pouvait être exportée dans le cadre de cette filière.

La Grand’Anse est l’une des zones de production de café importantes du pays et devrait faire l’objet d’une attention spéciale visant à maintenir et encourager la caféiculture. Rappelons que les systèmes à base de caféier garantissent la conservation du sol et de l’eau, et un certain maintien de la fertilité du milieu, ce qui est extrêmement important pour une région dont les caractéristiques climatiques et géomorphologiques le prédisposent à l’érosion.

Les parcelles mises en valeur avec les systèmes caféiers sont en majorité exploitées en faire valoir direct, le café contribue donc à sécuriser la tenure de la terre. Selon certaines sources, dans la Grand’Anse, plus des trois quarts des superficies plantées en café ont été établies par des générations passées. La présence du café arrive donc à fixer les exploitants et à assurer la relève.

En plus de l’effet protecteur du café, il est parmi les systèmes de culture les plus rentables économiquement<sup>31</sup>. C’est une espèce stratégique tant en terme d’occupation de sol qu’en terme

---

<sup>30</sup> Les hauteurs de Beaumont ont la réputation d’un terroir exceptionnel pour la production de café de haut de gamme du type Blue Mountain de Jamaïque. Les nombreux efforts depuis déjà des années de la Fédération des Associations Caféières natives (FACN), dans la région de Beaumont ont permis de développer une marque : le Haïtien Blue, porteur d’une image positive sur le marché des cafés gourmets à l’étranger. Il semble qu’il existe aujourd’hui une demande non satisfaite e café Haïtien Blue sur les marchés américains, européens et japonais à un prix supérieur aux deux dollars US la livre de café marchand. De la même manière, le marché du commerce équitable, qui exige lui aussi du café lavé de qualité, est loin d’être saturé pour un pays comme Haïti.

<sup>31</sup> Selon certaines études, l’écosystème caféier et la banane et associés figure parmi les deux systèmes de cultures à plus forte valeur ajoutée et les plus rémunératrices du travail familial.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

de génération de revenu. C’est précisément à ce niveau qu’il faut véritablement opérer une rupture avec les approches antérieures. En effet, la quasi-totalité des actions entreprises dans le système caféier a tendance à considérer le café comme une culture isolée et les améliorations proposées ne visent qu’à maximiser la production et la rentabilité du café. Le problème fondamental est que les cours actuels sur le marché international<sup>32</sup>, les aléas climatiques, la déstructuration du secteur font que la rentabilité du café est aléatoire et hypothétique. Par contre, **le système caféier est rentable.**

Le changement proposé ici est de *traiter la problématique de relance du café comme celle de la relance du système caféier.*

Il faut donc bien connaître son organisation et son fonctionnement afin d’identifier les points d’ancrage des interventions. Dans la Grand’Anse, le caféier est cultivé sous couvert d’arbres fruitiers et est associé à d’autres cultures comme la banane, l’igname, le malanga, le mirliton, etc. La rentabilisation du système caféier exige que soient prises en considération ces autres cultures<sup>33</sup>. Dans ce sens, la relance de la production caféière doit se faire dans un cadre global d’amélioration de l’arboriculture fruitière, des cultures vivrières, etc.

### **12.3. Les filières fruitières dans la Grand’Anse**<sup>34</sup>

#### **12.3.1. Considérations générales**

Malgré l’existence sur le marché de nombreux jus de fruits importés, la tendance à la consommation des jus naturels à base de fruits locaux est sans cesse croissante, principalement chez les populations urbaines. De plus, à côté du déclin constant de certaines denrées d’exportation (café, cacao), la mangue (particulièrement la variété « *francisque*») occupe aujourd’hui une place prépondérante dans la captation de devises pour le pays.

Les arbres fruitiers ont joué aussi traditionnellement un rôle capital dans l’alimentation des porcs créoles, mais à la suite de l’élimination de ces animaux au début des années 80, un nombre considérable de ces arbres (notamment les manguiers et les avocatiers) ont été abattus pour être utilisés comme bois de chauffage ou pour être transformés en charbon de bois. Malgré tout, dans certaines régions à tradition arboricole (comme la Grand’Anse, le Plateau Central), les producteurs sont intéressés à intégrer des espèces fruitières dans leurs exploitations agricoles.

---

<sup>32</sup> Exception faite du marché gourmet qui peut offrir un prix très différent

<sup>33</sup> Dans le temps, les approches proposées et appliquées allaient exactement à l’encontre de cette logique. Il fallait <rationaliser> la culture en utilisant d’autres arbres de couverture, selon une conduite de monoculture. Des sanctions étaient même infligées aux producteurs qui laissaient des lianes d’igname ou de mirliton grimper aux branches des caféiers.

<sup>34</sup> Nous parlons « des filières fruitières » car nous sommes en présence ici d’une palette de fruits qui pourraient faire l’objet d’une étude de filière séparée mais pour des commodités de présentation, nous avons préféré adopter une présentation globale sous la forme de « filière composée ».

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Photo 32: Arbre véritable, cocotier, papaye, citrus, une large gamme d'espèces fruitières. (Photos GARDEL)



D'ailleurs, la localisation géographique d'Haïti et ses caractéristiques orographiques sont telles qu'un certain nombre de ses régions possèdent un potentiel élevé de développement de la production d'espèces fruitières tropicales. La production fruitière en comparaison avec d'autres cultures, dont les vivres, est très rentable et par conséquent, permettrait d'obtenir de meilleurs revenus par unité de superficie.

Les caractéristiques géo-morpho-pédologiques et climatiques de la Grand'Anse sont telles qu'elle est à vocation arboricole (à peu près 40% des espaces sont à vocation « *cultures arboricoles, parcours forêts* »).

***De ce fait, malgré les conditions difficiles de production, cette zone est considérée comme l'un des greniers de la production fruitière à travers le pays.*** On y retrouve la plupart des espèces fruitières les plus connues comme l'arbre véritable, les manguiers, les agrumes, les avocatiers, les cocotiers, la noix d'acajou, le goyavier etc. On y trouve aussi, mais en quantité limitée, d'autres espèces fruitières comme le « *djaka* », le jaquier, le sapotillier, le cayimitier etc.

Certaines espèces fruitières dont le cayimitier sont en voie de disparition dans la région.

**12.3.2. La production fruitière dans la Grand’Anse : Systèmes de production, distribution spatiale et volume de production**

Dans le département de la Grand’Anse, les systèmes de mise en valeur agricole à base de grands arbres, dominant largement en terme d’occupation des espaces. Rappelons que les systèmes agro-forestiers denses (notamment à base d’espèces fruitières) occupent environ 44. 6% des superficies. *Les fruitiers sont présents dans tous les étages agro-écologiques présents dans la Grand’Anse.* Cependant, leur concentration présente une certaine relation avec les aires agro-écologiques comme le montre le tableau suivant

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Tableau 22: Concentration spatiale des principales espèces fruitières dans la Grand’Anse**

<b>Espèce fruitière</b>	<b>Zone agro-écologique</b>	<b>Zones de concentration</b>
Arbre véritable	Du niveau de la mer jusqu’à 800 à 1000 m	Vallée Grand’Anse, Vallée Voldrogue, Axe Dame Marie-Anse d’Hainault, plaine abricot, en général dans toutes les gorges ou fonds frais entre 0 et 1000 mètres d’altitude.
Cocotier	Majoritairement dans les zones de basse altitude, un peu dans les zones de moyenne altitude	Bande côtière allant de Pestel aux Irois, Elle est aussi très présente dans les zones intérieures de moyenne altitude.
Avocatier	Espèce à grande valence écologique. On la retrouve du niveau de la mer jusqu’aux altitudes supérieures à 1000 m, mais elle se concentre dans les zones de basse et de moyenne altitude	Toute la commune de Beaumont, Vallée de la Grand’Anse, 5° section de Pestel etc. (à signaler la présence de variétés améliorées type Choquette
Manguier	Zone de moyenne et de basse altitude	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variété « les rois » : Axe Dame-Marie, Anse d’Hainault</li> <li>- Variété « la biche » : Corail, Pestel</li> <li>- Variété « francique &amp; madan blan » : Vallée Grand’Anse, vallée Voldrogue ;</li> <li>- Variété « Hill » : Axe Abricot, Bonbon ;</li> </ul> En général, le manguier se retrouve un peu partout dans la Grand’Anse sauf dans les zones de montagnes très humides.
O r a n g e / Chadèque	Zone de moyenne et de haute altitude (notamment dans les montagnes humides et très humides)	Zones Grand Vincent au niveau de la commune de Roseaux, Haute Voldrogue, 8° et 9° sections de Jérémie, communes de Pestel, de Beaumont, Corail, en général, toutes les zones de montagnes humides et très humides.
Anacardier	Dans les zones de moyenne et de basse altitude	Axe Dame Marie - Anse d’Hainault - Les Irois
Papaye	Basse et moyenne	Dans les hauteurs de Léon - Despagnes, 1 <sup>ière</sup> et 4 <sup>ième</sup> sections de Pestel etc. ).
Grenadine	Zone de basse altitude et de haute altitude	Au niveau de Roseaux, zone Fond d’Icaque
Corossol	Basse et moyenne	Jérémie (zone Fond Rouge), 2 <sup>ième</sup> section de Pestel
Djaka	Basse et moyenne	Chambellan, Les Irois
Ananas	Zone de basse altitude	Au niveau de Roseaux, zone Fond d’Icaque
Goyave	Toutes zones	Léon –Despagnes, Beaumont
Quenêpe	Basse altitude	Jérémie, Bonbon
Citron	Basse altitude	Pestel, Corail, Roseau, Jérémie
Grenadia	Basse, moyenne et haute altitude	

*Enquête GARDEL, novembre 2004*

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Photo 33: Paniers d'oranges (variété Tangelo) préparés par le GRAMIR. (Photo GARDEL)**



Certains fruitiers comme l’avocatier, l’arbre véritable, les agrumes et même le manguier<sup>35</sup>, ayant une valence écologique relativement large, se retrouvent dans la plupart des zones agro-écologiques identifiées. D’autres, en revanche, comme l’ananas, se confinent seulement dans certains endroits plutôt secs ou semi-humides. Le cocotier, bien que se trouvant aussi dans les zones de moyenne altitude, se concentre majoritairement dans les zones de basse altitude, notamment dans toutes les bandes côtières de Pestel, Corail, Roseaux, Bonbon, Abricot, Dame Marie, Les Irois et Anse d’Hainault.

Dans une commune et dans une aire agro-écologique donnée, les systèmes où dominent les fruitiers se concentrent principalement dans les vallées, dans les gorges ou fonds frais et rarement dans les sommets des versants

A une échelle plus réduite, au niveau des exploitations agricoles, d’après GRAMIR (1998), en fonction de la zone agro-écologique, on peut observer une certaine prédominance de l’arboriculture fruitière formant entre 50 à 70 % des arbres des « *lakou* »<sup>36</sup>.

Les renseignements relatifs aux périodes de disponibilité des principales espèces fruitières dans la Grand’Anse sont indiqués dans le tableau suivant. L’analyse de ce tableau fait ressortir que la majorité des fruits sont récoltés pendant la période allant de juin à décembre. Il ressort aussi que la plupart des espèces fruitières rencontrées ont une fructification assez groupée.

Le caractère relativement groupé des récoltes sur environ six mois de l’année pose un certain nombre de problèmes dans une région comme la Grand’Anse. On est dans un contexte de région

---

<sup>35</sup> Le manguier est très peu présent dans les montagnes très humides.

<sup>36</sup> Selon cette même source, les fruits et les légumes couvriraient 37% des besoins alimentaires de la population de la Grand’Anse, mais seuls (les fruits), ils procureraient environ 20% du revenu des exploitations.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

très enclavée à la fois par rapport au reste du pays<sup>37</sup>, compte de la précarité des infrastructures existantes, notamment routières, et à l’intérieur même du département. L’enclavement de la région est tel qu’il limite sa capacité à exporter les fruits vers d’autres zones du pays, notamment vers Port-au-Prince et les Cayes. Cette carence d’infrastructures de bases est l’une des causes majeures de l’absence d’investissement. La particularité de la Grand’Anse sur le plan agro-écologique<sup>38</sup> autorise une grande distribution des espèces fruitières dans la plupart des communes du département. ***Donc, la transversalité des systèmes à base de fruitiers est telle qu’il n’y a aucune nécessité de commercialisation des fruits entre les différentes communes de ce département.***

**Photo 34: Vente de fruits en petites quantités sur les marchés locaux. (Photos GARDEL)**



---

<sup>37</sup> Malgré l’existence du transport maritime comme alternative pour l’acheminement des produits agricoles vers la capitale.

<sup>38</sup> La position géographique de la Grand’Anse la situe parmi les régions les plus favorisées du pays, caractérisées par une flore abondante et diversifiée avec des ressources hydriques importantes.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Tableau 23: Calendrier de disponibilité des fruits dans la Grand’Anse**

Fruit	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arbre véritable	■						■	■	■			■
Goyave	■						■	■				■
Chadèque	■	■	■						■	■	■	■
Citron									■	■	■	■
Orange						■	■	■	■	■	■	■
Mangue					■	■	■	■				
Avocat						■	■	■	■	■		
Corossol					■	■	■	■	■	■		
Papaye				■	■	■	■					
Grenadia	■	■							■	■	■	■
Grenadine					■	■	■	■				
Cachiman					■	■	■	■	■	■		
Ananas						■	■	■				
Noix de coco	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Noix d’acajou												

Source : Enquête Gardel, novembre 2004

Par ailleurs, la production fruitière dans la Grand’Anse est confrontée à un ensemble de problèmes majeurs qui méritent d’être adressés :

- La plupart des peuplements de fruitiers sont très vieux, et à l’intérieur d’un même peuplement, il existe une relative grande hétérogénéité entre les plants au niveau de l’âge et du développement. Notons que la vieillesse des plantations est souvent associée à certaines maladies cryptogamiques qui nuisent non seulement aux espèces fruitières concernées mais parfois aussi à beaucoup d’autres plantes impliquées dans les systèmes agro-forestiers ;
- Il n’existe pas véritablement de plantations rigoureuses de fruitiers. Ces derniers sont plutôt éparpillés à travers l’exploitation agricole. Ils sont aussi associés avec d’autres cultures (association citrus-caféiers, citrus-caféiers-manguiers-avocatiers-cultures vivrières (maïs-tubercules). Dans ce contexte, il n’y a toujours de soins spécifiques destinés aux arbres fruitiers ;

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- La production fruitière n’est pas véritablement organisée et n’est pas toujours réalisée de manière rationnelle. Les agriculteurs ne sont pas orientés même dans les aspects techniques élémentaires, voire pour des opérations complexes comme la mise en place et la gestion d’une plantation fruitière ;
- Il existe une surproduction saisonnière, donnant lieu à un gaspillage sans égal pendant l’époque de production ;
- La qualité de la production est faible compte tenu de la quasi absence de contrôle phytosanitaire (anthracnose sur noix d’acajou et sur mangue etc. ), de la non application rigoureuse (peut être par méconnaissance) des techniques culturales comme la taille de formation, la taille de rajeunissement et le greffage qui pourraient permettre d’améliorer la production et/ou la qualité des fruits récoltés, de plus, les moyens utilisés pour la collecte des fruits détériorent leur qualité et font augmenter les pertes avant et pendant leur transport ;
- Les soins culturaux ne sont pas souvent destinés aux fruitiers mais aux cultures vivrières ou autres cultures associées. De manière générale, les soins se réduisent à l’enlèvement des brindilles desséchées chez les citrus, parfois, l’application de fumier à la base des arbres spécialement les citrus et les cocotiers, le dégarnissage et l’œilletonnage de certains fruitiers herbacés comme l’ananas, la destruction de lianes, ronces et épiphytes parasites colonisateurs.
- Les opérations post-récoltes (nettoyage, lavage), ne sont presque pas pratiquées, cela affecte de manière sensible la qualité des fruits et a des répercussions néfastes sur leur commercialisation.

A cela, il faut ajouter des raisons plus générales telle l’absence de services d’extension, l’absence de crédit, l’utilisation d’outils aratoires inefficaces. Les interventions des organismes d’appui publics ou privés sont rares, limitées et le plus souvent concentrées dans le domaine de la production.

- Par exemple, le GRAMIR intervient dans la formation de greffeurs et la diffusion de plantules de variétés améliorées,
- Le PDRGA encourage la plantation d’arbres fruitiers (18.000 cocotiers dans la zone de Corail, 35.000 autres fruitiers dans les autres communes),
- PRR et PRED ont planté et encouragé la plantation d’arbres fruitiers au cours des 20 dernières années

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Le PDR GA a commandité une étude sur la transformation des fruits, étude dans laquelle il a été fait un inventaire des expériences en cours ou réalisées dans la Grand’Anse. Les résultats de cette étude montrent qu’il s’agit toujours d’interventions à très petite échelle (tant en terme d’investissement qu’en volume de produits traités), incapables d’influencer significativement le secteur.

Cependant, il faut être bien conscient que les fruitiers constituent le pivot des systèmes de mise en valeur agricole de la Grand’Anse et constituent une garantie en terme de protection des sols contre l’érosion et notamment contre la dégradation de leur fertilité<sup>39</sup>. De plus, ces espèces sont insérées dans des systèmes de culture (annuelle) où elles jouent plusieurs rôles :

- Elles servent d’abris permanents pour les espèces ombrophiles comme le caféier et le cacaoyer et jouent un rôle certain dans la protection des sols contre l’érosion ;
- Certaines sont utilisées parfois comme haies vives, plantées en bordure des parcelles (cas de l’ananas) ;
- Elles servent parfois de tuteur pour les ignames et d’autres fruitiers (par exemple grenadia) ;
- Elles limitent l’évapotranspiration des espèces sous couvert (bananier, igname etc.) et servent de pare brise pour les espèces se trouvant dans les strates inférieures des systèmes agro-forestiers.

Il est indéniable que les espèces fruitières jouent un rôle important dans le maintien de l’équilibre de la plupart des autres systèmes (notamment ceux à base de d’igname, de caféier, de cacaoyer etc.)<sup>40</sup>.

Parallèlement, ces espèces constituent une source importante dans l’alimentation des animaux domestiques et permettent une certaine intégration entre l’agriculture et l’élevage. Et, enfin, certaines espèces constituent une source complémentaire de revenus permettant aux planteurs de payer la main d’œuvre pour l’exécution de certaines activités agricoles (plantation, sarclage. . .) et d’assurer la rentrée scolaire des enfants<sup>41</sup>. ***Mais, paradoxalement, la fruiticulture ne représente pas une activité agricole importante dans la région en comparaison avec les cultures vivrières et les denrées d’exportation (café, cacao). C’est une activité secondaire dans laquelle l’exploitant n’investit que des ressources en temps et en argent marginales. Elle ne constitue pas véritablement une activité économique pour le paysan.***

---

<sup>39</sup> Les fruitiers sont intégrés dans les systèmes agro-forestiers dans lesquels, même si les sols sont utilisés de manière intensive car absence de jachère, les espèces pérennes présentes permettent une utilisation des couches profondes du sol. Les éléments fertilisants puisés en profondeur sont redistribués en surface par l’intermédiaire des feuilles et des branches, ce qui contribue à enrichir la couche superficielle du sol. Après humification et minéralisation des feuilles, les éléments fertilisants seront utilisés par les plantes annuelles cultivées sous couvert des arbres. D’autre part, la forte proportion d’humus augmente la capacité de rétention d’eau et d’éléments minéraux du sol, ce qui réduit les risques de perte que provoquerait une sécheresse prolongée.

<sup>40</sup> Même cette influence sur l’équilibre des autres systèmes est difficile à quantifier.

<sup>41</sup> C’est pourquoi, leur présence sur une parcelle augmente sa valeur foncière

### **12.3.3. Sur le plan du conditionnement et de la transformation.**

Malgré l’abondante production, la valorisation fruitière dans la Grand’Anse est, jusqu’à présent, à l’état embryonnaire. Aucune structure de conditionnement, aucune usine ou atelier conséquent de transformation de fruits n’est implanté actuellement dans la Grand’Anse. Les efforts qui sont entrain d’être faits dans ce domaine concernent de petites entreprises artisanales. Pour la plupart elles sont de nature individuelle et familiale souffrant d’une carence aiguë de vision ou de perspective de développement de marché pour les produits transformés. Certaines de ces petites entreprises sont collectives et sont gérées par des groupes de femmes très dynamiques, parfois soutenus par certaines ONG intervenant dans les zones concernées. Malheureusement, le soutien ou l’encadrement fourni par ces ONG à ces organisations de femmes intéresse seulement les aspects touchant la transformation (artisanale) des fruits. Les aspects relatifs à l’emballage, à la mise en marché en général des produits transformés et à la standardisation sont complètement négligés. La commercialisation de ces produits se fait majoritairement par le biais des contacts directs.

Les activités de transformation conduites par ces organisations de femmes touchent une large palette de fruits. On note la production :

- de farine à base de l’arbre véritable qui sert à la fabrication de gâteau, du célèbre « tomtom » et de la « konparèt »,
- de poudre de gingembre et de gingembre râpé,
- de la gelée fabriquée avec de la goyave,
- de la confiture fabriquée produite à base de pelure d’orange et de chadèque, des tablettes et du mamba fabriqués à base d’arachide, de la liqueur fabriquée à base de café et de cacao etc.

**Photo 35: Présentoir de produits transformés**



Ces activités de suscité jusqu’à présent un décideurs politiques, ni population, livrée à elle-même, applique ses connaissances traditionnelles en la matière sans appui externe significative.

transformation n’ont pas grand intérêt ni chez les chez les investisseurs. La

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Ces petits ateliers de transformation des fruits sont généralement caractérisés par :

- une absence de technologie moderne adaptée pour la préparation et la conservation des produits,
- un circuit d’approvisionnement très irrégulier,
- des méthodes artisanales de transformation inadaptées<sup>42</sup>.
- Une non formalisation des activités,
- une production irrégulière et non soutenue,
- des équipements et matériels rustiques et non spécialisés,
- un espace de travail relativement réduit, peu hygiénique et parfois non approprié ; le personnel qui y travaille est souvent peu qualifié et enfin,
- un accès très limité au crédit formel.

En conséquence, le produit fini est souvent d’une qualité peu fiable, non homogène et peu compétitif sur le marché<sup>43</sup>.

Un problème fondamental de ces unités de transformation est leur taille et leur capacité d’absorption par rapport à la disponibilité de matières premières. En effet, une analyse des volumes de produits traités par 8 unités de transformation appuyées par des institutions installées dans la Grand’Anse montre que, les produits de base utilisés correspondent *grosso modo* à une production qui pourrait être réalisée sur environ un carreau de terre pour l’ensemble de ces 8 unités. Par contre, certaines unités privées exploitent des volumes beaucoup plus importants pour la préparation de « Konparèt », par exemple. La demande est aussi importante pour certains produits comme l’arachide, commercialisé jusqu’aux Cayes pour la préparation de mamba. Mais, de toutes façons, il s’agit d’une capacité d’absorption extrêmement faible qui n’a aucune chance d’influencer la production actuelle. Il faut définitivement réfléchir à un niveau semi-industriel ou industriel afin que l’organisation de l’aval puisse constituer un levier de stimulation.

### **12.3.4. Sur le plan de la commercialisation des fruits dans la Grand’Anse**

Dans la Grand’Anse, le volume de fruits commercialisé est marginal en comparaison avec la commercialisation des produits vivriers en général. Quatre facteurs peuvent expliquer ce faible niveau de commercialisation des fruits à la fois à l’intérieur de la Grand’Anse, vers Port-au-Prince et vers les Cayes :

- o ***La transversalité des systèmes à base de fruitiers sur le plan agro-écologique induisant une faible demande locale,***

---

<sup>42</sup> En général, les procédés en cours au niveau des confiseries artisanales et familiales restent plutôt rudimentaires.

<sup>43</sup> En absence de moyens de contrôle de la qualité, il est difficile de mettre sur le marché un produit standard, cela rend parfois difficile la commercialisation des produits fabriqués notamment sur des marchés plus exigeants et plus compétitifs comme ceux de Port-au-Prince et de l’extérieur.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- o *La précarité des infrastructures de transport routières reliant les différentes communes et les sections communales entre elles (dans la plupart des zones, certains fruits comme les oranges, et les chadèques ne sont pas commercialisés à cause des difficultés de transport)*
- o *La périssabilité de certains produits et les forts taux de perte enregistrés lors de leur acheminement vers Port-au-Prince par bateau ou par camion (ces pertes peuvent atteindre jusqu’à 40% pour certains produits)<sup>44</sup>,*
- o *Enfin, le caractère groupé de la production des principales essences fruitières rencontrées dans la Grand’Anse (voir calendrier de disponibilité des fruits dans la Grand’Anse).*

### **12.3.4.1. Les circuits de commercialisation des fruits dans la Grand’Anse**

Au cours de cette étude, nous avons diagnostiqué trois pôles de commercialisation des fruits dans la Grand’Anse :

***Un circuit vers Port-au-Prince par bateau*** qui concerne des produits comme le giraumont, le chadèque, l’avocat, l’arbre véritable, les oranges douces, le citron, les oranges sures etc. Les produits sont ramassés sur les marchés locaux et sont acheminés vers les wharfs de Jérémie, d’Abricot, de Pestel, Anse d’Hainault à partir desquels ils sont transportés vers Port-au-Prince par voilier ou par bateau. Tous les fruits qui sont collectés dans les communes de Jérémie, Moron Chambellan sont acheminés vers le wharf de Jérémie. Ceux qui sont collectés à Dame Marie, Anse d’Hainault et les Irois vont à Port-au-Prince à partir du wharf d’Anse d’Hainault et ceux qui sont collectés à partir des communes Abricot et Bonbon vont à Port-au-Prince à partir des voiliers à Abricot (Anse du Clerc).

**Photo 36: Sacs de fruits prêts à être transporté. Photo GARDEL**

***Un circuit vers Port-au-Prince par camion*** qui intéresse une bonne portion des fruits ramassés au niveau des communes de Beaumont (principalement), de Pestel et de Corail quitte la Grand’Anse vers Port-au-Prince par camion.

***Un circuit vers les Cayes*** par voilier à partir



<sup>44</sup> Les pertes sont enregistrées à tous les niveaux de la chaîne de valeur, depuis les conditions de cueillette (l’arbre ou la branche est sec) jusqu’au moment du transport au marché (dans les « Sakpay »). Une part importante des pertes est due à la mauvaise qualité de l’emballage utilisé (les sacs) qui n’assure aucune protection au produit. Ces sacs sont empilés pêle-mêle dans les camions et les bateaux. Leurs poids plus celui des passagers, les chocs enregistrés au cours du transport entraînent des dommages irréversibles. Puis c’est le débarquement à Port-au-Prince, le réembarquement dans des tap-taps, vers les marchés de détail.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

des Irois. Il faut aussi signaler qu’une partie des fruits collectés sur les marchés de Beaumont prend aussi la direction des Cayes. Mais le volume concerné reste très faible.

Il existe cependant une carence cruciale de statistiques à la fois sur la production et les flux de commercialisation des fruits dans la Grand’Anse. Cependant, une enquête réalisée par le GRAMIR de septembre 90 à août 91 a permis de quantifier le volume de fruits commercialisés par voie maritime vers Port-au-Prince<sup>45</sup>.

**Tableau 24: Commercialisation des fruits vers Port-au-Prince**

Fruit	Quantité (en tonne métrique)	Pourcentage (%)
Orange douce	1250	40.85
Avocat	205	6.70
Noix de coco	720	23.53
Banane	300	9.80
Grenadine	190	6.21
Papaye	290	9.48
Fruit de la passion (Grenadia)	105	3.43
<b>Total</b>	<b>3060</b>	<b>100</b>

Source : Enquête GRAMIR 90-91

Ces informations sont très partielles car toutes les espèces fruitières commercialisées ne sont pas représentées, de plus, elles ne tiennent pas compte des flux de fruits qui atteignent Port-au-Prince et d’autres centres urbains soit à partir de ports autres que Jérémie, soit par camion. Cependant, elles donnent des ordres de grandeur, elles permettent de constater que les fruits les plus commercialisés (en tout cas pendant la période de l’observatoire) sont les oranges (41%) et les noix de coco avec (23.5%) du volume total.

### **12.3.4.2. Les acteurs impliqués dans les filières fruitières**

Il n’y a pas trop d’acteurs impliqués dans les filières fruitières. Les producteurs mettent leurs fruits directement sur les marchés locaux puis, les « *saras* » locales ou les « *saras* » en provenance de Port-au-Prince collectent ces fruits sur les marchés locaux pour les acheminer par camion ou par bateau vers Port-au-Prince ou vers les Cayes. Parfois, certains « *voltigeurs* » peuvent collecter les fruits au niveau des producteurs pour les revendre le même jour aux « *saras* » qui vont à Port-au-Prince.

### **12.3.4.3. Principaux problèmes liés à la commercialisation des fruits**

<sup>45</sup> Seul le wharf de Jérémie était concerné par cet observatoire.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

La commercialisation des fruits dans la Grand’Anse est confrontée à un ensemble de problèmes. Au niveau de la région, les fruits ont une faible valeur marchande. Les prix payés aux producteurs sont généralement trop bas, en particulier pendant la période de pleine production. Cependant, le problème le plus important est de loin l’exiguïté du marché local et les difficultés de transports vers les centres importants de consommation.

Cela crée une certaine démotivation chez ces derniers qui n’incitent pas les producteurs à vendre. L’enclavement des zones de production, le manque d’infrastructures routières ainsi que l’absence de structures pour le conditionnement des fruits découragent les producteurs qui ne cherchent pas à améliorer leurs plantations. L’abondance de la production et l’inexistence d’unités de transformation dans les zones de production créent souvent des situations de mévente (sur les marchés locaux) en particulier pendant les périodes de disponibilité des fruits dans la région<sup>46</sup>.

**Photo 37: Fruits étalés au marché de Roseau**



### **12.3.5. La crise des filières fruitières dans la Grand’Anse**

On peut considérer que les filières fruitières dans la Grand’Anse sont en crise. Ce sous-secteur possède un potentiel important qui, s’il est dynamisé, pourrait être très rentable et pourrait aider à recapitaliser les producteurs, à capter des devises pour l’économie nationale, à réduire le flux migratoire vers les grandes villes et surtout à limiter la dégradation environnementale. A lui seul, il peut constituer un axe stratégique de développement de l’économie de la Grand’Anse.

Il faut, parallèlement à des actions concrètes, des études appropriées pour aboutir à des propositions alternatives adaptées à la fois pour réduire les pertes, pendant et après la récolte,

---

<sup>46</sup> Les gens préfèrent voir les fruits se gaspiller plutôt que de les récolter pour les vendre à un prix dérisoire comme cela se fait pour le café et le cacao car, les fruits ne sont en général pas très facile à transporter contrairement au café et cacao

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

liées aux techniques de cueillette actuelle, aux types d’emballage et de conditionnement utilisés. Des interventions doivent être aussi envisagées dans les circuits de commercialisation pour identifier les zones de production abondante, les acteurs impliqués et la recherche de participation dans l’expérimentation d’alternatives visant à améliorer l’écoulement des fruits et une amélioration dans les prix des produits commercialisés.

### **12.4. La filière canne à sucre dans la Grand’Anse**

Dans la Grand’Anse, la filière canne à sucre a deux branches : la filière canne industrielle et la filière canne de bouche.

#### **12.4.1. La filière canne industrielle**

##### **12.4.1.1. Importance et zone de production**

Si l’on considère l’ensemble de la Grand’Anse, la canne à sucre a une importance relative faible (à la fois sur le plan des superficies occupées et sur le plan économique) en comparaison avec d’autres cultures comme le haricot, le maïs, l’igname, le café, le cacao et les fruitiers en général. La raison principale est que la spatialisation du système de culture à base de canne à sucre est relativement réduite. En effet, on estime que plus de 80 % des plantations de canne à sucre se concentrent dans la vallée Grand’Anse incluant une partie des territoires de la commune de Chambellan, de Moron, de Jérémie (toute la zone de Latibolière, Gatineau, Doudouche, vers le plateau Sassier, la vallée de la basse Voldroge jusqu’à la plaine Canon etc.). Une partie des superficies de la chaîne Castaches située au nord du département est occupée aussi par des plantations de canne à sucre. La région des Abricots, en particulier la plaine de Balisiers est aussi concernée par cette culture.

**Photo 38: Champs de Canne à sucre le long de la rivière Grand’Anse. (Photo GARDEL)rivière**

Généralement, dans les endroits où la canne à sucre est présente, elle constitue la culture stratégiquement et économiquement la plus



## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

importante<sup>47</sup>. C’est une culture peu exigeante en intrants, en travail et en entretien<sup>48</sup>. De plus, elle est plus ou moins tolérante à un certain déficit hydrique, contrairement à certaines cultures alimentaires comme le maïs et le haricot, pour ne prendre que ces exemples.

La canne à sucre produite dans les zones précitées est utilisée comme matière première pour faire fonctionner des ateliers d’usinage (des moulins) et de distilleries qui transforment le sirop en clairin. Le fonctionnement de tous ces ateliers entraîne la création de près de 200 emplois quasi permanents sur toute l’année si l’on considère toutes les zones de production de la canne.

### **12.4.1.2. Systèmes de culture à base de canne à sucre dans la Grand’Anse**

#### **12.4.1.2.1. Les types de sol**

**Photo 39: Parcelle en canne dans les hauteurs de Latibolière. Photo GARDEL**



Dans la vallée de la Grand’Anse, la canne à sucre (variété industrielle) est implantée dans les fonds des vallées, sur des sols réputés plutôt fertiles (riches en éléments minéraux et ayant une bonne réserve hydrique). Ces sols sont pour la plupart alluvionnaires, à dominante limono-argileuse et très profonds.

Dans les zones de plus haute altitude (hauteur de mont Castaches, zone Gatineau, Latibolière etc.), la canne à sucre occupe les sols calcaires à tendance crayeuse. Très peu de plantations se retrouvent sur des sols karstiques. De plus, dans ces milieux, la canne à sucre occupe les zones de terrasses alluvionnaires, des piémonts, les sommets des montagnes et les versants.

***Dans ces endroits plutôt à risque d’érosion, la canne constitue une option très rémunératrice de lutte anti-érosive, en particulier dans les versants à forte pente.***

---

<sup>47</sup> Dans les zones de production de canne à sucre, le maïs et le haricot sont complètement en retrait, à la fois en terme de superficie occupée et en terme de type de sols (les sols les plus fertiles sont réservés à la canne à sucre notamment dans la vallée de la Grand’Anse).

<sup>48</sup> Pour une plantation âgée de plus an, un entretien par année est suffisant.

### 12.4.1.2.2. Matériel végétal utilisé

**Photo 40: Lot de canne près du moulin à Castaches**



Il existe de nombreuses variétés de canne à sucre dans la Grand’Anse. Les plus connues sont Ti pepe (ou medialon), une ancienne variété sensible à la maladie du charbon, la variété toro, POJ, benezwèl (une variété très dure mais dont le rendement en sucre est très élevé). Mais actuellement, dans les différentes zones de production de canne industrielle, la variété la plus prisée est ***mawolma*** appréciée par les producteurs à la fois pour son rendement au champ, son rendement au moulin et sa résistance à la

maladie du charbon.

Cette variété qui vient de la plaine des Cayes a été introduite dans la Grand’Anse par un pasteur, il y a environ 4 à 5 ans.

La canne à sucre est intégrée dans un de système de culture particulier qui se détache des autres systèmes généralement rencontrés dans l’agriculture haïtienne et particulièrement dans la Grand’Anse. En fait, la première année de plantation, la canne à sucre peut être associée à différentes cultures vivrières telles le maïs, l’igname, le bananier, la patate, le pois de souche etc. La relative faible vitesse de croissance et de développement de la canne à sucre en comparaison avec les cultures associées fait qu’elle ne nuit pas tellement à leur développement. A partir de la deuxième année, toutes les autres cultures disparaissent du système et la canne reste en monoculture.

Les plantations de canne à sucre sont mises en place prioritairement pendant deux périodes de l’année en février – mars et pendant la période allant d’avril à août. La récolte est généralement très étalée sur toute l’année. Mais de manière générale, la récolte est concentrée pendant les périodes où l’on enregistre des creux dans la distribution de la pluviométrie : en mars – avril, juin – juillet et en novembre – décembre. Cela est cohérent au fait que pendant les périodes de sécheresse, théoriquement la teneur en saccharose est plus élevée dans la plante, entraînant un rendement en sirop plus important.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Nous ne disposons pas d’informations précises sur les niveaux de rendements obtenus pour la canne à sucre dans la Grand’Anse. Cependant, dans la vallée de la Grand’Anse, compte tenu du niveau de fertilité des terres où la culture est implantée, les rendements sont supérieurs à trente sept (37)<sup>49</sup> tonnes/carreau. Ils sont un peu plus bas dans les autres zones de production. Il y a donc une marge de progression importante.

### **12.4.1.2.3. Les problèmes affectant la production de la canne à sucre**

***Le problème de la maladie du charbon :*** L’un des plus grands fléaux auquel ont dû faire face les producteurs de canne est la maladie du charbon. En effet, avant l’introduction de la variété « *mawolma* », la variété qui était la plus utilisée est « *ti pepe* », très sensible à la maladie du charbon. La majorité des planteurs ont été obligés de refaire leurs plantations de canne à sucre détruites par cette maladie.

Dans la zone Castaches par exemple, face à l’agressivité de la maladie et l’absence totale d’encadrement technique, la plupart des agriculteurs ont dû abandonner la culture, d’autres ont réduit de manière substantielle les superficies jusque là occupées par la canne. D’autant que le problème du charbon venait se greffer sur un autre problème concernant une insuffisance cruciale, dans la zone, de moulin pour l’usinage de la canne. De nos jours, les variétés sensibles au charbon sont remplacées par la variété *mawolma*, et grâce à l’implantation d’un moulin à moteur dans la zone Castaches avec l’aide du PDR, on observe principalement dans le rayon proche du moulin une tendance à l’augmentation des superficies en canne à sucre.

***Le problème de vieillissement des plantations de canne et de manque de soins :*** Les plantations de canne installées sur des sols fertiles, type ceux retrouvés dans la partie basse de la vallée de la Grand’Anse sont refaites rarement, en général elles durent environ 15 à 20 ans. En revanche, dans les endroits moins fertiles, les plantations sont refaites après une moyenne de 5, 6 ans.

Cependant, le vieillissement des plantations n’est pas sans conséquences sur les niveaux de rendements de la canne et les planteurs en sont bien conscients. A cause des coûts exorbitants (*il faut environ 27477 gourdes pour emblaver et entretenir un hectare en canne à sucre la première année*) pour refaire une plantation de canne, la plupart des agriculteurs préfèrent garder en place leurs plantations en particulier lorsque les rendements sont encore significativement élevés.

De manière générale, les plantations de canne à sucre bénéficient de très peu de soins. On est plutôt en présence d’un système semi-extensif : ni apport d’engrais, ni apport de pesticide, ni contrôle phytosanitaire, ni irrigation. Au cours de la première année, les plantations bénéficient de deux opérations d’entretien qui se réduisent à deux sarclages. Mais, ce sont principalement les cultures associées à la canne à sucre qui sont ciblées par ces interventions. A partir de la deuxième année, les plantations ne reçoivent qu’un seul sarclage par an et ce sarclage se fait peu de temps après la récolte. Avec la canne, on est dans une logique de minimisation du nombre

---

<sup>49</sup> Rendements estimés à partir de la production de jus de canne, de sirop et de clairin pour un carreau de plantation

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

d’heures de travail. La relative rusticité de la culture est mise à profit, on libère du temps pour s’occuper des autres cultures alimentaires qui elles, sont plus exigeantes en main d’œuvre.

***Le problème de l’encadrement technique affecte la canne à sucre :*** Il existe actuellement une insuffisance cruciale d’encadrement technique dans le domaine agricole dans la région. La culture de la canne à sucre n’a bénéficié, jusqu’à la mise en œuvre du PDRGA que de très peu d’attention de la part du ministère de l’agriculture, des ONGs et, ceci malgré son importance à la fois sur le plan économique et sur le plan environnemental.

Cette carence d’appui technique se situe aussi au niveau de la transformation. Le faible développement des activités techniques dans la région entraîne une carence en techniciens qualifiés, capables d’assurer l’entretien et les réparations des équipements de transformation.

Le non accès au crédit, à cause de l’inexistence des structures formelles, n’encourage pas les planteurs à refaire les plantations de canne, alors que cela pourrait garantir une augmentation des rendements à l’hectare. Cela pourrait aussi faciliter l’achat de bœufs de traits et de mules utilisés respectivement dans la traction des moulins et le transport de la canne à sucre des parcelles de production vers des ateliers de transformation.

Mais, à côté de ces contraintes, la production de la canne à sucre bénéficie d’un certain nombre d’atouts qui méritent d’être pris en compte dans une perspective d’amélioration de la filière entière.

***Le climat de la région :*** Le climat des zones où domine la canne semble très favorable au développement de cette culture. Sa résistance par rapport à un déficit hydrique diminue les risques de mauvaises récoltes en comparaison avec les autres cultures. Donc, la courte saison sèche enregistrée généralement entre juillet et août ne pénalise pas le rendement de la canne au même degré que les autres cultures.

***L’alimentation du bétail :*** Il existe une relation forte entre la culture de la canne et le système d’élevage (en particulier, l’élevage des gros herbivores). On est dans des systèmes où il n’existe pas vraiment d’espaces réservés à la production de fourrage. Pendant les périodes de creux pluviométriques qui peuvent durer jusqu’à deux mois ou même plus, la disponibilité en fourrage est parfois faible. Les animaux peuvent recevoir des apports au joug (notamment ceux impliqués dans le transport de la récolte, la traction des moulins) constitués des feuilles et de la partie supérieure de la canne. ***La présence de la canne conditionne donc les potentialités pour l’élevage, notamment des herbivores pendant les périodes de sécheresse.***

***La canne comme culture créatrice de revenus et pourvoyeuse d’emplois :*** La canne à sucre est une culture économique et stratégiquement importante pour les agriculteurs dans les aires de production. En effet, non seulement elle crée de nombreux emplois, elle permet aussi de réaliser

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

une valeur ajoutée appréciable. Mais l’analyse de l’importance de la canne, en terme d’atout, doit être surtout abordée sur le plan de la « *sécurité économique* ». C’est une culture qui garantit un certain niveau de revenu et d’emplois, quel que soit le caprice du climat.

### **12.4.1.3. La transformation de la canne à sucre dans la Grand’Anse**

La canne à sucre est l’une des filières la plus complète existant dans la Grand’Anse. Après la récolte, la production est transportée vers des ateliers de transformation pour en extraire le jus.

Pour moudre la canne, deux types de technologies sont utilisés : des moulins en bois ou en fer à traction animale ; des moulins à moteur.

Après l’extraction, le jus de canne est transformé soit en vesou (15 brix), soit en sirop (25 à 30 brix) par un système complètement artisanal utilisant des chaudières de cuisson qui sont :

- soit d’origine coloniale, très anciennes, le plus souvent en fonte, de capacité relativement faible (entre 250 à 600 litres) et qui conduisent mal la chaleur,
- Soit de construction locale artisanale, conduisant bien la chaleur mais qui ont une durée de vie très limitée et qui sont facilement oxydées, entraînant souvent des fuites dans le système, nécessitant d’être rapiécées à chaque fois.

**Photo 41: Moulin en bois à traction animale à Gatineau. Photo GARDEL**



De plus, la technologie de transformation du jus de canne en vesou ou en sirop utilise un système de chauffage précaire entraînant souvent des pertes significatives d’énergie. Dans ces types de moulin, les chaudières sont généralement installées sur un fourneau. Les fourneaux sont généralement simples et construits à l’aide des matériaux locaux (sables, chaux, roches, cendre et ciments). La grande majorité des fourneaux sont dépourvus de grillages, ce qui contribue à diminuer leur rendement énergétique.

Le combustible généralement utilisé est le bois mélangé avec la bagasse. Après la production du vesou ou du sirop, ces derniers sont transformés en clairin par des distilleries.

Il existe actuellement environ 21 moulins équipés de moteurs, 6 moulins en bois, 34 moulins en fer et à peu près 42 distilleries qui opèrent dans toute l’aire de production de canne industrielle dans la Grand’Anse. Ces unités sont très majoritairement privées et sont concentrées au niveau de la commune de Jérémie (notamment dans 7<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> section)<sup>50</sup> et sur une partie de la commune de Moron.

<sup>50</sup> Au niveau de la seule commune de Jérémie, il existe dans la 7<sup>ième</sup> section 13 distilleries, 12 moulins à moteur et 3 moulins en fer, dans la 5<sup>ième</sup> section, il existe 12 moulins à moteur, 3 moulins en fer et 2 distilleries. On peut noter aussi 23 moulins en fer, 8 distilleries et 2 moulins en bois dans la 4<sup>ième</sup> section.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

*Il est important de noter qu’à l’exception de la 5<sup>ème</sup> et de la 7<sup>ème</sup> section de Jérémie où les distilleries fabriquent du clairin à partir du vesou, toutes les autres distilleries produisent le clairin à partir du sirop.*

Il existe actuellement très peu d’ateliers (moins de 6) qui intègrent tout le processus de transformation de la canne (vesou, sirop, clairin).

La transformation de la canne en vesou et en sirop est relativement étalée sur toute l’année, cependant la production de clairin (à partir du sirop) est encore plus étalée compte tenu de la possibilité de conservation du sirop.

**Photo 42** : Cycle de transformation de la canne en sirop et de sirop en clairin. (Photos GARDEL)





#### **12.4.1.4. Les problèmes affectant la transformation de la canne**

La première grande contrainte qui affecte la transformation de la canne à sucre dans la Grand’Anse est le transport de la matière première des parcelles de production vers les ateliers de transformation. Le transport se fait généralement à dos de cheval, de mule ou d’âne. L’existence en quantité non suffisante de ces animaux au niveau des exploitations oblige les propriétaires à louer ou emprunter ces animaux au niveau des exploitations voisines de manière à réaliser des convois de 4 à 5 animaux pour le transport de la canne. Ce problème affecte toutes les zones de production, mais il est plus crucial dans les zones où se concentrent les moulins à moteur qui ont entraîné une élimination progressive des autres types de moulins<sup>51</sup>.

La modernisation des ateliers de transformation de la canne (remplacement des moulins en fer par des moulins à moteur) permettant l’usinage d’un plus grand volume de canne par un même atelier a entraîné une augmentation du rayon entre les parcelles de production et les moulins, aggravant ainsi le problème du transport de la matière première.

<sup>51</sup> Le volume de canne que peut mouler un moulin à moteur en une journée nécessiterait environ une semaine de travail pour un moulin en fer selon un propriétaire de moulin motorisé qui initialement utilisait un moulin en fer. En effet, un moulin à traction animale, compte tenu de l’étalement de la production, peut mouler l’équivalent de la production de 3 carreaux par année alors qu’un moulin à moteur de la capacité de ceux trouvés sur place, peut transformer l’équivalent d’environ 15 carreaux.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Pour certaines zones de production, en particulier là où dominent les moulins en fer et en bois, ***il existe une insuffisance cruciale d’ateliers de transformation*** au regard du volume de production. Cela se traduit, au moins pour certains producteurs, par une sous valorisation importante de la production qui peut être préjudiciable à la filière. Certains producteurs non propriétaires de moulins ne peuvent louer les services d’un autre moulin qu’après que le propriétaire de ce dernier ait fini de moudre toute sa production. Cela entraîne souvent la récolte et l’usinage de la canne pendant des périodes qui ne correspondent pas forcément à une forte teneur en saccharose dans les tiges. Parfois, il arrive que le producteur récolte au bout de 18 ou même 24 mois au lieu de 10 mois à cause de la carence de moulins dans la zone.

Dans le cas des ateliers de transformation équipés de moulins en fer et en bois, nous sommes en présence d’ateliers de transformation très vétustes. Les ***infrastructures et équipement des ces ateliers sont obsolètes***. Les moulins accusent une performance généralement médiocre : taux d’extraction et débit des moulins relativement faible, temps de cuisson long, à cause notamment de la faiblesse du système de chauffage (forte perte de chaleur entraînant une augmentation de la durée du chauffage et de la quantité de combustible utilisée) et des caractéristiques des chaudières (elles conduisent mal la chaleur). Jusqu’à présent, une bonne partie des ateliers est équipée de chaudières de type colonial. Ces chaudières sont en acier et sont très épaisses. Elles conduisent mal la chaleur. Cependant, face à la rareté de ces types de chaudières dans le milieu, d’autres matériels en tôles, de fabrication locale et artisanale commencent à faire leur apparition. Si ces dernières conduisent bien la chaleur et sont moins chères, elles ont en revanche une durée de vie très faible en comparaison avec les chaudières de modèle colonial.

De plus, dans ces types d’installation, la totalité (cas des moulins en bois) ou une bonne partie (cas des moulins en fer) des structures sont en bois. Ces structures sont de conception artisanale et sont fabriquées localement à mains de menuisiers. Les moulins tombent fréquemment en panne, ce qui peut parfois compromettre la campagne. Par exemple, la région de Castaches avait enregistré, au cours des dernières années une régression significative de la production de canne à cause de l’indisponibilité de moulins. L’installation, par le PDR d’une unité de transformation s’est automatiquement traduite par une reprise de la culture.

De manière générale, la nature même de ces ateliers fait qu’ils ont une capacité installée faible<sup>52</sup>.

***L’insuffisance aiguë du nombre de bœufs de trait pèse de son poids dans le fonctionnement des ateliers de transformation de la canne à sucre dans la Grand’Anse.*** Même si actuellement, on est dans une logique de modernisation des ateliers de transformation de la canne à sucre qui consiste notamment à remplacer les moulins en bois et en fer par des moulins motorisés, il faut être bien conscient que la majorité des moulins dans l’aire de production de la canne à sucre dans

---

<sup>52</sup> Des problèmes relatifs au système de cuisson (type de chaudières, nature des fourneaux) ont été signalés.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

la Grand’Anse sont encore à traction animale (plus de 50%). Nous avons calculé que ces moulins peuvent moulinner seulement entre 1 et 1.5 tonnes de canne par jour de 8 heures de travail. Cela nécessite environ entre 1 à 2 paires de bœufs. Or, il existe un nombre significatif de propriétaires d’ateliers qui ont une seule paire de bœufs et parfois seulement un bœuf.<sup>53</sup> C’est pourquoi, ils sont aussi obligés de louer des bœufs à l’extérieur de l’exploitation pendant la période pour moulinner leur canne.

***L’insuffisance des bœufs de trait au niveau des exploitations agricoles serait l’une des principales contraintes, qui affecte la filière canne à sucre.***

Pour ce qui concerne la fabrication du clairin, les producteurs ont signalé un grave problème pour s’alimenter en matière première tel le *cuivre* qui entre dans la fabrication de certaines structures des distilleries telles les chaudières, les « chapiteaux », les « colonnes » etc., cette matière première n’est pas ou est peu disponible au niveau national.

### **12.4.1.5. La commercialisation dans la filière canne à sucre**

Le maillon « commercialisation » de la filière canne à sucre dans la Grand’Anse concerne trois produits : la matière première elle-même (la production de la canne), les trois produits transformés qui sont le vesou, le sirop et le clairin.

Les producteurs de canne à sucre qui sont propriétaires de moulin, peuvent transformer leur production en vesou ou sirop et éventuellement en clairin (s’ils sont aussi propriétaires de distilleries)<sup>54</sup>. Il existe cependant, certains producteurs (non propriétaires de moulins) qui vendent directement leur récolte aux propriétaires de moulin. C’est une pratique très courante dans les zones de production et au moins deux raisons sont invoquées pour l’expliquer :

- Le transport de la canne à sucre des parcelles de production vers les centres d’usinage exige l’utilisation de mules<sup>55</sup> qui ne sont pas toujours à la portée des producteurs, en particuliers les plus petits<sup>56</sup> qui se voient obliger de louer ces animaux pour assurer le transport (notons qu’une mule se loue environ 50 gourdes par jour. A l’achat, elle vaut jusqu’à 15000 gourdes). De plus, ces mêmes petits propriétaires sont aussi obligés de

---

<sup>53</sup> Le coût d’achat des bœufs est relativement élevé (au moins 15.000 gourdes) et son entretien exige du temps et des surfaces importantes pour le pâturage.

<sup>54</sup> Il existe dans les zones de production des gens qui intègrent toute la filière canne à sucre : ils sont producteurs, propriétaires de moulin et de distilleries.

<sup>55</sup> La quantité de canne transportée par ces animaux est faible et ne dépasse pas les 60 kg par voyage et par bête.

<sup>56</sup> En revanche, les grands propriétaires sont non seulement propriétaires de mules, mais grâce à leur influence, ils peuvent facilement en prêter auprès des amis.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

louer des bœufs de traits pour assurer la traction des moulins (en particulier dans les zones où il n’y a pas de moulins motorisés) ;

- Les petits producteurs de canne non propriétaires d’ateliers de transformation doivent louer les services de moulins auprès des propriétaires et supporter la majorité des charges liées au fonctionnement des moulins et à la production de sirop.

Pour les non propriétaires de moulins, ces charges additionnelles réduisent considérablement leur marge, ce qui ne les incite pas parfois à transformer leur production.

Dans le cas de la commercialisation de la canne, la matière première est vendue directement (sur pied) aux propriétaires de moulins (qui s’occupent de la récolte et du transport). Le sirop et le vesou produit sont vendus localement aux distilleries. De manière générale, il n’existe pas d’intermédiaires entre les producteurs (qui sont aussi les vendeurs) de sirop et de vesou et les acheteurs qui sont les distilleries. Dans les zones de production, le drum de vesou de 55 gallons se vend entre 700 et 800 gourdes dépendant de la période. Le drum de sirop 25 brix coûte environ 1300 gourdes, le sirop 30 brix se vend ordinairement à 1750 gourdes le drum<sup>57</sup>.

La commercialisation du clairin se fait à l’échelle locale, elle n’intègre même pas le niveau départemental. Comme pour le sirop et le vesou, le circuit de commercialisation est assez court et fait intervenir peu d’acteurs. Le clairin peut être vendu directement en gallon par les distilleries à des particuliers. Il peut être aussi vendu en gros à des *saras* locales qui vont revendre le produit en détail à des particuliers se trouvant le plus souvent dans un rayon relativement éloigné des distilleries.

La commercialisation du clairin se fait pendant toute l’année, cependant elle connaît des pics généralement pendant les périodes des fêtes de fin d’année et pendant les périodes de campagnes agricoles (février-mars, juillet-août).

Le problème majeur auquel doit faire face la production locale de clairin dans la Grand’Anse est la concurrence avec le clairin en provenance de Port-au-Prince et de Léogane. Un volume conséquent de ce clairin arrive dans la Grand’Anse par bateau et dessert la majorité des villes de la région. Cela a pour effet de diminuer la demande en clairin local dans la zone, d’autant plus que le prix du clairin de Port-au-Prince est compétitif par rapport au prix du clairin local. Le clairin en provenance de Port-au-Prince ne fait pas baisser le prix du clairin local qui se vend toujours à un prix supérieur mais le fait maintenir à un niveau relativement modeste (entre 125 et 130 gourdes pour le clairin contre 100 gourdes pour le clairin non local). En général, le clairin local est plus apprécié que l’autre type de clairin.

---

<sup>57</sup> On note, selon des informations recueillies auprès des producteurs et des propriétaires de moulin qu’un hectare de canne à sucre peut fournir entre 5 à 6 drums de sirop. Un drum de sirop peut fournir entre 20 à 22 gallons de clairin.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

La précarité des infrastructures routières entraînant des échanges relativement faibles entre les différentes communes du département joue contre la production locale de clairin dans la Grand’Anse (la commercialisation du clairin local est circonscrite dans des zones bien précises). Les commerçants de clairin en provenance de Port-au-Prince exploitent cette situation. Leur clairin arrive principalement par bateau ou par voilier et alimente les principales villes et zones environnantes de la région. Il existe donc un marché potentiel pour le clairin dans la Grand’Anse mais qui ne peut pas être satisfaite, en particulier à cause des problèmes de communication (il faut être conscient aussi que le volume de clairin produit localement n’est pas significativement important en comparaison avec la demande en clairin au niveau départemental).

*La non organisation des producteurs de clairin* crée certainement une situation de faiblesse qui ne joue pas en leur faveur. Non seulement ils interviennent dans la filière comme des agents isolés qui réduit la possibilité de faire monter les prix, mais ils évoluent dans une situation de rude concurrence. Les prix pratiqués varient d’une distillerie à l’autre et les écarts entre les prix pratiqués pour un gallon de clairin peuvent atteindre jusqu’à 20 gourdes.

### **12.4.2. La filière canne de bouche**

Contrairement à la canne industrielle, cette filière comporte peu de maillons : production commercialisation.

#### **12.4.2.1. Sur le plan de la production**

La canne de bouche est présente dans toutes les zones de production des cannes industrielles. Cependant, on a observé qu’elle se concentre surtout au niveau des communes de Moron et de Chambellan. On retrouve aussi, mais à un degré moindre, des plantations de canne de bouche dans une partie de la plaine côtière allant de Dame Marie jusqu’aux Irois. Là où se concentre la canne de bouche la production de canne industrielle est inexistante ou insignifiante.

Le système de culture à base de canne de bouche est quasi identique à celui des cannes industrielles. Les points de dissemblance sont les suivants :

- La majorité des variétés de canne de bouche utilisées sont fondamentalement différentes. Elles sont généralement moins dures que les cannes industrielles et ont le plus souvent des entre nœuds plus longs. Certaines des variétés des cannes de bouche, en particulier la variété « *ananas* » qui est dominante, sont plus sensibles à un déficit hydrique. C’est

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

pour cela que pour l’implantation de cette culture, on recherche des sols ayant une certaine fertilité à la fois physique et chimique.

- Si les périodes de plantation sont quasi les mêmes, on a cependant tendance à planter la canne de bouche en avril-mai (période des pluies), à cause de sa sensibilité à un déficit hydrique. Pour ce qui concerne la récolte, elle est très étalée pendant l’année (contrairement à la canne industrielle pour laquelle on tendance à grouper la récolte pendant les périodes de creux pluviométriques). La récolte se fait au fur et mesure de l’arrivée à maturité des peuplements.

Certains problèmes qui affectent la production de la canne de bouche sont identiques à la canne industrielle, d’autres, en revanche, sont différents. Par exemple, le problème de vieillissement des plantations de canne et de manque de soins se pose de la même façon pour les deux types de production, il en est de même pour le problème de l’encadrement technique. En revanche, les variétés de canne de bouche couramment utilisées sont résistantes à la maladie du charbon contrairement à certaines variétés de canne industrielle.

Enfin, comme pour la canne industrielle, le climat de la région est très favorable à sa croissance et à son développement. Cette production joue aussi un rôle important pour l’élevage, en particulier pendant les saisons sèches. Enfin, c’est une culture à très forte valeur ajoutée pour les producteurs. En revanche, contrairement à la canne industrielle, elle crée moins d’emplois dans le milieu.

**Photo 43: La canne de bouche, un circuit à forte marge commerciale. (Photos GARDEL)**



### **1. Sur le plan de la commercialisation**

La commercialisation de la canne de bouche fait l’objet de grosses spéculations. Dans l’aire de production de Jérémie, Moron, Chambellan, la canne est le plus souvent achetée par les *saras* locales qui le transportent par camion ou par bateau vers Port-au-Prince qui draine aussi une partie de la production de canne de bouche de l’aire de Dame Marie, Anse d’Hainault, les Irois. La canne produite dans ces zones va à Port-au-Prince à partir du wharf d’Anse d’Hainault.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Il faut préciser qu’un volume important de la production est consommée sur place (dans les zones de production) et alimente certains centres urbains notamment Jérémie où il existe un commerce de détail de la canne assez significatif.

Selon des informations recueillies au cours de cette étude, la production d’un carreau de terre emblavée en canne de bouche (variété ananas) peut se vendre jusqu’à 40,000.00 gourdes.

### **12.4.3. Les perspectives d’amélioration de la filière canne à sucre dans la Grande**

Dans une perspective d’amélioration de la filière canne à sucre dans la Grand’Anse, il est important de fournir *un appui à la continuation du processus de modernisation des ateliers de transformation de la canne à sucre (notamment, par le remplacement des moulins en fer et en bois par des moulins motorisés)*. Car actuellement, un nombre important de planteurs ne peut valoriser leur production de canne, faute d’accès à un moulin. Si on veut permettre à des planteurs de valoriser leur plantation et d’en tirer un plus gros revenu, une action prioritaire (donc à court terme) devrait viser l’augmentation de la mouture d’un plus gros volume de canne. Ce problème est crucial notamment dans les zones où il n’y a aucun moulin équipé de moteur alors qu’il existe une production importante de canne industrielle.

Cependant, le remplacement des moulins en bois et en fer par des moulins équipés de moteur doit s’accompagner nécessairement d’une amélioration au niveau du transport de la matière première des lieux de production vers les lieux d’usinage de la canne. Car, vu le volume de canne qu’un moulin à moteur peut moudre en une journée (plus du quadruple de celui du moulin en bois ou en fer), il est évident ce processus de modernisation va entraîner une augmentation du rayon entre les lieux de production et les lieux de transformation, aggravant ainsi le problème de transport (déjà crucial dans l’heure actuelle).

***Nous proposons en ce sens qu’on fournisse un appui aux producteurs de canne pour l’acquisition de charrette, des bœufs de trait ou chevaux/mules qui seront utilisés pour le transport de la canne (la charrette sera tractée par ces animaux).***

Un autre aspect de la modernisation des ateliers de transformation de la canne doit concerner le système de chauffage en général comprenant le fourneau, les chaudières utilisées pour la cuisson. En effet, dans l’état actuel le système chauffage génère une perte énorme d’énergie, de plus, les chaudières sont mauvais conducteur de la chaleur compte tenu de leur épaisseur et de la nature du métal. Tout cela a pour conséquence une augmentation du temps de cuisson du sirop et de la quantité de combustible utilisé. La modernisation des ateliers de transformation doit envisager la possibilité d’améliorer les fourneaux et de remplacer progressivement les chaudières d’origine coloniale par d’autres chaudières moins épaisses et fabriquées avec un métal conduisant mieux la chaleur, ce qui permettrait non seulement une réduction du temps de cuisson mais une économie significative d’énergie pour la cuisson du sirop et du vesou. Plusieurs expériences intéressantes

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

ont été réalisées dans le Plateau Central notamment par le MPP<sup>58</sup>, les PFI<sup>59</sup>, et le SOE<sup>60</sup>. Il existe donc déjà en Haïti des technologies maîtrisées au niveau rural et qui pourraient être utilisées dans la région.<sup>61</sup>

### **12.5. La filière igname**

Dans la Grand’Anse, la culture d’igname a une grande importance à la fois sur le plan de la superficie occupée et du revenu généré. De plus, le produit récolté joue un rôle primordial dans l’alimentation des populations de la région (à côté de la banane et d’autres racines et tubercules comme le manioc et la patate). Elle est perçue donc comme une culture de rente génératrice de revenu et qui bon an mal an permet d’assurer au moins une partie de l’alimentation familiale.

La culture est présente dans toutes les aires agro-écologiques du département, avec une certaine concentration dans les zones de moyenne et de haute altitude. Elle est particulièrement importante à Beaumont, Pestel (en particulier dans la partie haute) Chambellan, Moron, et Dame Marie.

En terme de valeur ajoutée, elle (avec les cultures associées) vient en troisième position après le café (et cultures associées), la banane (et cultures associées).

Dans les zones où le caféier est en régression, l’igname constitue avec le haricot une « *alternative immédiate à la réduction des superficies occupée par cette denrée* ».

#### **12.5.1. La production d’igname: les systèmes de cultures à base d’igname**

Il existe une gamme assez large de variétés d’igname cultivées dans la Grand’Anse : yanm plen bit, yanm sèl, yanm perin, yanm prèss, yanm bagou, yanm tchakou, yanm bakala, yanm makak, yanm toro (ou yanm reyal), yanm jaune, yanm ginen, yanm perine, yanm kingston etc. Cependant, toutes ces variétés n’ont pas la même importance à la fois sur les plans agronomique et économique. Les variétés les plus couramment cultivées ainsi que certaines de leurs caractéristiques sont répertoriées dans le tableau suivant.

---

<sup>58</sup> Mouvement Paysan Papaye

<sup>59</sup> Petits Frères de l’Incarnation

<sup>60</sup> Service Œcuménique d’Entraide

<sup>61</sup> Cf. : Plan de Développement du Haut Plateau Central. GARDEL, 2004.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Tableau 25: Caractéristiques des variétés d'igname les plus couramment cultivées dans la Grand’Anse

Nom local de la variété	Couleur	Zone agro-écologique où elle est cultivée	Durée du cycle	Valeur marchande	Conservation
Yanm toro (ou yanm reyal)	Blanc	Zone de basse, moyenne & haute altitude	12 mois et plus	+	Facile à la maison jusqu'à 1 an
Yanm jaune	Jaune pâle	Zone de basse, moyenne & haute altitude	Entre 6 et 12 mois	++++	Maximum 8 jours
Yanm ginen	Blanc	Zone de moyenne et de haute altitude	Entre 6 et 12 mois	+++	Maximum 6 mois
Yanm perine	Blanc	Zone de basse, moyenne & haute altitude	12 mois et plus	++	Jusqu'à 1 an
Yanm Kingston	Blanc	Zone de moyenne et de haute altitude	12 mois	+++++	Environ 1 an

Source : Enquête GARDEL

**Photo 44: Jardin d'igname dans les hauteurs de Corail.**

Photo GARDEL



En terme de superficie occupée, l'igname « *toro ou reyal* » vient tête, il est suivi par le yanm jaune, yanm ginen, yanm perin et yanm Kingston (qui a presque disparu dans la région).

L'importance de la filière igname est fondamentalement liée à l'adaptation de la culture aux sols et au climat des zones de production et à sa rentabilité relativement importante. La culture d'igname est pratiquée sur une large gamme de types de sols, mais en général, les agriculteurs recherchent des sols

relativement profonds. Cependant, selon eux, quelques variétés ont certaines exigences édaphiques et climatiques spécifiques. Par exemple, si l'igname *toro* s'adapte à tous les types de sol et à toutes les zones agro-écologiques, en revanche, les variétés « *igname jaune* » et « *igname ginen* » exigent des sols plutôt bien drainés, bien exposés. De plus, ces variétés sont exigeantes en lumière (et s'accommodent très mal des systèmes agro-forestiers dans lesquels peu de lumière pénètre dans les strates inférieures). Mis à part l'igname *jaune* et l'igname

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

*guinen*, il est possible de retrouver des buttes d’igname dans tous les systèmes de cultures décrits plus hauts et dans la majorité des associations de cultures identifiées.

La culture d’igname en association avec d’autres cultures est la règle. On le retrouve principalement dans deux sortes de systèmes de mise en valeur du milieu :

- Dans les systèmes agro-forestiers, il est associé avec les arbres fruitiers, le caféier, le bananier, la mazombelle, le malanga ;
- Dans les systèmes vivriers, il peut être associé au haricot, au manioc, à la patate, au maïs.

Le cycle de production des ignames est d’environ 10 à 12 mois. De manière générale, les semis se font au cours de la première grande saison, particulièrement entre février et mars. Les agriculteurs mettent jusqu’à 2000 buttes de deux semences d’igname par carreau. Les parcelles cultivées comprenant l’igname reçoivent environ deux sarclages pendant le cycle de production (pour les variétés qui sont récoltées après environ un an). L’igname est conduit selon un système semi-extensif : ordinairement, la culture ne reçoit, en dehors des sarclages, aucun traitement phytosanitaire, aucun apport de fertilisant. Les récoltes débutent ordinairement en décembre et se poursuivent jusqu’en mars. Le caractère saisonnier de la production a une conséquence certaine sur la disponibilité du produit et les prix sur le marché.

**Photo 45: Butte d’igname à Beaumont. Photo GARDEL**



Contrairement à certaines zones du pays où la production de semences est réalisée sur une parcelle séparée de la parcelle de production, dans la Grand Anse, selon certaine sources, « *c’est la production de la parcelle principale qui est « cassée » avant maturité, fournissant ainsi semences pour le prochain cycle et tubercules consommables mais de moindre qualité. Laisseée en terre, la tête du tubercule produira à nouveau quelques mois plus tard un second tubercule mature et commercialisable* ».

Malgré le caractère économique indiscutable de l’igname, sa production souffre d’un certain nombre de problèmes très sérieux avec des répercussions économiques importantes :

- Les boutures d’igname utilisées comme semence ne sont pas toujours de qualité et ne sont pas uniformes. Traditionnellement, les producteurs n’accordent aucune importance aux formes des plants quand ils sélectionnent leurs semences d’ignames. Aucun contrôle rigoureux du poids des semences n’est effectué. Tout cela fait qu’on aboutit à des tubercules parfois difformes et qui, ont une valeur marchande relativement faible en comparaison avec un tubercule dont la forme est plus régulière ;

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- Aucune pratique culturale efficace n’est utilisée contre les attaques causées par le charançon (*maroca*) qui peuvent réduire la valeur marchande du produit et donc ,provoquer une perte significative de revenu pour les producteurs (l’igname attaqué par le charançon pourrit facilement et peut difficilement être conservé) ;
- Les producteurs ne procèdent pas à un quelconque traitement des semences contre des pestes;
- Les semences d’igname sont plantées dans des buttes circulaires, de faible profondeur et dans lesquelles *la terre est remuée et empilée sous forme de monticule*. En général, peu de matières organiques sont utilisées;
- Compte tenu de la relative faible disponibilité en terre au niveau des exploitations agricoles, il arrive souvent que deux cultures d’igname se succèdent au niveau de la même parcelle sans une période de jachère. Cela n’est pas sans conséquence sur la dégradation de la fertilité des sols et sur les rendements de l’igname et des cultures en général.

### **12.5.2. La transformation et la commercialisation de l’igname dans la Grand’Anse**



**Photo 46: Cuvette d’igname au marché de Moron. Photo GARDEL**

La transformation de l’igname dans la Grand’Anse est tout à fait marginale. Une infime partie est transformée en farine. Après la récolte, les tubercules d’igname ne subissent aucune forme de conditionnement et de transformation avant d’être commercialisées.

Pour ce qui concerne la commercialisation, la production d’igname emprunte deux circuits principaux.

*Un circuit vers Port-au-Prince*

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- o Un volume important de la production va à Port-au-Prince soit par bateau, soit par camion. La portion de la production qui va par bateau transite par le wharf de Jérémie. Elle provient de Corail, Pestel, Jérémie, Moron et Chambellan. Une autre portion passe par le wharf d’Anse d’Hainault et va à Port-au-Prince par voilier principalement. Les communes situées à proximité du wharf d’Anse d’Hainault telles que Anse d’Hainault, Dame Marie, les Irois qui alimentent ce flux.
- o Le deuxième gros flux d’igname qui va à Port-au-Prince par camion concerne principalement les communes de Beaumont, de Corail, de Pestel, de Jérémie, de Moron et de Chambellan, mais les quantités plus concernées sont plus faibles.

### *Un circuit vers les Cayes*

Une partie de la production d’igname des communes de Beaumont, Corail, Pestel alimente par camion le département du Sud, principalement les Cayes et ses environs. De même aussi, une partie de la production d’igname des communes d’Anse d’Hainault et en particulier, des Irois est absorbée par les Cayes par voilier.

### *Un circuit local*

Les habitants de la Grand’Anse ont une habitude alimentaire axée sur les vivres alimentaires (racines, tubercules, banane etc.). La consommation d’igname est très importante dans les familles. Selon toutes les informations recueillies, une part non négligeable de la production mise en vente sur les marchés locaux va dans les familles rurales et urbaines de la région.

La commercialisation de l’igname fait intervenir très peu d’acteurs. Les producteurs mettent leurs produits directement sur les marchés locaux, où ils peuvent être vendus à des *saras* locales/ régionales ou des *saras* arrivées de Port-au-Prince. Ces *saras* acheminent ensuite le produit soit par bateau/voilier, soit par camion au marché de la Croix des Bossales à Port-au-Prince. D’après beaucoup de témoignages, le transport de l’igname vers Port-au-Prince par l’un ou l’autre moyen de transport occasionne beaucoup de pertes. C’est d’ailleurs l’une des contraintes affectant la commercialisation de ce produit vers Port-au-Prince.

***La filière est principalement handicapée par principalement quatre facteurs : la rareté et la mauvaise qualité des semences utilisées (boutures), les attaques causées par le maroca et l’inefficacité en général des luttes contre ce charançon, la non rationalisation de la production en général et la difficulté de conservation du produit et sa relative fragilité, compte tenu notamment, de la façon dont il est transporté vers les lieux de vente.***

### **12.6. La filière bananière**

**12.6.1. Importance économique et situation de la production**

La banane est parmi les vivres alimentaires les plus cultivés dans la Grand’Anse. Elle est rencontrée un peu partout dans le département, dans toutes les zones agro-écologiques, mais, sa production se concentre un peu plus dans les zones de vallée, elle est particulièrement présente dans la vallée de la Grand’Anse. Sa concentration est aussi très forte dans les zones d’altitude.

## Programme de Développement Rural – Grand’Anse

**Photo 47: Champ de banane dans la Vallée de la Grand’Anse. Photo GARDEL**



Cette culture contribue à hauteur de 10% dans la formation des revenus agricoles des agriculteurs, elle vient après le haricot (29. 5%) et le café (19. 2%). Les résultats économiques montrent que les systèmes de cultures comprenant la banane et d’autres cultures associées viennent en première position en terme de création de la valeur ajoutée : ce sont les systèmes les plus rémunérateurs du travail avec 9542 gourdes (environ 78.9 gourdes par heure de travail contre 68. 3 pour les systèmes à base de café en association) et les plus rentables

économiquement.

Au cours de cette étude, nous avons diagnostiqué 7 variétés de banane cultivées regroupées en 3 types :

**Tableau 26: Les variétés de banane et leurs caractéristiques.**

Variété	Durée du cycle (selon les agriculteur)	Appréciation pour la grosseur du régime	Remarque
Musquée	9 à 15 mois	+++	Attaquée facilement par maroca, forte valeur marchande
San Pibi (Musquée)	9 à 15 mois	++	Attaquée facilement par maroca
Cochon (Poban)	9 à 15 mois	+	Attaquée facilement par maroca
Vincent (Poban)	9 à 15 mois	+++	Attaquée facilement par maroca
Poban	12 à 15 mois	+++	Grande sensibilité à maraoca, forte valeur marchande
Tayot (figue banane)	12 à 15 mois	+++	Attaquée facilement par maroca
Figue France ou pouyak (figue)	12 à 15 mois	+++	Résistante à maroca

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

La majorité des variétés de bananiers sont cultivée en association. D’ailleurs, cette culture est l’un des éléments centraux des systèmes agro-forestiers. **Photo 48: Type Poban. Photo GARDEL**

Il est présent à la fois dans les systèmes agro-forestiers à base de caféier, à base de cacaoyer et dans les systèmes sans présence de caféier et de cacaoyer.

Cependant, seules certaines variétés sont retrouvées dans les strates inférieures de ces systèmes. Les variétés *musquée*, *cochon*, *vincent san pibi*, *mistokèt* tolèrent peu l’ombre et donc ne se retrouvent pas sous les grands arbres dans les systèmes agro-forestiers.



**Photo 49: Type Musquée, Variété San Pibi. Photo GARDEL**



Ces variétés se retrouvent dans systèmes plus ouverts et sont plutôt associées avec des cultures comme le gombo, le maïs, le ricin (en certains endroits), le manioc, la canne à sucre (en début d’implantation) etc.

Le bananier est planté pendant tous les mois de l’année, il existe une certaine concentration des plantations en juin.

L’itinéraire technique de conduite des plantations bananières est généralement très extensif : aucune utilisation d’intrants, aucun contrôle phytosanitaire, aucune variété améliorée etc.

Il est généralement pratiqué deux sarclages par an dans les plantations, mais le plus souvent, ces sarclages sont surtout destinés aux cultures associées au bananier.

Trois problèmes majeurs limitent la production de la banane dans la Grand’Anse :

- o *La vieillesse des « bananeraies<sup>62</sup> »*. En général, le renouvellement des plantations est très rare selon les déclarations des producteurs ;
- o *Le manque de soin fourni aux plantations ;*
- o *Les dégâts causés par le maroca et les nématodes qui constituent deux fléaux importants pour la production bananière dans le département.*

---

<sup>62</sup> Il n’existe pas de bananeraies proprement dites dans la Grand’Anse. (des investissements vont se faire dans la zone de la Voldrogue (plaine de Canon ou existe un ancien système d’irrigation))

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

A cela il faut ajouter les risques climatiques, particulièrement les intempéries accompagnées de vents violents comme les cyclones et les nordés.

### **12.6.2. La commercialisation de la banane dans la Grand’Anse**

Il existe trois pôles de commercialisation de la banane dans la Grand’Anse :

- o Un pôle vers Port-au-Prince qui se fait par bateau ou par camion. Ce pôle draine la plus grande partie du volume de banane commercialisée dans le département. Une partie de la production collectée au niveau des marchés locaux est acheminée vers les wharfs de Jérémie, d’Anse d’Hainault ou de Corail à partir desquels elle est transportée vers Port-au-Prince. Les flux qui vont à Port-au-Prince par bateau, en provenance d’un marché local, sont d’autant plus importants que la zone de collecte est proche du wharf concerné. Une deuxième partie de cette collecte est acheminée par camion régulièrement par des saras locales. Le produit est collecté le jour de marché et peut être acheminé vers Port-au-Prince le jour même ou, le lendemain.
- o Un pôle vers les Cayes. Le transport de la banane vers les Cayes se fait aussi comme pour Port-au-Prince, par bateau mais majoritairement par camion. Le transport par camion intéresse essentiellement la production de Beaumont et de ses environs, alors que le transport par bateau (petit voilier) concerne une partie de la production des Irois et ses environs. Une partie de la banane qui va vers les Cayes à partir de Beaumont va dans les familles de la Grand’Anse qui sont établies aux Cayes pour la poursuite de l’éducation de leurs enfants.
- o Un pôle local. Selon la plupart des producteurs, le pôle local de commercialisation de la banane est aussi très important. Une bonne partie de la production est consommée localement. Ceci est cohérent avec le fait que les racines, les tubercules, et les vivres alimentaires en général sont très présents dans la diète alimentaire des Grand’Anselais.

Très peu d’acteurs sont impliqués dans la commercialisation de ce produit dans la Grand’Anse. Les producteurs transportent le produit à dos d’animaux sur les marchés locaux où ils sont vendus à des saras locales ou des saras en provenance de Port-au-Prince. Pour certains marchés, il existe aussi des voltigeurs qui font l’intermédiaire entre les producteurs et les saras notamment, celles qui viennent de Port-au-Prince.

Sur les marchés locaux, les prix des régimes de banane sont très variables (notamment en fonction de leur poids et des saisons), en général, ils sont dans la fourchette de 125 à 300 gourdes.

*Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **13. Les axes prioritaires d’intervention**

En fonction des éléments de contraintes et de potentiels identifiés, quatre (4) axes stratégiques d’intervention pour l’amélioration du secteur agricole dans la Grand’Anse sont retenus :

### **13.1. Axe 1. - Valorisation de la production actuelle**

***Il est important de signaler que la Grand’Anse est actuellement en situation de surproduction relative par rapport à sa capacité d’accéder aux marchés. Il s’ensuit un niveau de sous-valorisation et même de pertes très élevées particulièrement au niveau des produits périssables tels que les fruits. Une valorisation de la production déjà existante permettrait plus rapidement d’améliorer les revenus des producteurs. Pour mieux valoriser la production actuelle, les champs d’intervention à prioriser sont les suivants :***

#### **13.1.1. Améliorer les infrastructures de traitement post-récolte et de collecte des produits.**

Presque tous les produits agricoles nécessitent un traitement après la récolte et avant d’entrer dans les circuits de commercialisation. La faiblesse de la capitalisation au niveau des exploitations agricoles et des collectivités et même, la décapitalisation constituent des freins à l’accumulation individuelle et collective. Les infrastructures les plus essentielles dont l’implantation devrait être facilitée sont les suivantes :

- **Glacis de séchage** : individuels et collectifs : ces glacis sont importants dans toutes les zones car elles servent à sécher une gamme large de produits (maïs, haricot, café, cacao, etc. La priorité doit être accordée aux glacis individuels au niveau des exploitations agricoles et aux glacis collectifs au niveau des unités de collecte, de stockage et de transformation. A moyen et long terme, il est à envisager des unités solaires de séchage en relation avec des unités de transformation (par exemple pour le séchage du cacao)
- **Citernes** : individuelles et collectives : une grande partie de la Grand’Anse est constituée de roche-mère karstique. Il y a donc une carence marquée en points d’approvisionnement en eau potable. Ceci est particulièrement évident pour certaines communes comme Pestel, Corail, Roseaux où l’eau potable est quasi indisponible. Même l’eau pour l’abreuvement du bétail est rare. La priorité doit être accordée aux citernes individuelles qui peuvent être gérées par les familles.
- **Centres de collecte et de pré-conditionnement** en fonction de grands axes de transport : il est essentiel de créer un véritable réseau de centres de collecte et de pré-conditionnement, infrastructure indispensable dans tout programme de développement de l’agriculture basé sur la rationalisation des réseaux de commercialisation. Dans un premier temps, au moins douze centres de collecte doivent être envisagés dans les localisations suivantes : Castillon, Carrefour Charles, Grand Vincent, Bernard Gousse,

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Jean Bellune/Desriveaux, Bourdon, Lesson, Léon, Lafitte, Irois, Prévelil/Gatineau, Anse du Clerc. Un réseau moins dense de centre de pré-conditionnement doit aussi permettre de préparer les produits pour qu’ils soient transportés vers les centres de consommation. A moyen terme, quand il existera un minimum d’infrastructures (en particulier l’électricité), la construction de centres de conditionnement pourra être envisagée.

### **13.1.2. Faciliter les investissements privés visant la création de valeur ajoutée.**

La principale forme d’intervention à réaliser pour l’amélioration des performances du secteur agricole dans la Grand’Anse est celle qui vise la création de valeur ajoutée. Des unités de préparation et de transformation des principaux produits commercialisés doivent être installées. Toutes les cultures peuvent bénéficier de ces investissements. Le principe de base est que plus les filières deviennent longues, c’est à dire plus il y a de transformation, plus il y a création de valeur ajoutée, plus le niveau de rentabilité est intéressant, d’autant plus qu’il y a un rôle essentiel de création d’emplois. L’exemple de la canne à sucre montre que la valeur double de la sphère de la production à celle de la transformation en sirop et de celle du sirop à celle de la fabrication du clairin. Cependant, il faut rappeler les principes de base pour des investissements efficaces :

- Favoriser les investissements privés, particulièrement sur une base individuelle ou sous la forme de sociétés collectives à caractère commercial. Il est très important de bien définir l’orientation commerciale de ces investissements afin d’éviter de tomber dans un communautarisme impropre à stimuler une gestion performante. Des instruments financiers adaptés doivent être développés.
- Les investissements collectifs de caractère communautaire doivent être faits dans des secteurs stratégiques visant à lever des points de blocage. Dans le chapitre suivant, il sera proposé, pour chaque produit, des niveaux d’intervention susceptibles de provoquer cet effet de levier.

### **13.2. Axe 2. Amélioration de la production actuelle et développement de nouvelles productions**

*À côté de la valorisation de la production, il est possible d’améliorer le niveau de performance du secteur en rationalisant davantage l’utilisation des ressources disponibles. Cependant, il faut, d’une part tenir compte de la fragilité environnementale, d’autre part, prioriser les filières porteuses dans le choix des spéculations à appuyer. Ainsi, dans cet axe, les champs d’actions à développer, pour éviter une dispersion des investissements et un saupoudrage improductif sont les suivants :*

#### **13.2.1. Résoudre les problèmes techniques**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Comme il a été démontré dans l’analyse des filières, il existe un ensemble de problèmes techniques dans les filières les plus importantes. Chaque filière doit être analysée en détail et des solutions doivent être apportées à chacun des problèmes identifiés. La plupart des filières porteuses ont été analysées et les principaux problèmes techniques ainsi que les lignes de solution, ont été proposées.

### **13.2.2. Élaborer et/ou diffuser des paquets techniques sur les filières porteuses**

Il est indispensable d’adopter, d’adapter, d’élaborer et de diffuser de nouveaux paquets techniques et technologiques sur les filières jugées prioritaires, qu’il s’agisse de filières déjà bien établies ou de filières émergentes comme le gingembre. Il faut signaler que la plupart des paquets techniques sont déjà connus. Il est cependant nécessaire de faire un travail d’adaptation aux conditions spécifiques de la Grand’Anse. Dans ce processus, il faudra tenir compte des possibilités de développement de production organique<sup>63</sup>, étant donné le faible niveau de chimisation de l’agriculture dans la Grand’Anse.

### **13.3. Axe 3. Rationalisation de l’organisation et de l’encadrement du secteur agricole**

***Parmi les problèmes importants identifiés, celui de la désorganisation et des déficiences des systèmes d’encadrement est crucial. Aucun développement du secteur agricole de la région n’est possible sans un effort particulier de rationalisation de son organisation et de son encadrement. Trois champs principaux d’intervention sont particulièrement pertinents :***

#### **13.3.1. Renforcer les organisations de base et stimuler la création d’associations sectorielles**

Compte tenu du faible niveau de structuration des organisations locales, il est tout à fait impératif de renforcer les organisations locales. Trois voies complémentaires doivent être envisagées :

- Le renforcement des capacités de gestion des organisations locales
- La stimulation de la création d’associations professionnelles spécialisées comme les associations de producteurs de café, de cacao, de pêcheurs, etc. Ces associations auront pour objectifs de travailler sur l’ensemble des filières concernées. Elles identifieront les actions collectives nécessaires pour dynamiser le développement de ces filières. Dans un second temps, ces associations professionnelles pourront se réunir en fédération ou développer d’autres formes de représentation comme les chambres d’agriculture.
- Le renforcement des capacités de négociation des organisations communautaires avec les opérateurs privés œuvrant dans ces filières.

---

<sup>63</sup> Il existe un réel potentiel pour l’agriculture biologique dans la Grand’Anse. Cependant, il faut définir une stratégie cohérente de développement d’une production biologique. Il faut bien maîtriser les critères d’éligibilité, les mécanismes de certification, les marchés, les contraintes, etc. Pour éviter d’improviser et de commettre des erreurs susceptibles d’hypothéquer les chances de réussite, il est vivement recommandé de commanditer une étude sérieuse sur la question.

### **13.3.2. Redéployer le MARNDR**

La mission du MARNDR telle que redéfinie, met l’accent sur les fonctions d’orientation, de production de connaissance, de réglementation et de contrôle. Pour lui permettre de répondre à son mandat, le Ministère de l’Agriculture doit être redéployé sur le terrain. Ce redéploiement doit se faire principalement en fonction de la mission de production de connaissances, de références et de services pour le secteur agricole. Il doit prendre en compte aussi l’approche retenue par l’administration centrale qui est de prioriser les filières économiques.

Comme ceci a été expliqué dans la description de la situation, le Ministère de l’Agriculture est déployé sur le terrain suivant une logique géographique. Ce déploiement qui vise un encadrement rapproché des producteurs n’est cependant absolument pas pertinent pour répondre aux exigences d’un développement des filières. ***Il est donc plus cohérent, de déployer le personnel en fonction des filières sélectionnées.*** Ceci devrait entraîner une meilleure utilisation des compétences disponibles. Cette forme de déploiement est aussi plus en adéquation avec la formation même et l’intérêt professionnel des cadres de l’institution. En effet, quand on demande à un Ingénieur-agronome, spécialisé en production animale de travailler comme responsable d’axe, on lui demande de couvrir tous les champs d’activités dans sa zone géographique. Quand le déploiement se fait sur une base thématique, il est plus facile d’évaluer les performances.

À côté de la réaffectation du personnel en fonction des filières priorisées, il est important de mettre en place une structure d’appui véritable (technique et pas seulement administratif) capable de remplir les fonctions de production de connaissance, de référence et de services. C’est dans cette optique qu’il est proposé la remise en état des fermes et autres structures similaires. Elles serviront non seulement à l’expérimentation, mais aussi à la production de semences et à la formation. Ce seront de véritables centres de Recherche/Formation/Développement autour desquels graviteront les différents acteurs impliqués dans le secteur agricole. Dans un premier temps, il est proposé la création d’au moins quatre centres de Recherche/Formation/Développement travaillant sur les thématiques suivantes :

- Les systèmes caféiers dans le triangle: Roseaux– Beaumont – Pestel et les systèmes à base de cacaoyer : Zone Moron – Chambellan – Dame-Marie - Anse d’Hainault – Irois
- Agroforesterie à dominante fruitière en région inférieure a 700m
- Agroforesterie à dominante forestière dans les zones de plus de 700m Localisation à déterminer
- La pêche dans la région d’Anse d’Hainault.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

La stratégie de Recherche/Développement doit avoir une double articulation autour des notions de systèmes et de filières

### **13.3.3. Renforcer la coopération et la coordination entre les institutions: ONG, État., Écoles/Universités**

Pour rationaliser l’utilisation des ressources disponibles et qui sont forcément limitées, un renforcement de la coordination et de la concertation entre les institutions intervenant dans la région.

Quatre voies de renforcement sont définies :

- ***Renforcement de la Plate-forme et des autres structures de concertation.*** Ce renforcement se fera à travers, principalement des actions concrètes pour éviter que les ressources ne soient utilisées qu’à faire des réunions. Par exemple, l’une des premières tâches de ces structures devrait être d’assurer une large diffusion de ce plan et de créer une véritable mobilisation autour de sa mise à exécution. Les institutions membres de ces structures doivent aussi mobiliser leurs ressources spécifiques.
- ***Renforcement de la coopération avec les autres secteurs.*** La mise à exécution du plan nécessite l’intervention d’autres secteurs comme les Ministères des Travaux Publics, de la Planification, de l’Économie, etc. L’objectif est de créer une véritable mobilisation des services publics et une coordination de leurs efforts afin d’éviter les gaspillages et les conflits.
- ***La mobilisation et le renforcement des collectivités territoriales.*** Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du plan, dans la perspective d’une décentralisation effective.
- ***Amélioration du niveau de formation des acteurs.*** A ce niveau, une synergie devrait être trouvée avec le Ministère de l’éducation nationale pour aider à la modernisation du réseau éducatif et favoriser la mise en place d’écoles supérieures, techniques, scientifiques et professionnelles. Il faudra favoriser la création de centres d’apprentissage dans les domaines des filières (transformation des fruits, confiseries, transformation du cacao, du café, le conditionnement du poisson et des crustacés, l’entretien des équipements, etc.). Une coopération spécifique doit se développer avec les unités de formation (local, FAMV, Quisqueya, Notre Dame, etc.).
- ***Renforcer les disponibilités et l’accès au crédit pour le secteur agricole.*** Il s’agit là d’une action vitale visant à améliorer les conditions propices à la réalisation d’investissements importants dans le secteur agricole. Il est impératif de prévoir des instruments et mécanismes financiers pour attirer le secteur privé et l’intéresser à investir dans la production et/ou en amont et en aval de celle-ci.

## *Programme de Développement Rural – Grand'Anse*

### **13.4. Axe 4. Axe à la fois transversal et spécifique: La protection de l'environnement**

*Il n'est pas superflu de rappeler qu'en fonction des caractéristiques géomorphologiques, près de 90% du département nécessite une gestion contrôlée et que les deux tiers de la Grand'Anse devraient se trouver sous couverture permanente pour éviter les risques de dégradation. Il faut aussi signaler qu'elle constitue une réserve de biodiversité importante. C'est pourquoi la protection de l'environnement doit être une préoccupation constante de tous ceux qui ont une responsabilité dans l'exploitation des ressources du département. En ce sens, la protection de l'environnement constitue à la fois un axe transversal, parce que présent dans tous les choix d'actions, mais aussi opérationnel, car nécessitant parfois des interventions spécifiques.*

#### **13.4.1. Au niveau transversal**

Compte tenu des conditions matérielles prévalant dans la Grand'Anse la préoccupation environnementale doit être intégrée dans toutes les décisions de mise en valeur. Le choix des systèmes de cultures à développer, des techniques culturales à prioriser doit se faire en considérant la nécessité de réduire les risques de dégradation, d'érosion et de pollution.

#### **13.4.2. Au niveau spécifique**

Sur le plan opérationnel, certaines actions directes peuvent être conduites pour assurer la protection de l'environnement dans des situations particulières.

On peut énumérer :

- La préservation de la biodiversité, particulièrement dans la zone du Parc Macaya.
- L'aménagement de réserves naturelles au niveau départemental, au niveau communal et spécifiquement de réserves marines dans les sites appropriés
- La protection des berges des rivières et des ravines par des plantations de bambou
- La stimulation de l'utilisation du bambou dans la construction (comme matériau primaire et comme élément d'échafaudage (étais)

### **14. Les conditions générales nécessaires pour la mise en œuvre du plan**

Afin d'assurer la mise en valeur de ce potentiel de développement il est impératif de réaliser les investissements de base dans les domaines suivants :

- Des facilités de transport pour améliorer la capacité d'échange tant à l'intérieur de la Grand'Anse qu'entre ce département et les principaux centres de consommation. Ces facilités de transport concernent aussi bien le réseau que les infrastructures maritimes. Cela

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

suppose la réhabilitation des voies existantes et, le cas échéant, leur amélioration ou l’aménagement de nouvelles voies permettant de désenclaver des zones. Cela suppose aussi l’amélioration des quais déjà construits. A long terme, il faudra même envisager la construction de nouveaux quais dans les communes qui n’en disposent pas.

Un projet majeur dans le développement de la Grand’Anse est la construction de la route côtière devant relier les Nippes à la Grand’Anse. Cette route permettrait de réduire d’environ quatre vingt kilomètres la distance Port-au-Prince/Jérémie. Cette route dont le tracé a été plusieurs fois étudié n’a jamais été réalisée à cause de certaines difficultés techniques notamment pour la traversée de la Grande Rivière de Nippes et le tronçon Petit Trou de Nippes/Pestel. La réalisation de cette route mettrait la ville de Jérémie à environ trois heures de Port-au-Prince alors qu’actuellement il faut au moins dix heures de route pour le même trajet par la route passant par les Cayes. Elle permettrait aussi d’envisager un développement du tourisme.

- Un réseau électrique permettant aux unités touristiques et agro-industrielles de fonctionner. Actuellement la Grand’Anse dispose d’une capacité installée totale d’environ 1500KW pour une capacité opérationnelle réelle de moins de 500KW.

Le potentiel hydroélectrique de la Grand’Anse est estimé à près de 6 mégawatts. Selon un rapport préparé par la firme LGL<sup>64</sup> sites potentiels d’implantation de micro centrales ont été identifiés sur la rivière Grand’Anse pour un total de 5.72 mégawatts. Un autre site sur la Voldroge permettrait d’obtenir 230 Kilowatts.

Selon la direction de la firme LGL<sup>65</sup>, cette étude datant de près de 30 ans mérite d’être actualisée d’une part, pour confirmer les débits disponibles et le chargement en sédiments, d’autre part, pour analyser d’autres possibilités techniques.

En effet, seules des options de construction de micro centrales ont été retenues. Il existe actuellement des options de construction de centrales au fil de l’eau qui, pourraient permettre d’augmenter le potentiel. Il serait aussi intéressant de considérer des options de projets combinés agriculture/électricité dans lesquels les infrastructures d’irrigation peuvent servir à transporter de l’eau pour la production d’électricité ou vice-versa.

- Un réseau téléphonique fonctionnel. Actuellement seule la ville de Jérémie dispose d’un réseau téléphonique avec distribution domiciliaire d’environ un millier de lignes avec une qualité de communication souvent aléatoire. Quelques communes ne sont desservies que par des cyber-cafés privés alors que d’autres, n’ont aucun moyen de communication téléphonique avec l’extérieur ni même les autres communes de la Grand’Anse. Il est pour le moment presque impossible d’envoyer un fax à par tir de la Grand’Anse. Dans ces conditions, il est difficile d’envisager un développement local et une stimulation des investissements.

<sup>64</sup> Rapport-synthèse du potentiel hydroélectrique d’Haïti. LGL, avril 1977, Projet d’inventaire des ressources hydrauliques.

<sup>65</sup> Entrevue réalisée avec Bernard Chancy, Ingénieur Géologue, Directeur de LGL Haïti.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- Un approvisionnement en eau adéquat. A part la commune de Chambellan qui dispose d’un système d’adduction d’eau potable ne présentant pas de problèmes majeurs, tout le reste de la Grand’Anse est dans une grande précarité. La situation est particulièrement difficile dans les communes de Pestel, Roseaux, Abricot et Bonbon. Tout développement économique réel suppose un approvisionnement en eau adéquat.

*Tout en encourageant la mise en place de l’infrastructure nécessaire à une relance économique globale de la Grand’Anse, il est possible d’initier des actions directes découlant des quatre axes identifiés. Il est cependant important d’éviter de tomber dans le piège de l’éparpillement en entreprenant des activités isolées qui n’ont aucune chance de jouer un véritable rôle de levier de développement. Dans cette perspective, il est fortement recommandé d’aborder les thématiques susmentionnées sous l’angle de programmes afin de profiter au maximum de l’effet de synergie. Cette approche exige un plus grand effort de planification, de coopération et de concertation de la part des institutions d’appui au développement. Elle stimule la mise en commun de ressources et de compétences et le centrage réel autour des communautés au service desquelles toutes ces institutions se réclament.*

Cette approche en programme permet de mieux identifier les ressources nécessaires pour le développement d’un secteur. Elle permet aussi une meilleure répartition des responsabilités et des investissements. De plus, elle permet un meilleur suivi des progrès réalisés en facilitant l’identification des indicateurs de suivi-évaluation. Chaque programme identifié dans le cadre de ce travail doit être élaboré de façon détaillée et un cadre logique d’intervention doit être préparé.

### **15. Les programmes de développement du secteur agricole**

Il est aussi important de rappeler que la mise en œuvre d'un plan de développement du secteur agricole doit être progressive et doit introduire une rupture avec les orientations actuelles. *L'élément fondamental de cette rupture est que les investissements stratégiques en aval de la production et qui visent à améliorer et sécuriser la demande, donc le marché, sont plus susceptibles de jouer un rôle de levier de développement que les investissements directs dans le domaine de la production.* En termes plus concrets, cela signifie, par exemple, que dans le secteur de l'arboriculture fruitière, une intervention visant l'installation d'un réseau de centres de collecte et/ou d'une usine de transformation de citrus aura plus d'effet sur la propension à cultiver ces produits qu'un programme de vulgarisation des techniques de greffage. Cela n'empêche pas que des efforts parallèles soient faits pour adapter la production (en quantité et en qualité) aux exigences de l'industrie et/ou du marché. Cette nouvelle orientation suppose des ajustements dans l'allocation des ressources et dans l'organisation de l'encadrement technique. En effet, qu'il s'agisse du crédit ou des thèmes prioritaires de recherche, *une réorganisation doit être envisagée.* Pour le crédit, par exemple, il faut passer d'une stratégie de micro-crédit avec distribution de montants inférieurs à 100 US dollars pour financer le fonctionnement des exploitations agricoles et la mise en valeur des parcelles sur une durée de quelques mois (au maximum un an) à une stratégie de crédit d'investissement pouvant atteindre 50.000 à 200.000 US dollars, voire plus pour financer la mise en place d'unités de conditionnement et/ou de transformation avec des possibilités de remboursement à moyen ou long terme.

Il faut aussi réviser les priorités de l'encadrement technique en renforçant l'accent sur la recherche de nouveaux marchés, la sécurisation et la rationalisation des débouchés actuels ; l'appui à la production directe n'étant qu'une seconde priorité. *Du point de vue de l'organisation de l'encadrement, il faut réviser la stratégie de présence géographique pour s'orienter plus vers une représentation et une responsabilisation thématique.* Ainsi, au lieu d'avoir un responsable de BAC ou d'Axe, il sera plus pertinent de désigner des responsables de programmes ou de secteurs, comme cela a commencé à être implanté avec les responsables de programmes de production de miel, d'amélioration de l'élevage caprin et de soutien au développement de la pêche. Ce rôle de contrôle de l'État n'élimine pas la possibilité de recourir aux services d'opérateurs privés pour mettre en œuvre certains programmes ou certains volets des programmes.

Cependant, cette rupture doit se faire dans le cadre des potentialités actuelles. C'est pour cette raison que le plan proposé est articulé autour de six programmes identifiés en fonction des contraintes et atouts du département. *Tous ces programmes, en visant l'amélioration de la rentabilité des activités agricoles, partent de la nécessité de valoriser les productions actuelles ou potentielles, de rationaliser l'utilisation des ressources, de créer plus de valeur ajoutée, d'augmenter le nombre d'emplois fournis par le secteur tout en protégeant l'environnement. En*

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

*situant les actions stratégiques en dehors de la sphère de la production directe, ces programmes exigent très peu d’ajustement des structures de production elles-mêmes.*

# *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

## **15.1. La relance de la production de canne à sucre**

### **15.1.1. Justification**

Le secteur de la canne à sucre représente un secteur important dans la production agricole de la Grand’Anse. C’est une activité économique impliquant un nombre important d’acteurs. Actuellement, c’est la filière la plus développée avec au moins deux niveaux de transformation à savoir le sirop et le clairin. Il s’agit donc d’une filière longue pouvant créer du travail et de la valeur ajoutée. De plus, en assurant une couverture permanente des sols à partir de la première année de plantation, elle peut jouer un rôle significatif dans la stratégie globale de protection de l’environnement.

### **15.1.2. Objectifs**

Le programme de relance de la production de canne à sucre dans la Grand’Anse vise un double objectif :

- Reconstituer le potentiel de production et de transformation de la canne à sucre au niveau de la Grand’Anse.
- Stimuler l’utilisation de la canne à sucre comme plante anti-érosive en même temps qu’économiquement rentable.

### **15.1.3. Les volets d’intervention**

La relance de la production de canne à sucre doit se faire selon deux sous-filières complémentaires ; la canne de bouche et la canne industrielle.

#### **15.1.3.1. La canne de bouche**

L’intervention au niveau de la canne de bouche est relativement simple. Elle consiste à faciliter l’accès aux boutures de canne de la variété Ananas et d’autres variétés tendres utilisées dans ce circuit. La canne de bouche peut être cultivée dans les fonds de vallée et dans les versants. La culture sur les versants présente le double avantage d’offrir une certaine protection des espaces à risques d’érosion en plus des revenus monétaires.

La stratégie de mise en œuvre proposée est la signature d’ententes avec les producteurs des zones de plaines, pour l’achat de boutures qui seraient redistribuées à ceux des zones de montagnes à des conditions intéressantes. Les producteurs des zones de plaines auraient un double avantage de rentabiliser à la fois la bouture et la canne. Ceux des zones déclives, particulièrement ceux pratiquant des cultures sarclées, seraient invités à mettre en place des bandes de canne à sucre qui constitueraient une source de revenu complémentaire tout en assurant, une certaine

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

protection de l’espace. Certaines facilités seraient accordées à ceux qui accepteraient de mettre en place des bandes de canne à sucre. Sur constat et recommandation des agents de terrain, un accès à des conditions préférentielles leur serait accordé aux semences de maïs et de haricot mis à la disposition des planteurs lors des campagnes agricoles. Cette sous-filière devrait profiter de toutes les améliorations des réseaux de transport.

### **15.1.3.2. La canne industrielle**

L’intervention au niveau de la canne industrielle est beaucoup plus complexe. Elle peut être réalisée selon quatre grands axes :

- Stimuler la production de la canne à sucre.
  - Diffusion de boutures résistantes au charbon, avec en potentiel de rendement aux champs et de rendement à l’usinage plus élevé. Le MARNDR doit utiliser les facilités de la ferme de Marfranc pour mettre en place un système de production de boutures résistantes au charbon. À travers le CRDA, la coopération avec le conseiller agricole de l’ambassade dominicaine en Haïti et avec la coopération cubaine, le ministère peut identifier des variétés intéressantes, les importer et les tester sur le terrain en fonction des critères proposés. Les meilleures variétés seront multipliées et vendues aux producteurs. Il s’agit là donc d’un programme durable.
  - Améliorer les techniques culturales particulièrement par un apport de fertilisation et une amélioration de l’entretien (sarclage). Le centre de production peut en même temps servir de centre de formation des planteurs. Ainsi, des séminaires de formation seront organisés pour les planteurs intéressés.
  - Pour accélérer la diffusion de ces variétés, un programme de crédit nature sera mis sur pied sur la base suivante : les agriculteurs qui ne peuvent payer cash les boutures achetées ou qui tout simplement veulent profiter du système de crédit, seront autorisés à recevoir une certaine quantité de boutures moyennant la remise, au moment de la récolte, de la quantité reçue, plus d’une quantité supplémentaire (à déterminer), représentant les intérêts.
- Faciliter le transport de la canne des champs aux moulins
  - Cette intervention dépend en grande partie des interventions globales à réaliser sur les voies de communication. Cependant, il est possible de mettre sur pied un programme de crédit aux producteurs, afin de faciliter l’acquisition d’animaux de transport (mules). A moyen terme, lorsqu’une amélioration suffisante aura été réalisée sur le réseau routier, il sera possible d’envisager un programme de construction de charrettes, éventuellement sous la forme du financement de certains groupes ou

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

certaines opérateurs privés intéressés à développer de petites entreprises de transport rural.

- Améliorer les équipements d’extraction du jus et de préparation du sirop.
  - Remplacer les moulins à bœufs par des moulins à moteurs. Dans un premier temps, l’objectif doit être de remplacer 40 moulins à traction animale par des moulins à moteur. Cette action permettra de tripler la capacité installée de transformation primaire et devrait suffire à satisfaire la demande. Il se peut, néanmoins que l’ensemble du secteur soit plus intéressant et que la demande augmente.
  - Améliorer les fours et les chaudières pour augmenter l’efficacité et réduire l’utilisation du bois au profit de la bagasse. Dans le même ordre d’idée, cette action devrait s’adresser en priorité aux installations déjà existantes. Le responsable de la filière établira des contacts avec, particulièrement les institutions du plateau central qui ont déjà développé des expériences intéressantes. Dans certains cas, il faudra prévoir l’augmentation du nombre de chaudière par unité car, cela constitue un facteur limitant pour le déroulement des opérations (surtout si on passe des moulins à traction animale aux moulins à moteurs)
  
- Améliorer les équipements de distillation
  - Moderniser les équipements des guildives actuelles. Des facilités d’acquisition de nouveaux équipements plus économes en énergie et permettant de produire et de conserver l’alcool dans de meilleures conditions, doivent être offertes aux propriétaires actuels.
  
  - Faciliter l’implantation d’autres guildives, soit sur une base individuelle, soit sur une base collective.

Pour la mise en œuvre de cette sous-filière, un fonds d’investissement sera constitué pour financer l’acquisition des matériels et équipements prévus. Les montants prévus seront accordés sous forme de prêts à moyen terme (3 à 5 ans) soit à des associations, quand elles sont suffisamment structurées, soit à des particuliers. Il sera intéressant, dans un souci de modernisation du secteur, d’étudier la possibilité d’implanter des systèmes de chauffage à gaz ou avec une autre source d’énergie pour préserver l’environnement.

Avec l’existence, dans la vallée de la Grand’Anse d’une concentration de moulins, de charrettes, d’alambics, de moteurs, il sera pertinent de développer avec des institutions locales un programme de formation de techniciens/mécaniciens capables de fournir des services de qualité aux producteurs et aux ateliers de transformation.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Ce programme de relance de la production de canne à sucre sera concentré dans la vallée de la Grand’Anse, particulièrement l’axe Jérémie/Marfranc, la région de Gatineau/Latibolière/Sassier jusqu’aux limites de la Plaine Canon et de la Plaine de Gommiers, et enfin l’axe Balisier/Laffitte.

**La DDAGA doit désigner un responsable de programme** qui préparera les plans d’action annuels avec des objectifs spécifiques, un budget, des critères d’évaluation, des propositions d’ajustement stratégique, etc. Son mandat global est de créer, dans une perspective de 5 ans, un secteur dynamique, complètement rééquipé, disposant de variétés répondant aux besoins des producteurs.

En complément aux options déjà définies, il serait intéressant d’envisager la possibilité d’offrir de nouveaux produits transformés susceptibles d’augmenter la valeur ajoutée produite sur place. La possibilité de fabrication de rhum<sup>66</sup> et d’autres boissons alcoolisées, ou d’alcool stérile et d’alcool biologique, permettrait d’envisager un élargissement de la gamme de produits offerts sur le marché et de toucher des marchés autres que ceux du département.

Il serait opportun de prévoir la réalisation d’une étude sur la question<sup>67</sup>. La stratégie globale sera axée autour du marché actuel (local) qui est loin d’être satisfait. Par la suite, les perspectives de nouveaux marchés seront prises en considération.

### **15.2. Programme de régénération des systèmes caféiers**

#### **15.2.1. Justification**

Le café représente une ressource importante pour la quasi-totalité des producteurs de la Grand’Anse, particulièrement ceux évoluant dans le triangle Roseaux/Beaumont/Pestel (y compris Corail). Il se retrouve dans différents étages écologiques, de la limite des 100 mètres d’altitude jusque dans les contreforts du massif de la Hotte. Cette valence écologique large correspond à des caractéristiques gustatives variées et permet un étalement des récoltes qui font de la Grand’Anse, l’une des zones de production caféière du pays les plus intéressantes. Elle peut ainsi jouer sur plusieurs créneaux de marchés comme le marché traditionnel de café parche destiné au marché international, le marché alternatif (marché équitable) de moyenne gamme à base de café lavé et le marché de haut de gamme de café gourmet. Il est aussi possible de viser le marché du café torréfié qui offre la possibilité d’augmenter la valeur ajoutée du produit par la transformation. Cependant, toute intervention dans le secteur caféier doit être étudiée avec soin car il s’agit d’un secteur très complexe

---

<sup>66</sup> Il faut rappeler que dans le temps, il existait une rhumerie à Jérémie qui fabriquait du rhum principalement à partir de la production de canne à sucre de la plaine Canon, à l’est de Jérémie.

<sup>67</sup> Par contre, on peut mentionner tout de suite que la proposition de fabrication de rapadou contenue dans le projet de support à la canne à sucre financé par le PDR à Castaches ne semble pas adéquate. Il n’existe aucune habitude de consommation de rapadou dans la région et il n’y a aucune perspective de marché régional ou même national pour ce produit.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Il est important de bien comprendre les éléments de base qui sous-tendent l’orientation définie et qui constituent le fondement des propositions formulées. Le marché du café est très volatile. On enregistre donc d’importantes variations des cours, ce qui rend un peu hasardeux les investissements dans le secteur. Il existe tout un ensemble de conditions qui font que le café, considéré seul, n’est pas suffisamment rentable pour susciter d’importants investissements. Si même les exportateurs se retirent de la filière, la situation est encore plus difficile pour les producteurs. Le café, pris isolément, ne constitue plus qu’occasionnellement une culture rentable. Pour le rentabiliser, il faut approcher le système caféier et développer une stratégie de valorisation de l’ensemble du système, c’est-à-dire les arbres de couverture, le café lui-même et les autres espèces associées comme la banane, l’igname, le malanga, le mirliton. Toute approche centrée essentiellement sur le café et qui chercherait à ne valoriser que cette culture est vouée à l’échec.

En dépit d’un potentiel élevé dans les conditions définies antérieurement, la production caféière fait face à un ensemble de problèmes qui limitent sa rentabilité et contribuent à un recul des superficies plantées au profit des cultures vivrières. Trois groupes de problèmes affectent cette production dans la zone : Les problèmes de gestion technique des parcelles, les problèmes liés à la collecte et au conditionnement et les problèmes d’organisation du marché.

Compte tenu de l’importance économique du café dans la zone et compte tenu surtout de l’importance écologique de cette culture en fonction du rôle protecteur des systèmes caféiers sur l’environnement, il est tout à fait indiqué d’investir dans la régénération de la production caféière.

### **15.2.2. Objectif**

Le programme d’intensification de la culture du café répond à un triple objectif :

- Améliorer les revenus des acteurs.
- Régénérer les systèmes actuels et améliorer la gestion technique des champs.
- Améliorer la protection de l’environnement.

### **15.2.3. Zones prioritaires**

Même si la valence écologique du café le fait retrouver un peu partout à travers le département, il est recommandé de concentrer les investissements dans la zone de priorité citée précédemment.

### **15.2.4. Axes de travail**

Le programme de régénération des systèmes caféiers dans la Grand’Anse doit être articulé autour de trois axes de travail.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- Améliorer la gestion technique des champs, particulièrement en ce qui concerne la gestion de la lumière, l’entretien, le renouvellement des plantation et la fertilisation.
- Améliorer les infrastructures de collecte de préparation du café à travers un réseau d’unités de collecte, d’unités de départage, d’aires de séchage et d’unités d’emballage (conditionnement). Cette option cependant nécessite, par endroits des investissements au niveau des infrastructures de base comme l’eau potable et les pistes de désenclavement
- Développer une triple stratégie de marché :
  - Le marché du commerce équitable pour une partie du café lavé,
  - Les marchés spéciaux (gourmet, etc.) pour une autre partie du café lavé, particulièrement celui produit dans les zones supérieures à 1000 m d’altitude.
  - Le marché local pour les rejets de café lavé et le café pilé.

Par ailleurs, il faudra étudier plus en détail la possibilité d’aller vers la torréfaction. Le problème actuel est que la torréfaction est réalisée en Haïti à très petite échelle à cause de l’exiguïté du marché national. Aller vers la torréfaction (qui exige, par ailleurs, des investissements importants) peut se révéler hasardeux si on n’est pas sûr de disposer d’un marché garanti à l’étranger. Dans ce sens, il est recommandé de réaliser une prospection sur les ouvertures du marché international, particulièrement, dans un premier temps sur le marché caraïbéen. Une option à étudier serait de produire du café torréfié pour une compagnie étrangère déjà établie, un peu dans le sens de ce qui est fait dans le secteur du cacao.

### **15.2.5. Éléments de stratégies**

Avant tout, il est essentiel de rappeler que le café doit être abordé dans son système de production et qu’il s’agit de valoriser l’ensemble du système et non seulement le café pris isolément. Ceci suppose en particulier la réalisation d’investissements dans la production et la valorisation des espèces fruitières, qui constituent une part importante des arbres de couverture retrouvés dans les champs caféiers et des espèces vivrières associées au café.

Par rapport au marché, il faut casser le monopole de fait détenu par la FACN en étudiant d’autres alternatives d’appui au développement du commerce équitable telles que Action Aid, RECOCARNO, OXFAM, etc. Le développement du café gourmet doit se faire en coopération avec des investisseurs privés et/ou avec des groupes très structurés capables de négocier avec les agences d’importation les prix les plus rémunérateurs. Dans le cas d’entrepreneurs privés, il faudra réfléchir à des montages institutionnels permettant la création de sociétés avec la participation (même minoritaire) d’organisations locales.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

La DDAGA doit désigner un responsable/une équipe afin de préparer un plan opérationnel

### **15.3. Les filières fruitières**

#### **15.3.1. Justification**

*L’arboriculture fruitière représente l’un des éléments de potentiel les plus importants dans le département de la Grand’Anse.* La quasi-totalité des gorges et fonds de vallée sont couverts d’espèces arborées parmi lesquelles les arbres fruitiers sont dominants. On les retrouve dans tous les étages écologiques, même s’il y a une valence écologique différentielle qui détermine leur distribution spatiale. Ainsi, l’arbre véritable et le cocotier se retrouvent plus dans les altitudes inférieures à 600 m alors que les citrus, en particulier le chadéquier, et l’avocatier dominant dans les altitudes supérieures à 500 mètres.

La gamme fruitière de la Grand’Anse est très large. On peut distinguer, en fonction de leur importance relative, trois catégories de fruits :

- Les fruits de première catégorie, c'est-à-dire ceux que l'on retrouve de façon massive et dont la production dépasse largement les capacités de consommation et commercialisation locale. Ce sont l'arbre véritable, le chadéquier, le cocotier et l'oranger.
- Les fruits de seconde catégorie, c'est-à-dire ceux que l'on trouve en quantités importante se traduisant par un certain excédent de la production sur la consommation. Ce sont principalement : L'oranger amer, le citronnier, le grenadia, l'avocatier, le manguier.
- Les fruits de troisième catégorie dont la production est relativement dispersée, c'est-à-dire qui ne se retrouvent pas de façon concentrée dans une zone géographique donnée. Ce sont principalement le papayer, le goyavier, le corossolier, l'anacardier, le grenadinier, le quenêpier, l'ananas, le giraumon.

En plus de leur potentiel économique, les espèces fruitières représentent souvent un élément très important de stabilisation écologique. ***En effet, avec 60% des sols devant se trouver sous couvert permanent, la production fruitière représente la meilleure alternative de valorisation économique préservatrice de l'intégrité environnementale de la Grand’Anse.*** Elle peut non seulement permettre une valorisation des espaces dénudés mais constitue un complément indispensable à une rentabilisation des espaces caféières et cacaoyers.

La situation actuelle de l’arboriculture fruitière est cependant très difficile avec un ensemble de problèmes dont les principaux sont :

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- Une très forte périssabilité de la plupart des espèces (sauf pour la noix de coco, le giraumon et le grenadia) qui entraîne, avec les conditions de transport actuelles un niveau de perte très élevé.
- Une quasi-absence de transformation se traduisant par la mise sur le marché des produits sous la forme quasi exclusive de fruits frais.
- L’absence quasi complète d’infrastructures de collecte, de conditionnement et de transformation
- Une gestion technique déficiente se traduisant par une absence de contrôle de la lumière, de tailles de régénération, des maladies, des ravageurs, etc.
- Les carences en infrastructures de base (eau potable, électricité) qui limitent les possibilités de nettoyage et de conditionnement avant la commercialisation.

### **15.3.2. Objectifs**

*L’objectif général du programme est de faire de la production fruitière une production rentable capable de stimuler l’économie régionale.*

L’atteinte de cet objectif général se fera à travers la réalisation de quatre objectifs spécifiques.

- Assurer une meilleure valorisation de la production actuelle à travers une mise en marché plus rationnelle
- Créer plus de valeur ajoutée sur place par la transformation des produits primaires.
- Améliorer la production fruitière par une rationalisation de la gestion technique des parcelles existantes.
- Étendre les superficies cultivées en fruits, particulièrement ceux ayant un effet sur la protection de l’environnement.

### **15.3.3. Axes de travail**

Le Programme de valorisation et d’expansion de l’arboriculture fruitière concerne une gamme relativement large de produits. Même si la priorité porte sur quelques produits stratégiques dont la disponibilité est plus importante comme la noix de coco, l’arbre véritable, l’orange et le chadèque, tous les fruits et même d’autres produits non fruitiers profiteront des actions à développer.

Ces actions sont regroupées autour de 3 axes :

- *L’amélioration des réseaux de commercialisation qui comporte des interventions visant.*

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- L’aménagement de facilités de collecte et de conditionnement des fruits<sup>68</sup>. Il s’agit là d’une action stratégique dont les effets dépasseront le cadre de la production fruitière. Les centres de collecte doivent disposer minimalement de facilités en eau potable pour le nettoyage des produits et de tables de traitement en béton. Il est proposé que l’État investisse dans la construction de ces centres et signe des contrats de gestion, soit avec des groupes, soit avec des entrepreneurs intéressés. Un fond de roulement sera prévu pour le démarrage des opérations.
- La recherche de débouchés pour les produits<sup>69</sup>. Différents types de débouchés peuvent être envisagés en fonction des produits.
  - *La noix de coco* se vend très bien sur le marché de Port-au-Prince sous deux formes : noix jeunes (cocoyer au lait) et noix secs. Il est très facile d’établir des relations commerciales avec des grossistes. Rappelons que nous importons annuellement pour près de 8 millions de dollars US de noix de coco de la République dominicaine. Ce marché est aussi valable pour l’*orange amère*
  - *L’arbre véritable* est difficile à conserver car le fruit mûrit rapidement. Des options de transport envisageables exigent une parfaite coordination avec les transporteurs pour que les fruits soient traités et emballés dans les 24 heures qui suivent la cueillette. Pour cette raison, l’option de transformation nous semble être la plus réaliste (fabrication de lamelles pour la fabrication de farine par exemple).
  - *L’orange douce et les chadèques*. Trois options de marché peuvent être explorés : le marché traditionnel (Croix des Bossales, Pétionville, etc.), le marché des restaurants et hôtels, le marché institutionnel (cafétéria, hôpitaux, etc.). La plupart des autres fruits peuvent entrer dans ces créneaux de commercialisation.
- L’amélioration des conditions et matériels de transport vers les centres de consommation. Il s’agit de remplacer les sacs, qui, actuellement sont l’emballage le plus utilisé par du matériel assurant une meilleure protection des produits. Dans un premier temps, des caissons en plastic pourront être utilisés, de même que des paniers en osier, dépendant du produit considéré. Parallèlement, nous proposons la mise sur pied d’un programme de recherche, en coopération avec le « Centre Jean Léopold Dominique » de Marmelade, sur l’utilisation du bambou pour la fabrication de matériel d’emballage des produits.

---

<sup>68</sup> Dans un premier temps, au moins douze centres de collecte doivent être envisagés dans les localisations suivantes : Castillon, Carrefour Charles, Grand Vincent, Bernard Gousse, Jean Bellune/Desriveaux, Bourdon, Lesson, Léon, Lafitte, Irois, Prévilé/Gatineau, Anse du Clerc. Un réseau moins dense de centre de conditionnement doit aussi permettre de préparer les produits pour qu’ils soient transportés vers les centres de consommation.

<sup>69</sup> Pour concrétiser ce point, nous recommandons que soient retenus les services d’un agent commercial dont le mandat principal sera l’identification de grossistes et d’entreprises intéressées à signer des ententes contractuelles avec les entrepreneurs et les associations de la Grand’Anse. Il ne s’agit pas de faire une étude sur la commercialisation mais plutôt d’actualiser le potentiel de production.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- **La transformation des produits primaires** pour la mise en marché de produits à plus longue durée de conservation.

Les options de transformation sont multiples :

- En ce qui concerne l’arbre véritable, l’option prioritaire est celle d’une transformation en farine qui peut être utilisée seule ou intégrée à de la farine de blé pour la fabrication de pain<sup>70</sup> Il est aussi suggéré de tester le marché des frites de véritable<sup>71</sup>.
  - En ce qui concerne l’orange, le chadèque le citron, l’ananas, la goyave, le corossol, la grenadine, la pomme cajou, il existe la possibilité de fabrication de jus et de nectar aussi bien que de confiture. Dans un premier temps, il faudrait se concentrer sur le marché national, les conditions d’accès au marché international étant plus difficiles à réaliser. Cependant, même sur le marché local, la concurrence est très rude avec d’une part, les produits naturels importés, et, d’autre part, les produits artificiels importés en poudre et mis en contenants sur place en Haïti. Il faudrait donc trouver un créneau de jus naturel à bon marché, capable de rivaliser avec les jus artificiels<sup>72</sup>. L’option du marché local pourrait être abordée avec des unités de moyenne capacité, utilisant une technologie simple. Elle serait mise en œuvre par des organisations locales ou des entrepreneurs indépendants intéressés à investir. Dans la mesure du possible, il faut aller vers des systèmes intégrés, c'est-à-dire capables de transformer plusieurs produits. En ce qui concerne le marché international, on doit envisager la mise en place d’unités de plus grande envergure, nécessitant des infrastructures plus importantes et utilisant une technologie plus avancée. Il faudra donc l’aborder en tant que possibilité à moyen terme (perspective 5 ans)
- **L’amélioration quantitative et qualitative de la production** par
    - Une rationalisation des cultures
    - L’application des techniques de multiplication comme le greffage

---

<sup>70</sup> Une intéressante recherche en ce sens a été initiée par le Département de Technologie alimentaire de la Faculté d’Agronomie et de Médecine Vétérinaire. Selon une entrevue réalisée avec M Lionel Laviolette, ex-chercheur de la FAMV, les expériences de panification ont montré que la farine de « véritable » peut être utilisée dans la fabrication du pain sans qu’il y ait altération du goût, de la présentation ni de la consistance, jusqu’à concurrence de 12 % de la quantité de farine totale. Il est suggéré de reprendre et d’approfondir cette recherche.

<sup>71</sup> Une entreprise privée : la CABS, Caribbean Agri-Business S.A. est intéressée à expérimenter ce produit sur le marché de la région métropolitaine.

<sup>72</sup> Une expérience en ce sens est actuellement en cours dans la région de Dondon, avec le support de la coopération française. Elle est cependant limitée par l’absence d’une réelle stratégie de promotion. L’une des institutions les plus avancées dans le domaine est sans doute Vétérimed qui a mis au point une production de yaourt et qui, actuellement, travaille sur un projet de production de lait frais. Nous recommandons que soient étudiées avec Vétérimed les options de production et de commercialisation de jus de fruits

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- L’appui au développement de vergers.

La réalisation de ce programme nécessite que la DDAGA désigne un responsable de programme. La responsabilité première de cette ressource sera de mobiliser toutes les institutions travaillant dans le secteur comme le GRAMIR, CARE, HAP, PRR, PRED, etc. et de mettre en place une structure de concertation. Celle-ci fera l’inventaire des ressources disponibles et élaborera un programme détaillé d’intervention en s’inspirant des principes énoncés précédemment.

L’une des conditions de réussite de ce programme est l’amélioration du réseau routier dans son ensemble.

### **15.4. Développement de la production vivrière**

#### **15.4.1. Justification**

La Grand’Anse est une zone par excellence de production vivrière. Il existe 2 grands groupes de cultures vivrières :

- Les espèces intégrant des systèmes agro-forestiers ou des systèmes à cycle long avec un temps de jachère de 12 mois et plus : Igame – manioc – malanga – banane.
- Les espèces intégrant des systèmes totalement ouverts, sarclés et à cycle court avec un temps de jachère inférieur à 12 mois : Haricot, maïs.

Ces 2 groupes de systèmes occupent plus de 50% de l’espace cultivé dans la Grand’Anse. Les cultures vivrières jouent donc un rôle très important dans l’économie de la population

#### **15.4.2. Objectif**

Le programme de développement de la production vivrière répond à un triple objectif :

- Améliorer la production vivrière et les revenus des producteurs
- Améliorer les pratiques culturelles respectueuses de l’environnement.
- Réduire les pratiques néfastes pour l’environnement.

#### **15.4.3. Axes de travail**

Seules les actions spécifiques à ces produits sont développées ici. Les actions à caractère transversal (comme l’amélioration du réseau routier) ou qui ne sont pas spécifiques à ces produits et qui ont déjà été traitées, ne seront mentionnées que pour mémoire. Les axes de travail retenus dépendent des groupes de produits.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### 15.4.3.1. Groupe I

Pour ce groupe de produit, deux actions majeures sont identifiées :

o L'amélioration de l'approvisionnement en matériel végétal performant :

- Igbame. La principale action vise l'amélioration de la disponibilité de plants. Les techniques traditionnelles ne permettent qu'une croissance très lente du nombre de boutures. Il faut donc appliquer des techniques nouvelles capables de permettre une augmentation plus rapide de la disponibilité.

Deux voies sont à développer :

- o La technique de Miniset qui peut être facilement maîtrisée par les producteurs moyennant une formation adéquate. Il faut mettre sur un large programme de sélection d'agriculteurs intéressés et ayant les disponibilités suffisantes en terre. Une fois formés, ces agriculteurs signeront un contrat avec la DDAGA pour la production de plants d'igbame. Ces plants seront vendus aux producteurs intéressés, sur le marché régulier car il existe déjà dans la région une pratique d'achat de semences d'igbame. L'objectif est le développement d'une catégorie de **producteurs de semences** d'igbame car c'est une spéculation qui peut être aussi, sinon plus rémunératrice que la production d'igbame elle-même. à cause
  - o Pour les autres techniques plus exigeantes (*in vitro* par exemple), il faudra envisager la signature de contrats de production avec des institutions spécialisées comme ORE, Bio-Récolte ou Double Harvest.
- Manioc. Pour cette culture, il n'y a pas de problème de disponibilité des semences mais plutôt de qualité. Il faudrait que développer une coopération avec la représentation du CIAT qui dispose de variétés très performantes en expérimentation et même en production actuellement dans plusieurs régions du pays, dont le Plateau Central.
  - Pour les autres cultures comme le malanga et la banane, l'amélioration de la disponibilité en semences reste une action pertinente. Pour la banane (type musquée) les variétés résistantes ou tolérantes au « Sigatoka noir » sont

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

particulièrement recommandées. Des programmes sont en cours avec la participation d’institutions comme IICA, Double Harvest, Bio-Récolte, ORE.

Dans le choix des variétés à multiplier, l’accent sera mis sur des variétés non seulement plus performantes, mais parfois plus résistantes et mieux adaptées au milieu et répondant aussi aux exigences du marché. C’est pourquoi il est recommandé que les variétés dont on n’est pas absolument sûr du comportement, soient d’abord testées avant d’être diffusées à grande échelle.

Dans cet ordre d’idée, la DDAGA doit pouvoir mobiliser les ressources du CRDA.

- o Structuration des marchés par la recherche d’institutions et d’entreprises pouvant représenter des débouchés stables. D’une façon générale, le marché des produits vivriers est relativement bien maîtrisé par les commerçants et les madan-saras. La croissance rapide de la population urbaine entraîne un élargissement du marché. Les niveaux de prix pratiqués actuellement font que, pour beaucoup de produits, le marché local devient plus intéressant que le marché international, compte tenu de l’effort supplémentaire pour accéder à ce dernier.<sup>73</sup>
- o Amélioration du conditionnement et du transport vers les centres de consommation.

Rappelons pour mémoire, que les deux principales actions à entreprendre consistent en l’amélioration des infrastructures de collecte (centres de collecte et de pré-conditionnement) et des infrastructures de transport.

### **15.4.3.2. Groupe II**

Ce groupe est dominé par le maïs et le haricot qui sont les cultures les plus pratiquées dans la Grand’Anse. Cependant, les pratiques culturales élaborées pour ces espèces sont très généralement nuisibles pour l’environnement. En effet, le sarclage et le brûlis en période pluvieuse fragilisent considérablement le milieu. C’est pour cela que les propositions entourant ces cultures sont fortement influencées par la nécessité de protéger l’environnement. Elles s’articulent autour de trois axes :

- Le développement de propositions techniques intégrant des préoccupations environnementales.
  - o Réduction – élimination du brûlis.
  - o Structures végétales anti-érosives à caractère économique à l’intérieur des parcelles. (canne de bouche, ananas)

---

<sup>73</sup> Par exemple, le piment pour lequel un effort de développement du marché international a été fait, a connu une augmentation spectaculaire de prix rendant le marché local plus compétitif que le marché international. En effet, actuellement le marché international offre 1 US\$ pour la livre de piment sélectionnée rendue à Miami alors que le marché local paie l’équivalent de 1.30 US\$ la livre de tout venant.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- o Plantation d’arbres fruitiers autour des parcelles.
- L’amélioration de la disponibilité en semences de qualité
  - o Généralement, les producteurs utilisent les produits de leurs récoltes pour les nouvelles plantations. Cette pratique limite les possibilités d’amélioration et entraîne, à la longue, la déperdition des caractéristiques des semences considérées. La DDAGA devrait supporter un programme de production de semences tant sur les fermes qu’à travers des contrats de production de semences comme pour l’igname.
- L’amélioration des techniques culturales
  - Des techniques culturales modernes et appropriées doivent être diffusés par la DDAGA.

Afin de réduire les dégâts sur l’environnement, des mesures incitatives sont proposées pour stimuler les producteurs qui appliquent des techniques conservacionnistes. Par exemple, des facilités d’accès aux semences de maïs et de haricot doivent être prévues pour ceux qui érigent des structures antiérosives. De même, les producteurs travaillant des parcelles dans des endroits non sujets à l’érosion seront aussi encouragés.

### **15.5.Intensification de la production cacaoyère**

#### **15.5.1. Justification**

La Grand’Anse constitue la principale zone de production de cacao en Haïti. Avec le Nord, elle représente 50% de la production nationale. Le cacao est particulièrement concentré dans l’espace compris entre Chambellan, Dame Marie, Anse d’Hainault et les Irois, même si on retrouve du cacao en plus faible concentration dans les communes de Moron, Jérémie et un peu partout dans les zones de moyennes et basses altitudes.

La filière cacao confronte un certain nombre de problèmes, particulièrement au niveau de la gestion technique des parcelles et du renouvellement des plantations, au niveau de la technologie post-récolte et à celui de l’organisation du marché.

L’intervention dans la culture du cacao se justifie par l’importance économique de cette culture et le rôle protecteur qu’elle peut jouer sur l’environnement.

#### **15.5.2. Objectifs**

Le programme de relance de la production cacaoyère répond à trois objectifs fondamentaux :

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- Régénérer les plantations actuelles et améliorer la gestion technique des champs.
- Améliorer les revenus des acteurs.
- Renforcer la protection de l’environnement

### **15.5.3. Zones d’intensification**

La stratégie est de développer une zone primaire de concentration (Dame-Marie / Anse d’Hainault / Chambellan) avec une possibilité d’expansion à d’autres zones comme Moron / Marfranc.

### **15.5.4. Axes de travail**

Le programme de relance de la production cacaoyère s’articule autour de quatre axes principaux :

- Améliorer la gestion technique des champs, particulièrement en ce qui concerne la gestion de la lumière, l’entretien, la fertilisation. Cet axe doit considérer, comme pour le système caféier, que le cacao fait partie d’un système et qu’il faut gérer et valoriser l’ensemble du système. Cela suppose aussi que les investissements dans la valorisation des filières fruitières seront profitables au cacao. Dans le même ordre d’idée, le renouvellement des plantations doit être encouragé.
- Améliorer les infrastructures de séchage qui sont très importantes dans la détermination de la qualité du produit. Dans un premier temps, il faudra développer un programme de construction de glacis de séchage. Au niveau des exploitations, il sera procédé à l’implantation de glacis individuels. Dans les centres de traitement, des glacis collectifs de plus grande capacité. Parallèlement, compte tenu de l’abondance de la pluviométrie et de la possibilité d’avoir plusieurs jours d’affilée de pluie, il serait intéressant de tester de nouvelles technologies de séchage, soit à base d’énergie solaire, soit à base d’énergie fossile.
- Améliorer le niveau de transformation du cacao.
  - o Production de cacao fermenté de haute qualité puis éventuellement si les quantités le justifient, de pâte pour l’exportation.
  - o Production de boules, tablettes de chocolat pour cuisson.
  - o Production de poudre soluble dans l’eau pour la préparation de boissons à base de cacao.
- Recherche de nouveaux marchés, particulièrement sur l’Europe et le Canada et de marchés-niches aux Etats-Unis.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **15.5.5. Les acteurs et le montage institutionnel.**

- Les organisations locales à impliquer surtout au niveau post récolte et dans les activités de support à la production (formation, distribution de plantules).
- Les producteurs et investisseurs privés.
- La création d’une fédération de producteurs/transformateurs au niveau de la filière cacao.
- La DDA/GA devrait établir un partenariat stratégique avec les institutions intervenant dans cette filière comme MEDA, CARE et autres. Ces institutions pourraient participer non seulement à la mise en place du programme sur le terrain mais pourraient aussi le cas échéant, jouer un rôle important dans la recherche de nouveaux marchés en mobilisant leurs réseaux de contact en dehors du pays.

### **15.6. Protection de l’environnement et de la biodiversité.**

#### **15.6.1. Justification**

Avec 87% de sa superficie présentant une pente de plus de 12 %, devant normalement être utilisée avec l’application de techniques de protection de l’environnement;

Avec plus de 60% de sa superficie présentant des pentes supérieures à 30%, devant normalement être sous couvert permanent;

Avec une pluviométrie moyenne annuelle de plus de 1400 millimètres pour la quasi-totalité du département;

Avec une bonne partie de sa superficie reposant sur des roches basaltiques particulièrement sensibles à l’érosion;

Avec une couverture végétale encore importante et la présence du Parc Macaya qui constitue une réserve de biodiversité importante à l’échelle de la Caraïbe,

La Grand’Anse doit être considérée à la fois comme une zone stratégique du point de vue écologique et comme une zone fragile nécessitant un effort important et durable de protection. Ainsi, la préoccupation environnementale doit être une constante dans toute action concernant ce département. Cette préoccupation constante se traduit par le choix de techniques culturales adaptées lors de la mise en culture des terres. Cependant, des actions spécifiques doivent être menées pour préserver et même améliorer le potentiel écologique de la région.

#### **15.6.2. Objectifs**

Ce programme vise un double objectif :

- o Améliorer le potentiel écologique afin de préserver la réserve de biodiversité

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- o Renforcer le potentiel productif du département tant dans le domaine de l’agriculture que dans celui du tourisme.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **15.6.3. Les axes**

Ce programme comporte 6 axes d’intervention :

- La réglementation de l’utilisation de l’espace.
  - o L’élaboration et la diffusion d’arrêtés municipaux. Dans le cadre du renforcement de la décentralisation, il faudra améliorer la capacité des collectivités territoriales, particulièrement les mairies dont la mission fondamentale est la gestion de l’espace communal. Il est donc obligatoire que les municipalités ainsi que les ASEC et CASEC s’impliquent dans la gestion des problèmes environnementaux, d’ailleurs, la Constitution même le prévoit.
  - o La préparation, la mise à jour, l’adaptation et la diffusion de normes et procédures liées à l’exploitation des ressources forestières et marines
    - ◆ La réglementation de la production et du transport du charbon
    - ◆ La réglementation sur la production et le transport des étais
    - ◆ La réglementation et le transport des planches
    - ◆ La réglementation sur les cultures sarclées
    - ◆ La réglementation sur les espaces protégés
- La création et la délimitation de zones réservées. La préservation de l’environnement et de la biodiversité passe par le respect des zones réservées déjà créées et la création de nouveaux espaces réservés. Actuellement, dans la Grand’Anse, seul l’espace de biodiversité du Pic Macaya est véritablement connu comme zone réservée. Encore que ses limites ne sont pas du tout respectées. Il faudra, dans un premier temps, identifier de nouvelles zones réservées. Ainsi, nous proposons la création :
  - o De la réserve marine de Corail afin de protéger la zone de reproduction des poissons.
  - o Les réserves municipales (au moins une zone réservée par commune ; si possible, une réserve par section communale)
- L’identification et la délimitation de zones de non exploitation agricole ou de non exploitation sarclée.
  - o Les zones à forte pente (+ de 60%).
  - o Les zones d’éruption de sources.
  - o La protection d’ouvrages d’intérêt collectif.
  - o Les sites de beauté naturelle.

Ces zones devraient être déclarées zones d’interdiction de cultures sarclées nécessitant une couverture permanente. Elles doivent être soit laissées en jachère, soit plantées en

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

bambou ou recouvertes d’espèces forestières. Les trois dernières catégories devraient être déclarées d’utilité publique et leurs propriétaires dédommagés afin qu’elles puissent intégrer le domaine de l’État, selon les principes en vigueur.

Une carte précise de ces zones doit être préparée. L’UTSIG dispose déjà de toutes les informations de base. Ses données devront être actualisées en y ajoutant les informations relatives aux sources, ouvrages d’intérêt collectif et sites de beauté naturelle. Chaque commune devra disposer de sa carte avec la possibilité d’un découpage par section communale.

- *La régénération des espaces dégradés.*
  - o La protection des ravines.
  - o La production de bambou

Au niveau de chaque commune, un relevé des espaces très dégradés sera fait. Ces espaces (qui ne représentent pas actuellement des superficies énormes mais qui pourraient le devenir si rien n’est fait) seront déclarées non sarclés. Les parcelles en question seront mises en défens pour une période d’au moins 5 ans.

Dans les ravines, un programme de protection sera mis sur pied. Compte tenu de la pluviométrie importante dans la Grand’Anse, il est plus économique de privilégier les structures naturelles. Ainsi, le bambou pourrait être utilisé de façon systématique. Cette action doit s’accompagner d’une vulgarisation de l’utilisation du bambou comme étau dans la construction. Dans le Nord-est et le Nord du pays, le bambou est déjà utilisé à grande échelle à cette fin. On peut aussi s’inspirer de l’expérience en cours à Marmelade visant la transformation en meubles et autres objets artisanaux ou utilitaires comme les paniers et caissons pour le transport des produits agricoles. Dans cet ordre d’idée, il est recommandé de préparer des documentaires, et d’inviter des artisans/designers à proposer des formes d’utilisation (peut-être par l’organisation de concours de créativité).

- *L’appui au développement de filières économiques préservatrices de l’environnement.*

Dans les programmes concernant les filières économiques, beaucoup d’activités sont identifiées. Le programme de protection de l’environnement et de la biodiversité ne viendrait qu’en appui, afin de renforcer leur impact environnemental. Parmi les actions envisageables, citons :

- o Les pépinières d’arbres fruitiers et forestiers.
- o Les pépinières de café et de cacao.
- o La production de boutures de cane à sucre, de plants d’ananas, etc.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- o L’appui aux centres de formation (ferme-école de Marfranc, école vocationnelle de Lesson)
- o Réhabilitation des fermes agricoles
- la sensibilisation et la formation.

L’idée de base est de créer une véritable mobilisation autour du thème de la protection de l’environnement et de la biodiversité. Cette mobilisation utiliserait le fait que la Grand’Anse est la zone écologiquement la plus attrayante du pays pour créer un engouement.

Un ensemble d’actions pourrait être menées, parmi lesquelles nous citons :

- o Formations scolaires. Des conférences et séminaires de formation sur l’écologie et l’environnement peuvent être réalisés dans toutes les écoles. Il serait même envisageable de négocier une entente avec la direction départementale du Ministère de l’Éducation Nationale pour renforcer la formation des professeurs dans le domaine. Dans le même ordre d’idées, il faudra appuyer l’établissement de pépinières scolaires, instituer un concours entre écoles avec des primes pour l’école ayant développé le programme écologique le plus original.
- o Rappel des lois et des règlements. À travers les médias, un programme de vulgarisation des lois sera mis sur pied. Des livrets présentant les différentes lois et règlements en vigueur (traduits en créole) seront aussi distribués dans les écoles, les administrations, les centres d’alphabétisation, etc.
- o La production de matériel de sensibilisation (pamphlet, livret, dépliants, vidéo, etc.). Divers types de matériels de sensibilisation peuvent être produits. La Grand’Anse dispose de beaucoup de sites de beauté, d’espèces endémiques que l’on ne retrouve que dans cette zone. Des concours de photos, peinture, poèmes, peuvent être organisés.
- o L’arboretum départemental, et les espaces arborés communaux, des sections, des écoles, etc.

### **15.6.4. Le financement**

Trois sources de financement à combiner

- La création d’un fonds local de protection de l’environnement et de la biodiversité (FLPEB) à partir d’un système de taxation des produits dérivés de l’exploitation du bois. Une taxe de 5 gourdes par sac de charbon embarqué sur un voilier ou sur un camion, à payer par le transporteur permettrait, à partir d’une évaluation de 1.000.000 de sacs par an de dégager 5 millions de gourdes pour contribuer au financement du programme.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- L’identification de « matching funds » ou, fond de contrepartie, à affecter sur la base de 5 pour 1. Il existe des fonds de contrepartie pouvant apporter une contribution de 5 ou 3 unités monétaires pour chaque unité monétaire investie. Au taux de 5 pour 1, cela ferait une contribution de 25 millions de gourdes et porterait le total disponible à 30 millions de gourdes par année
- La mobilisation de ressources spécifiquement destinées à la protection de l’environnement et de la biodiversité. A partir de l’accord de Rio et d’autres conventions internationales concernant l’environnement et la biodiversité, certains fonds comme le fonds mondial pour l’environnement peuvent être mis à contribution. La mobilisation de ces fonds est d’autant plus facile que des ressources financières locales peuvent être engagées. Dans le même ordre d’idées, les institutions partenaires, particulièrement celle siégeant dans la plate-forme pourront mobiliser des financements dans leurs propres réseaux.
- Au démarrage, obtention d’un fonds intérimaire de 18 mois. Pour lancer ce programme, il faudra obtenir un fond de démarrage qui servira à couvrir les dépenses pour une durée de 18 mois, en attendant que les fonds spécifiques puissent prendre le relais. Ce fonds de démarrage pourra couvrir les dépenses liées à la mobilisation et le renforcement des acteurs, la finalisation des dossiers, les négociations avec les bailleurs de fonds et les institutions partenaires. Il permettra aussi d’initier les premières opérations concrètes comme l’établissement de pépinières, la protection des ravines, etc.

### **15.6.5. Les acteurs et le montage institutionnel**

- La DDA-GA comme « chef d’orchestre » désigne un responsable de programme celui-ci élabore une proposition globale et organise des consultations avec des institutions et instances intéressées. Ces consultations devraient déboucher sur la constitution d’une structure de concertation impliquant la plate-forme d’agriculture (élargie aux secteurs suivants : les producteurs agricoles, les pêcheurs, le secteur privé, les universités et autres centres de formation), les municipalités à travers l’association des municipalités de la Grand’Anse, les institutions d’appui : MENJS, MTPTC, MDE, Ministère du Tourisme, MPCE, APN, SEMANAH, BME. Cette structure de concertation désignera une structure opérationnelle réduite pour gérer le programme.

### **15.7.L’intensification de la pêche justification**

#### **15.7.1. Justification**

La Grand’Anse dispose d’environ 180 kilomètres de côtes répartis sur 9 des 12 communes et d’un plateau continental assez vaste environ 7000 familles vivent partiellement ou totalement

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

des revenus tirés de la pêche qui représente donc une activité économique importante. Cette activité bénéficie d’un niveau d’organisation plus important que la plupart des autres filières. Il existe un mouvement associatif relativement dynamique, un secteur privé bien ancré sur le terrain, ayant consenti d’important investissements, principalement en moyens de conservation et de transport, et développé un réseau de distribution stable surtout en ce qui concerne les produits de haut de gamme malgré tout le secteur de la pêche fait face à un ensemble de problèmes qui limitent son efficacité et sa rentabilité. Parmi les principaux problèmes identifiés on peut mentionner la faible capacité de collecte due à la précarité des équipements, la faible capacité de conservation et de transport des produits faible niveau de développement du marché particulièrement de celui des gros pélagiques qui constituent une part importante de la production de la région.

### **15.7.2. Objectifs**

Le programme d’intensification de la pêche tout en s’inscrivant dans un **objectif général d’améliorer les revenus des intervenants de la filière**, vise quatre objectifs spécifiques.

- Renforcer les capacités de collecte de produits de la mer
- Améliorer les capacités de conservation et de transport des produits collectés
- Consolider les marchés actuels et développer de nouveaux marchés.
- Protéger l’environnement et la reproduction des poissons et fruits de mer

### **15.7.3. Les axes d’intervention**

Les activités à développer dans le cadre du programme d’intensification de la pêche dans la Grand’Anse trouvent un ancrage dans les objectifs spécifiques à atteindre. Ainsi, 3 niveaux d’intervention sont à prioriser.

- **Les interventions visant l’augmentation du volume de capture**
  - *En facilitant l’accès aux équipements de pêche.* Ce volet visera principalement les équipements permettant la capture comme les bateaux, les moteurs, les filets à travers des facilités de crédit. Deux stratégies seront utilisées. Pour les petits équipements et pour ceux qui ont des possibilités économiques, le crédit individuel sera priorisé. Le crédit de groupe sera priorisé pour les équipements plus importants (bateau et moteur) qu’une seule personne peut difficilement rentabiliser et que le groupe pourra louer alternativement à des pêcheurs.
  - *En facilitant la concentration des poissons par l’installation de DCP.* Il s’agit ici d’investissement collectif qui peut être réalisé dans un premier temps par l’État à fonds perdu. Dans un second temps, les associations et fédérations de pêcheurs pourront les financer elles-mêmes. Un contrôle par des instances scientifiques devra être envisagé pour contrecarrer l’épuisement des ressources halieutiques.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

- ***Les interventions visant l’amélioration des capacités de conservation et de transport comprenant :***
  - L’acquisition (sur une base individuelle) de glacières pour la réfrigération du poisson en mer,
  - L’installation de chambres froides (sur une base collective) au niveau des communes côtières selon bien entendu des études adéquates,
  - L’aménagement de facilités permettant la préparation des produits avant leur réfrigération et leur stockage,
  - La résolution du problème du transport du poisson à Port-au-Prince. Il s’agit là d’un problème sérieux, limitant toutes les initiatives d’intensification de la pêche et qui confère de fait un monopole à la compagnie qui dispose d’un bateau équipé pour le transport du poisson. Deux solutions sont envisageables : le financement de l’acquisition d’un bateau et la signature d’une entente contractuelle avec l’opérateur sur place. La première solution est la plus sûre pour les associations de pêcheurs et la plus définitive. Cela représente néanmoins un coût relativement élevé. Il faudrait peut être rechercher l’entente pour une durée limitée, renforcer entre temps les associations, développer les relations avec des pêcheurs d’autres zones (le Sud et le Sud-est par exemple) et réaliser à moyen terme un investissement qui servirait à toutes ces associations.
  
- ***Les interventions visant la consolidation des marchés existants et le développement de nouveaux marchés qui comprendront :***
  - La recherche de débouchés pour les gros pélagiques à l’état frais auprès de restaurants, hôtels, écoles, centres de formations, etc....il faut préciser qu’il s’agit ici du marché national car les conditions d’accès au marché international, notamment le respect des normes HCCP sont très difficiles à satisfaire.
  - La production et la commercialisation de filet de poisson et poisson séché.

Il faut prévoir la possibilité de faciliter l’implantation de poissonnerie dans les principaux centres urbains à la condition que ces poissonneries s’engagent contractuellement à s’approvisionner dans la zone. Pour mettre en œuvre ce volet, il faudra faire appel, soit à un agent commercial chargé de démarcher les produits moyennant un pourcentage, soit à un entrepreneur intéressé à investir dans un centre de distribution dans la région métropolitaine et qui servirait de relais.

- ***Les interventions visant la protection de l’environnement et de la faune halieutique.***
  - La surveillance du respect des normes nationales en matière de pêche (calendrier de pêche, espèces protégées, respect des tailles et âges minimaux, etc.). Du matériel de formation et de vulgarisation sera préparé et des séminaires de formation seront organisés pour les pêcheurs.
  - Le contrôle de l’utilisation des mangroves qui servent de lieux de reproduction, particulièrement celles situées sur l’axe Corail/Pestel/Baradères/Cayemites.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **15.7.4. Éléments de stratégie**

- La DDAGA désignera un responsable de programme ou une équipe. Celui-ci/celle-ci devra, sur la base des orientations fournies dans ce dossier, élaborer un plan détaillé de développement de filière dans le cadre d’un partenariat avec les institutions intéressées à l’accompagnement des associations.
- Un fonds d’appui au développement de la pêche sera constitué qui comprendra :
  - Un fonds de garantie qui sera géré par une institution financière comme la CAPAJ et qui facilitera l’octroi de crédit pour financer les différentes activités énumérées plus haut.
  - Un fonds d’investissement qui permettra de financer la mise en place des dispositifs de conservation du poisson (non remboursable) et éventuellement d’autres équipements (remboursable)
  - Un fonds de soutien qui permettra de financer la formation et les efforts de protection de l’environnement.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### **16. Conclusion générale**

Le département de la Grande-Anse est situé dans la partie supérieure de l’extrémité occidentale de la presqu’île du sud d’Haïti. D’une superficie de près de 2000 km<sup>2</sup>, il est constitué de 12 communes dont 9 communes côtières pour un total de 45 sections communales.

Sur le plan organisationnel, la Grande-Anse présente un tissu associatif relativement dense constitué d’associations issues tant de la dynamique interne des communautés (Associations traditionnelles) que de la stimulation de l’État et des institutions d’accompagnement (Associations récentes). Il faut souligner la vivacité, la longévité et le haut niveau de structuration des associations traditionnelles qui dépassent largement le champ du travail du sol pour tendre vers des formes originales de sécurité sociale (maladie, mortalité).

Sur le plan institutionnel, la Grande-Anse est desservie par un ensemble d’institutions étatiques comparable aux autres départements mais les organisations de la société civile (ONG, firmes privées, fondations, etc....) y sont sensiblement moins présentes, probablement à cause de son isolement.

Il dispose d’un réseau routier très peu développé et constitué essentiellement d’axes intercommunaux. Le réseau de routes secondaires desservant les sections communales est très peu dense. Un réseau de cabotage constitué de quatre wharfs et d’une dizaine de points d’embarquement permet la circulation certaine de voiliers et de moins d’une dizaine de bateaux motorisés. Malgré tout, la Grande-Anse est un département enclavé.

Avec une population légèrement supérieure à 330.000 habitants en 2002, la densité démographique moyenne est de 115 habitants/ km<sup>2</sup>. Cette moyenne couvre cependant une grande disparité entre les zones peu peuplées (hautes montagnes dépourvues d’infrastructures) où la densité n’atteint pas 50 hab./km<sup>2</sup> et celles très peuplées (zones de plaines, desservies par des routes et disposant d’un minimum d’infrastructures) où la densité dépasse les 450 hab. /km<sup>2</sup>. Le bilan démographique net montre une augmentation très lente de la population (0,20% an au cours des 20 dernières années). Cette faible croissance est certainement le résultat d’un mouvement migratoire important qui semble toucher particulièrement les femmes et qui se traduit par une inversion de l’équilibre national homme/femme, puisque le ratio homme/femme au niveau de Grande-Anse est de 1.08/1. De plus, la population est rurale à près de 90%.

Le climat de la Grande-Anse est fortement influencé par les vents du sud-est venant de la mer des Caraïbes et la présence du massif de Hotte qui culmine à 2400 mètres d’altitude. A part la frange côtière semi-humide avec une moyenne pluviométrique annuelle de 1300 mm, l’ensemble de Grande-Anse peut être classé dans les catégories humides à très humide. Aux sommets de la Hotte, la pluviométrie dépasse les 3.000 millimètres par an.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

La géomorphologie de la Grande-Anse révèle un milieu topographiquement très mouvementé avec seulement 1.5% de sols plats. Près de 87% des terres ont une déclivité supérieure à 12% et plus de 60% des terres présentent des pentes supérieures à 30%.

La combinaison des facteurs climatiques et géo-pédo-morphologiques détermine quatre grandes entités agro-écologiques qui influencent la mise en valeur de l’espace. On distingue une zone basse semi-aride, une zone de moyenne altitude humide, une zone de montagnes humides et une zone de hautes montagnes très humides. Ces quatre entités agro-écologiques sont mises en valeur par une majorité de petits exploitants dont les superficies moyennes cultivées annuellement dépassent rarement les deux (2) hectares, même si les superficies totales des exploitations sont légèrement supérieures.

Quatre grands systèmes de culture sont inventoriés en fonction de l’importance de la couverture arborée. Un système forestier localisé soit dans les hautes montagnes à base d’arbres forestiers, soit dans les zones côtières à base d’espèces arbustives xérophytiques ou de mangrove. Des systèmes agro-forestier combinant des espèces forestières et fruitières dans la strate supérieure avec des espèces arbustives et herbacées dans les strates médianes et inférieures. Des systèmes ouverts à base de cultures vivrières et/ou maraîchères caractérisés par des rythmes différents de mise en valeur.

L’importance de la pluviométrie associée aux caractéristiques géo-pédo-morphologiques et aux formes de mise en valeur entraîne une certaine fragilité du milieu. Cette fragilité qui s’exprime particulièrement dans les zones déclives sous cultures sarclées annuelles est accentuée par une forte production de charbon de bois et une production incontrôlée de bois de construction, de planches et de bois de chauffage. Elle se traduit par une sensibilité de plus en plus grande à l’érosion dont des signes apparents commencent à faire leur apparition dans certains point du département.

L’élevage aussi occupe une place importante dans les systèmes de production, tout en ayant, en général une fonction de création de revenu d’appoint et d’épargne. De même, la pêche qui permet de valoriser l’important plateau continental constitue une activité impliquant un nombre relativement grand de personnes.

Avec un potentiel varié touchant la production végétale, la production animale et la pêche, le secteur agricole représente l’essentiel de la création de richesses dans le département. Cependant, il est confronté à un ensemble de problèmes qui l’empêchent d’exprimer ses pleines possibilités. Ces problèmes touchent la précarité des infrastructures de communication qui réduisent les possibilités d’écoulement de la production, la quasi-absence d’infrastructures économiques destinées à la transformation et au conditionnement des produits primaires, la désorganisation des structures et circuits de commercialisation, le faible niveau de technicité et

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

d'équipement, les déficiences de l'encadrement technique et financier. Dans ces conditions, les exploitants agricoles qui sont en majorité de petits producteurs, s'ingénient à trouver presque seuls des solutions techniques, technologiques, financières, économiques et organisationnelles qui répondent le plus souvent à une logique de subsistance à court terme mais qui se montrent limitées tant au niveau des performances qu'à celui de la reproductibilité des systèmes, donc de la préservation des capacités de production et de l'environnement.

Pour sortir de ce cercle vicieux, il est nécessaire de définir une véritable stratégie de développement du département basée sur la valorisation de son potentiel.

Le département de la Grande-Anse présente des possibilités de développement articulées autour de deux axes majeurs et complémentaires à savoir le tourisme et l'agriculture.

Le potentiel touristique est important. Ses points d'ancrage sont le tourisme balnéaire avec des sites exceptionnels de beauté naturelle situés le long des côtes et sur les Cayemites, le tourisme d'aventure avec tous les paysages bucoliques et les fêtes patronales ou thématiques et le tourisme écologique et scientifique avec les réserves naturelles et de biodiversité.

L'agriculture, avec une population rurale à plus de 90 %, représente l'élément majeur du potentiel de développement de la Grande-Anse. Cependant, le développement de ce potentiel ne peut réellement se faire que dans le cadre d'une nouvelle orientation dont les principales lignes sont : la **valorisation des productions existantes** par une réorganisation de la commercialisation, le développement de nouveaux débouchés et la création de valeur ajoutée sur place, **l'amélioration de la production actuelle** et le développement de nouvelles productions, **la rationalisation et la réorganisation des services d'appui** et de l'encadrement institutionnel, tout ceci dans un souci de **préservation de l'environnement**. Cette nouvelle orientation nécessite la concentration des ressources sur un certain nombre de filières économiques présentant les meilleures perspectives de création de richesse à court, moyen et long terme comme : les fruits, le café, la canne à sucre, le cacao, la banane, l'igname, le manioc, la pêche. En plus de ces filières déjà bien implantées, d'autres qualifiées de filières émergentes peuvent constituer une source importante de richesse comme le gingembre, le giraumon et la noix de cajou. Au niveau de la production animale, les plus fortes potentialités se situent dans la zone basse avec l'expansion des caprins et la production de miel. Parallèlement, des actions spécifiques de protection de l'environnement naturel doivent permettre de limiter les risques de dégradation. Le changement d'orientation exige que ces filières soient abordées comme des programmes avec des objectifs et stratégies de mise en œuvre clairs et une mobilisation de ressources humaines et financières appropriée.

Enfin, ce potentiel ne peut être développé que si des investissements soutenus sont réalisés pour améliorer les infrastructures sociales et économiques telles que les voies de communication, l'électricité et les télécommunications.

**ANNEXES**

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

### Annexes I : Liste des participants aux ateliers communaux et restitution

Nom	Prénom	Institution	Zone
Pierre Louis	Cyrus	DDA G A	Abricots
Janvier	Jean Venel	APB	Abricots
Élysée	Jean Fritz	DDA G’A	Jérémie
Bernadette	J. Casseus	DDA G’A	Jérémie
Lundy	Yvan	UNDH	Jérémie
Noël	Wisdel	DDA G’A	Dame Marie
Moleon	Jacques	DDA G’A/PDR	Pestel
Eloi	Pierre	DDA G’A/PDR	Jérémie
Roy	Jean Donald	DDA G’A	Jérémie
Saintilaire	Wilcert	DDA G’A	Château
Francois	Len	DDA G’A	Jérémie
Jean	Newton	MPB	Beaumont
Andre	Pastora	MPB	Beaumont
Belfort	Riviere	OCHED	Fonds cochon
Delva	Lesly	PNH	Jérémie
Crevecoeur	Rossini	DDA-GA	Grand’Anse
Julien	Roger	PDR/G’A	Jérémie
Sarah	Jean Herson	DDA/PDR	Jean Bellune
Chevalier	Joël	APJ	Jérémie
Bienvil	Antoine	ODIP/Moron	Moron
Chancy	Yves G. Wolf	Agrotechnique	G’A
Thomas	Jean Didier	Agrotechnique	G’A
Estervil	Jean Oge	DDA/PDR-G’A	G’A
Dimanche	Marie Linda	Mairie	Roseaux

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

Raymond	Louicey	DDA	Anse d’Hainault
Louissaint	Jean Eric	DDA G’A	Jérémie
Jean François	Milou	DDA-G’A	Jeremie
Guerrier	Excellent	Angranjan	Roseaux
Chery	Meritor	Angranjan	Gommier
François	Jean Roland	Mairie	Corail
Josil	Renov	CAPOTEB	Beaumont
Gallon	Frantz	DDA-G’A/PDR	Jérémie
Victor	Jean Ramces	CMR	Jérémie
Saint Louis	Jean Rousseau	CARE	Jérémie
Jean Fritz	Estime	PADF/HAP	Dame Marie
Gervais	Jackson	FNGA	Jérémie
Dorestant	Michena	Gramir	Jérémie
Belizaire	Jean Rigaud	CAPAJ	Jérémie
Joseph	Jean Gary	Journaliste	Jérémie

### **Références Bibliographiques**

**Casséus, Ernst Pedro, 2004**, Dictionnaire Géographique et toponymique de la République d’Haïti, Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince.

**IHSI, 1998**, Inventaire des ressources et potentialités d’Haïti, IHSI, Port-au-Prince.

**IHSI, 2003**, 4eme Recensement Général de la population et de l’habitat, Résultats Préliminaires, IHSI, Port-au-Prince.

**IHSI, 2003**, Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH-2001), volume 1, PNUD,

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**IHSI, 1990**, Recensement Général de la population et du logement de 1982, Département de la Grand’Anse, volume 1 : tableaux, IHSI, Port-au-Prince.

**IHSI, 1983**, Population Ressources Humaines et Développement (Dossier du Séminaire : 8-10 décembre 1982), IHSI, Port-au-Prince. **Sophie Devienne**, 1997.

**Emile Macajoux, 1972**. Potentiel de Développement Economique et Social de la Grand’Anse

**L. Bedu et al, 1987**. Appui Pédagogique à l’analyse du milieu rural dans une perspective de développement.

**Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (PNUD), 1986**. Rapport technique sur le secteur fruits et légumes en Haïti.

**Paul Gary et Constant Jean Arsène, 2003**. Etude sur la production et la commercialisation de semences d’igname.

**Duperval Jean-Paul, Guerrier Pierre-André, Michel Daniel, Mondé Carl, Oriol Michèle, De Reynal Vincent (GRD)**. Systèmes de Production et phénomènes naturels à Chambellan (Grand’Anse).

**Mondé Carl, Mathieu Philippe, Rocher Max Farah (BRÉDA)**. Étude diagnostic de trois zones référentielles dans la Grand’Anse, 1989

**APROMA, 1996**. Haïti, Etude de structuration des filières de denrées d’exportation ; filière café et cacao.

**Association Nationale des Agro professionnels Haïtiens (ANDAH), 1993**. Suivi de la situation agricole dans le contexte de crise.

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**Richard Abbott et al, 1995.** Evaluation de l’Agro-Industrie Haïtienne. Volume 1 : Rapport principal, APAP III, Rapport technique N° 1004.

**Institut Interaméricain des sciences agricoles de l’OEA, 1978.** Régénération et extension de la culture du cacao dans la Grand’Anse.

**Groupe de Recherche et d’Appui au Milieu rural (GRAMIR), 1998.** Programme de moyen terme (1998-2002), Phase I : Période Transitoire 1998.

**MARNDR, 1999.** Les actes de l’atelier national sur le café.

**MARNDR/PDR-G’A, 2002.** Analyse de la demande locale sur les marchés formels pour les produits transformés (confitures, jus et nectar de fruits, Mamba, Chocolat, cassave) de type artisanal et semi-industriel.

**MPCE (1994) :** Rapport sur la situation socio-économique de la Grand’Anse

Profil de la commune de Roseaux, juillet 1994

Profil de la commune des Irois, avril 1994

Profil de la commune de Moron, mai 1994

Profil de la commune des Abricots, avril 1994

**GRD (1980) :** Systèmes de production et phénomènes naturels à Chambellan

**CARE (2002) :** Diagnostic rapide à Moron et Dame-Marie

**PDR G’A / FLEURISTIN, L. / PAUL, I. (2003) :** Etude pour la mise en place de mutuelles financières de base afin d’encourager l’épargne et le crédit dans les zones de moyenne et haute altitude de Pestel – Corail - Beaumont – Roseaux

## *Programme de Développement Rural – Grand’Anse*

**PDR G’A / AGRICORP (2002)** : Analyse des opportunités pour une relance de la production et de la commercialisation du café de qualité dans la Grand’Anse

**DDA G’A** : Rapports divers

Atelier de travail pour la collecte de données sur l’axe III (Beaumont, Corail, Pestel). Août 2003

Atelier de travail pour la collecte de données sur la commune de l’Anse d’ Hainault. Mai 2003

Atelier de travail pour la collecte de données sur l’axe I (Bonbon - Abricots). Avril 2003

Atelier de travail pour la collecte de données sur la commune des Irois. Décembre 2002